

23694

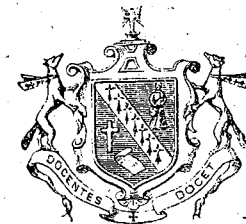
J. BULÉON, E. LE GARREC

ANCIENS PROFESSEURS DU PETIT SÉMINAIRE

8^{te} - Anne-d'Auray

TOME III

LE PETIT SÉMINAIRE



FB
7
SARW

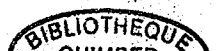
Diocèse de
Quimper & Léon

Document numérisé en 2015

VANNES

LAFOLYE FRÈRES & C^{ie}, ÉDITEURS

1921



HOMMAGE

A M^{gr} DE BAUSSET-ROQUEFORT

qui a créé le Petit Séminaire en 1815

ET

A M^{gr} GOURAUD

qui l'a rétabli en 1920



AUX PRÉLATS SORTIS DE SAINTE-ANNE-D'AURAY

M^{gr} DUPONT-DES-LOGES
Evêque de Metz

M^{gr} GEORGE-MASSONAI
(1817-23)
Evêque de Périgueux.

M^{gr} LE BERRE
(1836-41)
Vic. Apost. des Deux-Guinées.

M^{gr} TRÉGARO
(1838-43)
Evêque de Séez.

M^{gr} BÉCEL
(1838-43)
Evêque de Vannes.

M^{gr} HILLION
(1866-71)
Archevêque de Port-au-Prince.

M^{gr} ROPERT
(1860-61)
Vic. Apost. des îles Sandwich.

M^{gr} KERSUZAN
(1861-68)
Evêque du Cap-haïtien.

M^{gr} DUPARC
(1867-72 ; 79-95)
Evêque de Quimper.

M^{gr} CONAN
(1873-77)
Archevêque de Port-au-Prince.

M^{gr} BULÉON
(1877-81)
Vic. Apost. de Sénégalie.

M^{gr} LE SENNE
(1880-85 ; 90-92)
Evêque de Beauvais.

M^{gr} LE HUNSEC
(1892-97)
Vic. Apost. de Sénégalie,
R^{me} DOM ANSELME LE BAIL
Abbé de Chimay.



AUX ANCIENS MAÎTRES ET AUX ANCIENS ÉLÈVES

INTRODUCTION

LE RECRUTEMENT DU CLERGÉ DANS LE DIOCÈSE DE VANNES DEPUIS LE CONCILE DE TRENTE Jusqu'à la fondation du Petit Séminaire de Sainte-Anne.

SOMMAIRE : Le décret réformateur et le clergé séculier. — Son application dans le diocèse de Vannes. — Le collège Saint-Yves, vraie pépinière du clergé. — Comment le Grand Séminaire s'en est graduellement détaché ? — Pourquoi le Petit Séminaire s'en détachera à son tour ? — La crise des vocations au début du XIX^e siècle. — La législation impériale et les maisons de formation ecclésiastique.

Le concile de Trente avait décrété que chaque évêque aurait un séminaire dans son diocèse pour la formation de son clergé (1).

Ce décret est le point de départ de l'histoire que nous entreprenons d'écrire. Il ne distinguait pas entre Grands et Petits Séminaires.

Le séminaire à fonder devait être un établissement diocésain, réservé aux jeunes clercs du diocèse, qui se destinaient sérieusement à l'état ecclésiastique : ceux-ci devaient être âgés de 12 ans au

(1) Le mot « SÉMINAIRE », pour désigner les écoles préparatoires aux saints ordres, est employé pour la première fois dans un projet de réforme ecclésiastique de Charles-Quint, 1548.

Ce terme, adopté par le concile, est des plus expressifs : « pépinière » est le mot français qui le rendrait le mieux. Il assimile les établissements où doivent être cultivées les vertus sacerdotales au terrain aménagé tout exprès pour les plantes dont on attend les meilleurs fruits,

moins, de naissance légitime, savoir lire et écrire convenablement. Pauvres, ils seraient reçus de préférence et gratuitement ; riches, en payant pension et avec le désir manifeste de se consacrer au service de l'église (1). — Approuvé par le pape en 1564, le décret avait dès lors force de loi.

Or l'établissement de Sainte-Anne, le premier Petit Séminaire que le diocèse de Vannes ait possédé, — ne date que de 1815.

Comment se fait-il que le diocèse ait ainsi attendu 250 ans avant d'obéir aux prescriptions du Concile ? Et, puisqu'on avait pu différer pendant une si longue période, comment expliquer que la fondation d'un Petit Séminaire ait été reconnue tout à coup, non seulement comme utile, mais comme nécessaire ?

Nous ne pouvons aborder notre histoire qu'après avoir répondu à l'une et à l'autre de ces questions.

I

L'état malheureux de l'Eglise, qui avait suggéré la promulgation du décret, ne semblait pas admettre qu'on pût en remettre l'application. L'Eglise, au XVI^e siècle, se trouvait en effet à l'un des tournants les plus dangereux de son histoire. Elle ne se sentait pas assez forte pour retenir dans son sein une grande partie de l'Europe que l'hérésie travaillait à détacher d'elle ; et elle se rendait compte que la cause principale de sa faiblesse était l'insuffisance doctrinale et morale de son clergé. D'un côté, les anciennes familles monastiques qui avaient civilisé l'Europe s'étaient bien relâchées de leur ferveur primitive ; de

(1) D'après l'*Histoire des Séminaires français jusqu'à la Révolution*, par DEGERT, chez Beauchesne, 1912. Paris.

l'autre les prêtres séculiers, qu'on avait admis jusque-là trop facilement aux ordres, n'étaient pas à même de recevoir des mains défaillantes des religieux le flambeau de l'apostolat. L'Eglise entreprit la réforme des uns et des autres pour les utiliser tous suivant leur vocation.

Toutefois c'est du côté du clergé séculier que se porta sa principale sollicitude (1).

La société était en pleine évolution et se transformait à vue d'œil. L'Eglise, avec l'intuition des besoins nouveaux auxquels elle se sentait obligée de s'adapter, comprit alors qu'un grand rôle était réservé aux prêtres qui vivent au milieu du peuple sans être astreints à la discipline du cloître.

Mais pour les élever à la hauteur de leur mission, il fallait qu'elle leur donnât la formation qui leur avait manqué jusque-là (2). Elle dit à ses futurs prêtres : Vous aimez mieux vivre dans le siècle que d'entrer en religion, je ne m'y oppose pas, et même j'ai besoin de vous à ce titre. La seule condition que j'y mette, c'est que vous soyez des apôtres ; au milieu des masses populaires vous serez des ferments de rénovation spirituelle et les exemplaires vivants

(1) La question du Séminaire, qui a été l'objet d'une attention spéciale au concile de Trente, a été également traitée dans le nouveau codex avec une sollicitude très particulière, et cela se comprend : « Le clergé séculier constitue l'ossature fondamentale du corps de l'Eglise, il est le dispensateur et le gardien normal de la vie surnaturelle sur la terre, l'axe autour duquel gravite la société chrétienne. » (*Année du Clergé* : 1920, p. 465).

(2) On peut voir dans la *vie de Jean Eudes* par le P. Martine (I, 118) le résumé d'une conversation entre Richelieu et le P. Eudes, au cours de laquelle le cardinal attribue le progrès de l'hérésie protestante à la décadence du clergé : à quoi le célèbre missionnaire répliqua qu'un des meilleurs moyens de remédier au mal était l'établissement des séminaires. On trouve les mêmes idées dans le testament politique que Richelieu adressa à Louis XIII.

de l'Évangile. Il vous faudra la science, il vous faudra le zèle, il vous faudra la vertu ; et, si vous n'avez pas le noviciat des ordres religieux, vous en aurez l'équivalent dans le séminaire. La discipline que vous y recevrez devra être d'autant plus forte que votre vie est destinée à être plus libre....

Dès lors, à côté des grands Ordres religieux, et à côté des clercs réguliers de plus en plus nombreux, travailleront en même temps les clercs séculiers, sous la dépendance unique de l'évêque. Et, pendant que du tronc monastique vont pousser de nouveaux rejetons pleins d'espérance, le Concile (1) fera sortir des éléments amorphes et languissants qui constituaient en général le clergé séculier du moyen-âge, un corps sacerdotal qui marquera sa place dans la société moderne.

(1) « Ce décret fameux constituait l'œuvre principale du concile. » (*Pallavicini*).

« C'est une création nouvelle de l'Esprit de Dieu dans l'Eglise et par l'Eglise, création spirituelle qui renouvellera la face de la terre, création merveilleuse où l'Eglise renouvellera sa jeunesse comme l'aigle, et renaitra sans cesse toujours ancienne et toujours nouvelle ». (*RORHBACHER : Histoire de l'Eglise*).

L'enthousiasme des historiens à l'occasion de cette réforme s'expliquera mieux par le tableau suivant que trace en couleurs sombres un écrivain, à propos du recrutement ecclésiastique avant le concile : « La plupart des jeunes gens destinés au service des paroisses étaient formés comme à l'aventure dans les presbytères mêmes. Ils passaient ordinairement leur jeunesse dans les cures de campagne ; leur éducation y était ordinairement très grossière, et leur instruction plus défectueuse encore. Les vocations se décidaient selon les caprices des parents et des bienfaiteurs, selon les suggestions de l'intérêt et de l'ambition. Les saints ordres étaient reçus dans la dissipation sans aucune préparation sérieuse. Tous ces désordres avaient engendré un état d'ignorance et de corruption que les meilleurs témoins nous décriaient avec douleur et que nous ne pouvons pas loyalement contester. » *LETOURNEAU : Fondation des Grands Séminaires*.

II

On sait que cette réforme, dont on reconnaît aujourd'hui la sagesse et l'importance vitale, ne s'est opérée chez nous que par une lente évolution.

Les hésitations, les délais, et, disons le mot, le peu d'empressement des Evêques français à entrer dans la voie qu'ouvrait le Concile, s'expliquent par les difficultés inévitables que ne manquerait pas de rencontrer leur initiative, en se heurtant tour à tour à la routine qui ne sent pas le besoin de changer, et à l'inertie qui ne veut pas être importunée dans ses habitudes (1) ; elle s'explique aussi par la nature même du décret, dont le principe était fécond, mais dont on n'aperçut qu'à la longue les modalités d'application.

A Vannes on se trouvait aux prises avec des difficultés particulières par suite de la guerre civile. La région fut, de 1592 à 1600, un véritable champ de bataille où se rencontraient sans cesse les partisans de la Ligue et les bandes huguenotes (2). Ajoutons que le siège épiscopal changeait souvent de titulaire ; quelques évêques ne faisaient que paraître et disparaître, et on ne pouvait par conséquent demander à leur administration l'esprit de prévoyance et de suite qu'exigent toujours les créations de cette importance (3). D'ailleurs une circonstance,

(1) M. Degert (I, 320 et suiv.) cite quelques traits bien suggestifs qui montrent le peu d'attrait que les clercs avaient pour les séminaires.

(2) *LE MENÉ, Histoire du Diocèse de Vannes* (II, 34) : les protestants avaient établi des prêches à la Roche-Bernard, à Ploërmel, à Pontivy, à Hennebont, à Muzillac...

(3) Dans le court intervalle de 1564 à 1620, il y eut huit évêques de Vannes.

qui surgit sur les entrefaites, était bien de nature à tranquilliser leur conscience.

En 1574, dix ans après la promulgation du décret, la ville de Vannes décida de fonder, sous le patronage de Saint-Yves, un collège « à l'instar de ceux de Paris » : c'était le premier établissement de ce genre en Bretagne (1). Les évêques de Vannes, partageant à ce point de vue les idées de la plus grande partie de l'épiscopat français, pouvaient regarder leur collège, ouvert indistinctement à toute la jeunesse, comme bien plus avantageux pour le bien général qu'un séminaire, dont le bienfait ne pourrait s'étendre qu'à un nombre limité de sujets.

Et il faut bien le reconnaître, ces collèges réclamés par l'opinion publique, et qui allaient se multiplier avec une fécondité merveilleuse, répondaient à un réel besoin, et avaient par conséquent une mission à remplir (2).

En tout cas, lorsque les Jésuites en 1632 prirent la direction du collège Saint-Yves, l'évêque put croire que la formation de ses clercs était désormais suffisamment assurée, puisqu'on y ferait même des cours de philosophie et de théologie (3).

(1) In tota inferiori Britannia in qua dicta civitas Venetensis sita est, nullum est collegium, nec etiam in superiore, ad quod sine magnis sumptibus et fastidio juvenus migrare valeat. (*Arch. de la mairie de Vannes*. — Cité par Lallemand : *Les Origines historiques de la ville de Vannes*).

Le nouveau collège fut placé sous le patronage de *Saint-Yves*. — Le choix du titulaire était significatif : un prêtre séculier breton donnait son nom au collège qui devait fournir pendant plusieurs siècles tant de vocations ecclésiastiques.

(2) Dans une situation analogue et à la même époque un grand nombre d'archevêques et d'évêques, y compris saint François de Sales, considéraient le collège de la ville épiscopale comme une institution apte à fournir des prêtres (Cf. DEBERT, I, 105-108).

(3) Sur 91 collèges que la Compagnie de Jésus possédait en France en 1762, 28 avaient des cours de théologie, et parmi

Néanmoins, quels que fussent les avantages de ces cours spéciaux et de ces collèges, ils n'étaient pas en situation d'assurer complètement au clergé la formation morale que demandait le Concile. C'était un progrès, mais ce n'était pas encore l'idéal. « Tous les élèves étaient externes, et prenaient pension chez des particuliers; dès lors abandonnés à eux-mêmes, sans surveillance spéciale; sans exercices réguliers, à peine distingués par une vague tonsure, ils vivaient de la vie des autres étudiants ». Quant à ceux qui étudiaient dans l'isolement des presbytères, ils venaient, leurs études une fois terminées, demander les ordres avec un simple certificat de leur recteur.

Mais pendant que l'on s'attardait dans l'emploi de ces méthodes vieilles, dont l'insuffisance se manifestait de jour en jour davantage, le principe posé par le Concile continuait d'exercer son influence latente; et bientôt, sous l'impulsion de quelques hommes providentiels, se dessina un vaste courant d'idées pour le faire entrer dans la voie des réalisations (1).

eux, seuls en Bretagne, ceux de Vannes et de Rennes. Avant l'arrivée des Jésuites les sujets privilégiés se rendaient aux Universités d'Orléans, d'Angers, de Paris.

En 1622, M^{re} Martin fonda une rente de 2500 livres pour l'entretien de 15 ecclésiastiques à l'Université de Paris.

Les Universités qui contribuèrent à développer dans le clergé, au moins parmi une élite, l'amour de la science et la formation intellectuelle, n'obtenaient pas des résultats aussi heureux pour la moralité et la piété, au dire de Thomassin, (Cf. *Ancienne discipline de l'Eglise* : chap. 101).

C'est pour suppléer à cette lacune des anciennes Universités que l'on a établi de nos jours des Séminaires-pensions à l'usage des étudiants : v. gr. le Séminaire des Carmes à côté de l'Université catholique de Paris, et le Séminaire français à Rome auprès de l'Université grégorienne, etc...

(1) Le cardinal de Bérulle, saint Vincent de Paul, le B. Jean Eudes, M. Olier, M. Bourdoise.

Un de ces initiateurs fut chez nous Eudo de Kerlivio.

Disciple lui-même de saint Vincent de Paul, aidé et peut-être inspiré par le P. Rigoleuc, l'un des principaux agents de la renaissance religieuse dans notre diocèse, il entreprit de fonder à Vannes une maison spéciale où les clercs auraient à se retirer, au moins quelque temps avant de recevoir les ordres.

L'œuvre fut laborieuse. Ce n'est que par des acheminements successifs et après avoir subi deux échecs, qu'il réussit à la mettre sur pied. — La première maison qu'il fit construire, de connivence avec le P. Rigoleuc, formait comme une aile du collège Saint-Yves. Mais devant l'hostilité du clergé qui refusa de contribuer aux dépenses, et celle du Chapitre qui ne voulut pas enregistrer les lettres patentes (1), le projet échoua. Ceci se passait en 1660.

Cinq ans après, Eudo de Kerlivio revint à la charge. Sa première maison ayant reçu une destination différente, il en fit bâtir une autre sur la butte du Mené (2). Cette fois encore il eut à lutter contre de sérieuses difficultés, où il perdit jusqu'à son titre

(1) *Lettres patentes de Louis XIV* : « Le principal soin que nous devons avoir de notre royaume étant celui de la religion, dont les ecclésiastiques sont les ministres, nous avons approuvé et même jugé nécessaire qu'il y eût dans les provinces de notre royaume des collèges où les pauvres clercs pussent recevoir les impressions de la piété et les instructions nécessaires pour parvenir aux ordres sacrés de prêtrise, et particulièrement dans la Basse-Bretagne où il se trouve un grand nombre de pauvres escolliers qui aspirent aux dits ordres sacrés, et n'ont pas le moyen de se faire élever et instruire aux devoirs et fonctions d'une si sainte vocation. » (1660).

(2) Les bâtiments, dont l'emplacement avait été choisi par le P. Rigoleuc et qui avaient été construits aux frais d'Eudo de Kerlivio, furent affectés à l'œuvre de la Retraite des hommes, fondée par le P. Huby.

de vicaire général. Mais il était convaincu qu'il y avait là un progrès à réaliser ; sa volonté tenace finit par avoir raison des préventions de l'évêque et de l'opposition du clergé. Et en 1680 il eut la joie d'introduire les ordinands dans la maison du Mené (1).

Le diocèse de Vannes avait enfin son Grand Séminaire (2).

Mais l'institution était loin de sa forme définitive. Les cours de théologie continuaient de se faire au collège ; et les clercs, qui étaient pensionnaires en ville pendant le reste de l'année, venaient passer seulement quelques semaines de retraite au Mené avant chaque ordination : deux mois pour la tonsure, et trois mois pour chacun des ordres majeurs (3).

(1) M. de Kerlivio bâtit sa seconde maison sur la colline du Mené. Sa disgrâce l'ayant contraint de se retirer, il autorisa Catherine de Francheville à y établir son œuvre de la *Retraite des femmes*, à la condition d'achever les travaux commencés. Quand il lui fut permis de donner suite à son idée, M^{lle} de Francheville se transporta dans le voisinage de l'église Saint-Salomon ; et depuis lors la maison du Mené a servi de Grand Séminaire, jusqu'en 1864.

Vers la même époque (1685) s'ouvrait une porte dans les remparts, par où les séminaristes se rendaient directement aux offices de la cathédrale. (C'est actuellement la rue Brizeux).

(2) Les ordinands y entrèrent le samedi de la Pentecôte, une semaine avant l'ordination de la Trinité.

Le séminaire fut confié d'abord à des prêtres du diocèse. La direction passa en 1701 aux Lazaristes, qui la gardèrent jusqu'à la Révolution.

(3) Ce système, simple étape dans le développement de l'œuvre, n'était pas particulier au diocèse de Vannes : « A l'origine les Grands Séminaires étaient habituellement, selon l'esprit primitif de leur institution, non pas des centres d'étude, mais des maisons de pieuse retraite où les jeunes clercs et les nouveaux prêtres passaient quelques mois dans la paix et les exercices spirituels, les uns pour se préparer à la réception des saints ordres, les autres pour s'initier à la science de la direction des âmes et du gouvernement des paroisses. On n'y donnait donc aucun autre enseignement que celui qui a pour but de former les ecclésiastiques au chant, aux cérémonies,

Un grand pas était fait. Le principe était admis d'un stage au Grand Séminaire dans la solitude ; il n'y avait plus qu'à étendre la durée de ce stage, et le Grand Séminaire serait constitué avec le régime qui devait prévaloir dans la France tout entière.

En 1762, au départ des Jésuites, nouveaux changements. Le collège Saint-Yves ayant été confié alors à des régents, dont quelques-uns étaient laïques, les chaires de théologie furent transportées tout naturellement au Grand Séminaire ; et les Lazaristes qui, depuis 1701, avaient déjà la charge de la formation spirituelle des ordinands, assumèrent aussi la charge de l'enseignement théologique.

Ainsi s'est accomplie à Vannes une évolution qu'on a vu se produire également en beaucoup d'autres diocèses : du collège où l'on donnait d'abord l'enseignement élémentaire, puis celui des lettres, et plus tard celui même de la théologie, nous avons vu se détacher graduellement, pour devenir un organisme indépendant et complet, cette institution dont les Pères du concile de Trente avaient tracé, 200 ans auparavant, les lignes ordonnatrices.

Mais que de tâtonnements et de tergiversations avant d'arriver à l'application totale d'une idée qui nous paraît aujourd'hui si simple et si conforme à la nature des choses !

III

Il était dans la destinée du collège Saint-Yves, que nous rencontrerons souvent au cours de cette his-

à l'administration des sacrements... Quant aux cours de théologie ils se faisaient le plus souvent dans les universités et les collèges, parfois aussi chez certains recteurs qui instruisaient eux-mêmes dans leurs presbytères les jeunes clercs de leurs paroisses (*Pouillé hist. de l'Arch. de Rennes* ; III, 406, par GUILLOTIN DE CORSON).

toire, d'être le point de départ des deux institutions diocésaines qui répondent aux prescriptions du concile de Trente.

Nous venons de décrire l'évolution qui a abouti au fonctionnement normal du Grand Séminaire.

Celle qui en a fait sortir le Petit Séminaire a été plus longue encore et plus laborieuse.

Il est à remarquer, le Concile, en décrétant l'institution du séminaire, ne semblait avoir en vue qu'une maison unique, où les clercs séjourneraient depuis l'âge le plus tendre jusqu'au moment où ils auraient à exercer les fonctions ecclésiastiques, jetant ainsi dans le pêle-mêle d'une vie commune des enfants de 12 ans et des hommes dépassant la vingtième année.

Les essais que l'on tenta dans quelques diocèses eurent bien vite fait de montrer que le texte conciliaire ne pouvait pas être interprété au pied de la lettre. L'expérience imposa la nécessité d'établir deux séminaires au lieu d'un (1).

(1) Pour le concile de Trente, il y a le SÉMINAIRE, sans distinction de Grand et de Petit. Ce n'est qu'après 80 ans de tâtonnements que l'on arrive à cette distinction nécessaire. Jusque vers 1640, par une interprétation trop étroite de la lettre du décret, on réunissait dans la même maison tous les clercs, depuis l'âge de 13 ans jusqu'à la prêtrise. Ce système n'était pas pratique. Aussi, malgré le zèle de ceux qui l'établirent, échoua-t-il à Milan avec saint Charles Borromée, en Lorraine avec le cardinal de Lorraine, et dans les différents diocèses de France où l'on tenta de l'appliquer. Saint Vincent de Paul disait de cette sorte de maisons qu'il n'avait pas ouï dire qu'aucune d'elles eût réussi au bien de l'Eglise (Cf. DESSERT : II, 458) ; et, le premier, il isola l'une de l'autre, à Saint-Lazare, la maison des petits clercs de la maison des ordinands. Cette réforme fit fortune.

C'est ainsi que saint Vincent, qui fut l'un des organisateurs les plus clairvoyants des Grands Séminaires, doit être compté aussi parmi les initiateurs qui ont orienté les Petits Séminaires vers leur forme définitive.

— Quant au nom de PETIT SÉMINAIRE, il a reçu dès le XVII^e siècle la signification qu'il a encore actuellement. Alors

Si le Concile n'avait eu en vue qu'une maison d'étude, où les futurs prêtres auraient eu à passer successivement par les cycles de la grammaire, des humanités et de la théologie, la fusion des élèves n'aurait eu rien d'anormal. Alors même que les écoliers n'auraient pas été sectionnés en divisions distinctes, les groupements se seraient opérés d'eux-mêmes, les grands avec les grands et les petits avec les petits, suivant les affinités naturelles. C'est ainsi du reste que les choses se passaient au collège Saint-Yves ; et les Jésuites, qui l'ont dirigé pendant plus de 130 ans, ne crurent pas devoir les modifier.

Mais le Concile ne demandait pas seulement au Séminaire de préparer à l'Église des prêtres instruits, il voulait avant tout qu'on leur inculquât la mentalité ecclésiastique. Or le grand inconvénient qu'il y aurait à faire cohabiter ensemble de tout jeunes enfants et des ordinands, ce serait de mettre en conflit l'esprit sacerdotal et l'esprit écolier.

Le jeune débutant, qui a déjà été l'objet d'une sélection, a ses qualités sans doute ; mais tant qu'il sera enfant, et qu'il vivra avec ceux de son âge, il aura nécessairement leur façon d'être et leurs défauts : étourdi, espiègle, insouciant. La soutane et la tonsure qu'on lui accordera parfois dès les basses classes, ne lui donneront pas d'emblée le calme et le sérieux, qui ne viendront qu'avec les années.

comme aujourd'hui il servit à désigner l'établissement des *petits clercs* qui étudiaient la grammaire et les humanités, par opposition au *Grand Séminaire* où vivaient les ordinands.

Notons toutefois qu'un prêtre de Saint-Sulpice ouvrit en 1684 une maison d'étudiants en théologie qu'il appela aussi *Petit Séminaire*, à cause qu'elle était destinée à recevoir les ecclésiastiques pauvres, c'est-à-dire les *petits gens*, par opposition à l'appellation du *Grand Séminaire*, où l'on recevait les ecclésiastiques venant des *grandes familles*. Cette distinction entre pauvres et riches a disparu.

Mais quand il sera à son tour candidat aux ordres, c'est d'un autre esprit qu'il aura besoin, et par conséquent d'une ambiance différente. A la turbulence devra succéder la gravité, à l'égoïsme instinctif de l'enfance l'esprit de sacrifice, et à l'insouciance, dont on n'arrive à se débarrasser que graduellement au contact de la vie, le sentiment de la responsabilité.

Le décret insinuait qu'on devrait séparer les séminaristes en autant de groupes qu'il serait nécessaire en tenant compte de leur nombre et de leur âge. L'expérience a montré que ces groupes eux-mêmes avaient besoin d'être totalement isolés pour être soumis à des disciplines différentes. — Cette question est d'ailleurs aujourd'hui sortie du domaine de la discussion : la nouvelle législation de l'Église, précisant la formule un peu vague du décret conciliaire, consacre l'usage que l'expérience des directeurs avait déjà adopté en France depuis le XVIII^e siècle. « Ce serait une mesure excellente, pour ne pas dire nécessaire, dit la Consistoriale (31 juillet 1912), de séparer dans les séminaires les grands élèves d'avec les petits, et, là où c'est possible, de constituer deux établissements. » Le vœu de la Consistoriale est devenu en 1918 une règle du codex (1).

Une autre séparation s'imposait encore. Les jeunes clercs ne doivent pas seulement vivre à part des ordinands, il fallait aussi, et pour des raisons peut-être plus graves, leur épargner le contact avec les écoliers de leur âge, avec ceux du moins dont les aspirations frivoles et mondaines seraient de nature à compromettre la vocation ecclésiastique.

(1) *Curandum est bina constituentur seminaria : minus scilicet pro pueris litterarum scientia imbuendis, majus pro alumni philo-sophiæ ad theologiæ vacantibus* (N^o 1354, § 2).

IV

Ce danger ne se fit pas sentir au collège de Vannes, du moins tout d'abord et même pendant une longue période de son existence.

Fondé par l'initiative de l'écolâtre de la cathédrale avec la collaboration de la Communauté de ville, placé sous le contrôle du Chapitre qui était représenté dans le conseil d'administration, favorisé par l'évêque qui y annexa les dîmes de plusieurs paroisses, et qui avait l'assurance écrite que « les préceptes divins y seraient enseignés », — il offrait toutes les garanties.

La sécurité qu'on y trouvait ne diminua pas, tout au contraire, lorsque les Jésuites y arrivèrent en 1632 avec une discipline plus sévère et une pédagogie plus rationnelle. Ces directeurs, comprenant que le vrai rôle de leurs collèges était de réformer la société, et sachant qu'un des meilleurs agents de cette réforme serait un clergé d'élite, orientaient tout naturellement leurs meilleurs élèves vers la théologie et la carrière ecclésiastique.

Dès lors on s'explique que le courant ait porté les jeunes clercs à abandonner les Écoles presbytérales, où l'on étudiait vaille que vaille, pour venir chercher au collège une formation plus complète et plus régulière (1).

(1) Ce système était pratique dans les régions où il y avait un collège comme à Vannes. Dans les régions au contraire où la fréquentation du collège était difficile, on se contenta de perfectionner les écoles presbytérales pour assurer aux jeunes élèves une meilleure formation littéraire et religieuse. Tel évêque, comme celui de Pamiers, établissait pour eux de petits règlements; tel autre, comme celui de Montpellier, exigeait qu'on les lui présentât au cours de ses visites; ailleurs, comme à Rouen, Amiens..., on les obligeait à suivre des conférences faites tout exprès pour eux. Mais de l'aveu de tous, ces écoles

Lorsque la Compagnie de Jésus fut supprimée en 1762, le départ de ses anciens maîtres n'enleva pas au collège la vogue qu'il avait acquise depuis un siècle et demi. Aux yeux du clergé qui y avait fait ses premières études, et qui en conservait un souvenir favorable, le collège était toujours considéré comme le vestibule du Grand Séminaire. Du reste les nouveaux maîtres, qui étaient prêtres, du moins un grand nombre d'entre eux, s'appliquèrent à conserver son caractère primitif; et ainsi, malgré les fluctuations qu'il eut à subir, et le danger des pensions que nous avons signalé plus haut mis à part, le collège Saint-Yves continua à pourvoir avec succès au recrutement du clergé (1).

presbytérales n'étaient qu'un pis aller (Cf. DEGERT, II, 460 et 299).

Nous devons, au point de vue des vocations et de l'esprit sacerdotal, une mention particulière à l'école de Saint-Nicolas des Eaux, fondée et dirigée par le P. Simon de Sainte-Anne, avant son entrée chez les Carmes de Sainte-Anne d'Auray (Voir à son sujet : *La vie intérieure dans le couvent de Sainte-Anne*).

(1) Différents auteurs — Rio, Jules Simon, Allanic professeur d'histoire, Max Nicol... — ont décrit les mœurs des écoliers de Vannes, avant et après la Révolution.

J. Simon, qui a vécu lui-même cette vie d'écolier pauvre; et dont le collège Saint-Yves porte aujourd'hui le nom, nous donne dans ses « *Nouveaux Mémoires des autres* » des détails pittoresques sur les pensions de Vannes.

« Plusieurs de nos camarades étaient des fils de paysans, et portaient le costume breton. Ils se destinaient à être prêtres. Ils étaient en général plus âgés qu'on ne l'est au collège : j'avais un camarade de 24 ans, et sa présence n'étonnait personne. La plupart de nos rhétoriciens avaient une vingtaine d'années... La plupart venaient des communes voisines et trouvaient un grenier ou une chambrette dans quelque pauvre ménage, où ils prenaient aussi leur pension à très bon marché. Quelques paysans arrivaient tous les lundis avec un énorme pain de seigle qui devait leur suffire jusqu'au samedi suivant. Ils le coupaient en tranches dans une écuelle, et la logeuse y jetait un peu de bouillon. Avec cela, ils achetaient un morceau de bouilli quand ils étaient en fond. J'en ai connu plusieurs qui n'avaient

Mais, vers la fin du XVIII^e siècle, l'esprit nouveau qui soufflait sur la France entière se fit sentir à Vannes comme partout ailleurs. Les idées philosophiques qui préparaient de loin la voie à la Révolution, se propageaient dans tous les milieux intellectuels. Les professeurs du collège, y compris les prêtres eux-mêmes, surtout à la fin du siècle, n'étaient pas exempts de l'infection janséniste ni des tendances gallicanes qui allaient aboutir quelques années plus tard à la Constitution civile du clergé. Aussi, bien qu'en apparence il n'y eût pas de chan-

d'autre nourriture que cette soupe à midi, et du pain sec le reste du temps ».

Max Nicol (*Revue Morbihannaise* ; mai et juin 1894), esquisse un joli tableau de leurs salles d'étude et de leurs réfectoires : « Ces jeunes gens étaient reçus par groupes de dix ou douze chez des hôtes ou des hôtesse qui leur fournissaient le couvert et une partie du vivre, le reste des provisions venait directement de la maison paternelle. A l'heure des repas la salle d'étude se transformait en réfectoire... »

Cette description des pensions d'autrefois, nous pouvons nous porter garants nous-mêmes de son exactitude. Le régime, dont il ne reste plus aucune trace ; s'est prolongé jusqu'à vers la fin du XIX^e siècle, et dans nos propres souvenirs d'écolier nous retrouvons les mêmes coutumes, les mêmes physionomies, et la même vie très frugale.

Au XVIII^e siècle, les élèves, jeunes gens dans toute leur force, tous externes, n'échappaient pas au péril de la liberté... Les archives (du Présidial) ont conservé les traces de leurs fredaines et de leurs méfaits. On leur reproche de s'assembler sur la place publique armés de sabres, pistolets, haches et bâtons ; les plus petits, les poches remplies de pierres... » (ALLANIC : *Histoire du Collège de Vannes*). Cet auteur a trop généralisé sans raison, pour deux ou trois épisodes recueillis dans les archives, en étendant à toute une population écolière les méfaits de quelques uns, méfaits qu'il ne faut pas s'étonner du reste de voir éclater dans une petite ville où se trouvaient agglomérés plus de 1000 étudiants.

Toutefois il faut retenir de ces récits que le milieu turbulent où s'agitait une jeunesse pleine d'effervescence et d'une éducation un peu fruste, n'était guère favorable à la piété et à la culture des vocations ecclésiastiques.

gement notable, on peut se demander si l'établissement aurait maintenu longtemps encore le rôle qu'il avait eu jusque là pour le recrutement du clergé.

Le danger est plus visible pour nous à distance qu'il ne l'était à cette époque ; mais il existait. Ce qui prouve combien ce milieu écolier était travaillé, c'est qu'on en vit sortir, en même temps, les agents les plus sectaires de la Révolution, les chefs les plus ardents de la chouannerie, et des prêtres qui, à la différence du clergé de tant d'autres diocèses, eut une attitude héroïque en face de la persécution.

Lorsque la Révolution éclata, maîtres et élèves se dispersèrent chacun suivant sa voie, et le collège ferma ses portes.

Il ne devait les rouvrir que longtemps après, à la suite du Concordat.

V

Après dix ou douze ans d'interruption, pouvait-on encore espérer que cette maison continuerait d'être la pépinière du clergé ? Maintiendrait-elle ses traditions anciennes, ou bien son histoire allait-elle entrer dans une phase différente ?

Les élèves y viendraient-ils avec la même confiance et aussi nombreux qu'autrefois ? Dans quelle ambiance y vivraient-ils ? Le diocèse y trouverait-il les mêmes garanties qu'avant la Révolution ?...

Les évêques de France étaient dans une situation des plus difficiles. Devant eux se posait un problème angoissant : après la tempête qui venait de bouleverser si profondément leurs diocèses, et quand ils n'avaient sous la main que les faibles épaves recueillies de l'exil et de la persécution, comment subve-

nir aux besoins des fidèles et assurer l'avenir de leur clergé?

Les familles qui avaient vu la Révolution sévir surtout contre les prêtres avec un acharnement inouï, pouvaient redouter que, contenue un moment plutôt qu'anéantie, elle ne recommençât bientôt. Et, au lieu de seconder dans leurs enfants la vocation sacerdotale, il était à craindre qu'elles n'employassent au contraire toute leur influence à les en détourner.

— Les jeunes gens eux-mêmes seraient-ils suffisamment en garde contre les séductions qu'exerçaient alors la gloire militaire, à l'apogée des victoires impériales, et l'attrait des carrières libérales qui venaient de s'ouvrir si largement devant toutes les ambitions (1)?

Le premier de ces inconvénients était en Bretagne beaucoup moins grave qu'ailleurs : la foi populaire n'y avait pas été affaiblie ; elle était même devenue plus combative par la nécessité de se défendre ; et les familles les mieux posées, qui voyaient dans le sacerdoce beaucoup moins le danger que la dignité, ont tenu à honneur, longtemps encore après, de compter un prêtre parmi leurs enfants.

Mais le second inconvénient existait. Et le nouvel évêque, M^{sr} de Pancemont, n'avait, semble-t-il, d'autre moyen de s'y soustraire que d'imiter ses collègues en créant lui aussi une maison indépendante. L'idée même lui en fut suggérée par un de ses diocésains : dès son arrivée à Vannes, M. Delorme (d'Auray) lui signala les bâtiments de l'ancien couvent de Sainte-Anne comme pouvant servir à l'établisse-

(1) D'après le *Rapport de M^{sr} Feutrier, Ministre des Affaires ecclésiastiques* (juin 1828). L'évêque d'Autun, dans sa lettre au grand maître de l'Université en 1811, se plaint lui aussi de la rareté des vocations, qu'une législation inopportune pourrait encore aggraver.

ment d'un séminaire (1). Mais ce n'est que beaucoup plus tard que l'on devait donner suite à ce projet. Indépendamment des difficultés qu'il aurait eues à se procurer des ressources et à trouver des professeurs, il y avait chez l'évêque un tel respect pour les institutions de l'Etat, et chez le supérieur du Grand Séminaire, M. Le Gal, une telle sympathie pour le collège, qu'ils ne s'arrêteraient jamais à l'idée d'établir en face du collège officiel une maison rivale. En revanche l'évêque eut d'autant plus à cœur d'apporter de réelles améliorations à une institution qui avait déjà rendu tant de services à ses prédécesseurs, et qu'il voulait utiliser lui-même.

A ses yeux le collège communal était un vrai Petit Séminaire (2), et en conséquence il le traita avec la même sollicitude que si la maison avait dépendu de lui. Le 12 octobre 1803, il écrivit une lettre au clergé et aux fidèles pour leur annoncer l'ouverture des cours, et pour les inviter à favoriser le recrutement des élèves. En même temps il y faisait entrer quelques-uns de ses prêtres comme professeurs, et créait des ressources en faveur des jeunes

(1) *Archives départementales* : Séminaire de Sainte-Anne.

(2) L'historien du collège nous dit qu'il « était considéré par l'autorité diocésaine comme un Petit Séminaire..., et qu'il était destiné spécialement à préparer des jeunes gens à entrer au Grand Séminaire » (ALLANIC).

Le Dr Mauricet, qui faisait ses études au collège, sous le Premier Empire, nous fournit le même témoignage : « La destination principale du collège était de fournir des sujets au Sacerdoce... Le personnel des élèves se recrutait principalement dans les petits collèges de Ploërmel, d'Auray, de Josselin, et dans les presbytères où se faisaient les études préparatoires de la latinité... Presque tous nos condisciples, déjà âgés, étaient disséminés en ville et agglomérés dans des chambres tenues par de vieilles filles ou par des ouvriers. Toute cette population se destinait au Séminaire » (*Bulletin de la Société polymathique*, 1876).

gens peu fortunés (1); enfin il se fit donner par le préfet un droit de contrôle sur l'enseignement et la discipline.

Pour maintenir dans leur vocation les élèves qui se destinaient à l'état ecclésiastique, il groupa dans une maîtrise une soixantaine d'entre eux, qui prenaient part aux offices de la cathédrale et se familiarisaient avec les fonctions de leur futur état (2).

Mais l'ouvrier par excellence du recrutement sacerdotal fut M. Le Gal. Ami, et de longue date, de M. Géanno, principal du collège, il trouva en lui un collaborateur spontané. Les secours qu'il accordait à un grand nombre d'élèves n'étaient pour lui qu'un premier moyen de se créer des relations avec eux; il les connaissait tous, il les suivait tous de près, et, « afin de faire marcher du même pas l'instruction religieuse et l'instruction littéraire, il réunissait tous les jeudis matin, au Grand Séminaire, les élèves des classes supérieures pour leur faire un cours de conférence » (3).

On s'explique que dans ces conditions le collège de Vannes présentât aux yeux d'un grand nombre la physionomie d'un Petit Séminaire; et l'on est porté à juger avec indulgence une administration diocésaine qui ne paraissait pas soupçonner que l'Eglise réclamât autre chose.

En tout cas, à quoi eût servi de s'imposer de

(1) L'évêque prélevait les 2/3 sur les oblations de Sainte-Anne, et les remettait entre les mains de M. Le Gal en faveur des élèves pauvres soit du collège, soit du Grand Séminaire.

(2) LE MENÉ: *Histoire du diocèse*, II.

(3) *Semaine Religieuse*: avril 1868. « Si l'instruction des élèves prenait une partie du temps de M. Le Gal, leur entretien prenait une partie de ses ressources. C'est grâce à lui que tant de jeunes morbihannais ont pu faire leurs études en vue du sacerdoce » (M. JOUBIQUX).

coûteuses dépenses pour mettre sur pied une œuvre nouvelle, que la législation des années suivantes n'aurait pas laissée debout!...

VI

L'Empire, après avoir favorisé tout au début la création de collèges ecclésiastiques, ne tarda pas en effet à cesser d'être libéral.

Bientôt il ne permit plus à aucun organisme ecclésiastique d'échapper à son contrôle. Toutefois les mesures qu'il prit à l'égard des Grands Séminaires, quelque tyranniques qu'elles fussent, n'allèrent jamais jusqu'à décréter leur suppression (1).

Il pouvait y avoir un séminaire par département, mais le gouvernement ne s'engageait pas à le doter.

Les évêques restaient chargés de l'administration de leur séminaire; mais les règlements de cette organisation devaient recevoir l'approbation du chef de l'Etat. Ils lui enverraient toutes les années le nom des personnes qui étudiaient dans les séminaires (2).

Les ecclésiastiques dans les ordres sacrés étaient exempts de la conscription; mais l'évêque ne pouvait ordonner un sujet qu'à la condition d'avoir soumis son dossier au gouvernement, d'où: facilité aux agents du pouvoir d'écarter arbitrairement des ordres tous ceux qui leur étaient suspects (3).

(1) Les bâtiments de l'ancien séminaire (rue du Mené) furent remis à la disposition de l'évêque le 8 juin 1803, et les cours se rouvrirent en 1804.

Le séminaire de Vannes comptait 43 étudiants en 1807, et, en 1811, 61 (FALHER, *Monographies chouannes*, II).

La durée des cours était fixée à deux ans par les articles organiques.

(2) Concordat: art. 11. — Articles organiques: 23-25.

(3) Il fallait être sous-diacre pour être dispensé du service militaire (*Circulaire du Ministre de la guerre*, 17 août 1802). Une

Plus tard, en 1809, tout en laissant ouvertes les portes du séminaire, l'Empereur exigera que pour y entrer, on excipe du titre de bachelier ès-lettres (1). Il poussera même l'inquisition jusqu'à contrôler la doctrine qu'on y enseigne, et il demandera qu'on y professe les « quatre articles » schismatiques de 1682.

Mais ce qui intéressait Napoléon plus encore que cet enseignement spécial des séminaires, c'était l'enseignement secondaire, qui donnait entrée dans les carrières libérales aussi bien que dans l'état ecclésiastique. Cet homme extraordinaire, à la fois génie et despote, rêvait de donner à la France réorganisée des institutions nouvelles toutes sorties de son cerveau : c'est ainsi qu'il tenta de jeter les esprits de ses sujets dans un moule uniforme, et de frapper l'âme française toute entière à son effigie.

En face de cette volonté impérieuse, qu'allait devenir cette magnifique floraison d'écoles catholiques, qui avait surgi si promptement du sol, au sortir de la Révolution, aux premiers rayons de la liberté ? Que deviendraient les Petits Séminaires fondés par les évêques sur la foi des encouragements qu'ils avaient reçus, et les collèges où les Pères de la Foi, reprenant sous le couvert d'une dénomination nouvelle l'œuvre des Jésuites, travaillaient à régénérer la jeunesse française ?...

Dès 1806 Napoléon fit voter par le corps législatif

circulaire de Portalis à tous les évêques, en 1807, signale de nombreuses exemptions accordées par l'Empereur. Mais il invite les évêques à prévenir les abus.

(1) Quelquefois l'État se montrait bon prince : « Sur la demande motivée de l'évêque, et sur le rapport de la section de comptabilité, il pourra être accordé à un certain nombre de séminaristes qui seront reçus bacheliers, la remise de tous ou partie des droits de diplôme » (*Délibération du Conseil de l'Université, 23 juin 1809*).

une loi, dont voici le premier article : « Il sera formé, sous le nom d'Université impériale, un corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publique dans tout l'empire. »

Comme le Sénat tardait trop au gré du maître à discuter le projet de loi, l'Empereur passa outre ; et, d'une manière illégale, mais avec une volonté qui n'admettait pas la contradiction, il créa par simple décret la plus ambitieuse de ses institutions.

Modelée sur le type des anciens Ordres, l'Université impériale était comme un Ordre nouveau, non pas religieux, mais areligieux et neutre, ayant son Grand Maître, ses profès qu'il appelle agrégés, ses visiteurs chargés de l'inspection, imposant à ses membres l'équivalent du vœu d'obéissance et dans certains cas le célibat lui-même (1), avec la mission de jeter sur le pays tout entier un réseau de filiales, hiérarchisées depuis l'enseignement supérieur jusqu'à l'enseignement primaire élémentaire.

C'était une sorte de congrégation enseignante : du premier jour, animée de l'esprit de son fondateur, elle va tendre à absorber toute l'activité intellectuelle du pays dans le domaine de l'enseignement, ne permettant que d'une manière intermittente à aucune initiative privée de s'exercer à côté d'elle. Et

(1) Une fois agrégé à l'Université, on ne pouvait la quitter sans l'agrément du Grand Maître.

L'obligation du célibat était étendue aux proviseurs, censeurs, principaux, et maîtres d'étude (art. 101).

Ce caractère areligieux de la nouvelle institution n'excluait pas alors les ecclésiastiques des chaires universitaires ; leur concours était même très recherché (Cf. la lettre de M. Le Priol, dans le chapitre II). L'Université de Rennes a eu plus d'un prêtre à sa tête, entre autres un ancien professeur du collège de Vannes, M. Le Priol. On ne pouvait guère se passer d'eux au début. L'Empereur voulait bien leur accorder licence d'enseigner, mais à la condition que ce fût dans ses maisons à lui, et suivant un programme tracé par lui.

ce qui définit le mieux son rôle, c'est le tableau de la législation créée en sa faveur (1).

Déjà dès 1807, et pour lui préparer les voies, l'Empereur avait fait fermer tous les collèges libres, et particulièrement ceux qui appartenaient aux Pères de la Foi.

Le décret organique de 1808 ne paraissait pas concerner les écoles préparatoires à l'état ecclésiastique : après avoir déclaré que l'Université aurait désormais le monopole de l'enseignement, il ajoutait que l'instruction dans les séminaires continuerait de dépendre des archevêques et évêques chacun dans son diocèse, et qu'il leur appartenait d'en nommer les directeurs et les professeurs (art. III). — Le décret ne distinguant pas entre Grands et Petits Séminaires, on étendit naturellement aux petits le privilège du décret.

Mais cette situation avantageuse ne dura pas longtemps. Un décret impérial du 9 avril 1809 rattachait les Petits Séminaires à l'Université : « Aucune autre école [que les Grands Séminaires], sous quelque dénomination que ce puisse être, ne peut exister en France, si elle n'est régie par des membres de l'Université et soumise à ses règles » (art. III). En conséquence, le directeur même des maisons diocésaines devra être membre de l'Université ; les professeurs seront gradués de l'Université ; les élèves, pour avoir le droit d'entrer au Grand Séminaire, iront demander le diplôme de bachelier ès lettres à l'Université.... Le seul privilège qui leur reste, c'est d'exister. Et le règlement administratif qui suivit la promulgation du décret (24 avril 1809) voulut

(1) L'une des idées césariennes de la Convention avait été de créer un système de « centralité », où tous les enfants indistinctement recevraient la même éducation nationale.

bien reconnaître en effet l'opportunité de ces maisons où les élèves étaient soumis, dit-il, à « une discipline intérieure plus analogue à leur genre de vocation ».

Par une mesure, libérale en apparence, mais destinée en réalité à placer les aspirants au sacerdoce sous l'emprise universitaire, le Grand Maître autorise en leur faveur des créations de bourse, mais ils ne pourront en bénéficier que dans les lycées et les collèges de l'Etat. Quant à ceux qui étudient dans les « écoles secondaires ecclésiastiques », ils seront doublement tributaires de l'Université, et par la nécessité de lui demander un diplôme de fin d'études s'ils veulent entrer au Grand Séminaire, et par l'obligation de lui payer une taxe (1). Enfin une autre prescription vexatoire vise à restreindre le nombre des élèves qui échapperont à l'Université, en obligeant les évêques à présenter chaque année la liste de leurs étudiants, accompagnée d'un procès verbal authentique pour certifier que chacun d'eux a la vocation ecclésiastique.

Ce n'était plus déjà la liberté ; bientôt ce sera la servitude.

En 1811, le décret du 15 novembre transforme

(1) La rétribution universitaire, établie par un décret du 17 septembre 1808, variait avec le chiffre de la pension : 1/20 de la pension, si le chiffre de celle-ci était supérieure à 400 fr. ; 15 fr. dans le cas contraire. Elle était exigible dans tous les cas, que la pension fût gratuite ou non.

Et elle était exigée. Le Grand Maître, dans une lettre du 17 juin 1810, rappelle aux supérieurs des « établissements secondaires ecclésiastiques » qu'ils doivent envoyer au Recteur d'Académie l'état de leurs élèves, le prix des pensions, et les quittances de paiement de rétribution.

Une exemption de cette taxe fut accordée sous l'Empire à quelques étudiants pauvres, et plus tard, aux élèves des Petits Séminaires, sous la Restauration, 15 octobre 1814.

Elle fut abolie définitivement par la loi du 4 août 1844.

radicalement la situation. Les établissements ecclésiastiques ne seront plus que de simples pensions, où l'on aura encore le droit de vivre en communauté, mais à la condition de suivre les cours d'un lycée ou d'un collège de l'État : d'où impossibilité d'ouvrir ces maisons soit à la campagne, soit dans les villes dépourvues d'un établissement universitaire, et, en outre, obligation de fermer celles qui n'étaient pas en conformité avec les nouveaux décrets (1). Toutefois, pour ne pas ôter à ces pensions, mises ainsi sous le joug, tout caractère clérical, l'Empereur voulut bien leur accorder deux privilèges : « 1° les divers exercices à l'intérieur de la pension se feront au son de la cloche et non au son du tambour comme dans les établissements universitaires ; 2° les élèves pour se distinguer des autres écoliers, pourront porter tous l'uniforme ecclésiastique (2).

Il restait une dernière liberté à confisquer.

Dans les campagnes les prêtres, suivant un usage immémorial, groupaient autour d'eux quelques

(1) Pour mieux assurer l'exécution du décret, le Grand Maître de l'Université choisit lui-même les villes où ces annexes des maisons universitaires auront à s'établir : « Je viens de décider que l'école secondaire ecclésiastique du département des Côtes du Nord serait établie à Dinan, celle du département du Finistère à Quimper, celle du département d'Ille-et-Vilaine à Rennes, celle du département de la Loire-Inférieure à Nantes, et celle du département du Morbihan à Vannes... L'école de Vannes doit se composer des élèves du séminaire diocésain qui suivront les cours du collège ; il est nécessaire qu'ils soient séparés des véritables séminaristes, qui doivent être tous bacheliers ès-lettres » (*Lettre à Monsieur le Recteur de l'Académie de Rennes* : 15 juin 1812).

(2) La permission de porter l'habit ecclésiastique pourra être accordée aux élèves des dites écoles dont les prospectus et les règlements seront approuvés par le Grand Maître de l'Université (art. V).

jeunes gens pour les initier aux études (1). Ces petites écoles, qui n'étaient pas à proprement parler des établissements, ne semblaient pas visées par les mesures qui frappaient les Petits Séminaires ; mais la perspicacité impériale ne tarda pas à découvrir la fissure de sa loi ; et, par un nouveau décret du 24 août 1813, ces écoles furent soumises comme toutes les autres à la juridiction de l'Université (2).

Les relations de l'Empereur avec le Pape devenant de plus en plus tendues à cette époque, le contre-coup de la mauvaise humeur impériale se faisait sentir aux dépens de l'Eglise, et au détriment de sa liberté.

Cette législation tyrannique demeura en vigueur jusqu'à la fin du régime. Elle ne tomba même pas complètement avec lui ; et son influence n'a jamais

(1) BRIZEUX a fait ses premières études de latin dans un presbytère, chez le recteur d'Arzano, avec cinq ou six enfants de son âge,

Tous jeunes paysans, aux costumes étranges,
Portant de longs cheveux flottants, comme les anges.

Et voici comme il décrit l'école presbytérale au début du XIX^e siècle :

Le premier point du jour nous éveillait : bien vite,
La figure lavée et la prière dite,
Chacun gagnait sa place, et sur les grands piliers,
Dans les chambres, les cours, le long des escaliers,
En été dans les foins couchés sur la verdure,
C'était tout le matin, c'était un long murmure,
Comme de blancs ramiers autour de leur maison,
D'écoliers à mi-voix répétant leur leçon.
Puis la messe, les jeux, et, les grands jours de fête,
Des offices sans fin chantés à pleine tête. (*Poème de Marie.*)

(2) Cette mesure devait durer. En 1819, en pleine Restauration, les écoles presbytérales n'étaient pas à l'abri des tracasseries administratives : « A la Roche-Bernard, le vicaire nommé Gergaud enseignait le latin à 12 ou 15 élèves de la ville ou des environs. N'ayant pas voulu se soumettre au régime universitaire, son école a été fermée » (*Lettre de M. Le Priol, recteur de l'Académie de Rennes au président de la Commission de l'Instruction publique*. Arch. nat. Fⁿ 63245).

cessé depuis de se faire sentir. Si quelques-unes de ses prescriptions ont été atténuées ou même abrogées, le monopole qu'elle a établi a continué de s'exercer jusqu'en 1850, ou plutôt jusqu'à la fin du siècle. Peut-on même dire qu'il ne s'exerce pas encore aujourd'hui ?

A mesure que cette législation devenait plus oppressive, dans toute l'Eglise de France se formait un courant d'idées qui n'avait eu jusque-là que des manifestations passagères, mais qui allait surgir plus fort sous l'obstacle même opposé à son développement. En voyant l'insistance avec laquelle Napoléon contraignait la jeunesse ecclésiastique à fréquenter ses collèges pour lui inculquer une mentalité nationale, c'est-à-dire gallicane, les évêques, par un sentiment de réaction instinctif, sentirent la nécessité d'échapper aux empiètements d'un pouvoir qui se déclarait de plus en plus contre l'Eglise.

Du reste, alors même que l'enseignement de l'Université eût présenté toutes les garanties, un autre danger avait attiré l'attention des évêques : la moralité des jeunes étudiants était trop menacée dans les villes, au milieu du dérèglement des mœurs, pour qu'on n'essayât pas de la mettre à l'abri. Il y avait péril pour les mœurs comme il y avait péril pour les idées.

Le désir d'y porter remède, longtemps comprimé par une législation tyrannique, devait nécessairement se manifester au grand jour aussitôt que les circonstances deviendraient favorables.

Aussi, lorsque la Restauration eut accordé une certaine autonomie aux établissements ecclésiastiques, on vit enfin se créer et se multiplier en France des maisons d'enseignement secondaire conformes aux prescriptions du concile de Trente.

Et c'est alors que le diocèse de Vannes eut lui-même son Petit Séminaire.

Jusqu'ici on n'avait guère songé à des maisons spéciales que pour les clercs arrivés à l'âge de recevoir les ordres ; maintenant l'attention va se porter surtout sur les jeunes étudiants. Et si le siècle des Grands Séminaires a été le XVII^e, à son tour le XIX^e va devenir celui des Petits Séminaires (1).

(1) Sans doute il y a eu des « Petits Séminaires » en France dès le XVII^e siècle, mais presque aucun d'eux n'était, avant le XIX^e siècle, organisé d'après le type admis aujourd'hui par tout le monde. Les élèves recevaient l'éducation cléricale dans un établissement distinct, et ils allaient chercher l'instruction au collège (Cf. DEGERT, II, 488).

Le « Petit Séminaire », d'après la conception actuelle, est une école secondaire de plein exercice, dont tous les élèves sont internes.

Au cours du XIX^e siècle, jusqu'en 1850 particulièrement, les Petits Séminaires portent le nom d'*Ecoles secondaires ecclésiastiques* dans les documents officiels.

PREMIÈRE PARTIE

PREMIÈRE PÉRIODE

De la fondation du Petit Séminaire
à 1828

DEUXIÈME PÉRIODE

Le nouveau Petit Séminaire
1828-1906

PREMIÈRE PÉRIODE

CHAPITRE PREMIER

FONDATION DU PETIT SÉMINAIRE

SOMMAIRE: La loi libératrice. — Le choix de Sainte-Anne d'Auray pour le Petit Séminaire. — Le fondateur: M. Deshayes. — Le bailleur de fonds: Barré-Manéguen. — L'organisateur: le P. Cuénet.

L'Empire étant tombé, les exigences les plus tyranniques de sa législation disparurent avec lui.

Dès le 5 octobre 1814, une ordonnance royale reconnaît aux évêques la liberté d'organiser, hors du contrôle de l'Université, l'enseignement ecclésiastique dans leurs diocèses :

1° Elle permet, contrairement à ce qui était exigé jusqu'ici, de placer les Petits Séminaires à la campagne, et dans des lieux où il n'y a ni lycée ni collège ;

2° Dans les villes où se trouve un établissement universitaire, les séminaristes ne seront plus astreints à en suivre les cours ;

3° La nomination du directeur et des professeurs est rendue à l'évêque ;

4° Le port de l'habit ecclésiastique ne deviendra obligatoire qu'après deux années d'études.

Sauf sur ce dernier point, qui peut devenir matière à chicane, voilà bien le contrepied de la législation napoléonienne.

Avec ce régime de liberté, la création des écoles ecclésiastiques, jugée nécessaire par tout le monde,

y compris les adversaires, devenait enfin possible.

Mais la liberté ne supprimait pas les difficultés d'ordre pratique que devait présenter la création d'un Petit Séminaire.

Il ne suffisait pas d'en avoir l'idée; il fallait une initiative qui la fit prévaloir; il fallait un local qui se prêtât à tous les besoins d'une maison d'éducation; il fallait enfin un personnel capable d'organiser l'œuvre. Et à cent ans de distance, on a peine à se figurer combien il a fallu vaincre d'obstacles pour remplir chacune de ces conditions.

I

Une maison, qui appartenait à l'évêque depuis 1810, semblait être le local prédestiné; c'était une vaste propriété, à quelque distance de la ville épiscopale, en pleine campagne; enfin, circonstance intéressante quand il s'agit de la formation religieuse des jeunes clercs, il y avait là un centre de piété populaire et de dévotion intense.

Et, à voir l'ensemble des événements, il semble bien que la Providence ait eu ses vues sur cette maison, et qu'elle en eût réservé l'usage.

Dès l'arrivée de M^{sr} de Pancemont en 1802, le préfet l'avait mis en possession de la chapelle du Pèlerinage; et, par la force des choses, l'évêque se rendit compte que toutes les atténuances devaient se trouver également à sa disposition: il était inadmissible que la chapelle seule fût à lui, sans l'usage des bâtiments qui l'enclosaient de toutes parts; et il loua tout l'immeuble.

Du reste, bien qu'il ne fût que locataire, les projets ne lui manquaient pas pour utiliser ces vastes édifices: il avait l'intention d'en faire une maison

de retraite pour les prêtres infirmes (1). D'autre part, à l'époque où la législation impériale autorisait encore la création de « maisons secondaires ecclésiastiques », un habitant d'Auray, M. Delorme, lui avait conseillé d'établir ici un séminaire (2), en lui faisant même remarquer que les oblations pourraient servir à « doter d'excellents sujets que le défaut de fortune éloignerait du sacerdoce ».

M^{sr} de Pancemont ne s'arrêta pas à cette idée; mais il était réservé à son successeur de la réaliser.

Quand M^{sr} de Bausset-Roquefort fut nommé évêque de Vannes, des occasions exceptionnelles favorisèrent l'acquisition de tout le domaine.

La propriétaire, M^{me} d'Esquelbecq, était toute disposée à vendre. Aussi les vicaires généraux, qui avaient toujours regretté que M^{sr} de Pancemont se fût contenté de louer l'immeuble, firent les instances les plus vives auprès du nouvel évêque pour qu'il en devint acquéreur à titre définitif.

Dans les lettres qu'ils lui écrivent, ils ne cessent de lui montrer les avantages et les facilités de l'affaire (3).

(1) M^{sr} de Pancemont écrivait à Portalis (21 germinal, an XII: 1804), à propos d'un de ses prêtres: « Quand le temps de sa folie sera passé..., je ne lui donnerai d'autre retraite que Sainte-Anne près d'Auray, que j'ai louée pour retirer les prêtres hors de service. » (Arch. nat., carton F¹⁹ 345).

(2) Voir le tome II de l'*Histoire de Sainte-Anne d'Auray*: le renouveau.

(3) 11 décembre 1807. — « A quatre lieues de Vannes se trouve une ancienne communauté de Grands Carmes, dont l'église est très fréquentée, et où un grand nombre de pèlerins viennent de toutes les parties de la Bretagne. M^{sr} de Pancemont avait affermé cette maison; il aurait beaucoup mieux fait de l'acheter pour lui et ses successeurs. Dans ce moment l'acquéreur qui demeure à Paris, est disposé à la vendre; et je sais qu'on en offre 24000 fr. Je vous envoie le nom de cette dame et son adresse; je vous conseille de la voir à Paris et de traiter avec elle. Je vous observe que le produit des oblations pendant

L'évêque se rendit à leurs raisons.

L'achat eut lieu à Paris, le 18 janvier 1810, en présence de M. Gabriel Deshayes, fondé de pouvoir de l'évêque, au prix de 25.000 fr. gracieusement offerts par un révolutionnaire converti, Barré-Manéguen (1). Ainsi l'ancien couvent des Carmes, après avoir été successivement bien national et propriété privée, devenait régulièrement, sous le couvert de l'évêque, maison diocésaine. Nous avons cependant à signaler ici pour mémoire une opposition au contrat : vouée d'avance à l'insuccès, tant au point de vue canonique qu'au point de vue civil, cette protestation

cinq ans suffira pour payer la somme que cette dame demande, et que les oblations sont à la disposition de l'évêque. »

ALLAIN, vic. gén.

De la même époque. — « Je vais recevoir par les mains d'un de vos bons curés que j'aime bien et que je me réserve de vous faire connaître de vive voix (M. Deshayes), 30.000 fr. pour vous donner le moyen d'acheter pour vous la fameuse maison de Sainte-Anne dont on vous a parlé. Ainsi, pendant que vous êtes à Paris, traitez cette affaire le plus avantageusement que vous pourrez ; mais vous pouvez compter sur cette somme sans aucune charge ni obligation de remboursement. Vous pourrez avoir dans cette maison par la suite une jolie maison de campagne à trois lieues de votre ville épiscopale, et faire encore du reste quelque établissement pieux, comme votre prédécesseur en avait souvent conçu le projet. GRIGNON, vic. gén.

28 juin 1808. — Nous avons acheté l'ancienne maison des Chartreux près d'Auray ; nous signâmes le contrat le jeudi 23 juin. Le particulier qui a donné 30.000 fr. pour cette acquisition, et qui ne veut pas être connu, offre la même somme pour la maison de Sainte-Anne que je vous ai conseillé d'acheter. Vous pourrez faire le contrat quand vous voudrez. Tâchez d'avoir cette maison pour 25.000 fr. L'intention du donateur est : 1° qu'elle vous serve de maison de campagne à vous et aux autres évêques de Vannes qui vous succéderont ; 2° qu'on y admette les prêtres infirmes et les vieillards qui voudront s'y retirer et y finir leurs jours ». ALLAIN (*Archives départ. V. Sainte-Anne d'Auray*).

(1) Un médaillon de la Basilique (chapelle Kériolet) représente M. Deshayes et Barré-Manéguen, le bailleur de fonds, remettant le titre de propriété à M^{re} de Bausset.

n'en est pas moins touchante, et elle devait naturellement se produire. Deux anciens Carmes, à quelques années d'intervalle, écrivirent à l'évêque pour lui exprimer le regret que leur maison eût passé en des mains étrangères (1).

La maison acquise ainsi demeura sans destination spéciale pendant quelques années ; et, la Providence aidant, on ne s'empressa pas de mettre à exécution le vœu du donateur : on n'en fit ni une maison de campagne pour l'évêque, ni une résidence de prêtres infirmes. En outre les Religieuses de la Sagesse, à qui on avait offert le choix entre Sainte-Anne et la Chartreuse, préférèrent cette dernière maison.

En attendant qu'on l'utilisât, M. Deshayes, qui avait signé le contrat de vente, en devint l'administrateur, et il s'empressa d'y faire les réparations les plus urgentes.

Nous nous trouvons ici en présence d'un prêtre éminent, qu'on peut regarder comme le véritable fondateur du Petit Séminaire de Sainte-Anne (2).

(1) La première réclamation est du P. Félix Blouet, qui se plaint au vicaire général que l'évêque, devenu acquéreur du domaine des Carmes, ne leur ait pas rendu leur couvent. L'autre est de l'ex-carme de la Motte-Fouquet, écrivant au nom de plusieurs de ses confrères : il demande respectueusement si le vrai moyen de réparer l'injustice commise par la Révolution au détriment des Carmes, ne serait pas de rendre le couvent « à ses vrais et anciens propriétaires. »

Plus tard le P. Blouet se fit au nouvel état de choses. M. Deshayes écrit le 2 avril 1815 : « Tout le monde paraît enchanté de cet établissement, le P. Blouet comme les autres. » (*Arch. dép., ibidem*).

L'ordre des Grands Carmes n'existait plus en France ; il n'en restait plus que quelques religieux isolés, comme le P. Blouet, à qui l'évêque avait par déférence offert un asile à Sainte-Anne.

(2) Consulter sur M. Deshayes la biographie où M. Crosnier, vice-recteur de l'Université catholique d'Angers, raconte le rôle important que cet homme providentiel a exercé dans la réorganisation religieuse de notre pays (Chez Beauchesne : 1915).

Nommé, très jeune, curé d'Auray en 1805, M. Gabriel Deshayes n'avait pas tardé à se faire remarquer par ses qualités d'organisateur; et son influence, avant de rayonner en dehors du diocèse, va se faire sentir en une foule d'œuvres dans le pays même.

C'est à lui que l'on doit l'établissement du Manéguen, à Auray, la première école primaire tenue par des religieux en Bretagne; et, en préludant ainsi à ses fondations nombreuses au profit de l'éducation populaire, il manifeste dès le début de son ministère ce qui sera une des principales préoccupations de son apostolat.

À Auray même il jette les fondements d'une congrégation pour l'instruction chrétienne des garçons dans les paroisses rurales : premier noyau de l'institut des Frères Lamennais. — Plus tard, à Saint-Laurent-sur-Sèvres, il créera pour une destination identique la congrégation des Frères de Saint-Gabriel, — et à Beignon une congrégation pour l'instruction des jeunes filles.

Dans le même ordre d'idées, il fait donner une orientation nettement chrétienne au collège d'Auray, qui ne tarde pas à devenir lui-même une pépinière de vocations ecclésiastiques (1).

Il acquiert l'ancien couvent des Chartreux où s'établira dans quelque temps une école de sourdes-muettes; et plus tard il organise une congrégation de frères agriculteurs sous le nom de S. François Régis.

Il fait revivre chez nous l'œuvre des retraites fermées, et il en établit la première maison au Père-Eternel d'Auray.

(1) L'école des Frères « admet de préférence les enfants en qui l'on croit voir des dispositions pour l'état ecclésiastique ». — Le petit collège « est une pépinière pour le Grand Séminaire ». — (*Descriptions de la ville d'Auray, 1816*).

C'est lui enfin qui procure des moyens d'acheter le domaine de Sainte-Anne, et qui, après l'avoir administré pendant quelque temps, lui assignera sa véritable destination.

Connaissait-il le projet qu'en 1802 un de ses paroissiens, M. Delorme, avait suggéré à M^{re} de Pance-mont, d'établir un séminaire dans l'ancienne maison des Carmes?

On ne peut en douter. Cette idée était demeurée à l'état latent dans la bourgeoisie chrétienne d'Auray. Mais, dès que l'on commença à respirer un air de liberté, elle émergea avec une force nouvelle.

M. Deshayes, le confident de M. Barré et de M. Delorme, ne pouvait pas être étranger à ces préoccupations. Mais lui-même avait son projet.

Il avait été missionnaire diocésain; mieux que tout autre, il était renseigné sur l'importance des missions paroissiales; et il avait envisagé l'établissement à Sainte-Anne d'une institution de prédicateurs qui rayonnerait sur tout le pays. Il avait même fait des ouvertures à ce sujet, au provincial des Jésuites, le P. de Clorivière.

Sur les entrefaites arrivèrent les Cent-Jours : deux Jésuites missionnaires vinrent lui demander asile.

C'est en s'entretenant avec ses hôtes qu'il entrevit la possibilité d'avoir à Sainte-Anne une maison de missionnaires et en même temps une maison d'éducation. Il réaliserait ainsi deux projets qui ne s'excluaient nullement : le sien propre et celui de ses paroissiens... « Si j'étais sûr, leur disait-il, que le P. de Clorivière, qui m'a refusé jusqu'ici des missionnaires faute de sujets, pût m'en accorder maintenant, et s'il voulait aussi me donner des professeurs, je mettrais aussitôt hache en bois ». — « Après l'amabilité que vous avez montrée à son égard, lui répondirent les religieux, et par suite de la disper-

sion de nos Pères maintenant sans fonction, il est possible qu'il vous réponde favorablement. Ecrivez-lui... »

Chez M. Deshayes l'idée, dès qu'elle lui paraissait opportune, était vite suivie de l'exécution. Il se mit donc en rapport avec le provincial; et, dès qu'il eut reçu la réponse qu'il espérait, (1) il écrivit à l'évêque, qui se trouvait à Aix dans sa famille (2), pour lui faire agréer ses projets, et le prier de négocier l'affaire d'une manière définitive. M^{sr} de Bausset consentit à tout: l'œuvre lui plaisait en elle-même; il en sentait toute l'opportunité; et en même temps il était heureux de la confier à des maîtres dont l'orthodoxie lui donnait toute garantie.

L'affaire n'alla pas néanmoins sans difficulté.

Il y avait dans le conseil épiscopal un homme qui, pour diverses raisons, ne voulait entendre parler ni du Petit Séminaire ni des Pères Jésuites: c'était M. Le Gal. Mais son opposition tomba devant la fermeté de l'évêque, qui en ce moment même renvoyait deux de ses directeurs du Grand Séminaire pour cause de Jansénisme.

Sa décision une fois arrêtée, l'évêque donna pleins pouvoirs à M. Deshayes pour fonder le nouvel établissement (3).

C'est ainsi que le Petit Séminaire est sorti d'Au-

(1) Le P. de Clorivière lui accorda des professeurs, mais pas de missionnaires.

L'établissement de missionnaires à Sainte-Anne ne sera réalisé que cent ans plus tard.

(2) A l'arrivée de Louis XVIII, M^{sr} de Bausset avait eu une attitude nettement royaliste; aussi, quelques mois plus tard, au début des Cent-Jours, il se trouva dans une situation fautive à l'égard du nouveau Gouvernement; et, après avoir écrit au Souverain Pontife, il se retira à Aix dans sa famille. Il y resta jusqu'au milieu de janvier l'année suivante (*Mémoire du P. Cuénet*).

(3) Le mémoire manuscrit du P. Cuénet, qui est conservé dans les archives de la Compagnie à Cantorbéry, confirme et

ray; c'est là qu'a germé l'idée de l'œuvre, c'est là que l'on a trouvé les ressources matérielles, c'est de là qu'est venu l'homme qui en a organisé les débuts.

II

Fonder de toutes pièces un établissement scolaire, n'est pas chose facile, et réclame une compétence spéciale. Aussi tout autre que M. Deshayes, moins confiant que lui dans la Providence, aurait sans doute hésité à l'entreprendre.

La première difficulté était d'ordre matériel. D'un vieux couvent qui avait été construit pour un petit nombre de religieux, il fallait faire un collège capable de recevoir tout un peuple d'écoliers. Cette maison elle-même, privée de ses premiers hôtes depuis de longues années, et abandonnée à des locataires de hasard, était dans un état de complet délabrement, et il s'agissait de la remettre à neuf (1).

complète les renseignements que nous ont fournis les archives départementales.

Nous y lisons — que le couvent avait été acheté « pour l'utilité du diocèse » sans destination prévue;

— Qu'on le proposa au choix des Filles de la Sagesse et que celles-ci préférèrent la maison de la Chartreuse.

Ces précisions nous permettent de voir le cas qu'il faut faire d'un bruit signalé, mais non accepté, par le biographe de M. Deshayes; — M. Deshayes, d'accord avec Barré-Manéguen, aurait dit, dès 1810, « l'établissement de Sainte-Anne sera gouverné par les Jésuites, ou il ne sera pas » !... M. Martin « aurait spontanément offert de participer aux frais d'installation du Petit Séminaire à condition que les Jésuites fussent les directeurs ». — D'autre part, la proposition d'occuper la maison de Sainte-Anne ne fut pas faite aux Jésuites, comme on l'a dit encore, au cours de la mission prêchée à Auray: car ils y étaient déjà depuis plusieurs mois quand la mission commença; le supérieur provisoire et le professeur de rhétorique étaient même au nombre des missionnaires. (Voir la note 3, p. 23).

(1) « *Non destructa quidem sed discooperta deteriorataque multum* ». Lettre latine, sur l'état de la maison de Sainte-Anne, au Père Général (*Archives de Cantorbéry*).

Une première opération qui s'imposait était de libérer la maison des locataires qui l'occupaient, et comme ceux-ci réclamaient des dédommagements, il leur permit d'accomplir ce que l'on regarde à bon droit comme un acte de vandalisme, — de détruire l'harmonie de l'ancienne cité monastique en transformant l'aile sud du grand cloître en habitations vulgaires (1).

Il ne songea pas à bâtir : les ressources et le temps lui manquaient. Il alla au plus pressé, et se contenta des adaptations qu'il jugeait suffisantes : il fit un dortoir de 42 lits, prépara une vingtaine de cellules pour les élèves les plus âgés, des chambres de professeurs, un réfectoire, des cabinets, une cuisine, et un mobilier de fortune. Entre temps, comme il se rendait compte qu'il ne connaissait pas toutes les exigences d'un pensionnat, il demanda qu'on fit venir l'économe avant tous les autres maîtres, pour l'aider de ses conseils (2).

Tous ces premiers aménagements furent soldés sans peine, grâce à l'argent dont il disposait comme « intendant du domaine » (3).

Le 20 août il écrivait à l'évêque, tout triomphant : « Les réparations vont grand train ; j'espère que tout sera fini pour le mois d'octobre ».

En même temps se répandait dans le diocèse la grande nouvelle, que le couvent de Sainte-Anne allait devenir Petit Séminaire, et qu'on y ferait toutes les classes depuis la 4^e jusqu'à la philosophie.

Aussitôt les demandes d'admission affluèrent.

(1) Voir la monographie du village de Sainte-Anne : tome II.

(2) Correspondance du P. Cuénet et de M. Deshayes avec l'évêque de Vannes (*Archives départementales* : V. Sainte-Anne d'Auray).

(3) Il vendit au prix de 16.000 fr. le bois de haute futaie qui occupait tout le triangle de l'enclos situé au-delà de l'étang.

M. Deshayes admettait ou rejetait les demandes, accordait aux uns des places gratuites, des autres exigeait le quart, la moitié, les trois quarts de la pension, ou la pension entière. Pour avoir un noyau assuré d'élèves dans chacune des classes, il engagea un certain nombre des jeunes gens qui bénéficiaient à Vannes des bourses diocésaines, à venir continuer leurs études à Sainte-Anne.

Les élèves arrivèrent dans le courant d'octobre 1815. Les professeurs, que les événements des Cent-Jours avaient dispersés, n'avaient pas encore eu le temps de rejoindre leur poste. En leur absence, l'économe, le P. Thomas, aidé des deux missionnaires que le curé d'Auray hébergeait chez lui, s'ingénia à occuper les élèves comme il put : on les faisait un peu étudier, prier, chanter des cantiques, et promener beaucoup.

Ce régime n'était pas pour déplaire aux plus jeunes. Mais les philosophes, dont les études venaient d'être bouleversées au collège de Vannes par la « Petite Chouannerie », ne voulurent pas risquer de perdre une nouvelle année ; et, se lassant d'attendre des maîtres qui ne venaient pas, ils retournèrent à Vannes.

Dès que les maîtres arrivèrent, on débuta par un exercice qui depuis un grand nombre d'années n'apparaissait pour la première fois dans le programme scolaire : une retraite. Elle produisit une grande impression sur les enfants.

Puis, les 60 élèves ayant été partagés en quatre classes suivant leurs capacités, de la quatrième à la rhétorique, on se mit au travail.

Le 5 janvier 1816, arriva enfin le P. Cuénet, avec le titre et les pouvoirs de supérieur.

Jusqu'alors M. Deshayes n'avait partagé la res-

ponsabilité de la maison avec personne ; il n'avait eu en face de lui que le P. Thomas, missionnaire de profession, sans expérience aucune des fonctions d'administrateur que lui imposaient les circonstances, et qui, soit prudence, soit tempérament, s'était effacé complètement pour laisser agir l'homme d'initiative qui représentait l'évêque.

Tout autre allait se montrer le nouveau supérieur. Le P. Cuénet était un francomtois avisé et expérimenté, toujours prêt à se dévouer, mais n'entreprenant une œuvre qu'au moment où il croyait avoir les moyens de la réaliser. A une ténacité presque inflexible il joignait une aménité de manières et de paroles grâce auxquelles sa fermeté ne froissait jamais.

En arrivant, il voulut tout d'abord se rendre compte de la situation.

Ce qui le frappe, lui qui a l'expérience des collèges, c'est que l'installation matérielle est plus que rudimentaire ; et, chose plus déconcertante encore, l'avenir n'est rien moins qu'assuré, l'œuvre ne peut pas marcher.

Il y a à peine une couverture de lit pour chaque élève ; les frères coadjuteurs et les domestiques couchent sur les planchers ; les chambres de professeurs ne sont pas munies de portes ; certains jeunes gens couchent à 4 ou 5 dans une cellule commune, sans aucune surveillance. Et, en dehors de la partie aménagée par M. Deshayes, le reste du couvent est « dans un état de délabrement à faire peur ».

D'autre part, les ressources sont insuffisantes. En annonçant l'ouverture du Petit Séminaire, M. Deshayes avait fait appel surtout aux jeunes gens peu fortunés qui aspiraient au sacerdoce. C'était introduire la pauvreté dans la maison sans y apporter la compensation nécessaire : pour ne pas nuire à son

collège d'Auray et peut-être à d'autres établissements, il s'était interdit de créer des classes inférieures dont les élèves auraient pu payer pension entière.

Enfin il n'y avait, de la part de l'évêque et de M. Deshayes, ni engagement, ni promesse qui pût faire espérer que la situation s'améliorerait avec le temps. Quant à entreprendre de sa propre initiative, à ses risques et périls, de grosses réparations, lui-même n'était pas assez sûr de l'avenir, en l'absence de tout contrat, pour se jeter dans une pareille aventure.

A tout point de vue, l'état de choses était anormal, et il était urgent d'y remédier.

Mais combien la tâche devait être délicate !

Il y avait comme deux maîtres en présence dans la même maison : lui, qu'on avait envoyé pour être supérieur du Petit Séminaire, et le fondé de pouvoirs de l'évêque qui s'occupait des moindres détails, et à qui il fallait faire entendre, au nom d'une expérience plus complète, que l'œuvre, telle qu'elle avait été organisée jusque-là, n'était ni achevée, ni même viable.

C'est ici que va se révéler la maîtrise du nouveau supérieur. Toute sa conduite vis-à-vis de M. Deshayes est dictée par un double sentiment de respect et de réserve. Il admire en lui l'intelligence, l'activité, le désintéressement, les services rendus. Il le consulte souvent, il se félicite des bons rapports qu'il a avec lui ; et, quand il reçoit sa visite à Sainte-Anne, il veut que ce soit une fête pour toute la maison. En attendant que le contrat soit signé, il laisse la responsabilité tout entière à sa charge, et il a la joie de lui voir partager ses vues sans avoir à les imposer (1).

(1) Tous ces renseignements sont empruntés soit à la correspondance du P. Cuénet, soit à son mémoire. Nous citons ici quelques extraits de ses lettres, qui montrent en quelle estime il tenait le recteur d'Auray.

Le 15 avril 1816 il écrit : « Tous les écoliers venus de Vannes

Mais l'admiration qu'il a pour M. Deshayes ne l'empêche pas de prendre des précautions en vue de l'avenir.

Dans l'entrevue qu'il voulut avoir avec l'évêque, en présence de M. Deshayes et du P. Thomas, il exposa franchement l'état précaire de la situation : « La maison est trop pauvre, dit-il. J'ai fait le calcul : l'économe a exactement 4 sols à dépenser par tête et par jour !... »

L'évêque, avec la grande bienveillance dont il ne se départait jamais, lui répondit : « Reposez-vous en confiance sur M. Deshayes. Tout s'arrangera ».

Fort de ces paroles, le supérieur s'aboucha plusieurs fois avec le curé d'Auray pour arriver à des conclusions pratiques. Mais « l'intendant du domaine », tiraillé par les besoins d'une foule d'œuvres diverses, n'avait plus de ressources ; et c'est par des paroles évasives qu'il essayait d'échapper aux exigences dont le P. Cuénet le harcelait sans cesse.

Celui-ci, réaliste et acculé lui-même par la nécessité, voyant qu'il n'obtenait pas de promesse ferme, finit par déclarer qu'il ne pouvait plus attendre : « Si les choses restent en l'état, lui écrivait-il, je serai obligé de me mettre à la disposition de mon Supérieur ».

Cette lettre émut profondément M. Deshayes ; avec sa haute raison il comprit qu'il fallait sortir de cette crise ; et aussitôt il sollicita un premier secours

ont été admis par M. Deshayes ». — 3 septembre : « C'est à moi que le procureur du Grand Séminaire, qui est le Deshayes du diocèse de Besançon, adressait ses embarras ». — 27 mars 1817 : « Nous avons la certitude que la Providence ne nous abandonnera pas. Le recteur plein de zèle qui a tiré la maison de Sainte-Anne de ses ruines, fera encore, s'il le faut, des prodiges pour la soutenir ». — 25 avril 1817 : « Il me tarde de voir M. Deshayes, tant pour que sa présence me fasse participer aux fruits de sa Retraite que pour fixer l'autel du Sacré-Cœur ».

de Barré-Manéguen, son bailleur de fonds ordinaire. De son côté, le P. Cuénet montra une égale bonne volonté ; il demanda à son provincial une avance de 3000 fr. et l'autorisation de faire un emprunt de 10.000 fr. L'emprunt eut lieu, et celui qui fournit l'argent ce fut encore Barré-Manéguen.

Immédiatement on se remet à l'ouvrage, et les deux hommes marchent la main dans la main en se partageant la besogne. Le P. Cuénet indique les travaux à exécuter ; M. Deshayes fait venir les ouvriers, passe les marchés, met tout en train et paie.

Le supérieur s'applique lui-même à seconder cette activité qui s'étend à tous les détails. Pour faire place nette aux ouvriers, il donna congé aux élèves à l'occasion des fêtes de Pâques ; et le 25 avril, il écrivait à l'évêque avec une exubérance de joie dont il n'était pas coutumier : « Notre maison ressemble actuellement à un vaste chantier où tout est en mouvement : maçons, manœuvres, charpentiers, menuisiers, couvreurs, peintres, etc., et dans l'enclos les journaliers pour la culture ; chacun travaille à l'envi... »

Et lorsque les élèves rentrèrent, au lieu du taudis d'autrefois, si ce ne fut pas un palais scolaire qu'ils eurent sous les yeux, ce fut du moins une maison propre et spacieuse ; de nouveaux dortoirs, le réfectoire mis à neuf, une chapelle, et un parloir (1).

(1) D'après le P. Cuénet, l'ensemble des dépenses faites pour mettre la maison en état montaient à environ 48.000 fr. dont 30.000 fr. avaient déjà été dépensés avant l'arrivée des Jésuites. « Sans compter, dit-il, ce que nous y avons avancé du nôtre. »

Grâce aux 10.000 fr. fournis par Barré-Manéguen, on fit réparer le réfectoire des Carmes qui tombait en ruines ; au-dessus on construisit une salle d'études, qui servait provisoirement de chapelle aux élèves les jours de grande fête ; on fit des classes, on plaça des fenêtres et des portes aux chambres, on raccommoda les planchers ; on disposa une lingerie. Pendant la pré-

Mais ce que les élèves ne virent pas, — du reste voient-ils jamais au prix de quels efforts on réussit à leur faire plaisir et à leur faire du bien? — c'est que tout cela était dû à la collaboration intime de deux hommes, aussi bien intentionnés l'un que l'autre, et qui, au lieu d'entrer en conflit, avaient si bien travaillé à une œuvre commune.

Sans l'un l'œuvre n'eût pas été commencée, sans l'autre elle n'eût pas été achevée.

Ces travaux une fois terminés, l'une des préoccupations du P. Cuénet a disparu : la maison est en bon état. Mais la seconde subsiste toujours : financièrement l'œuvre pourra-t-elle durer?...

Quelques mois plus tard, avant la rentrée de 1816, la question se représente avec la même acuité. Les demandes d'admission se multiplient ; leur chiffre dépasse 190 ; mais la plupart des familles sollicitent des réductions importantes, ou même la gratuité complète!...

Dans l'incertitude où il se trouvait à l'égard de l'avenir, le supérieur se tenait sur la réserve.

L'évêque étant venu à Sainte-Anne, avec M. Deshayes, dans le courant d'octobre, le supérieur leur

mière année les élèves gardaient leur linge dans une malle près de leur lit (*D'après le mémoire du P. Cuénet*).

Quelques années plus tard les Jésuites ajoutaient aux bâtiments primitifs quelques constructions qui existent encore.

Dans le plan du monastère le cloître intérieur était limité au levant par la maison conventuelle, au couchant par la sacristie et la tour. Ces deux bâtiments étaient reliés entre eux par des murs, qui fermaient le cloître au Nord et au Sud ; et l'ensemble formait ainsi un carré régulier.

À la place du mur, du côté nord, les Jésuites construisirent un réfectoire au rez-de-chaussée, et au-dessus la chapelle intérieure. Plus tard, en 1865, M. Kerdaffrec fit construire lui-même, du côté sud, un bâtiment qui a servi successivement de salle de théâtre et de lingerie.

mit sous les yeux la liste des demandes ; et, en présence de son économe, il leur expliqua que, toutes les sources de revenus réunies, on disposait de 230 fr. chiffre rond, pour la nourriture de chaque élève, sans parler de tout le reste du personnel : « Eh ! bien, demanda l'évêque, pouvez-vous accepter la direction de l'œuvre, à ce prix-là, et la maison peut-elle fonctionner dans ces conditions? » — Le Père Cuénet et son économe, après un moment de réflexion, répondirent : — « Oui, nous pouvions accepter ; mais nous ne prendrons à notre charge ni les réparations ni la fourniture du mobilier (1) ».

Ces réserves des religieux ne sont pas pour nous étonner : l'institution ne leur appartenait pas ; ils y étaient uniquement au service de l'évêque pour former les élèves de son Petit Séminaire.

Dès lors, malgré la gêne financière qui dura presque jusqu'à la fin, la prospérité scolaire de la maison ne cessera de grandir. À partir de la seconde année, le nombre des élèves arrive à deux cents ; aux quatre classes primitives on en ajoute cinq autres : c'est désormais une maison de plein exercice.

Nous venons de voir se dessiner devant nous la figure du premier supérieur du Petit Séminaire de Sainte-Anne : elle méritait de prendre place, à côté de celle de M. Deshayes, dans l'histoire de la fondation.

Indépendamment même de ce que nous venons de raconter, sa mission spéciale semble avoir été de résoudre les difficultés de toutes sortes qui allaient surgir ; et personne mieux que lui n'eût réussi à en triompher.

(1) Cette acceptation n'était du reste que provisoire ; le contrat définitif ne fut signé que le 3 septembre 1817.

A son arrivée, il se sent entouré d'une atmosphère de défiance : à Vannes, une maison rivale qui l'accuse, un préfet qui repousse ses avances; au Grand Séminaire, un supérieur nettement hostile; tout autour de Sainte-Anne, un clergé qui se tient sur la réserve; dans le département, une noblesse dont il escomptait la clientèle et qui la lui refuse, au moins tout d'abord (1); à Pluneret, une municipalité tracassière, une population que l'on essaie à plusieurs reprises d'exciter contre lui, et un recteur qui veut imposer sa juridiction jusque dans le Petit Séminaire.

Quelques années lui suffirent pour opérer un revirement complet dans la situation.

Nous allons le voir maintenant dans l'attitude qu'il prendra devant les adversaires de son œuvre et dans le gouvernement intérieur de sa maison.

(1) M. de Guer, préfet du Morbihan, nous fit une petite visite pendant les vacances de 1816, mais en passant pour aller jeter la première pierre du pont de Lorient. Ce Monsieur, comme le reste de la noblesse, n'était pas porté pour nous pendant la première année de sa préfecture. Pendant la deuxième année il revint à de meilleurs sentiments pour nous. » (P. Cuénet).

Les grosses difficultés qui lui vinrent de la commune et de la paroisse sont racontées dans le t. II, de l'*Histoire de Sainte-Anne-d'Auray*.

APPENDICE

I. LE P. CUÉNET. — Originaire du diocèse de Besançon, il entra dans la Société du Sacré-Cœur en 1794. Cette Société, où se groupèrent sous la règle de saint Ignace les religieux qui devaient reconstituer en 1814 la Compagnie de Jésus, s'unit en 1799 à la Société des Pères de la Foi, fondée en Italie sous la même règle par Pacanari.

En 1804, elle reprit son autonomie en France, tout en gardant son nouveau nom, avec le P. Varin comme supérieur; et elle organisa des Collèges et des Missions qui eurent un grand succès.

Le P. Cuénet subit toutes les vicissitudes de ces diverses transformations. Les Pères de la Foi, ayant été dispersés par la police impériale en 1808; au moment où se créait l'Université, il rentra à Besançon, où l'archevêque Le Coz, constitutionnel impénitent, lui confia la plus mauvaise paroisse de son diocèse. Le P. Cuénet l'accepta sans mauvaise grâce, et il l'administra si bien que, six ans plus tard, quand il fut appelé à Sainte-Anne d'Auray, pour diriger le nouveau Petit Séminaire, il laissait derrière lui une paroisse entièrement transformée.

Il dirigea le Petit Séminaire pendant huit ans; et il mourut à Paris en 1834, après avoir rédigé dans un mémoire (conservé aux archives de la Compagnie à Cantorbéry) la chronique de son séjour à Sainte-Anne d'Auray.

S'il faut en croire un mot cité par Fernand Butel, on l'appelait volontiers « la Mère Cuénet ». Nos lecteurs penseront avec nous que, s'il avait le cœur d'une mère à l'égard de ses élèves, il avait surtout la tête d'un organisateur et d'un chef.

II. BARRÉ-MANÉGUEN. — J.-F. Barré-Manéguen était avocat à Auray lorsqu'il fut élu député en 1788 aux Etats généraux.

Dans un rapport de cette époque il se plaint déjà que « le dévergondage tienne lieu de vertu ».

Sous le régime révolutionnaire, il devint administrateur du district d'Auray.

Lorsqu'en 1793 Prieur de la Marne arriva dans le Morbihan, Barré-Manéguen alla lui proposer des renseignements confidentiels sur le personnel administratif; le commissaire de la Convention, comme prix de ses services, le nomma procureur général syndic du département; et voici en quels termes le nouveau fonctionnaire communiqua aussitôt ses ordres à tous les procureurs syndics des districts : « Ceux qui nuisent et travaillent à nuire à la République doivent fixer l'œil sévère de ta vigilance. Tu ne peux être partout; mais tu peux avoir sur tous les points de ton arrondissement des yeux républicains qui prolongeraient tes regards perçants jusque dans les repaires les plus cachés des animaux destructeurs de la liberté » (*Arch. Dép. L. : 254*).

Mais ceux qui se font craindre de tous ont tout à craindre eux-mêmes des autres. Il fut suspect à son tour; et, pour montrer la pureté de son zèle, il proposa sa démission avec ce commentaire bizarre de son nom : « De petits censeurs, métis républicains, murmurent de ce qu'à mon nom j'ajoute « Manéguen ». Manéguen signifie montagne blanche : seul Montagnard à Auray, dans le temps que la Montagne était diffamée dans toute la France par les exécrables fédéralistes, j'habitais une maison isolée, ermitage et refuge du sans-culottisme, sur une montagne dont le roc dur est l'image de la raideur de mon âme ».

Barré-Manéguen était-il aussi méchant qu'il affichait de l'être?... Il est difficile de connaître les sentiments vrais des hommes à cette époque de folie où le style lui-même se ressentait de l'exaltation factice des passions. Toujours est-il que, dès le départ de Prieur, il s'employa lui-même à délivrer de prison les suspects qu'il y avait fait jeter. Et plus tard il essayait de se justifier, en expliquant pourquoi il s'était fait le complice du farouche conventionnel :

« Pour obéir aux désirs de Prieur, j'avais deux motifs irrésistibles : la suspicion et la détention que j'eusse encourues si j'avais été opiniâtre dans mon refus » (1).

Converti par M. Deshayes, il répara son passé en consacrant sa grande fortune aux bonnes œuvres.

Comment l'avait-il acquise? Aucun document n'a prouvé jusqu'ici qu'il ait été acquéreur de biens nationaux. D'après une tradition, il se serait enrichi rapidement dans le commerce des blés : c'est ce qui a fait croire sans doute que ses abondantes aumônes ont été une expiation.

C'est grâce à ses largesses que furent achetés : le couvent de la Chartreuse, celui des Carmes de Sainte-Anne et celui du Père-Éternel d'Auray. Il donna sa propriété du Manéguen pour y établir une école de garçons; et cette « montagne » qu'il avait prétendu être le symbole de ses sentiments antireligieux, devint réellement, après son retour à la foi, le symbole et le souvenir de ses sentiments chrétiens.

Sa conversion était sincère, et il semble que toute sa fortune ait passé en bonnes œuvres. Le P. Cuénet, qui ne l'avait connu que dans la dernière période de sa vie, l'appelle dans son mémoire « le pieux M. Barré ». Nous trouvons un témoignage de ses sentiments sous sa propre plume dans une lettre à M^{sr} de Pancemont (17 prairial, an XII) : « Agréez, Monseigneur (dit-il), l'assurance répétée du respect, de l'obéissance et de l'affection de l'un de vos enfants en Jésus-Christ » (2).

(1) Consulter à son sujet le P. Bliard : *Prieur de la Marne dans le Morbihan*. — (2) *Arch. de l'Evêché*.

* (3) Dès le 7 mai 1810, M^{sr} de Bausset faisait connaître dans un acte sous seing-privé, ses intentions relativement aux ressources provenant de la maison de Sainte-Anne (*Archives du Petit-Séminaire*).

— Le revenu qui proviendra, dit-il, soit des terres, soit des oblations faites à l'église, sera employé :

- 1° à l'entretien et réparation des bâtiments ;
- 2° à payer des pensions... pour des jeunes gens sans fortune, mais vertueux et bien nés, qui étudieront en vue du sacerdoce ;
- 3° à secourir des prêtres âgés ou infirmes.

CHAPITRE II

LES ATTAQUES CONTRE LE PETIT SÉMINAIRE : 1816-1817.

SOMMAIRE : Le Petit Séminaire de Sainte-Anne est-il un danger pour le collège? — Ce qu'on en pense au Conseil municipal de Vannes, — à l'académie de Rennes, — au ministère de l'intérieur et de l'Instruction publique à Paris. — Attaques et réponses.
Appendice. — Les opposants.

A peine le Petit Séminaire commençait-il à entrer dans sa vie normale, qu'il eut à subir un assaut formidable.

Son emplacement auprès d'un sanctuaire très fréquenté, la transformation rapide des bâtiments, une rentrée nombreuse qui avait plus que doublé le nombre des élèves et permis d'établir dès la deuxième année une maison de plein exercice, la présence de maîtres regardés comme des concurrents redoutables et dont le souvenir n'était pas encore oublié à Vannes, tout, jusqu'à l'éclat même des fêtes qui avaient clôturé l'année scolaire, (1) faisait présager que le nouvel établissement prendrait bientôt une place prépondérante au détriment des autres maisons d'éducation.

Cette prospérité grandissante devait inévitablement lui susciter des adversaires. Et, vers la fin de 1816, éclata à Vannes un incident qui, parti de très bas, finit par avoir sa répercussion dans les sphères

(1) Voir, au chapitre IV, la *Vie au Petit Séminaire*.

les plus élevées de l'administration, mettant en question les principes de la liberté d'enseignement et l'existence même du Petit Séminaire.

Le supérieur n'ignorait pas le complot qui se tramait contre sa maison. L'évêque l'avait tenu au courant des attaques dont elle était l'objet; et, dès le 29 août, le P. Cuénet lui répondait: « Voilà longtemps, Monseigneur, que nous sommes accoutumés à entendre parler les personnes ennemies du bien, et même des personnes qui désirent le bien, mais qui ne sont pas instruites..... Dans tout ceci nous sommes innocents. Nous ne faisons que ce que l'on fait dans tous les Petits Séminaires de France; et l'on ne dit guère de nous que ce que j'ai entendu dire ailleurs contre les Petits Séminaires ».

Un des témoins, à qui sa haute situation permettait d'entendre et d'apprécier, explique ainsi l'origine du débat: « Des bruits sourds, grossis avec précaution et envenimés avec art, ont été présentés à M. le maire comme une preuve du mécontentement général des habitants de Vannes. On a répandu que l'accroissement et l'importance que prenait l'établissement de Sainte-Anne tendait à la ruine de personnes peu aisées, qui élevaient leur famille à l'appui des petits bénéfices qu'elles faisaient en fournissant des lits et de la soupe aux écoliers de la campagne... M. le maire a cru devoir instruire le préfet des bruits que l'envie faisait circuler. Avec l'autorisation de M. le préfet, le conseil municipal a été assemblé pour examiner jusqu'à quel point l'établissement de Sainte-Anne nuisait aux intérêts de la ville » (1).

La commission nommée dans la séance du 26 no-

(1) Lettre adressée au préfet du Morbihan par M. de Rougemont, directeur des domaines et membre du conseil municipal (*Arch. dép., V. Sainte-Anne d'Auray*).

vembre 1816 présenta au conseil un rapport (1) qui, sous couvert de défendre les intérêts de la ville et du collège, n'était rien moins qu'un réquisitoire contre le Petit Séminaire.

Lorsque l'évêque eut reçu du ministre le rapport municipal avec prière d'y répondre, ce fut naturellement le P. Cuénet qui prit la plume pour fournir les explications réclamées (2).

Nous nous bornons à transcrire ici le réquisitoire et la défense, et nous laisserons parler les parties elles-mêmes.

I

La commission municipale constate, en vue du budget de 1817, un déficit extraordinaire de 32.029 fr. 50. Elle l'attribue à la rareté des vins et des eaux-de-vie, à la cessation des travaux par les ouvriers, et à la cherté des grains, ce qui oblige à faire des économies au détriment des octrois. Mais une des causes principales de la diminution des recettes, c'est l'établissement d'un collège à Sainte-Anne sous le nom de Petit Séminaire.

Le P. Cuénet répond :
« On fait valoir une diminution de 113 élèves dans le collège de Vannes au trimestre de 1815-1816, époque à laquelle a commencé la maison de Sainte-Anne. Or une maison, qui n'était composée que de 60 élèves ne pouvait en avoir enlevé 113 ; encore faut-il observer que sur les 60 il n'y en avait pas 30 qui eussent paru au collège de Vannes. Quant à la deuxième diminution de 100 élèves, dont on se plaint pour le 1^{er} trimestre de 1816-1817, il est de toute évidence qu'on ne peut l'attribuer à Sainte-Anne, qui n'en a reçu qu'une quarantaine, lesquels, avec ceux de l'année précédente, forment un total de 64, au lieu de 213, dont on lui attribue la perte. Et si l'on fait attention que, sur ces 64 élèves, plus de la moitié, étant dans le besoin, ne paie rien ou presque rien, que plusieurs ne donnent pas 300 fr., et que très peu paient la pension entière, — on voit que toutes ces pertes énormes, que la ville de Vannes attribue à l'établissement de Sainte-Anne, doivent se réduire à peu près à zéro, bien loin de pouvoir combler un déficit de 32.000 fr. dans ses recettes pour l'année 1817 (1). »

(1) Ce rapport fut lu, en séance extraordinaire, par M. du Plessix de Grénédan (*Archives communales de Vannes*).

(2) La cause du Petit Séminaire fut également défendue par M. Macaire de Rougemont et par un auteur anonyme : les deux plaidoyers se trouvent, avec celui du P. Cuénet, aux *Archives départementales*, V.

M. de Rougemont, qui était conseiller municipal, lutta pour le Petit Séminaire en pleine séance, (dit le P. Cuénet dans son mémoire) « *Unguius et rostro* ».

« En effet il est constaté par la vérification des registres du collège qu'au premier trimestre de l'année scolastique 1814-1815, le nombre des élèves était de 463, celui de l'année 1815-1816 était de 350, et maintenant il est de 250, dont 76 appartiennent à la ville de Vannes. Cette réduction successive dans le nombre des étudiants ne doit être attribuée qu'à l'établissement du collège de Sainte-Anne, puisqu'elle n'a commencé qu'à l'époque où il a été institué et qu'il est de notoriété publique que la presque totalité des élèves du collège de Vannes fait maintenant partie de ce Petit Séminaire.

« Ces élèves concouraient au profit de nos octrois, non seulement par leurs consommations personnelles, mais encore par les voyages fréquents de leurs parents, et

buer à Sainte-Anne, qui n'en a reçu qu'une quarantaine, lesquels, avec ceux de l'année précédente, forment un total de 64, au lieu de 213, dont on lui attribue la perte. Et si l'on fait attention que, sur ces 64 élèves, plus de la moitié, étant dans le besoin, ne paie rien ou presque rien, que plusieurs ne donnent pas 300 fr., et que très peu paient la pension entière, — on voit que toutes ces pertes énormes, que la ville de Vannes attribue à l'établissement de Sainte-Anne, doivent se réduire à peu près à zéro, bien loin de pouvoir combler un déficit de 32.000 fr. dans ses recettes pour l'année 1817 (1).

« Le collège de Sainte-Anne, continue-t-on, (on ne veut pas dire le « Petit Séminaire ») compte 191 élèves : d'où peut venir un pareil accroissement ?

« La réponse est facile. Les collèges d'Auray, de Josselin, de Ploërmel, de

(1) Le rapport du supérieur était accompagné d'une note rédigée par son économe (*Arch. dép.*, V.).

La note signale parmi les élèves de Sainte-Anne trois catégories spéciales :

- 21, étrangers au diocèse, qui ne seraient pas venus à Vannes, et qui, venant à Sainte-Anne, enrichissent le département.
- 64, venus du collège de Vannes, paient chacun 210 fr. 50 : il n'y a pas là de quoi enrichir les loueuses de chambres ni les marchands.
- 65, qui sont du diocèse, paient par individu 64 fr. 35 pour leur année : ils seraient bien plus à charge à la ville qu'à profit.

par l'aisance que leur séjour procurait aux maîtres de pension et de chambres garnies. »

Le rapporteur fait remarquer que depuis 1803 le nombre des élèves a augmenté chaque année, jusqu'en fin de 1814, et que la diminution a coïncidé au contraire avec la fondation du Petit Séminaire, « malgré le mérite toujours égal des maîtres au point de vue moral et intellectuel, et en dépit des marques de la protection royale accordées aux étudiants ».

Il ajoute : « Si le collège de Sainte-Anne subsiste encore quelque temps sur ses bases primitives, la chute de celui de Vannes est certaine ».

Ce n'est pas seulement la ville qui perd, c'est le Trésor royal : « La rétribution universitaire annuelle est fixée à 15 fr. par élève ; et ceux du Petit Séminaire sont dispensés de l'acquitter : d'où une diminution dans la caisse de l'Université ».

En outre le Trésor voit diminuer, avec les recettes des octrois, son pourcentage sur ces recettes.

« Enfin les maîtresses de pension, cessant leur profes-

sion, faute de pensionnaires, ne paieront plus de pa-tentes ».

Pontivy ont fourni leur contingent. Les départements voisins, le Finistère, les Côtes du Nord, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure et la Mayenne ont fourni le leur. Le collège de Vannes n'eût pas attiré ces élèves étrangers, qui laissent au moins 12 000 fr. par an dans le département du Morbihan.

« Maintenant, si nous venons aux véritables causes de la désertion du collège de Vannes, il est aisé de les découvrir : — 1° Beaucoup de jeunes gens, pour éviter la conscription, à laquelle ils ne pouvaient se soustraire autrement, affluaient à Vannes, où ils vivaient à peu de frais, pour jouir, sous prétexte de vocation ecclésiastique, de l'exemption du service militaire accordée aux élèves qui se destinent à cet état. Ce motif n'existant plus, un grand nombre d'écouliers a dû nécessairement, à Vannes comme ailleurs, abandonner les études ; — 2° les derniers exercices militaires [de la *Petite Chouannerie*] auxquels ils ont pris part, ont inspiré une telle ardeur qu'il y a eu de nombreux enrôlements ; — 3° plusieurs, dégoûtés de l'étude par le séjour des camps, ont quitté le collège ou se sont retirés dans leurs familles ; — 4° les dangers de tout genre auxquels la jeunesse est exposée dans les

villes, ont porté plusieurs parents à faire élever leurs enfants ailleurs » (1).

II

La commission propose « non pas de réclamer contre l'institution du Petit Séminaire, parce que l'on ne peut réunir avec fruit dans les institutions royales et communales des élèves dont les études et les habitudes sont dirigées vers un but tout différent, et que ce mélange peut devenir nuisible à la vocation de quelques-uns d'entre eux » — mais de le rappeler à l'observation des lois.

« Sa Majesté, en accordant aux prélats la faculté de fonder des Petits Séminaires, a voulu que ces écoles ne reçussent point des élèves externes. Elle n'a accordé qu'un Petit Séminaire par département ; elle a prescrit de ne recevoir que des élèves qui se destinent à l'état ecclésiastique. Elle leur a impo-

« Ces sages dispositions sont toutes observées à Sainte-Anne : 1° point d'élèves externes ; — 2° le Petit Séminaire de Sainte-Anne est le seul du département et du diocèse ; — 3° il est faux que le plus grand nombre des élèves ne se destine pas à l'état ecclésiastique ; il est également faux que la plupart soient trop jeunes pour avoir une opinion sur l'état qu'ils doivent embrasser, puisque les 3/4 au moins sont au-dessus de 15 ans : or, à cet âge, on a la connaissance nécessaire pour évaluer les avantages et les dangers de l'état auquel on se sent porté. Ainsi du moins l'a pensé le concile de Trente, qui permet d'admettre dans les Petits Séminaires des enfants âgés de 12 ans.

Et d'ailleurs les Petits Séminaires ne sont pas établis seulement pour ceux qui doivent être infailliblement

(1) La crise du collège avait commencé avant qu'il y eut un Petit Séminaire à Sainte-Anne. M. Priol, professeur au collège de Rennes, écrivait le 14 mars 1814 à son ami M. Géanno, principal du collège de Vannes : « Si une fois tu abandonnes la partie, le collège tombera et peut-être pour toujours ! Il faut qu'il conserve un reste de vie pour être susceptible de l'application des remèdes qui pourront être appelés à lui rendre une pleine santé. » (*Arch. dép. Correspondance de M. Le Priol*).

sé l'obligation de porter l'habit ecclésiastique après deux ans d'études.

« Ces sages dispositions sont toutes violées à Sainte-Anne. »

La commission propose « d'adresser à M. le préfet un rapport, avec prière de le transmettre à son Excellence le ministre de l'intérieur, qui le mettrait sous les yeux de sa Majesté, et, pourrait solliciter, comme une nouvelle preuve de sa justice et de sa protection pour le collège, une défense au Petit Séminaire de Sainte-Anne d'admettre des élèves, avant l'âge de 18 ans. »

ecclésiastiques, puisque, dans tous les temps et dans tous les diocèses, on y a reçu de jeunes enfants; sous le règne même de l'usurpateur, on n'a formé là-dessus aucune difficulté. C'est pourquoi la demande des administrateurs de la commune de Vannes, tendant à supplier Sa Majesté de défendre au Petit Séminaire de Sainte-Anne de recevoir des jeunes gens au-dessous de 18 ans, ne peut être accueillie par un monarque ami de la religion et du clergé, puisqu'elle reculerait l'admission dans les écoles ecclésiastiques jusqu'à un âge où la dépravation du siècle aurait exercé sur des jeunes gens livrés à tous les dangers une influence assez active pour leur faire perdre leur vocation, et qu'elle saperait la religion dans son fondement. Sans doute ceux qui paraissent opposés à la maison de Sainte-Anne n'ont pas prévu ces conséquences (1).

(1) « Si l'on objectait que plusieurs sortent du Petit Séminaire sans avoir cette vocation, ou du moins sans la suivre, ne pourrait-on pas dire la même chose pour les Grands Séminaires, proportion gardée du plus ou moins... De plus il peut subvenir des raisons même louables de ne pas poursuivre une carrière dans laquelle on ne doit s'engager définitivement sans beaucoup de prudence et de maturité... D'ailleurs, dans ceux qui sortent du Petit Séminaire, si la religion perd des ministres, elle ne perd pas des sujets, beaucoup moins des amis et même des défenseurs » (*Lettre du P. Cuénet au maire d'Auray, 27 mars 1817*).

III

« Les Directeurs de Sainte-Anne ont dépassé de beaucoup les limites tracées par la loi; il ont conçu et exécuté, à l'insu du prélat, le dessein de transformer le Petit Séminaire en véritable collège, où la série des études et le mode d'enseignement des humanités et des mathématiques sont les mêmes que celui de Vannes: la seule différence entre ces deux écoles est que la nôtre acquitte la rétribution universitaire, et que celle de Sainte-Anne est dispensée de la payer, moyen sûr d'y attirer les étudiants de tous les collèges et lycées voisins »

Par l'exposé précédent il est constant que le Petit Séminaire de Sainte-Anne est selon toutes les dispositions de la loi.

Mais voyons la preuve de l'assertion. « La série des études, dit on, et le mode d'enseignement des humanités et des mathématiques y sont les mêmes qu'au collège de Vannes ». — Il fallait dire: « les mêmes que dans tous les collèges et Petits Séminaires du royaume, et jusqu'à la théologie ». Les études ecclésiastiques ne sont-elles pas, ne doivent-elles pas être les mêmes que pour le barreau, la médecine? ..

Il sied mal de faire valoir l'impôt universitaire que les indigents ne peuvent acquitter, auquel même des collèges sont soustraits, et dont l'abolition a été proposée aux Chambres, Sa Majesté voulant pourvoir aux frais de l'instruction publique d'une manière moins onéreuse et plus digne de l'Université (1).

(1) Le P. Cuénet écrivait à l'évêque le 15 avril 1816: « On dit qu'il y aurait ici des écoliers sortis du collège de Vannes, qui n'auraient pas payé les rétributions collégiales ou universitaires. — Je l'ignore, je ne pense pas du reste que ce soit une obligation pour moi, ni même qu'il soit convenable, lorsqu'il se présente un sujet sur lequel je n'ai que de bons témoignages, de faire des enquêtes ou de le sommer de me dire s'il ne serait pas encore redevable de quelques minutes envers quelqu'un ».

IV

« Les parents ont reçu la promesse verbale d'obtenir sous peu de temps des maîtres d'agrément : ce qui ne saurait convenir à un établissement annoncé sous le nom de Petit Séminaire ».

« La difficulté est sérieuse ! Et depuis quand la musique et le dessin sont-ils interdits aux ministres des autels ! »

V

« Nous n'avons pas, à la vérité, acquis la certitude qu'il y ait des élèves externes à Sainte-Anne, (1) mais nous avons celle que presque tous ceux sortis du collège de Vannes, y ont été admis sans qu'on ait exigé

« Il est de notoriété publique que nous n'avons admis ici aucun écolier que nous n'eussions fait auparavant toutes les informations les plus propres à nous assurer et de ses principes et de sa conduite (2).

(1) Le recteur de l'académie écrivait le 12 mars 1817 ces mots qui témoignent de l'intransigeance de l'Université sur ce point de la loi : « Le P. Sém. de Rennes vient d'être fermé aux externes. Il allait l'être à toute espèce d'élèves par ordonnance du Roi si la rébellion contre la volonté du Roi avait encore duré deux jours. C'est une lettre du ministre de l'Intérieur qui, en annonçant cette détermination du Roi à M. l'évêque de Rennes, a décidé celui-ci à se soumettre... L'anarchie et la rébellion ne peuvent être tolérées, sous quelque couleur que ce soit » (*Corresp. avec M. Géanno*).

(2) On s'étonne que des gens sérieux interdisent à de futurs ecclésiastiques des connaissances que le programme des écoles primaires imposent aujourd'hui pour le certificat d'études.

Le reproche, sur les lèvres du public, prenait la forme d'une grosse plaisanterie. « Il paraît que l'on donne aux élèves de Sainte-Anne, disait-on, des maîtres d'escrime et de danse ! »

Les adversaires de Sainte-Anne se rappelaient peut-être que, sous l'ancien régime, les Jésuites faisaient enseigner aux élèves qui appartenaient à la noblesse les arts d'agrément et de tenue que réclamait leur future situation dans le monde. Mais ils oubliaient que les maîtres d'un Petit Séminaire n'ont à s'occuper que des vocations ecclésiastiques, et que la danse et l'escrime n'ont rien à y faire.

Quant au recteur d'académie, qui avait cru, d'après les bruits

d'eux un certificat d'études et de bonne conduite ».

... Du reste tous les écoliers venus de Vannes à Sainte-Anne ont été proposés par M. Le Gal » (1).

VI

« Nous ignorons si les écoliers de Sainte-Anne prendront l'habit ecclésiastique au temps prescrit par la loi. Mais nous pouvons affirmer que le plus grand nombre ne se destine pas à la prêtrise ».

« Il nous reste à parler de l'habit ecclésiastique... Mais il n'y a qu'un an encore que la maison est sur pied. D'ailleurs, si par habit ecclésiastique on doit entendre, non seulement la soutane, mais la soutanelle et l'habit court, tel que le portent la plupart des ecclésiastiques employés dans l'Université, le plus grand nombre des élèves s'est déjà conformé à cette disposition ».

Dans une de ses lettres le P. Cuénet renforce son argument :

publics, qu'on donnait à Sainte-Anne des leçons de pilotage (1), il a pour excuse de n'avoir jamais vu le modeste étang de l'enclos sur lequel les enfants prenaient leurs ébats.

(1) Cette réponse est dans une lettre du P. Cuénet (15 août 1816).

On lit encore dans cette lettre : « Plusieurs élèves de ce collège se vantent d'être reçus ici dès qu'ils voudront, pourvu qu'ils promettent de payer ! — Nous ne pouvons pas empêcher les écoliers de Vannes de parler ; nous ne pouvons pas non plus être responsables de tout ce qu'ils pourraient dire à notre sujet. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous ne cherchons pas à débaucher les élèves des autres établissements, et que nous n'en recevons aucun sans nous être assurés de ses principes et de sa moralité. »

Dans son mémoire, le P. Cuénet rétorque l'argument, en rappelant la convention qui avait été faite, par l'entremise de l'évêque entre les deux maisons, de ne recevoir aucun élève sans certificat, quand ils passeront d'un collège dans l'autre : « Je me suis soumis, dit-il, et je n'ai pas toujours joui de la réciprocité ».

« Pourquoi, en supposant que cette obligation n'ait pas été révoquée, n'obligeait-on qu'au bout de deux ans à porter l'habit ecclésiastique? Sans doute parce qu'on voulait leur donner un temps quelconque pour éprouver leur vocation, et qu'on supposait que ceux qui entraient dans ces Petits Séminaires ne se feraient pas [tous] ecclésiastiques.

... A présent on veut que la vocation soit décidée avant que de pouvoir entrer dans un Petit Séminaire!... La loi laisse plus de latitude ».

Le supérieur concluait : « Les reproches faits au Petit Séminaire ne sont rien moins que fondés. »

L'affaire suivit son cours.

Le rapport municipal fut adressé au recteur de l'académie de Rennes, et transmis par celui-ci à la commission de l'instruction publique, pendant que de son côté le préfet le transmettait au Ministère de l'intérieur.

Le débat prenait de l'ampleur. Mais à mesure que le théâtre de la discussion s'éloignait de Vannes, les questions secondaires de pension et d'octroi descendaient au dernier plan. Et ce que l'on va voir désormais en présence, ce sont deux mentalités opposées, deux doctrines irréductibles l'une à l'autre.

Le recteur de l'académie de Rennes était l'abbé Le Priol, originaire du Morbihan.

Quelle sera l'attitude de ce prêtre à l'égard d'une maison, légalement fondée, où l'on élevait des as-

pirants au sacerdoce?... Lui-même va nous l'apprendre.

Voici la lettre dont il accompagne l'envoi du rapport de Vannes à la Commission de l'instruction publique (22 décembre 1816).

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je ne saurais approuver la demande du Conseil municipal tendant à exclure des Petits Séminaires tous les élèves âgés de moins de 18 ans : elle me paraît opposée à l'objet des écoles ecclésiastiques.

Mais je saisisai cette occasion pour vous soumettre quelques réflexions dont les unes sont particulières au collège de Sainte-Anne, les autres peuvent être communes à tous les Petits Séminaires.

Il est certain que l'école de Sainte-Anne ne diffère de nos collèges de plein exercice que par son nom d'école ecclésiastique. Le prospectus ci-joint prouve le fait, pour ce qui concerne l'enseignement des Lettres et des Sciences; et je sais, comme l'avance le Conseil municipal de Vannes, que les directeurs ont promis aux parents de faire apprendre aux enfants les arts d'agrément et même le pilotage (*sic*).

Il est également de fait que les écoliers quittent en foule le collège de Vannes pour se porter à Sainte-Anne, où l'on se rend même des provinces voisines de la Bretagne : tous y sont reçus, sans égard ni à leur âge ni à l'état auquel ils se destinent. Le nom de Jésuites que les instituteurs portent dans le pays (1), le zèle du clergé animé par l'exemple et les exhortations de M^{gr} l'évêque de Vannes, les préventions qui sont plus fortes en Bretagne que partout ailleurs contre l'Université et tout ce qui est né dans la Révolution, enfin l'existence précaire du système actuel de l'instruction publique, sont les principales causes de

(1) La Compagnie de Jésus, dissoute par le Souverain Pontife en 1762, avait été canoniquement reconstituée en 1814. De là le nom de « Jésuites » que l'on recommence à leur donner à partir de cette époque.

l'affluence des élèves à Sainte-Anne. Mais elles ne sont pas les seules.

L'éloignement de Sainte-Anne de toute ville, les exemples et la doctrine des instituteurs offrent aux familles, pour la conservation des mœurs et des principes de leurs enfants une garantie que Vannes, depuis la Révolution, réclamerait vainement. Malgré le zèle infatigable du principal et du sous-principal du collège de cette ville, il leur est impossible de surveiller avec le même succès la conduite de leurs élèves qui sont tous externes...

« L'isolement des Petits Séminaires, leur indépendance des collèges, leur procure plus d'élèves et tourne au profit du clergé. Le prix payé par les pensionnaires aisés met ces établissements à même de recevoir gratis un grand nombre d'élèves indigents qui se destinent à l'état ecclésiastique. Et c'est sans doute par une suite de cette raison que les supérieurs ecclésiastiques ont tant de peine à permettre aux prêtres de se mettre à la tête de nos collèges, où leur présence est si nécessaire pour opérer le plus grand bien et rappeler la confiance publique.

« Mais cet avantage me semble lié à des inconvénients très graves, et qui me paraissent dignes de fixer votre attention et celle de tous les hommes d'Etat. — Je passe sous silence le bien qui résulterait, pour les lettres et les sciences, de la réunion des études des collèges et des Petits Séminaires. Je ne veux parler que de leur isolement.

« On sait qu'autrefois c'étaient les études faites en commun qui liaient le plus étroitement entre eux les hommes de tous les états de la société. Aujourd'hui des études faites séparément, et dans des établissements dont l'esprit n'est peut-être pas entièrement le même, sont une source intarissable de divisions dans la société. Les jeunes gens, en sortant des collèges et des écoles ecclésiastiques, entrent dans le monde imbus de graves préjugés les uns contre les autres : ils s'accusent mutuellement d'ignorance et d'irréligion, ils se méprisent et se haïssent sans se connaître....

Pour arrêter le mal qui résulte de la séparation des collèges et des écoles ecclésiastiques, il serait peut-être néces-

saire de rétablir une partie des lois abrogées par l'Ordonnance du 5 octobre 1814, et d'exiger que les écoles ecclésiastiques établies dans les villes où il n'y a pas de collège fussent ramenées au régime tracé par l'arrêté du 15 novembre 1811. A l'exécution de ces mesures, les Petits Séminaires gagneraient les traitements et la nourriture de leurs professeurs actuels, qui pourraient entrer soit dans l'instruction publique, soit dans le ministère ecclésiastique ; on n'aurait plus besoin, dans ces établissements que de maîtres d'études pour surveiller et répéter les élèves. D'un autre côté on pourrait pourvoir à la pureté des mœurs et des principes en donnant aux évêques le droit de visiter les collèges et de porter des plaintes motivées contre des fonctionnaires qu'ils ne jugeraient pas convenir à leur place.

« Je sais que la remise en vigueur des articles cités plus haut occasionnerait des réclamations de la part des hommes les plus respectables. Quelques supérieurs ecclésiastiques pourraient même fermer leurs écoles plutôt que d'en envoyer les élèves aux cours des collèges.

Personne ne peut mieux que vous, Monsieur le président, peser les avantages et les inconvénients des mesures que je viens de rappeler. Il suffit à ma conscience de vous en avoir parlé (1)...

LE PRIOL.

Ce rapport de M. Le Priol mérite d'être médité.

Avec une impartialité qu'on est heureux de constater, il reconnaît qu'en dépit des accusations, il n'y a rien de vraiment illégal à Sainte-Anne, et qu'une foule d'excellentes raisons expliquent, justifient même la confiance des familles à l'égard du Petit Séminaire.

Mais, ancien professeur du collège de Vannes, recteur d'académie, il expose avec complaisance le système qu'il a à cœur, et dont bénéficieraient à la fois, croit-il, l'université et le Clergé : il rêve d'un ensei-

(1) Arch. nationales : F⁴¹ anc. 63242, nouv. 7048.

gnement commun à toute la jeunesse française, qui serait donné par des maîtres tant ecclésiastiques que laïques, et que viendraient contrôler, chacun à son point de vue respectif, l'Eglise et l'Etat.

Ce n'est qu'à distance, et à la lumière des faits, qu'on peut apprécier cette conception utopique. Après avoir vu l'évolution fatale et continue de l'Université, qui a rompu graduellement avec l'Eglise en attendant qu'elle lui devint ouvertement hostile, — on ne peut s'empêcher de sourire devant les illusions de ce prêtre qui avait mis tant d'espérances dans l'Université naissante.

Et ils eussent été vraiment des naïfs les évêques qui auraient fermé leurs Petits Séminaires pour se rallier à cette utopie.

*
**

M. Le Priol n'avait qu'à émettre un avis. C'est à Paris qu'on prenait les décisions.

A la Commission de l'instruction publique et au Ministère, dans ce style administratif qui a le secret des formules évasives et complaisantes, on donne une satisfaction platonique à la municipalité et au collège de Vannes; mais on n'approuve pas les mesures persécutrices qu'il suggère. Il faut rester dans la légalité; à Sainte-Anne la loi n'est violée que sur un point; mais elle doit être observée sur ce point comme sur les autres.

Voici ce que la Commission répondit au recteur de l'académie de Rennes (24 janvier 1817).

« La Commission, comme vous l'avez fort bien pensé, ne peut adopter la mesure que propose le Conseil municipal tendant à interdire l'admission dans l'école [de Sainte-Anne] d'Auray aux élèves de moins de 18 ans. La Commission vient d'écrire à

M. le ministre de l'Intérieur pour lui faire connaître le préjudice que l'école d'Auray porte au collège communal de Vannes, et le prie d'intervenir, d'une manière spéciale, en faisant exécuter l'article 3 de l'Ordonnance du 5 octobre 1814, qui astreint les élèves des Petits Séminaires à porter l'habit ecclésiastique. »

Le même jour elle écrivait au ministre de l'Intérieur :

« S'il ne s'agissait que de deux établissements rivaux de succès et de prospérité, la Commission ne pourrait qu'applaudir au zèle des chefs, et verrait avec satisfaction l'école [de Sainte-Anne] d'Auray, renfermée dans les limites que lui donne la loi, atteindre le but important de son institution. Mais ici, Monseigneur, il s'agit d'un Petit Séminaire, qui, comme toutes les écoles du même genre, n'en a que le nom. La Commission a eu souvent l'occasion de faire remarquer à Votre Excellence que, sous le nom d'écoles ecclésiastiques, il s'élève de toutes parts de véritables collèges. L'école de [Sainte-Anne] d'Auray est de ce nombre. L'enseignement que l'on y donne embrasse toutes les sciences; on admet sans distinction tous les élèves, le prospectus ci-joint en donnera la preuve à Votre Excellence.

« Cette école, placée auprès du collège de Vannes, enlève à cet ancien et utile établissement tous les moyens de se soutenir; et cependant le sort du collège royal communal de Vannes est bien digne de fixer l'attention des autorités. Les principes que la jeunesse a puisés dans cet établissement, la conduite des maîtres, celle même des élèves, a mérité au collège royal communal de Vannes la reconnaissance et l'estime publique et la reconnaissance du Souverain.

« Le seul motif de la préférence en est dans l'exemption du paiement de la rétribution universitaire, et peut-être même, aux yeux de certaines personnes, dans l'affranchissement de toute surveillance.

« La Commission reconnaît toute l'importance de la dé-

libération du Conseil municipal de Vannes ; mais elle ne croit pas pouvoir partager le vœu de ce Conseil tendant à interdire à l'école de Sainte-Anne la faculté de recevoir des élèves au-dessous de l'âge de 18 ans. La Commission est dépositaire des lois sur l'instruction ; elle ne peut ajouter de nouvelles restrictions à celles que prescrivent les Ordonnances. C'est dans le texte même des Ordonnances qu'elle doit puiser les moyens de ramener les écoles ecclésiastiques au véritable but de leur institution.

« En conséquence, la Commission de l'instruction publique a l'honneur de prier Votre Excellence d'intervenir dans cette affaire, et de charger les autorités administratives du département du Morbihan de faire exécuter strictement l'article 3 de l'Ordonnance du 5 octobre 1814, qui astreint les élèves des Petits Séminaires à porter l'habit ecclésiastique... »

Alors le ministre prend lui-même l'affaire en main. Il répond au président de la Commission (3 mars 1817) :

J'ai l'honneur de vous annoncer que, d'après les communications qui m'ont été faites par la Commission de l'instruction publique, je viens d'écrire au préfet du Morbihan relativement au Séminaire de Sainte-Anne.

« Je prescris à ce magistrat d'appliquer au Séminaire les dispositions de l'Ordonnance du 5 octobre 1814, qui astreignent les élèves des établissements de ce genre à prendre l'habit ecclésiastique après deux années d'études.

« M. le préfet s'entendra à cet égard avec le recteur de l'Académie, auquel la Commission voudra bien donner des ordres en conséquence.

« J'attends d'heureux effets de cette mesure pour le collège royal communal de Vannes. C'est en tenant la main à la stricte exécution des lois que nous parviendrons à préserver d'une ruine totale cet établissement, et plusieurs autres non moins intéressants, dont les mêmes causes compromettent l'existence... »

Quand les décisions de Paris arrivèrent à Rennes,

et de Rennes jusqu'à Vannes, mettant le Petit Séminaire en demeure de se conformer à la loi, — non pas comme l'avait demandé le Conseil municipal, en refusant les élèves qui n'avaient pas encore 18 ans, — mais seulement en imposant l'habit ecclésiastique après deux années de séjour dans la maison, il fallut bien constater que, même sur ce point, la loi n'était pas violée à Sainte-Anne, le Petit Séminaire n'ayant pas encore lui-même deux années d'existence.

Le P. Cuénet avait donc raison d'écrire, le 4 juin 1817 : « M. Trublet m'écrit qu'on doit avoir écrit de Rennes aux autorités de Vannes contre nous. Etant ici parfaitement conforme à tout ce que les lois exigent, j'ai confiance que toutes ces menées n'auront pas d'explosion, et seront sans effet (1) ».

Ainsi tout le tapage aboutit à laisser les choses en l'état.

Mais, si les attaques ne se produisirent plus en plein jour, l'esprit qui les avait inspirées dura longtemps.

« Depuis, écrit le P. Cuénet dans son mémoire, on nous a laissés tranquilles, mais sans cesser de nous en vouloir, de parler contre nous, et même d'écrire sourdement, de chercher à détourner ceux qui voulaient nous envoyer des élèves, et à dégoûter ceux que nous avions... »

Pendant que la question se discutait en haut lieu, dans le public, sous on ne sait quelle inspiration, on parlait d'une solution très simple pour donner satisfaction au budget municipal. — Pourquoi

(1) Toute cette correspondance est tirée des *Arch. nationales* (Fⁿ). Elle a été découverte et nous a été gracieusement communiquée par le P. Armel Grimelec, ancien élève de Sainte-Anne, archiviste des Pères Capucins à Paris.

ne pas transférer le Petit Séminaire à Vannes ? On y trouverait bien, comme à Sainte-Anne, quelque vieux couvent pour le recevoir.....

Cette opinion prit-elle de la consistance ? Il faut le croire, puisque le P. Cuénet jugea nécessaire d'y répondre.

Le 28 avril 1817 il écrivait à l'évêque : « Il serait fâcheux qu'après tout ce qu'on a dépensé pour placer à Sainte-Anne le Petit Séminaire, que le voilà sur un bon pied, que l'éloignement des villes est un des grands motifs de la confiance des familles, on le transportât à Vannes. D'ailleurs, tant qu'il ne serait pas permis d'admettre des externes, la ville n'y gagnerait pas beaucoup. Les loueuses de chambre y auraient quelques profits sans doute ainsi que les bouchers, c'est à peu près tout ; car pour l'octroi, la plupart des parents passent par Vannes, et dépensent dans les auberges de Vannes..... Pour livres, papier, objets d'art, etc., nous tirons à peu près tout de Vannes. Mais l'éloignement des mauvaises compagnies, de la vue des scandales, et surtout la protection spéciale de sainte Anne, ne se peuvent trouver qu'ici.

« Dieu et sainte Anne sont trop intéressés ici ; ils se mettent de partie avec Votre Grandeur. L'établissement restera ici, et par la grâce de Dieu, par la dévotion du Sacré-Cœur de Jésus établie dans notre maison, il y prospérera pour le bien de la religion, et pour la consolation du prélat qui par l'esprit de Dieu l'a formé ici, et fait tant pour l'y consolider. »

Dans ce qui précède on a vu tout le monde, — conseillers municipaux, recteur d'académie, amis et adversaires de Sainte-Anne, — s'entendre au moins sur un point ; « La vocation des jeunes clercs doit être mise à l'abri, et à Vannes elle se trouve en dan-

ger » (1). Et cette constatation suffisait, à elle seule à justifier l'établissement du Petit Séminaire.

(1) Dans le rapport de la Commission municipale on lit cet aveu : « Nous sommes bien convaincus que l'intention de M^r l'évêque de Vannes, en établissant ce Petit Séminaire, a été d'éloigner ses élèves de la corruption des villes, de les préserver de l'influence de leurs camarades d'études, et de leur faire donner une éducation toute particulière qui les rendent capables d'exercer dignement le saint ministère ». (*Arch. munic.*)

— On lit également dans le rapport de M. Le Priol : « L'éloignement de toute ville, etc... offrent aux familles pour la conservation des mœurs et des principes de leurs enfants, une garantie que Vannes, depuis la Révolution, réclamerait vainement ».

— Le directeur des Domaines, M. de Rougemont, écrit : « Le clergé pourra renoncer à choisir des aspirants dignes d'honorer le sacerdoce, s'il ne doit les admettre dans le Petit Séminaire de Sainte-Anne qu'après qu'ils auront étudié au collège de Vannes jusqu'à l'âge de 18 ans ». A part quelques exceptions, ajoute-t-il, qui échapperont à la corruption générale, tous les autres entraînés par l'exemple, seront hors d'état de résister (*Arch. départ.*).

APPENDICE

Parmi les adversaires du Petit Séminaire de Sainte-Anne figurent trois hommes, dont l'honorabilité n'est contestée par personne, mais dont l'irréductible opposition a besoin d'être expliquée ici : l'abbé LE GAL, vicaire général et supérieur du Grand Séminaire ; l'abbé LE PRIOL, recteur de l'académie de Rennes, et leur ami commun, M. GÉANNO, principal du collège.

M. LE GAL, né à Rochefort en 1746, fit ses études au collège de Vannes et entra chez les Lazaristes. Au début de la Révolution il enseignait la théologie au Grand Séminaire. Quand fut imposée au clergé la Constitution civile, il eut la faiblesse de s'engager à prêter le serment ; mais, en dépit de ses opinions gallicanes, il se ressaisit à temps ; et, au lieu d'adhérer au schisme, il préféra s'exiler. A l'époque du Concordat il fut chargé par M^{sr} de Pancemont de reconstituer le Grand Séminaire ; en même temps, comme les évêques étaient contraints d'avoir un constitutionnel parmi leurs vicaires généraux, c'est M. Le Gal qui fut agréé à ce titre par le gouvernement, bénéficiant ainsi d'une prestation de serment qu'il n'avait fait que promettre.

En sa qualité de supérieur du Grand Séminaire, il devait se préoccuper d'y attirer des sujets ; le collège de Vannes qui venait de rouvrir sous le patronage direct de l'évêque avait naturellement toutes ses sympathies : il avait été jusque là (1), une pépinière abondante pour le recrutement du clergé, il comptait des prêtres parmi ses professeurs, et il avait à sa tête un excellent chrétien en qui le supérieur du séminaire était assuré de trouver « un zélé coopéra-

teur (1) ». L'évêque ayant mis à sa disposition une partie considérable des oblations de Sainte-Anne en faveur des élèves pauvres, M. Le Gal les partagea entre les étudiants de son séminaire et les écoliers du collège ; « c'est grâce à lui que tant de jeunes Morbihannais ont pu faire leurs études en vue du sacerdoce » (2). « Pendant les 28 ans qu'il consacra à la formation des jeunes prêtres, il acquit dans le diocèse une influence qui contrebalançait celle de l'évêque lui-même » (3). « Il connaissait tous les prêtres ; il en avait élevé une bonne partie ; il tenait toutes les ressources, et il faisait tout. Du reste fort actif et bien instruit » 4).

Il était donc comme le directeur de l'enseignement dans le diocèse. Aussi, quand il vit se créer, en dehors de son initiative, un nouvel établissement pour le recrutement du clergé, il se sentit atteint personnellement : 1^o la maison était confiée à des religieux qui n'avaient pas ses sympathies ; 2^o par là même elle échappait à son contrôle ; 3^o elle lui enlevait les bourses scolaires dont il avait eu jusque là la libre disposition.

Ce prêtre éminent n'avait qu'un tort, celui d'être dominé par ses préjugés (5).

Si M. Le Gal était le prêtre à tendances gallicanes,

(1) et (2) M. Le Joubioux : *Semaine Religieuse de Vannes* : avr. 1868.

Voici comment Jules Simon, avec une demi-bienveillance dont il n'est pas coutumier, trace le portrait de M. Géanno : « Moitié laïque et moitié prêtre, je le vois encore avec ses souliers à boucles d'argent, ses bas de laine noire à côtes, ses culottes et son gilet de satin noir, et sa redingote qui lui battait les talons. Mettez là-dessus une toute petite tête et des yeux perçants comme des vrilles. Il ouvrait tous les offices en disant le *Veni Sancte Spiritus*, agenouillé au bas de l'autel, ayant le célébrant à sa droite... » (*Premières années*, p. 77).

(3) M. Le Mené : *Histoire du diocèse de Vannes*, II.

(4) Mémoire du P. Cuénet.

(5) « A la rentrée de 1817, l'évêque, pour nous concilier la bienveillance du supérieur du Grand Séminaire, obtint de lui qu'il l'accompagnât à Sainte-Anne et qu'il fit un discours aux élèves. M. Le Gal le fit sur la *nécessité du travail* : il fut clair, mais sec, et sans grand compliment pour personne... » (*Mémoire du P. Cuénet*).

(1) Lettre au Clergé et aux Fidèles du diocèse (12 octobre 1803).

M. Le Priol était le prêtre fonctionnaire de l'Université : comme tels ils étaient faits pour s'entendre tous les deux.

M. LE PRIOL, originaire de Baud, avait commencé par être professeur de mathématiques et de physique au collège de Vannes, où il fut le collègue de M. Géanno. En 1792, il quitta la France pour n'avoir pas à prêter le serment, et résida successivement en Suisse, en Bavière, en Angleterre, vivant au jour le jour du produit de ses leçons. Rentré en France le 11 messidor an X, il déclara se fixer à Paris en qualité de professeur. — En 1816, il était proviseur du collège royal de Rouen et chargé des fonctions de recteur d'académie. A la fin de cette même année, il fut nommé recteur de l'académie de Rennes (1).

Entré dans l'Université il en épousa toutes les idées, et en devint le serviteur loyal. Mais l'Université idéale ce n'était pas pour lui celle dont la Restauration avait atténué les exigences, c'était plutôt l'Université impériale attirant dans son giron, de gré ou de force, tous les étudiants de France. Aux yeux de ce prêtre ce système ne présentait pas de danger, il y voyait même des avantages : 1^o avantage pour l'Eglise d'avoir des maîtres instruits et rétribués par l'Etat ; — 2^o avantage pour les futurs prêtres et les futurs fonctionnaires de l'Etat de se lier d'amitié, dès le collège, au lieu d'être élevés dans des maisons hostiles et avec une mentalité différente (2).

Aussi ne pouvait-il voir que d'un mauvais œil le Petit Séminaire de Sainte-Anne, comme du reste toutes les écoles secondaires ecclésiastiques, qui nécessairement portaient atteinte au monopole universitaire et au recrutement des collèges dont il avait la responsabilité.

M. Le Priol n'en voulait pas personnellement aux Jésuites ; sa correspondance en fait foi. Mais comme leur

(1) *Arch. nationales* : F⁷ 7985 (9019).

(2) Voir plus haut le texte de son rapport.

Cette idée d'une école commune et d'une éducation nationale, qui revient de temps à autre hanter les esprits, est d'apparence séduisante, et elle ne serait pas absolument négligeable, si l'Eglise y trouvait des garanties sérieuses ; mais l'expérience lui a appris à ne pas compter sur les promesses de ses adversaires.

Compagnie était une « Congrégation enseignante » différente de celle à laquelle il appartenait lui-même, il n'admettait pas qu'on leur permit d'enseigner. Et même, après qu'il eut cessé d'être recteur d'académie, alors qu'il se trouvait, disait-il lui-même, « pleinement détaché de tous les embarras du siècle », il ne croyait pas mal faire en applaudissant en 1828 aux Ordonnances qui les excluaient de l'enseignement (1). C'est qu'il était tout pénétré du dogme de l'Etat, et l'éducation qu'il avait reçue, entachée de gallicanisme, ne lui avait pas suffisamment fait connaître les droits de l'Eglise.

Quel fut le rôle de ces deux hommes à l'égard du Petit Séminaire qui, pour des raisons diverses, leur paraissait à tous deux également indésirable ?

Chacun d'eux agit avec les moyens que sa fonction lui mettait entre les mains.

Quand M^{sr} de Bausset, l'évêque protecteur du Petit Séminaire, fut désigné pour l'archevêché d'Aix, M. Le Gal profita de cette nomination, qui lui rendait les mains libres, pour retirer aux élèves de Sainte-Anne les huit bourses données par l'Etat et les attribuer à ses élèves de Vannes.

A peu près à la même époque (1819), il faisait des confidences assez compromettantes à un inspecteur général de l'Université, qui les a consignées lui-même dans un document officiel : « M. Le Gal, écrit-il, est loin de partager l'enthousiasme exclusif, l'aveugle engouement qu'inspire l'école ecclésiastique. Il gémit en secret » (2).

(1) C'est sous l'influence des mêmes idées qu'il écrivait : « Le grand remède (aux maux de l'Eglise de France) c'est la nomination d'évêques gallicans instruits » (17 avril 1826). (*Correspondance de M. Le Priol*).

(2) Voici encore d'autres extraits du même rapport : « Il (M. Le Gal) m'a donné à connaître que la communauté de Sainte-Anne n'avait été cédée à M^{sr} l'évêque qu'à la condition d'en faire tourner les offrandes et les revenus au profit des ecclésiastiques pauvres et infirmes de son diocèse, dont les intérêts se trouvent encore entièrement sacrifiés à ceux des Jésuites. Le prochain départ de M^{sr} de Bausset rendra-t-il meilleure la situation ? Je l'espère, car il y a envahissement et con-

En 1822, il suscite, à Sainte-Anne même, un conflit très grave de juridiction, qui ne tendait à rien moins qu'à diminuer le prestige des directeurs du Petit Séminaire en leur enlevant la présidence du Pèlerinage (1).

Enfin pour permettre à « son collège » de soutenir la concurrence, il ne cesse de prêter un concours actif à l'administration universitaire (2).

Le collège n'avait pas attendu la création du Petit Séminaire pour connaître la gêne. Dès 1814, le principal découragé songeait même à se démettre de ses fonctions (3).

Et la gêne devait aller croissant d'année en année (4).

La cause du mal, les amis du collège ne l'ignorent pas, et ils s'ingénient à en chercher les remèdes. Pour avoir des élèves, il faut avant tout inspirer confiance aux familles et au clergé ; aussi M. Le Priol se préoccupe-t-il de n'avoir

tagion » (*Rapport de M. Delamare. Arch. dép. Instruction prim. 390-402*).

Il y a une double erreur à relever dans ce réquisitoire de M. Le Gal : 1° les oblations de Sainte-Anne avaient été mises par le préfet à la libre disposition de l'évêque, sans aucune désignation d'emploi ; 2° l'ancien couvent fut mis par M. Barré à la disposition de l'évêque, avec la faculté d'en faire ce qu'il voudrait. (Voir le chapitre des *Oblations* (T. II) et celui de la *Fondation du Petit Séminaire*).

(1) Cf. Tome II : *La chapelle sera-t-elle paroissiale ou exempte ?*

(2) Correspondance de M. Le Priol : « M. Le Gal est un homme dont la tête et le cœur peuvent servir utilement notre pauvre collège. » (14 mars 1817).

« Notre collège... est à plus d'un titre le sien ; prie-le donc, supplie-le à genoux d'accepter la place de membre de l'administration » (30 janvier 1822).

(3) — « Si une fois tu abandonnes la partie, lui écrivait M. Le Priol en 1814, le collège tombera, et peut-être pour toujours. Il faut qu'il conserve un reste de vie pour être susceptible de l'application des remèdes qui pourront être appelés à lui rendre une pleine santé » (14 mars. *Arch. dép. Correspondance de M. Le Priol*).

(4) Voici, d'après le Dr Mauricet, le chiffre des élèves pour les années qui nous occupent : 1813 = 360 élèves ; 1814 = 400 ; 1815 = 350 ; 1816 = 382 ; 1817 = 280 ; 1818 = 226.

Au cours de ces années, M. Le Priol continue à nous renseigner sur le mal, dans sa correspondance (*Arch. dép.*). « On dit que le collège va tomber faute de finances... » (14 mars 1817).

à Vannes que des maîtres irréprochables (1), et parmi eux des prêtres en aussi grand nombre que possible. Plus tard il pensa même à faire nommer l'abbé Flohy à la tête du collège (2).

Pour remédier à la crise financière, il envisage le projet de transférer à Vannes le pensionnat universitaire de Pontivy, et ce n'est que sur la perspective de coûteuses dépenses qu'il se décide à y renoncer.

Mais aux yeux de ces deux prêtres la question de moralité est encore plus grave. Or, de leur aveu, même, à Vannes, les jeunes gens sont exposés sans cesse à perdre leur vocation : « Il y en a plusieurs qui se dégoûtent, écrit M. Le Gal, et d'autres qui s'abandonnent à leurs passions » (3). M. Le Priol écrit de son côté : « Malgré le zèle infatigable du principal et du sous principal, il leur est impossible de surveiller avec le même succès [que dans l'internat de Sainte-Anne] la conduite de leurs élèves qui sont tous externes » (4).

C'est alors que surgit dans leur esprit un projet qui semble parer à tous les inconvénients et assurer définitivement l'avenir : ils vont créer à Vannes même un « Petit Séminaire » (5) comme annexe du collège. Cette création réalisera le rêve de M. Le Priol en réunissant dans une

(1) Dans son rapport (voir plus haut) il se plaint que les supérieurs ecclésiastiques fassent des difficultés pour prêter des prêtres aux collèges, « où leur présence est si nécessaire pour opérer le plus grand bien et rappeler la confiance publique ».

(2) *Correspondance de M. Le Priol* : *ibid.*

(3) *Arch. dép.* — Voir Tome II, *Histoire de Sainte-Anne d'Auray* : Circulaire de M. Le Gal au clergé : 10 septembre 1815.

(4) Voir *supra*, le texte de son rapport.

(5) C'est le nom que lui donne Jules Simon (p. 87 de ses *Premières années*) : « J'ai fini ma troisième, dit-il, comme pensionnaire à prix réduit, au Petit Séminaire tenu par un lazariste, le P. Daudé. »

Dans ses mémoires l'ancien pensionnaire portraiture capricieusement tour à tour ses maîtres « qui ne savent rien » et ses camarades « qui sont à peine dégrossis. » Personne ne trouve grâce à ses yeux, sauf, bien entendu, celui qu'il appelle « le roi du collège », et qui n'est autre que lui-même. Et sans doute à Normale il a dû trouver des professeurs plus instruits et des élèves plus affinés ! Mais cela le justifie-t-il d'avoir jeté le ridicule sur

même école les candidats au sacerdoce et les candidats aux carrières libérales ; elle rappellera à M. Le Gal le type du Petit Séminaire tel qu'il avait exclusivement existé sous l'ancien régime ; elle réjouira surtout les amis du collège en faisant disparaître la seule supériorité que l'on pût reconnaître à l'établissement de Sainte-Anne.

M. Daudé, lazariste et professeur au Grand Séminaire, construisit en 1825 un immeuble aux vastes proportions pour abriter cet internat.

La maison eut de la vogue ; elle s'ouvrait à un moment favorable : c'était l'époque où l'établissement de Sainte-Anne, se recrutant de plus en plus parmi la noblesse de la province, les enfants des classes populaires hésitaient à se rendre dans un milieu où ils se sentaient comme dépayés. La pension Daudé bénéficia de cet état d'esprit ; et M^{sr} Garnier voulut reconnaître les services qu'elle rendait au diocèse, en lui accordant, au même titre qu'à Sainte-Anne, un legs considérable (1).

le collège, à qui, par une ironie des choses, il devait plus tard donner son propre nom ?

Ne pourrait-on pas appliquer ici à Jules Simon ce qu'on a dit d'un autre écrivain breton, qui a traversé des phases analogues aux siennes ? Lorsque parurent les « *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* » où Renan peint les maîtres et les étudiants de Saint-Sulpice, un de ses condisciples, M^{sr} Huguenin à qui on demandait devant nous son appréciation sur le livre, répondit : « On ne peut pas dire que ce soit vrai, on ne peut pas dire que ce soit faux : les détails sont vrais, la perspective est faussée. »

Tous les deux ont vu les personnes et les choses à travers le prisme de leur amour-propre et de leur malignité.

(1) La maison était construite sur la place Nazareth. La mort de son propriétaire donna lieu à un procès qui mit fin à l'institution. L'immeuble fut vendu et plus tard démoli.

Lorsque l'institution tomba, les élèves se dispersèrent de nouveau dans les pensions particulières ; et celles-ci demeurèrent rattachées au collège jusqu'au jour où s'ouvrit à Vannes en 1850, l'école libre Saint-François-Xavier. A partir de cette époque, le collège communal entre dans une phase nouvelle, il perd définitivement sa clientèle ecclésiastique, et il n'appartient plus à notre histoire.

Jusqu'en 1850 la plupart des surveillants, au collège communal, étaient des séminaristes prêtés par le diocèse.

C'est ainsi que le collège de Vannes, dans des conditions améliorées, continua à être, avec le Petit Séminaire de Sainte-Anne, une pépinière de vocations ecclésiastiques. De l'une et de l'autre maison sont sortis des prêtres de haute valeur ; et, pendant une vingtaine d'années encore, on les verra se partager sous diverses influences les sympathies des familles et celles du clergé (1).

(1) En 1836, on comptait parmi les élèves du Petit Séminaire deux neveux de M. Le Priol. — A cette palinodie apparente il y avait des raisons qu'on devine. M. Géanno n'était plus principal du collège ; la pension Daudé avait fermé ses portes ; les Jésuites étaient partis de Sainte-Anne ; l'ancien recteur de l'académie de Rennes, après avoir succédé à l'abbé Sicard à la tête de l'établissement des Sourds-Muets, était sorti lui-même du monde des fonctionnaires pour vivre ses derniers jours dans le monde ecclésiastique au milieu de ses confrères.

Et d'Hennebont, où il avait fixé sa résidence, il écrivait à son ami Géanno : « A Sainte-Anne on est satisfait du travail des deux Constantin. » (*Correspondance*).

CHAPITRE III

LES RESSOURCES DU PETIT SÉMINAIRE

SOMMAIRE : Les revenus de la propriété. — Les rétributions des familles. — Les oblations de la chapelle.

Le fonctionnement d'une maison exige des dépenses et par conséquent des ressources.

Quelles étaient les ressources du Petit Séminaire de Sainte-Anne ?

Pendant les premiers mois on vivait au jour le jour, comme l'on pouvait. M. Deshayes, à qui incombait la responsabilité de l'entreprise, avait foi dans la Providence ; il allait de l'avant sans trop calculer ; et le supérieur provisoire, plein de déférence à son égard, laissait faire.

Quand le P. Cuénet arriva, en administrateur averti, il voulut établir une situation régulière. Il se préoccupa de mettre le budget sur pied ; et puisqu'il y avait un chapitre de dépenses très chargé, il fallait aussi pourvoir à trouver un chapitre de recettes au moins équivalent.

Les deux premières années furent une période d'essai. Et dans un document quasi officiel le supérieur nous fait connaître lui-même quel était le *modus vivendi* adopté.

Au moment des attaques dirigées contre le Petit Séminaire, le Gouvernement avait prescrit une enquête ; et le sous-préfet de Lorient, en mars 1817, avait demandé au maire d'Auray « des renseigne-

ments sur l'utilité, les ressources, les besoins de la maison ».

Voici les explications que le supérieur communiqua au maire sur les trois points demandés :

Après avoir défini le but du Petit Séminaire, et montré que ces sortes d'établissements sont utiles à l'Eglise à laquelle ils fournissent des sujets, et à l'Etat dont la religion est le plus ferme rempart, — il ajoute : « Nos ressources consistent :

— 1° Dans la maison qui est entièrement à notre disposition avec toutes ses dépendances, le jardin, les cours, les prairies adjacentes ; — 2° Dans les pensions que paient les élèves dont les parents ont une fortune suffisante ; — 3° Dans les huit bourses à 400 fr. allouées à la maison par Monseigneur ; — 4° Dans l'excédent des oblations, qui servent avant tout à l'entretien de la maison et de la chapelle ; — 5° Dans l'économie rigoureuse, le bon ordre et le désintéressement avec lesquels on administre le Petit Séminaire.

« Il est évident par ce court exposé que nos ressources sont bien faibles ; mais nous comptons sur un grand fonds qui est celui de la Providence. Nous travaillons à son œuvre en formant une jeunesse digne du sanctuaire ; et nous avons la certitude qu'elle ne nous abandonnera pas... Le recteur [d'Auray], plein de zèle, qui a tiré de ses ruines la maison de Sainte Anne, fera encore, s'il le faut, des prodiges pour la soutenir.

« Puisque M. le sous-préfet désire être comme notre bienfaiteur, (1) vous pourrez lui faire connaître que 6000 fr. de bourses de plus suffiraient à peu près pour les sujets du diocèse qui sont dans le cas de se présenter (2).

(1) C'était alors M. de Chazelles, qui fut nommé quelque temps après préfet du Morbihan.

(2) Correspondance du P. Cuénet (Arch. du Morbihan : V).

Le P. Cuénet ne fait pas état, dans sa lettre, de la rétribution scolaire. Mais l'économe de la maison a dressé lui-même d'une façon précise le tableau des sommes qu'il percevait de la part des élèves pendant la seconde année (1).

Sur 191 élèves,	65 paient	4182 ^f	c'est 64 fr. 35 chacun.
—	43 —	9155	c'est un peu moins de 213 fr. par personne.
—	39 —	12528	c'est 334 fr. chacun.
—	26 —	10400	c'est 400 fr.
—	18 —	8412	c'est 464 fr. 35.
TOTAL.	191 —	44677	soit une moyenne de 233 fr. 91 chacun (2).

On voit que cette moyenne est loin d'atteindre le taux de la rétribution régulière fixée à 450 fr. non compris les accessoires (3).

Ce rendement était plutôt faible. Aussi le P. provincial autorisa-t-il, par exception, ceux des religieux qui étaient prêtres à verser leurs honoraires de messe dans la caisse de l'économe pour lui permettre d'équilibrer son budget.

(1) Cette notice de l'économe est annexée à la réponse officielle du P. Cuénet aux accusations de la municipalité (*Arch. dép. V.*)

(2) Ce chiffre global renferme, d'une part, le produit des oblations du pèlerinage, qui était distribué, entre les étudiants ecclésiastiques sous forme de bourses, entières ou partielles, — et d'autre part les huit bourses fournies par le Gouvernement : celles-ci du reste leur furent retirées au bout d'un an.

Le P. Cuénet, dans son mémoire, nous donne une indication identique : « La somme totale présumée de leur pension, en y ajoutant les oblations de l'église et les bourses du séminaire que l'évêque nous promet, ne donnait pour chaque individu que 230 fr »

(3) « Primitivement le prix de la pension était de 400 fr. La cherté des vivres fit exiger un supplément de 50 fr. ce chiffre a été maintenu dans la suite quand le prix des vivres eut baissé ; mais ceux qui le soldaient intégralement bénéficièrent d'une amélioration dans la pension » (*Mémoire du P. Cuénet*).

L'expérience de deux années ayant paru suffisante, un contrat fut signé entre l'évêque de Vannes et le supérieur du Petit Séminaire le 3 septembre 1817 :

« D'après les renseignements qu'on a pu prendre sur les dépenses qu'exige le Petit Séminaire établi à Sainte-Anne près Auray, tant pour l'entretien des professeurs que pour les réparations de la maison et l'éducation gratuite d'un certain nombre d'élèves, le dit établissement n'ayant d'autre revenu que le produit des oblations de l'église et celui de l'enclos, la convention suivante a été conclue entre M^{re} Pierre Ferdinand de Bausset-Roquefort, évêque de Vannes, et M. Cuénet, supérieur du dit Petit Séminaire.

D'une part, — le dit supérieur de l'établissement aura :

- 1° La jouissance de la chapelle, de la maison, et de l'enclos connus sous le nom de « maison de Sainte-Anne », ainsi que des terrains qui en dépendent présentement ;
- 2° Les revenus des maisons situées auprès de la chapelle de Sainte-Anne, ainsi que ceux de la dite chapelle.

D'autre part, — le même supérieur sera tenu :

- 1° De subvenir aux frais des réparations locatives pour l'entretien des bâtiments ci-dessus mentionnés ;
- 2° De desservir ou faire desservir la chapelle, selon l'usage accoutumé ;
- 3° De tenir le Petit Séminaire, où l'on enseignera depuis la classe des commençants jusque et y compris la philosophie ;
- 4° De recevoir gratuitement dans la pension du dit Petit Séminaire 40 élèves au choix de Monseigneur et de ses représentants (1).

(1) Au sujet de ces bourses une mesure fut prise qui paraît sévère à première vue, mais qui est bien justifiée par l'expérience.

Il arrive souvent qu'on envoie au Petit Séminaire des jeunes

Nous soussigné, en qualité de propriétaire de la dite maison de Sainte-Anne, déclarons accepter les dits arrangements; et reconnaissons en outre que, pour les années précédentes, le dit supérieur, M. Cuénet a fait une avance de 14.000 fr., dont il sera remboursé par la valeur du mobilier qui lui est cédé en toute propriété pour la somme de 6000 fr., le dit supérieur ayant déclaré qu'il faisait l'abandon du reste au diocèse (1).

Fait double à Sainte-Anne, 3 septembre 1817.

† FERDINAND, évêque de Vannes:

CUÉNET, prêtre, supérieur.

Lorsque M^{sr} de Bausset quitta le diocèse pour devenir archevêque d'Aix, le Petit Séminaire devint propriété de la mense épiscopale.

Ce transfert de propriété fit renouveler le bail en 1823.

Voici les extraits intéressants de la convention passée à cette occasion entre M^{sr} de Bruc et le P. Cuénet (2).

1° « Considérant que le dit supérieur... annuellement fourni la pension gratuite à un nombre d'élèves pauvres du diocèse plus considérable que celui exigé par la dite convention [du 3 septembre 1817].....

enfants en qui on a remarqué des qualités extérieures qui plaisent, mais dépourvus d'aptitudes. Or en laissant ces élèves traîner de classe en classe jusqu'à la philosophie, on s'expose ou bien à faire des déclassés dans le monde, ou, ce qui est encore pis, à introduire des non-valeurs dans le clergé.

Le règlement de Sainte-Anne avait prévu ces inconvénients. On y avait décidé que tout boursier qui ne donnerait pas, à partir de la troisième, des garanties suffisantes pour la conduite, le travail et le succès, cesserait de bénéficier de son privilège (Cf. *La lettre du P. Debrosse; sup. du Petit Séminaire au préfet du Morbihan*) Arch. départ. Instruction publique T^r, 143.

(1) Arch. départementales. V. Sainte-Anne d'Auray.

(2) Archives des Pères Jésuites: Cantorbéry.

2° Nous reconnaissons que toute l'augmentation du mobilier de la maison de Sainte-Anne depuis la convention susdite a été faite par M. Cuénet et qu'il en est le légitime propriétaire ;

3° Nous nous engageons à lui laisser, à lui et à ses successeurs pris dans la société des Pères de la Foi, la direction du Petit Séminaire,... et ce pendant l'espace de dix ans.

Fait double à Vannes, le 20 février 1823.

On voit, d'après les clauses du contrat, la destination que recevaient les oblations du Pèlerinage : elles servent à créer des bourses en faveur des vocations ecclésiastiques. Et c'est ainsi que les Fidèles, tout en acquittant leurs vœux et en déposant leurs offrandes aux pieds de sainte Anne, ne font en somme que contribuer à l'une des œuvres les plus essentielles et les plus saintes : ils aident l'Eglise à leur donner des prêtres.

Avant qu'il y eut un Petit Séminaire à Sainte-Anne, les oblations étaient distribuées pour la même fin entre différentes institutions du diocèse.

S'il est juste que, le Petit Séminaire une fois établi, les offrandes du Pèlerinage restent sur place, il n'en faut pas moins se préoccuper de ne pas nuire aux autres maisons qui en bénéficiaient jusque-là.

Ce fut le supérieur du Grand Séminaire, M. Le Gal, qui eut le mérite de créer de nouvelles ressources pour remplacer celles qui devaient rester désormais à Sainte-Anne.

Voici la lettre qu'il écrivit aux prêtres du diocèse quelques jours avant l'ouverture du Petit Séminaire :

« Par sa circulaire du 26 octobre 1813, Monseigneur avait invité tous les prêtres du diocèse à dire une messe par mois au profit des écoliers pauvres... L'honoraire en a été employé à secourir plus de cent

écoliers qui ont réclamé cette ressource... Monseigneur donnait le premier l'exemple ; et il appliquait au soulagement des écoliers les deux tiers des offrandes de Sainte-Anne.

« Pour le moment il établit, dans la maison même de Sainte-Anne, un Petit Séminaire où les élèves du sanctuaire pourront se former aux sciences et aux vertus ecclésiastiques... Mais comme il est difficile que cet établissement fournisse, du moins de sitôt, tous les secours nécessaires au diocèse, et qu'il exigera cependant les ressources que cette maison fournissait pour les écoliers du *collège*, il faudrait trouver d'autres moyens de les aider, et nous n'en voyons pas d'autres que de continuer à acquitter une messe par mois.

« Les besoins du diocèse demanderaient que tous les ans il fût ordonné 30 prêtres. Or il y a six classes préparatoires au séminaire ; il faudrait donc qu'il y eût toujours dans les Collèges ou Petits Séminaires 180 élèves qui se destinassent à la prêtrise. Encore ce nombre d'élèves serait-il insuffisant, car chaque année la mort en enlève quelques-uns, plusieurs se dégoûtent, d'autres manquent de talent, et d'autres enfin s'abandonnent à leurs passions....

« Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette ressource (12 honoraires = 18 fr.) ne s'applique nullement au Grand Séminaire, qu'elle est uniquement destinée aux élèves pauvres qui étudient dans les collèges (1).

10 septembre 1815.

LE GAL, vic. gén.

(1) Arch. départ. V. — Ces derniers mots montrent que l'administration diocésaine entretenait aussi en dehors de Vannes dans les autres collèges du département des aspirants au sacerdoce.

D'après une lettre de l'évêque (12 avril 1828), il y avait à cette époque un élève ecclésiastique au collège royal de Lorient ; les collèges de Pontivy, Josselin, Ploërmel en avaient 9 à eux trois.

La même circulaire de M. Le Gal nous fait connaître les conditions d'existence des externes de Vannes, pour lesquels il sollicitait des secours.

« Dans les premières classes ils paient 3 fr. par mois à leurs précepteurs, 3 fr. par mois pour le collège, 4 fr. à leur hôtesse : » — soit 10 fr. par mois, et 100 fr. pour l'année scolaire, en dehors de l'éclairage et de la nourriture qui sont fournis par les familles.

Ces chiffres dérisoires ne permettent pas de croire que la vie des écoliers fût luxueuse. Mais pour les bien apprécier, il faudrait les comparer à ceux du Petit Séminaire.

La moyenne de la rétribution en 1816 étant de 233^{fr},91, l'économe de Sainte-Anne n'avait à dépenser, par tête d'élève et par mois, que 23^{fr},91. Et c'est avec cette modique somme qu'il devait, sans parler de l'enseignement, entretenir les maîtres, fournir l'éclairage, donner la nourriture, faire les réparations locatives (1).

On dit volontiers que, à Sainte-Anne, l'argent des oblations coule comme un pactole : on peut répondre, chiffres en main, que la moyenne annuelle des offrandes était de 10.000 fr. : or, cette somme, qui paraît considérable en elle-même, quand elle était partagée entre les 40 élèves pauvres imposés à l'éta-

(1) Outre ces ressources ordinaires, le Petit Séminaire devait aussi bénéficier de quelques bourses (huit) payées par l'Etat. Mais il n'en jouit qu'une année. « L'évêque obtint du ministère ou plutôt du supérieur de son Grand Séminaire huit bourses applicables à ceux des pauvres élèves de notre maison. Il nous en avait promis même dix, mais M. Le Gal eut déjà assez de peine de nous en abandonner huit ; et Monseigneur ne voulut pas l'obliger à nous céder les dix promises... Nous ne possédâmes ces huit bourses qu'une année... Après le départ de Monseigneur nommé à l'archevêché d'Aix, les personnes de Vannes toujours opposées à notre établissement, remuèrent tant qu'elles nous firent par autorité supérieure, je ne sais quelle, ôter ces bourses... » (*Mémoire du P. Cuénet*).

blissement par le diocèse, ne représentait en réalité que 250 fr. pour chacun d'eux.

Une autre source de revenus, qui devait permettre plus tard à la maison de sortir de la gêne où elle se débattait au début, ce fut l'afflux à Sainte-Anne des enfants de la noblesse (1).

Dans ces conditions précaires comment la maison pouvait-elle marcher ?

Le souci constant du P. Cuénet, pendant son supériorat, fut de nouer les deux bouts, et l'une de ses grandes peines, de n'y pas réussir toujours.

Il dut plus d'une fois recourir aux emprunts (2) ; et en certaines circonstances il lui arriva de pousser un cri de détresse : « Comment faire pour aller toujours en avant dans la pénurie où nous sommes, dans la nuit obscure qui nous enveloppe ? » (3).

(1) La présence de ces enfants de famille dans un Petit Séminaire pouvait encore avoir d'autres conséquences heureuses, s'il faut en croire les résultats obtenus par M^{re} Dupanloup, le plus célèbre éducateur du siècle : « La jeunesse destinée à l'état ecclésiastique et la jeunesse destinée au premier rang social lui paraissaient devoir être élevées de la même manière... Pour une élite de la jeunesse cléricale il espérait qu'il sortirait de ce mélange avec des jeunes gens du monde, soumis aux mêmes disciplines, une teinture et des habitudes plus distinguées que celles qui résultent de séminaires peuplés uniquement d'enfants pauvres et de fils de paysans. Le fait est qu'il réalisa sous ce rapport des prodiges. Composée de deux éléments en apparence inconciliables, la maison avait une parfaite unité. L'idée que le talent primait tout le reste étouffait les divisions, et au bout de huit jours le plus pauvre garçon débarqué de province, gauche, embarrassé, s'il faisait un bon thème ou quelques vers latins bien tournés, était l'objet de l'envie du petit millionnaire qui payait sa pension sans s'en douter. » (RENAN : *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*).

Nous citons cette appréciation d'un ancien élève du Petit Séminaire. Nous aurons à étudier nous-mêmes plus loin la question des Petits Séminaires mixtes.

(2) « Jusqu'à l'année 1820-1821, la maison a toujours eu des dettes. » (Mémoire du P. Cuénet).

(3) Correspondance : 3 août 1817.

La maison marchait néanmoins.

Et le P. Cuénet nous a livré lui-même le secret de sa gestion, dans la lettre que nous avons citée plus haut : « Nos ressources consistent... dans l'économie rigoureuse, le bon ordre et le désintéressement avec lesquels on administre le Petit Séminaire... Nous comptons sur un grand fonds qui est celui de la Providence... » (1).

La Providence ne les abandonna pas : la bonne gestion dont ils s'étaient fait une règle absolue, la frugalité de leur régime, le nombre croissant des élèves riches, leur permirent peu à peu de sortir de cet état de pénurie qui causa tant d'angoisses pendant plusieurs années au supérieur et à l'économe ; et la maison, sans jamais devenir riche, cessa du moins d'être pauvre.

(1) Lettre au maire d'Auray.

Une lettre latine, adressée de Sainte-Anne d'Auray au supérieur général de la compagnie, vers 1828, résume d'une façon originale les trois chapitres que nous venons d'écrire.

Anno 1815, in maxima pecuniarum paupertate fundatum, obsistentibusque plurimis, ex plebe, ex nobilibus, ex clero, plurium etiam maximeque necessariarum rerum indigentiam, per très annos priores toleravit (Seminarium); inimicorumque oblocutiones, imo delatas ad supremum regimen aggressiones repellendas habuit, feliciterque refellit.

Domus, ante gallicam Revolutionem amplissimus pulcherrimusque Carmelitarum conventus... non destructa quidem sed discooperata deteriorataque multum, non nisi 70 conviatores a 4^{ta} schola ad rhetoricam inclusive, primo foundationis anno admisit; nec plures continere tunc potuisset. Sed jam magnopere anno sequente reparata, fere 200 alumnos cum additione scholarum 6^{as}, 5^{as} et logices; et, tertio anno, 260 habuit; annis sequentibus 300 fuerunt conviatores; additaque anno quarto schola elementaris; et anno sexto, schola matheseos et physices. Ultra autem 300 domus recipere non potuit ob capacitatis defectum.

(Archives de la Compagnie à Cantorbéry).

VIE INTELLECTUELLE.

CHAPITRE VI

LA VIE AU PETIT SÉMINAIRE

SOMMAIRE : Vie intellectuelle : programme ; examens ; académie. —
Vie religieuse et morale : retraite ; cours de religion ; congrégation.
Vie écolière : transformation de l'enclos ; les promenades ; les
charges.
La question des vacances.

Aux maîtres qui assument la responsabilité d'élever la jeunesse, s'imposent trois devoirs. Ils ont à donner la formation morale et religieuse, la formation intellectuelle, et, quand la maison est un internat, à en rendre le séjour agréable.

Comment les premiers maîtres de Sainte-Anne se sont-ils acquittés de ces trois obligations, avec un programme de Petit Séminaire qui les mettait doublement en dehors de leurs traditions habituelles ?

Au cours des deux siècles précédents, les Jésuites ont excellé à former les jeunes gens destinés à vivre dans le monde : montreront-ils une égale maîtrise quand ils auront à préparer des jeunes gens pour la vie du sanctuaire ? — Leurs méthodes, qui ont fait leurs preuves avec une population écolière vivant en dehors de leurs maisons, auront-elles la même efficacité quand il faudra les adapter aux exigences spéciales d'un internat ?

Enfin parmi les traditions, qu'ils ont établies, quelles sont celles dont la maison de Sainte-Anne a bénéficié jusqu'à la fin ?

L'enseignement donné dans les Petits Séminaires a été l'objet d'une double critique.

Les uns disent : dans ces écoles on ne s'occupe que de religion ; on n'y forme que des communiantes.

Les autres disent : de quel droit y apprend-on les mathématiques, l'histoire, les arts d'agrément ? — Et ceci fut l'un des premiers griefs adressés au Petit Séminaire de Sainte-Anne.

D'un côté on blâme les maîtres de ne pas enseigner les sciences et les lettres humaines. Et de l'autre, on leur fait un crime de s'en occuper !

Voici quel était le programme en vigueur au Petit Séminaire de Sainte-Anne.

Au bout de la troisième année, l'établissement était de plein exercice : « On y enseigne, dit le prospectus, les langues française, latine et grecque, depuis la septième jusqu'à la rhétorique inclusivement, la géographie, la chronologie, l'histoire sacrée et profane, les mathématiques, et la philosophie dans toutes ses parties (1). On exige aussi que les élèves ne négligent pas leur écriture ; et, chaque mois, on fait un examen soigné de leurs cahiers et de la manière dont ils écrivent » (2).

Mais il ne suffit pas d'enrichir un programme d'un grand nombre de matières ; le point important c'est de savoir inspirer l'amour de l'étude. Et c'est ici que dès le début les collaborateurs du P. Cuénet firent preuve d'un véritable maîtrise.

Les professeurs passent pour être en général très

(1) L'enseignement de la physique ne fut introduit que la sixième année.

(2) Ecole ecclésiastique de Sainte-Anne d'Auray (*Arch. départementales*, V).

parcimonieux d'éloges ; et, quand il s'agit du travail de leurs élèves, on prétend qu'ils ne sont jamais contents.

Or déjà en 1817 le supérieur rendait aux élèves de Sainte-Anne un témoignage absolument satisfaisant : « Tous étudient, écrit-il ; et le très grand nombre le fait avec une sorte d'enthousiasme. (1) »

Du reste pour entretenir cette ardeur au travail, on possédait des méthodes très variées, et qui avaient fait leurs preuves. Le supérieur les résumait ainsi dans une lettre à l'évêque : « Nous avons expédié les bulletins aux familles (2)... Les bulletins et les proclamations de l'examen de chaque mois ont singulièrement excité l'émulation parmi nos élèves. Viendront pendant l'été les exercices de déclamation, et puis les exercices littéraires, quelques représentations utiles, et les prix à la fin de l'année. » (3)

Ces différents procédés que nous voyons en usage dès la première année, se développèrent à mesure que la maison prenait plus d'importance ; et les maîtres ne négligèrent aucun des moyens que leur suggérait le « *ratio studiorum* », dont une expérience de 200 ans avait attesté la valeur.

Parmi ces exercices il y en a deux auxquels on

(1) *Correspondance du P. Cuénet* : 31 mars 1817.

(2) « A chaque quartier, les parents recevaient un bulletin sur la santé, les progrès et la conduite de leurs enfants (*Prospectus*). »

(3) *Correspondance du P. Cuénet* : 25 avril 1816. Dans une autre lettre, après avoir énuméré ces moyens, il ajoute : « Il est incroyable combien tout ceci vient encore d'électriser nos élèves ». (8 mai 1816).

Les trois premières années, la pièce pour la distribution des prix était un discours ; les années suivantes ce fut une représentation, les costumes ne furent introduits que la 5^e année. Le P. Jourdan construisit un théâtre, que l'on dressait tous les ans dans l'avenue des tilleuls ; et cette installation, très pittoresque, très gracieuse, très agréable quand il ne pleuvait pas, — a duré jusqu'aux environs de 1880.

donnait plus de solennité : les examens et les académies.

1. — Outre les examens mensuels, il y avait pour tous les élèves un grand examen qui clôturait l'année scolaire ; « Pendant les cinq jours qui précédaient la distribution des prix, toutes les classes, depuis la 8^e jusqu'au cours des sciences, comparaissaient devant une nombreuse assistance où les personnes du dehors étaient invitées ; et les élèves avaient à répondre à toutes les questions qui leur étaient posées par les spectateurs sur les matières de leur enseignement, détaillées à cet effet dans un programme imprimé de 25 ou 30 pages » (1).

L'assistance était en général très nombreuse ; elle comprenait jusqu'à 150 et 200 personnes ; et dans ce jury figuraient les premières notabilités du pays (2).

La monotonie des séances était évitée par divers exercices de déclamation qu'on entremêlait aux interrogations.

Ces fêtes scolaires avaient plus d'un avantage : outre qu'elles servaient à contrôler le travail des élèves et des maîtres, elles contribuaient aussi à étendre au loin le prestige du Petit Séminaire (3).

2. — Une autre institution groupait les classes supérieures : c'était l'académie (4).

(1) FERNAND BUTEL : *Histoire d'un Collège breton*.

(2) *Mémoire du P. Cuénet*.

(3) « Cet exercice et cet appareil firent une grande sensation. Et la gloire en fut portée en pays lointain par les mariniens bretons !! » *Ibid.*

(4) L'académie c'est, d'après le *ratio studiorum* « un choix d'élèves studieux, pris parmi les meilleurs de la classe, qui se réunissent sous la direction d'un maître, pour se livrer à quelques exercices en rapport avec leurs études ».

Le bureau, renouvelé tous les trois mois, comprenait un président, un vice-président, un conseiller électeur, un secrétaire, un maître des cérémonies.

Elle se réunissait tous les huit jours. Chacun de ses membres devait fournir un travail au moins par trimestre... Aux lectures se joignaient des exercices de déclamation et de discussion critique. Quand on recevait un personnage, quand on avait besoin d'un compliment, d'un remerciement, l'académie était là pour le faire. Vers 1822, c'est elle que l'on chargea de rédiger un journal des événements remarquables de la maison. Trois ans plus tard, c'est elle qui célébra, dans une fête mémorable, le deuxième centenaire de la découverte de la statue (1). Les grandes séances étaient un événement; et d'éminents personnages regardaient comme une bonne fortune d'y assister. Le préfet du Morbihan, M. de Chazelles, était parmi les plus assidus ».

A propos de cette institution, qui a fonctionné par

(1) A l'occasion de cette séance, le P. Cahour, qui a un nom dans la critique littéraire, et qui faisait partie de l'académie à cette époque, composa une ode en vers français, et un autre académicien une pièce en vers latins : les deux poèmes sont conservés dans les archives du Petit Séminaire.

Fernand Butel, dans son histoire du collège Saint-François-Xavier, publie en appendice le programme d'une des séances académiques de Sainte-Anne.

M^{re} Dupanloup lui aussi voulut qu'il y eût de ces séances littéraires dans son Petit Séminaire d'Orléans; et il y invitait volontiers ses collègues de l'Académie.

On a gardé le souvenir d'une leçon que donna un jour aux académiciens de Sainte-Anne le P. Mac-Carthy, « l'homme de France qui disait et lisait le mieux ». Et M^{re} Joubioux, l'un de ses auditeurs, confirmait le bien-fondé de cette réputation par le fait suivant qu'il nous a raconté. Un jour que le célèbre Jésuite prêchait dans une église de Paris, Talma alla l'entendre et il sortit du sermon émerveillé : « Ah ! celui-ci est un orateur parfait. Quelle souplesse et quel art dans la voix, quelle habileté de nuances et pourtant quelle simplicité... Je lui ferais cependant un reproche : il ne sait pas se tenir ». Talma, homme du métier, lui avait découvert un défaut qui était réel, mais il en ignorait la cause : le P. Mac Carthy était légèrement boiteux.

intermittences à Sainte-Anne jusqu'à la fin du siècle, les avis sont partagés : quelques-uns mettent en doute son utilité, et la regardent comme une superfluité ou une perte de temps. D'autres au contraire sont convaincus qu'elle répond à un besoin, et qu'elle peut entrer avec avantage dans le programme d'une maison bien organisée. Et voici leurs raisons.

Tous les élèves ont un droit égal à ce qu'on s'occupe d'eux pendant les classes et pendant les études; mais tous n'ont pas la même ardeur au travail ni les mêmes aptitudes. Et il semble qu'après les soins qui doivent être accordés à tous, il soit juste qu'une culture particulière soit réservée au talent et à la bonne volonté de l'élite.

Or comment donner ce surcroît de culture ? Ce n'est pas par des répétitions particulières, qui peuvent provoquer des jalousies, et qui du reste ne sont réclamées que par les élèves arriérés. — Ce n'est pas non plus en abandonnant à eux-mêmes les plus avancés, pendant leur temps libre sans direction et sans contrôle.

On peut y réussir par l'académie, où seules les têtes de classes sont admises. Ici les élèves reçoivent des leçons de diction, de lecture, de tenue; qualités extérieures, il est vrai, mais si utiles pour mettre en valeur les qualités intellectuelles ! Ils y trouvent l'occasion de développer singulièrement leur initiative, protégés qu'ils y sont à la fois contre deux tentations trop naturelles aux jeunes gens : une défiance d'eux-mêmes qui les annihile et une confiance excessive qui leur laisse ignorer leurs défauts. — Du reste chaque académie a ses méthodes qui varient suivant les aptitudes des élèves, suivant la tournure d'esprit et la spécialité du directeur.

Et après s'être longuement exercés ainsi, dans les réunions privées, les académiciens se trouvent à

même d'organiser des séances plénières, qui sont à la fois une fête et une réclame pour la maison.

VIE RELIGIEUSE ET MORALE.

La culture intellectuelle ne suffit pas. Il n'y a pas d'éducation véritable, si l'on n'accorde pas à la culture morale et religieuse une importance au moins égale.

Là où les éducateurs se divisent c'est dans l'emploi des moyens. Chez nous l'on pense que pour former un homme complet il faut en faire un chrétien : c'est la raison d'être des maisons ecclésiastiques ; et c'est à réaliser ce résultat que s'appliquaient les maîtres de Sainte-Anne.

Il y a un premier devoir qui consiste à imprégner son enseignement d'esprit chrétien. Mais cette formation générale et vague ne leur suffisait pas : ils comprenaient qu'un jeune homme n'est pas armé pour entrer dans la vie, s'il n'est pas muni de connaissances scientifiques et précises qui lui permettent de défendre sa foi. Aussi faisaient-ils figurer en bonne place, à côté des autres sciences, la science de la Religion.

Ce cours de Religion, le plus négligé souvent et le plus nécessaire, était donné à Sainte-Anne sous forme de conférences aux élèves des hautes classes, et sous forme de leçons catéchistiques aux enfants des classes inférieures.

Mais donner de la Religion un enseignement théorique, s'adresser uniquement à l'esprit, c'est s'arrêter à mi-chemin : de même que tout à l'heure nous voyions les maîtres s'appliquer à faire aimer le travail, nous les voyons s'appliquer ici à faire aimer la vertu ; et comme ils ont sans cesse devant les yeux le but vers lequel doivent tendre les élèves d'un

Petit Séminaire, ils sont constamment hantés par la préoccupation de préserver en eux les vertus spéciales qui conditionnent la vocation ecclésiastique (1).

Au début de l'année scolaire on prêchait une retraite. La retraite exerce toujours une grande emprise sur l'âme de l'écolier ; elle la fait sortir de l'assoupissement où fatalement elle tombe au cours des vacances, et elle lui communique des énergies nouvelles pour fournir une nouvelle étape. — « Voilà notre pensionnat renouvelé en régularité et ferveur par la retraite », écrivait le supérieur en décembre 1816. Et ici, sous sa plume ordinairement si réservée, c'est la même expression de joie que tout à l'heure quand il décrivait l'ardeur des élèves au travail : « Je n'ai pas encore vu de retraite chez nous où, proportion gardée, il y ait eu à la fin autant de communions (2). »

La confession et la communion étant les grandes forces pour entretenir la vie chrétienne, le règlement porte que les élèves devront se confesser tous les mois.

Le travail de chaque jour, que nous avons vu plus haut si actif et si fécond, était encadré d'exercices religieux qui, sans être trop austères, maintenaient les âmes dans une atmosphère surnaturelle.

Le matin : prière, un quart d'heure de méditation, la messe ;

(1) Les documents que nous utilisons ici montrent avec quel succès ils réalisèrent les promesses de leur prospectus : « Instruire les jeunes gens des dogmes et de la morale, leur inspirer le goût de la vertu, leur en faire contracter l'habitude, orner leur esprit de connaissances utiles et propres à les rendre capables de la vocation à laquelle Dieu a destiné chacun d'eux ».

Le midi : un petit examen de conscience ;

Le soir : une lecture spirituelle avant souper, et, avant le coucher, la lecture d'une vie de saint (1).

Les maîtres devaient nécessairement recourir aussi à ce qu'on appelle d'un mot trop souvent déprécié, « les dévotions », qui sont en réalité de véritables forces, capables d'élever l'âme au-dessus de la nature, en lui inspirant l'esprit de sacrifice et l'amour de la pureté.

En tête de ces dévotions figurait le culte du Sacré-Cœur. A notre époque, ce culte a pris une grande importance dans toutes les paroisses et dans toutes nos écoles ; mais, il y a cent ans, il était encore une rareté, et c'est à Sainte-Anne d'Auray qu'a été élevée, à l'usage des élèves et des pèlerins, le second autel du diocèse en l'honneur du Sacré-Cœur (2).

A cette première dévotion se rattache intimement

(1) Pour se conformer aux exigences d'un Petit Séminaire, où l'on forme des prêtres pour le ministère paroissial, on apprend le plain-chant, on chantait la grand'messe et les vêpres tous les dimanches et les jours de fête.

(2) La première chapelle du diocèse en l'honneur du Sacré-Cœur fut érigée par M^{sr} de Bertin dans sa propre cathédrale au XVIII^e siècle.

A Sainte-Anne, dans la chapelle du pèlerinage, l'autel du Sacré-Cœur fut édifié en 1817, et la confrérie fut affiliée aussitôt à une archiconfrérie de Rome : *Sancta Maria in capella*. Le 10 juillet le supérieur écrivait : « Je reçois beaucoup de noms à inscrire à l'Association » (*Correspondance. Arch. dép. V.*)

Le culte du Sacré-Cœur était déjà populaire dans tout l'Ouest à la fin du XVII^e et dans tout le XVIII^e siècle. Pendant la Révolution la cocarde du Sacré-Cœur, « le signe du fanatisme », comme on disait en style révolutionnaire, était arborée en Bretagne comme en Vendée. Mais, après la tourmente, le jansénisme ayant pris racine aussi chez nous, le culte du Sacré-Cœur perdit de sa popularité en même temps que la pratique de la communion fréquente.

La lettre latine (*Archives de Contorbéry*) atteste que le Petit Séminaire de Sainte-Anne fut alors le foyer de la réaction contre la doctrine janséniste.

le culte de la Sainte Vierge ; et celui-ci occupait une place peut être plus grande encore dans la vie religieuse du Petit Séminaire.

Pour la formation intellectuelle les maîtres avaient une institution spéciale à l'usage de l'élite ; pour la piété ils employaient une méthode identique. Ce que l'académie faisait pour l'intelligence, la congrégation le faisait également pour les qualités morales ; dans les réunions de l'une comme dans les séances de l'autre, les jeunes gens trouvaient un moyen de s'élever vers Dieu, par l'esprit comme par le cœur. Ce qui désignait les candidats à l'académie c'était leurs succès scolaires ; et, de même, pour entrer dans la congrégation, c'est par une piété plus grande que le candidat se recommandait au choix du Conseil. L'une et l'autre institution étaient tenues en grand honneur, et c'était un privilège très apprécié d'y être admis (1).

Ici encore, au point de vue de la piété, on trouve la préoccupation de favoriser l'initiative.

Le règlement disait : Vous devez vous confesser tous les mois. Les directeurs ajoutaient : Vous le ferez plus souvent, si cela vous plaît.

Et en effet la plupart des élèves se confessaient fréquemment ; tous les dimanches, de 56 à 60 jeunes gens communiaient dans la chapelle, à l'édification de leurs condisciples et des pèlerins.

Le règlement disait : Vous irez à la chapelle tous les matins pour assister à la messe. Les directeurs ajoutaient : On vous permet d'y aller plus souvent, pour faire votre adoration. — Et la plupart y

(1) Lettre du P. Guénet : « Nous avons parmi nos élèves une congrégation de la Très Sainte Vierge qui fait le plus grand bien. On n'y admet que des élèves irréprochables. Ils sont une quarantaine... » (29 mars 1818).

allaient, les uns pendant la récréation de midi, les autres après la classe du soir (1).

Il y a une autre dévotion qui devait éclore tout naturellement dans une maison placée sous le patronage de sainte Anne, et à côté de son sanctuaire privilégié celle qui est par excellence la dévotion de ce lieu béni.

En voyant la ferveur des pèlerins, qui se succédaient en foules innombrables dans leur chapelle, en écoutant le récit des miracles opérés, en assistant aux solennités qui se renouvelaient avec le même éclat plusieurs fois par an, les jeunes séminaristes étaient pris par la contagion de l'exemple ; et leur piété se mettait sans effort à l'unisson de celle des pèlerins.

Comment se fait-il que, dans un établissement qui venait d'accueillir des élèves de provenances diverses et d'âges différents, on ait montré du premier coup si bon esprit et une piété aussi unanime ?

(1) « Les élèves avaient permission d'aller faire une visite au Saint-Sacrement, et plus des trois quarts y sont toujours allés » (*Mémoire du P. Cuénet*).

Nous nous contentons ici de traduire le texte de la lettre latine adressée de Sainte-Anne au général de la Compagnie : « *Quantum ex hinc incrementum acceperit et in dies accipiat erga S. Annam devotio, jam facile est cogitare. Quos hic vident quotidianos et pluries in anno solemnes et numerosissimos fidelium ad nostram patronam concursus ; quæ indubitata perspicuntur vivæ horum fidei testimonia ; quas ipsis non raro concessas extraordinarias tum temporales tum spirituales gratias audiunt ; quæ hic magnificentissimo a nobis apparatu religiosa festa celebrantur, scholarumque exercitationes fiunt... hæc a convictoribus ad parentes, amicos, scribuntur, narrantur ; sicque et similia faciendi, videndi et huc veniendi cupiditatem incendunt, sic etiam gymnasium S. Annæ devotioni et devotio erga S. Annam gymnasio mutuam sibi utilitatem conferunt.* » (*Archives de Cantorbéry*).

Si les élèves par leurs récits contribuaient à étendre la renommée du pèlerinage, Sainte-Anne, par l'heureuse influence que son pèlerinage exerçait sur leur âme, le leur rendait avec usure.

Ce résultat, qui pourrait étonner en effet ceux qui ont l'expérience des collèges et des jeunes gens, doit être sans doute attribué à l'excellence de la méthode et à la maîtrise de ceux qui l'appliquaient. Il s'explique aussi par une circonstance qu'il est juste de noter : le P. Cuénet avait fait venir à Sainte-Anne un groupe de jeunes gens, déjà disciplinés dans d'autres maisons. Il les connaissait ; il les avait dans la main ; cette élite donna le ton ; et leurs condisciples, qui étaient des isolés en arrivant, se rangèrent naturellement dans leurs cadres.

Dans une maison d'éducation, un internat surtout, la question de la discipline est incontestablement la plus délicate, la plus importante aussi : quand elle est maniée avec le doigté et le tempérament qu'il faut, elle devient dans la maison une armature où tout s'appuie ; mais quand elle fléchit, tout croule lamentablement, travail et piété à la fois.

Le Petit Séminaire, situé dans l'isolement de la campagne, entre les murs d'un ancien monastère, était déjà par lui-même une claustration. Mais à quoi lui servirait d'être éloigné des villes, si l'on y laissait pénétrer la corruption du monde ; aussi à Sainte-Anne savait-on lui opposer d'autres barrières.

C'était d'abord la surveillance, non pas une surveillance soupçonneuse et tracassière mais partout vigilante et continuelle ; « de jour, de nuit, pendant les études, les récréations, les promenades (1) », ils sont toujours sous les regards du maître. Un père de famille, qui avait son fils à Sainte-Anne, nous montre les directeurs « se mêlant à tous les jeux des enfants pour se rendre compte des inclinations naissantes et y remédier (2) ».

(1) *Prospectus de l'école ecclésiastique de Sainte-Anne.*

(2) M. Macaire de Rougemont. V. *supra*.

Mais ce n'était pas une maison triste. « Sur tous les visages est peint le contentement, écrivait un des maîtres; dans la récréation c'est un mouvement, une joie, qui procure au spectateur le plaisir au moins d'une comédie (1) ».

Le parloir est l'objet d'une réglementation spéciale : « on apporte un soin exact à ce que les élèves ne reçoivent aucune visite qui puisse leur être dangereuse ». — « On ne leur permet pas de sortie particulière, excepté une fois par mois, avec leur père ou leur mère (2) ».

Ajoutez à cela les renvois. — Le Petit Séminaire de Sainte-Anne n'était pas en effet une cité de Salente, comme ce qui précède porterait peut-être à le croire, où l'existence aurait coulé dans une harmonie parfaite et une vertu sans tache. Le prospectus prévoyait qu'il pourrait se produire des désordres : « on rend à leurs parents ceux dont les exemples ou les discours pourraient devenir funestes à leurs condisciples (3) ». Le P. Cuénet lui-même, si bon, si paternel, si attaché à ses chers élèves mais à cause de cela même si consciencieux à écarter les brebis galeuses, écrivait à ce sujet : « Je tremble pour les pensionnats où l'on ne voit pas d'expulsions ». Et il eut en effet, en diverses circonstances, à se montrer impitoyable. « Les coupables ont demandé grâce avec beaucoup de larmes ; mais l'exemple était très mauvais. Ces punitions sont affligeantes et pour les

(1) *Correspondance du P. Cuénet*.

(2) La disposition des dortoirs est une des choses les plus débattues entre éducateurs chrétiens. Les uns préconisent le système des alcôves, qui prévaut chez les Jésuites ; d'autres préfèrent les salles où les élèves, revêtus d'un costume de nuit, ont leurs lits à découvert. A Sainte-Anne on a conservé jusqu'à la fin un système intermédiaire, introduit par les Jésuites, celui des rideaux isolateurs (cf. le prospectus).

(3) Prospectus (*Arch. dép. V*).

coupables et pour leurs parents et pour nous. Mais, si l'on fermait les yeux sur de pareils abus, les pensionnats ne seraient plus guère que des écoles de corruption ! » (1) Les qualités les plus brillantes ne pouvaient plaider en faveur des coupables, quand le renvoi avait été jugé nécessaire.

Pour les fautes plus légères, on infligeait quelques humiliations, des privations d'amusements, mais jamais, quoi qu'en dise la légende, on ne recourait aux châtimens corporels (2).

Le plus grand danger peut-être pour les vocations cléricales, c'est la liberté des vacances. Aussi le P. Cuénet en parle-t-il avec une mélancolie qui laisse deviner toutes ses angoisses : « Je vois venir les vacances avec des sentiments très vifs de joie et de crainte... On a pris tant de soins, on a eu tant de peines pour semer et faire germer dans ces jeunes cœurs quelques vertus. Ces vertus paraissent ; elles sont comme en fleur dans tous. Hélas ! l'ouragan des vacances ne va-il point détruire dans plusieurs ces si belles espérances (3). »

Sur cette question des vacances, les éducateurs ne sont pas tous du même avis (4).

Il nous souvient d'avoir, à ce sujet, entendu à Sainte-Anne d'Auray une parole bien suggestive

(1) *Correspondance* : 13 août 1816

Ibid. — « Nous venons de faire une de ces exécutions toujours pénibles au cœur, mais nécessaires au cri de la conscience... Je parle de l'expulsion de deux de nos rhétoriciens, dont l'un était l'aigle de la pension... X., d'une famille très pieuse et sans fortune... Tous deux venus du collège de Vannes en 1815 ; et c'est à Vannes que X., jadis très pieux, s'est perdu de l'avis de chacun » (11 février 1817).

(2) Prospectus.

(3) *Correspondance du P. Cuénet*.

(4) Voir dans l'Appendice les différents points de vue auxquels on peut envisager cette question.

d'un supérieur de séminaire italien. On était au mois d'août. Étonné du silence qui régnait dans la maison, il demanda où se trouvaient nos élèves. « Ils sont en vacances ! » lui dit-on. — « Hé quoi ! reprit-il, vous donnez des vacances à vos élèves ?... Si j'en donnais aux miens, je ne les reverrais plus ! »

M^{re} Doney, en 1820, alors supérieur du collège d'Ornans, attribuait lui-même aux vacances, en partie du moins, le déchet des vocations sacerdotales : « Un mois qu'un élève passe dans sa famille, écrivait-il, lui fait perdre toutes les maximes saines, toutes les habitudes religieuses qu'il avait péniblement acquises en un an » (1).

Les Congrégations religieuses, qui se recrutent en grande partie par des juvénats, avaient d'abord pour méthode d'isoler leurs sujets complètement du monde et de leur famille. Mais peu à peu elles se sont relâchées de cette sévérité ; plusieurs d'entre elles estiment actuellement que les vacances sont un temps de probation nécessaire, et que, c'est une grave erreur de laisser grandir le jeune homme dans l'ignorance du monde où il est destiné à vivre.

Quant au P. Cuénet, il était d'un avis contraire : malgré la fatigue de ses professeurs, et malgré la difficulté de procurer aux enfants les distractions nécessaires pendant les deux mois de repos, il engageait vivement les familles à lui laisser les jeunes clercs à Sainte-Anne pendant les vacances (2).

(1) Cf. *Histoire du Petit Séminaire de Luxeuil*.

(2) « L'année scolastique commence exactement le 18 octobre, et elle finit environ le 25 du mois d'août. On engage les parents, en vue du bien de leurs enfants, à laisser ceux-ci dans le pensionnat, pendant le temps des vacances. On tâchera de leur y faire passer, avec autant d'agrément que d'utilité, cette époque si souvent funeste à plusieurs de ceux qui vont la passer en famille... Les parents qui laisseront leurs enfants dans la maison

Il est impossible de dire, étant donnée la variété des habitudes et des mœurs de chaque pays, que telle méthode est préférable à telle autre.

Chez nous les familles des élèves ecclésiastiques sont en général chrétiennes ; et c'est pourquoi l'exemple du P. Cuénet n'a pas été suivi par ses successeurs.

Mais même chez nous on ne peut nier que les vacances ne soient un réel danger, auquel il est nécessaire d'apporter un palliatif ; et si l'enfant ne vit plus sous la surveillance du Petit Séminaire, il convient qu'il demeure du moins en contact fréquent avec les prêtres de sa paroisse.

Le presbytère devrait être considéré comme la maison de campagne du Petit Séminaire.

VIE ÉCOLIÈRE.

Dans cette maison, où l'on priait si bien, où l'on étudiait avec tant d'ardeur, tout n'était pas austère ; « le travail y était un amusement, et l'obéissance un plaisir » (1) ; et l'on y appliquait déjà cet aphorisme d'un éducateur célèbre : « Pour un Petit Séminaire l'internat est nécessaire, mais il faut que cet internat soit aimable ».

Le moyen de le rendre aimable était précisément suggéré ici par une circulaire que le P. Provincial adressait en 1818 aux supérieurs de ses Petits Séminaires : « C'est en les aimant véritablement, écrivait-il, que l'on gagne l'affection des élèves et que l'on obtient leur confiance ; par ce moyen on les forme et on les dirige bien plus sûrement et bien plus ai-

pendant les deux mois environ que durent les vacances, paieront 45 francs par mois. » (*Prospectus : Archives départem. V.*).

(1) Le mot est de Quicherat, qui caractérisait ainsi le système d'éducation des Jésuites (*Le collège Sainte-Barbe*, II, 60).

sément que par des pénitences qu'il faut répéter chaque jour, ou par des punitions corporelles avilissantes, dont l'effet le plus ordinaire est d'abrutir et d'endurcir le caractère (1) ».

Pendant que le supérieur dirigeait les études, son économe travaillait avec une maîtrise égale à transformer l'ancien monastère en une maison d'éducation agréable.

Dans les vastes pelouses, qui étaient en bordure de la maison, le P. Barret tailla une cour spacieuse ; du canal où les Carmes avaient drainé l'eau de leurs prairies marécageuses, il fit un étang qui devint un des beaux ornements de la propriété ; par dessus, il jeta un pittoresque pont de bois ; et au-delà, après avoir abattu les hautes futaies qui formaient comme une solitude mystérieuse à l'extrémité du parc, il dessina sur leur emplacement découvert une charmille en prolongement de l'avenue des chênes ; et cette allée ouvrait une longue perspective jusqu'à l'oratoire dont le cintre monumental encadrait une statue de la Vierge : c'était peut-être le plus bel enclos de pensionnat qui pût se voir en France (2).

Peu à peu le Petit Séminaire réunissait tous les agréments qui peuvent charmer la jeunesse et lui rendre la vie d'internat moins austère.

A l'intérieur, ils prenaient leurs ébats sous des chênes séculaires, où ils retrouvaient l'air pur de la campagne ; et leurs regards, au lieu d'être arrêtés par ces murs qui donnent à tant de pensionnats comme une physionomie de prison, erraient libre-

(1) Le R. P. SIMPSON. — Cité par Crétineau-Joly, VI, p. 148.

(2) « *Amplissimum, uberrimum, jucundissimum, forsque in Gallia primum, septum gymnasio annectitur.* » (Arch. de Contorbéry : Jusqu'alors on ne pénétrait dans le vaste bois de sapin, situé au-delà de l'étang, que par le vieux pont que l'on continue toujours d'appeler « le pont des Carmes ».

ment sur la verdure de l'enclos et par delà l'enclos sur la campagne voisine (1).

A peine avaient-ils franchi le seuil de la maison, ils se trouvaient sur le théâtre même des événements merveilleux qui avaient donné naissance au Pèlerinage. Au delà du village, ils avaient sous les yeux un paysage rude, des landes stériles ; mais c'était aussi, pour leur jeune imagination en éveil, un pays riche de souvenirs et de légendes. L'été, quand les promenades duraient une journée entière, au bonheur de jouir d'une liberté plus grande s'ajoutait le plaisir de voir leur horizon s'étendre : ils visitaient tantôt la Chartreuse et Sainte-Avoie, Carnac, Locmariaquer, l'abbaye de Lanvaux et ses forêts immenses, la rivière du Loc et le golfe du Morbihan (2).

Mais l'écopier ne vit pas seulement de jeux et d'idéal. Comme le cœur et l'esprit, le corps a ses exigences, et du reste l'alimentation qui est une des conditions de la santé est aussi très souvent une des conditions du bon esprit.

Au réfectoire ils recevaient une double leçon. — Leçon de frugalité d'abord : la rétribution médiocre que l'économe recevait de la plupart d'entre eux ne permettait pas de leur offrir une table luxueuse (3) ;

(1) Les élèves n'avaient pas d'uniforme obligatoire : en promenade et surtout en procession ils portaient la redingote ; mais dans la maison chacun portait le costume de son pays (*Prospectus*). Un ex-voto de 1818 représente une de leurs processions.

(2) « Dès la première année, les grandes promenades eurent lieu pendant l'été, et elles ont toujours subsisté depuis » (*Mémoire du P. Cuénet*).

(3) La pension était sèche : à partir de la 2^e année on donnait de la boisson à ceux qui payaient 450 fr, au lieu de 400 (*Mémoire du P. Cuénet*).

Pendant la première année, chaque élève avait dans sa malle un pot de beurre ; et, en sortant du dortoir le matin, il en prenait un morceau pour le manger au déjeuner. C'était un incon-

mais ils n'ignoraient pas que leurs maîtres, qui prenaient place à côté d'eux, étaient traités exactement comme eux. — Leçon de fraternité aussi : les élèves, grands et petits, étaient servis à table par leurs propres condisciples. Et cette pratique, qui existe dans les juvénats et les couvents, contribuait à distinguer des autres pensions la maison de Sainte-Anne : c'est le régime des séminaires.

C'est un art pour les supérieurs de savoir assurer par les élèves eux-mêmes le service de la maison, en leur faisant accepter cet office comme une dignité, et en les amenant à comprendre qu'en exerçant cette fonction, ils sont beaucoup moins les serviteurs de leurs condisciples que les collaborateurs de leurs maîtres.

A l'un on disait : vous serez infirmier, et vous garderez les malades. A un autre : vous serez questeur, et vous serez chargé de vendre les fournitures classiques (1). A un troisième, vous serez sacristain, et vous aurez à entretenir la propreté de la chapelle. A d'autres : vous serez bibliothécaire, maître de chant, règlementaire, conservateur des jeux... Enfin à l'homme de confiance on disait : vous aurez la surveillance du réfectoire, où les élèves des hautes classes iront servir à tour de rôle sous votre direc-

venient qu'on ne tarda pas à supprimer en le remplaçant par un abonnement au beurre.

Cet usage primitif d'avoir son pot de beurre dans son pupitre, réparut plus tard ; et l'on voyait les élèves, quand ils quittaient l'étude pour descendre au réfectoire, porter chacun son petit morceau de beurre à la pointe de son couteau...

(1) L'édicule le plus populaire parmi les élèves était incontestablement « la boutique » ; elle était placée au centre de la récréation avec une fenêtre ouvrant sur chacune des trois cours. Ce petit kiosque, assez gracieux, avait surtout l'avantage d'être accessible, par sa situation même, à tous les élèves, grands, moyens et petits, qui pouvaient y venir sans se mêler. Érigé par les Jésuites, il a traversé presque tout le siècle.

tion, et vous veillerez à ce qu'ils remplissent leur office « avec toute la dextérité, l'honnêteté et la diligence dont ils sont capables » (1).

Le grand avantage de ce régime n'était pas d'alléger le budget en réduisant le personnel domestique ; c'était surtout de contribuer à compléter la formation des élèves : en leur confiant une charge, on leur donnait en même temps une responsabilité.

.*

Après cette revue des procédés variés par lesquels, à toutes les heures du jour, à toutes les étapes de ses études, on travaillait à la formation du Petit Séminariste, il est naturel de se demander si la méthode était bonne et quels effets elle a obtenus.

Sans doute on n'a pas réalisé la perfection ; on ne la trouve nulle part ; et les maîtres de Sainte-Anne n'y comptaient pas. Néanmoins on peut dire que les résultats ont dépassé toutes les espérances ; pour leur coup d'essai, en fait d'internat, ils ont eu l'art de transformer quasi en Eden ce que tant d'élèves ailleurs appellent une prison, ou, pour employer leur expression irrévérencieuse, « une boîte ». Les documents de l'époque et les souvenirs des anciens élèves sont unanimes à leur rendre ce témoignage. Et ce qui le prouve encore mieux c'est l'attestation de M^{sr} de Bausset : quand il était évêque de Vannes, il venait volontiers se mêler à la vie du Petit Séminaire ; et plus tard, de sa lointaine ville d'Aix, il aimait encore à tourner les regards de ce côté, pour adresser ses félicitations aux maîtres dont il avait applaudi les premiers succès.

(1) Règlement intérieur.

Les Jésuites eurent la bonne fortune de trouver un artiste qui fixa sur la toile la physionomie de leurs élèves.

Couderc fit venir dans son atelier de Rennes un groupe d'élèves de Sainte-Anne pour servir de modèles, des grands et des petits. Son tableau, très sobre de coloris, remarquable par le groupement harmonieux des personnages, encadré dans le retable de la chapelle intérieure, a mis sous les yeux de toutes les générations qui se sont agenouillées dans cette chapelle pendant la durée du Petit Séminaire, l'exemplaire idéal de la piété et de la distinction que leurs maîtres ont toujours voulu réaliser en eux.

APPENDICE.

1

LA QUESTION DES VACANCES

Cette question donne lieu à bien des controverses ; et la conclusion qui s'en dégage c'est qu'il est impossible d'établir à ce sujet une règle uniforme : la solution varie suivant les pays et suivant les milieux.

Les adversaires des vacances disent : « A l'âge critique [surtout quand la famille n'est pas chrétienne], le séminariste trouve la vie séculière et profane plus facile et plus agréable que la vie sacerdotale ; et il se pervertit en quelques semaines de vacances. » (*Oeuvre des vocations ecclésiastiques : Cambrai*).

Aussi dans certains diocèses, (comme à Versailles, Evreux, Montmorillon, etc...) des maisons de vacances ont été fondées pour recevoir les jeunes séminaristes, et les préserver ainsi contre les dangers sérieux auxquels leur vocation serait exposée par un séjour trop prolongé dans la famille.

Nous signalons nous-mêmes un autre danger, spécial aux jeunes clercs de la campagne, du moins chez nous en Bretagne.

Les fils de paysans aisés, quand, vers la fin de leurs études, ils se retrouvent sur le théâtre de leur première enfance, et que, sur l'invitation de leurs parents, ils se remettent au travail dans le cadre de la vie rurale, — subissent, du moins quelques-uns d'entre eux, une éprise étrange et une attirance parfois irrésistible de la part de la terre, avec laquelle leur race a vécu si intimement pendant des générations. Ce retour d'atavisme a souvent

arrêté d'excellents jeunes gens, au cours de leur vocation, sur le chemin du sacerdoce ; et nous pourrions en donner personnellement de nombreux exemples. Heureux quand une mère clairvoyante devine à temps le danger, comme celle qui disait : « Mon fils commence à prendre trop de goût à la terre ; il est grand temps que je l'éloigne d'ici dans l'intérêt de sa vocation. »

Voici d'autre part les raisons que l'on donne en Italie pour expliquer la suppression des vacances :

La plupart des enfants y sont recrutés dans des familles pauvres, conformément au vœu exprimé par le concile de Trente ; or les uns trouveraient entre l'existence dont ils jouissent au Petit Séminaire et la vulgarité du milieu familial un contraste pénible qui serait de nature à les déprimer. D'autres seraient retenus par des parents ambitieux, et désireux d'exploiter une instruction pour laquelle ils n'ont fait aucun sacrifice. D'autres enfin se perdraient inévitablement.

A ces raisons, qu'il était indispensable de noter, les partisans des vacances en opposent d'autres qui ne sont pas dépourvues de valeur :

A) Garder l'enfant en dehors des affections familiales comme s'il n'avait ni père ni mère, ni frère ni sœur, laisser sans emploi, et sans autre dérivatif que l'amour de l'étude et les pratiques de piété, toute sa puissance affective, n'est ce pas rendre possibles dans l'avenir les explosions d'un cœur qu'on aura trop longtemps contenu en lui-même et privé de ses manifestations légitimes ?

B) Du reste est-il sage de séquestrer le futur prêtre, — comme on l'a fait dans certains diocèses d'Italie, d'Espagne, du Portugal, — de ce monde mystérieux et troublant où il aura à vivre comme s'il n'en était pas, et que son ministère l'obligera à côtoyer sans s'y mêler jamais ?... Ne vaut-il pas mieux qu'il se familiarise avec ce voisinage par une initiation progressive, naturelle et quasi insensible, plutôt que par une révélation tardive et foudroyante ?... Il semble que le jeune clerc, en vivant tour à

tour en contact avec le monde et loin de lui, soit mieux préparé à faire contracter à son cœur et à ses yeux le pacte dont un personnage expérimenté disait : *Pepigi foedus cum oculis meis ne cogitare quidem de virgine.*

C) Il y a un autre danger, bien différent, mais contre lequel le jeune élève a besoin d'être également prémuni. — Un défaut très opposé à l'esprit sacerdotal c'est l'égoïsme, comme la marque du véritable esprit apostolique c'est au contraire, la générosité, l'oubli de soi, l'habitude de l'effort. Or procurer à l'enfant, dans une maison d'éducation, toutes les commodités matérielles de la vie, sans lui laisser voir la peine qu'elles ont coûtée, c'est inévitablement l'habituer à toujours compter sur les autres, et à ne pas compter suffisamment sur lui-même. Bien logé, bien vêtu, bien nourri, sans la moindre contribution de sa part, il arrivera à croire que tout lui est dû ; et l'on verra croître en lui un égoïsme inconscient dont il aura à souffrir plus tard lui-même tout en faisant souffrir les autres. Il est donc prudent de le faire sortir de l'internat, où il a tout à souhait et de le replacer de temps en temps dans le milieu familial, où il aura une idée plus juste des réalités de la vie. S'il n'y voit pas toujours que l'on vit de privations et de sacrifices, il constatera du moins que le sort commun est que l'on gagne son pain à la sueur de son front.

D) Cette question des vacances a été étudiée ex professo par M. Guibert, si compétent en ce qui concerne « la culture des vocations ».

Il conclut que si les vacances sont en effet très compromettantes pour la vertu dans certains pays comme l'Amérique du Sud, le sud de l'Espagne et de l'Italie, elles présentent en France plus d'avantages que d'inconvénients (affaire de tempérament et de climat !) « à la condition sans doute que les séminaristes soient encadrés dans le milieu familial et sacerdotal ». Son expérience lui permet d'ajouter que les internats de vacances où l'on enferme des jeunes gens désœuvrés ne sont pas aussi inoffensifs qu'on le supposerait (Cf. *Revue prat. d'Apolog.*, X, p. 518).

II

QUELQUES PERSONNAGES ILLUSTRES DE CETTE PÉRIODE

M^{sr} GEORGE-MASSONNAIS, évêque de Périgueux (1841-1860). — Il naquit dans la Mayenne, et il était par sa mère neveu du cardinal de Cheverus. Il entra au Petit Séminaire à l'âge de 12 ans, en 1817. Sa mère vint le présenter elle-même au P. Cuénet : « Gardez, lui dit-elle, ce que j'ai de plus cher au monde ». Quelques jours après, l'enfant écrivait lui-même à sa mère : « Ne pleurez pas ; quoique je vous regrette beaucoup, je suis heureux ; nos Pères sont si bons ! » Et ce n'était pas seulement des pères qu'il trouvait à Sainte-Anne ; suivant le mot du Cardinal Pie, son ami et son admirateur, « il passait des bras de sa pieuse mère dans ceux de la mère de Marie ».

Il obtint dans ses études des succès brillants qui le firent nommer président de l'académie ; et, pour sa conduite d'élève modèle, il fut élu préfet de la congrégation : dans les deux élites du Petit Séminaire, il se plaçait ainsi d'emblée au premier rang.

Son historien fait remarquer qu'il se regardait comme redevable à Sainte-Anne de sa piété envers la sainte Vierge. Détail à noter ici : avant même la définition du dogme de l'Immaculée Conception, il avait demandé et obtenu la faveur d'insérer dans le Propre de son diocèse cette prérogative, si glorieuse à la fois pour la sainte Vierge et pour sainte Anne.

Au séminaire de Saint-Sulpice, on lui confia la direction du catéchisme de persévérance ; et l'un de ses condisciples dans cette maison, le vénérable Libermann récemment converti, lui rend ce témoignage : « On me donna pour moniteur l'abbé George. La grande charité avec laquelle il remplissait cette fonction me fit aimer de plus en plus une religion qui inspire des sentiments si doux et si élevés ».

Il fut nommé évêque de Périgueux à l'âge de 36 ans ; et il y passe pour avoir été, avec notre compatriote M^{sr} de Francheville, l'évêque dont le zèle a exercé la meilleure influence et fondé le plus d'œuvres dans le diocèse.

Pie IX a dit de lui : « C'était un grand évêque » ; et le P. Lacordaire va jusqu'à déclarer que « c'était le premier évêque de France ».

*
*

M^{sr} DUPONT DES LOGES, évêque de Metz. — Né à Rennes, il fut élève de Sainte-Anne dans les premières années du Petit Séminaire. — Ce détail n'est pas noté dans sa biographie par l'abbé Klein ; mais il est consigné dans les palmarsès de l'époque ; et ayant eu mission en 1879 de l'inviter, au nom de M^{sr} Bétel, à présider les fêtes de Sainte-Anne d'Auray, j'ai eu de sa propre bouche la confirmation du fait.

Il fut vicaire général de M^{sr} Morlot à Orléans ; demandé comme coadjuteur par l'évêque de Quimper, il refusa ; mais, quelque temps après, il fut malgré ses résistances nommé à l'évêché de Metz. Et c'est là que l'attendaient de grandes épreuves et une grande gloire.

La désapprobation de la politique impériale avant 1870, et surtout la fierté de son attitude devant l'autorité allemande après l'annexion, appartiennent à l'histoire et le placent au premier rang parmi les grands évêques français.

*
*

L'abbé MOIGNO, fondateur d'une des plus célèbres revues scientifiques du XIX^e siècle, *Le Cosmos* ; auteur des *Splendeurs de la Foi*.

Le P. ARTHUR MARTIN, auteur d'une *Histoire du Pèlerinage de Sainte-Anne*, et le collaborateur du P. Cahier pour la célèbre *Monographie des vitraux de Bourges*.

Le P. ARSÈNE CAHOUR, auteur de plusieurs ouvrages de littérature.

M. H. DE LA VILLEMARQUÉ et M. DE CARNÉ, membres de l'Institut.

M. DE LA MONNERAIE, archéologue distingué et sénateur.

M. ALFRED LALLEMAND, à qui on doit plusieurs ouvrages sur Sainte-Anne et la ville de Vannes, etc. Il a été le véritable promoteur de l'idée qui aboutit en 1868 au couronnement de la statue de sainte Anne.

CHAPITRE V

LE DÉPART DES JÉSUITES

SOMMAIRE : Le droit et la légalité au Petit Séminaire. — Attaques de l'opposition libérale, et défense. — L'enquête officielle sur les Petits Séminaires. — Un gouvernement catholique complice de la Révolution. — Les deux Ordonnances de 1828 : celle de Portalis qui frappe les Jésuites, et celle de Feutrier qui asservit les Petits Séminaires. — Départ des Jésuites.

Les Jésuites, malgré la popularité de leur enseignement, ne restèrent que peu d'années à Sainte-Anne : arrivés en octobre 1815, ils furent contraints de partir en octobre 1828.

Au point de vue du Petit Séminaire, leur départ n'est qu'un simple changement de personnel et de régime. Mais, quand on le situe dans le cadre des événements où il s'est produit, il devient en réalité un des faits les plus sensationnels à signaler, et il entre de plain pied dans l'histoire de l'Eglise de France au XIX^e siècle.

Il y avait alors, comme aujourd'hui, deux forces irréconciliables en présence : la Révolution et l'Eglise.

— La Révolution, poursuivant sans relâche la réalisation de son programme qui est la déchristianisation de la Société, se vit obligée, sous les Bourbons, de changer sa tactique et ses méthodes. Elle ne pouvait plus recourir à la persécution ouverte, comme sous la Convention et le Directoire, elle n'avait plus à sa disposition, comme sous l'Empire, le chef d'Etat qui suivait ses desseins tout en croyant se servir d'elle. La Restauration était en principe un gouver-

nement anti-révolutionnaire. Les ennemis de l'Eglise, ne pouvant dès lors s'appuyer que sur l'opposition, travaillèrent à renforcer celle-ci par tous les moyens dont ils disposaient encore : les élections législatives et la presse. Or, au premier rang de ceux qu'ils trouvaient en face d'eux étaient les Jésuites. Ceux-ci, inspirés par un idéal opposé, travaillaient à restaurer la religion en France, et à relever les ruines accumulées pendant les régimes précédents : Aussi, par les missions qu'ils prêchaient dans toutes les grandes villes, par la Congrégation (1) où ils groupaient l'élite de la société chrétienne, par leurs écoles où ils attiraient la jeunesse avec un succès grandissant, inspiraient-ils à la Révolution la haine la plus irréductible.

Le parti révolutionnaire (2) mena l'assaut contre eux avec autant d'habileté que d'acharnement : c'est sous le couvert de la légalité, et par la signature d'un « roi très chrétien », qu'il réussira à leur interdire en France l'entrée des écoles.

A cette époque les Jésuites ne possédaient pas de collège libre en France : la loi s'y opposait. Mais quelques évêques, entre autres celui de Vannes, leur avaient confié la direction de leurs Petits Séminaires (3) ; et ce fut pour eux l'occasion de se consacrer

(1) Voir dans l'appendice quelques renseignements sur la machine de guerre que les libéraux ont voulu trouver dans la Congrégation.

(2) On l'appelait alors, comme on l'appelle encore actuellement en Belgique, « le parti libéral ». Et en effet toutes les mesures oppressives, c'est sous le couvert de la liberté qu'il les fait adopter. Il comprenait trois groupes d'opposants : les Révolutionnaires, les Bonapartistes, les Doctrinaires, très différents les uns des autres, mais toujours prêts à faire bloc contre le Gouvernement et les Jésuites.

(3) Voici les noms de ces huit Petits Séminaires : Sainte-Anne (Vannes), Saint-Acheul (Amiens), Aix, Bordeaux, Forcalquier (Digne), Montmorillon (Poitiers), Dôle (Saint-Claude), Billom (Clermont).

crer à l'une des œuvres où leur influence se fait le plus heureusement sentir : l'éducation de la jeunesse.

A Sainte-Anne le succès des Pères avait été incontestable et rapide : la défiance qu'ils avaient rencontrée au début dans le pays, s'était peu à peu dissipée ; la noblesse et le clergé qui s'étaient d'abord tenus à l'écart, allaient à eux avec sympathie ; les élèves leur venaient, non seulement du diocèse, mais de toute la région de l'Ouest (1).

Or cette évolution, où l'on voit les Petits Séminaires se transformer en collèges entre leurs mains, a amené les juges les plus sympathiques à se demander si vraiment ils étaient les maîtres les plus qualifiés pour diriger les maisons où se forme la jeunesse cléricale. En effet, d'une part, ils recevaient chez eux des enfants qui de toute évidence n'avaient ni aspiration ni aptitude marquée pour la vocation ecclésiastique ; et, d'autre part, le recrutement des élèves se faisait en des milieux si différents que les enfants du peuple se trouvaient comme dépayés au milieu

(1) Dès 1817, le P. Cuénet pouvait déjà écrire : « Les demandes de place dans l'établissement continuent... Il s'en présente du Mans, de Rennes, de Laval, etc... (31 mars). »

Cette affluence des étrangers vers Sainte-Anne devait aller grandissant. Aux approches de la date fatale, on écrivait de Sainte-Anne au Père Général : « *A tribus jam annis, convictorum etiam ex nobilioribus et honoratis mediam saltem partem habemus ; istorumque plerique ex vicinis, quin etiam ex remotis plures veniunt* » (Archives de Cantorbéry).

Cette présence d'éléments étrangers n'était pas spéciale à leur Petit Séminaire de Sainte-Anne. A Montmorillon il y avait « des élèves de l'Anjou, du Limousin, de presque toutes les provinces de l'Ouest. » (Hist. du Petit Séminaire de Montmorillon, p. 109).

Elle n'était même pas spéciale aux établissements des Jésuites. Ainsi l'historien du Petit Séminaire d'Arras constate de son côté que « le mouvement qui porte les enfants vers les Petits Séminaires est général, et que les grandes familles y envoient leurs enfants. » (Guillemin, p. 76).

de condisciples dont l'origine et la situation de fortune étaient supérieures aux leurs. Aussi les vocations se firent-elles plus rares à Sainte-Anne, spécialement à partir de 1825 ; et c'est ce qui inspira sans doute l'idée de fonder, près du collège de Vannes, et avec l'assentiment de l'évêque lui-même, une pension ecclésiastique (1).

Ce large recrutement n'eut pas seulement des conséquences fâcheuses au point de vue des vocations, il créait une situation qui devait tôt ou tard devenir funeste à l'avenir de l'établissement. En laissant leurs maisons devenir des collèges mixtes, ils allaient à l'encontre de la légalité ; et ils prêtaient ainsi le flanc aux attaques de leurs ennemis, toujours à l'affût des moindres prétextes pour chercher à leur nuire.

Le ministre des affaires ecclésiastiques signale en ces termes la situation illégale où ils s'étaient placés : « On reproche aux Petits Séminaires, dit-il, de s'écarter de leur destination primitive, de se transformer insensiblement en vrais collèges, et de porter ainsi un préjudice notable aux établissements de l'Université. Ces plaintes ont retenti dans le public, excité des murmures, propagé des défiances..... (2) »

La partie était belle pour leurs adversaires : — Vous prétendez être Petits Séminaires, disaient ceux-ci ; en réalité vous ne l'êtes pas ; ce n'est plus uniquement des aspirants au sacerdoce que vous élevez, vous recevez également chez vous les enfants de la noblesse ; sous le couvert d'un mot, qui n'est qu'une étiquette, vous violez manifestement la loi...

Ce reproche, on l'avait déjà fait à la communauté de Sainte-Anne au cours de l'escarmouche de 1816. Mais aujourd'hui la question n'est plus circonscrite

(1) Voir ce qui a été dit sur la pension Daudé, p. 49-50.

(2) Rapport de M^{re} Feutrier au roi.

entre un petit collège, celui de Vannes, et un internat ecclésiastique établi au village de Sainte-Anne d'Auray; de locale qu'elle était, elle devient générale et va s'étendre à la France entière. L'opinion surexcitée par la presse s'en émeut, la Chambre la met à l'ordre du jour, un Ministère est obligé de se retirer, et la lutte est poussée à un tel état d'acuité que la dynastie elle-même se voit en péril.

Contre cet assaut formidable comment se défendra le Petit Séminaire de Sainte-Anne?

Trois catégories de personnes avaient qualité pour répondre : les directeurs de la maison, les évêques qui les y avaient appelés, et les parents qui leur confiaient leurs enfants.

1. — Les directeurs avaient des raisons de premier ordre à faire valoir. — L'étude de la vocation est une chose plus complexe qu'on ne se l'imagine dans le monde ; si l'on ne peut dire avec assurance au premier venu : tu seras ingénieur, tu seras officier, tu seras député ! à plus forte raison, un directeur de conscience ne peut-il pas dire, sans un examen sérieux et prolongé, à tel enfant ou à tel jeune homme : tu seras prêtre !... C'est ce que laissait entendre dès 1816 le P. Cuénet : « Comment, écrivait-il, affirmer infailliblement de tel élève qui entre chez nous qu'il a ou qu'il n'a pas la vocation ecclésiastique ? Du reste pourrait-on le dire avec certitude d'un seul étudiant parmi ceux qui jouissent au collège de Vannes des bourses diocésaines ? On n'osera même pas affirmer, avec une assurance absolue, que tous ceux qui portent déjà la soutane au Grand Séminaire aboutiront à la prêtrise... Le Petit Séminaire est une maison de probation où le jeune homme s'examine, et d'où il sort pour aller au Grand Séminaire s'il se croit la vocation, ou pour rentrer dans le

monde s'il ne l'a pas ». Un père de famille complétait la pensée du supérieur en écrivant : « Qui oserait dire qu'en faisant sortir un élève de Sainte-Anne il n'en chasse pas un futur prêtre ? » (1)

Cet argument de la vocation, si suggestif et si impressionnant, perdit un peu de sa valeur lorsque le P. Debrosse succéda au P. Cuénet : avec le nouveau supérieur ce fut en effet une nouvelle orientation dans la maison ; l'élément laïc ne tarda pas à devenir prépondérant ; et, du plus au moins, ce même changement se fit sentir dans les autres petits séminaires dirigés par les Jésuites.

2. — Les évêques ne l'ignoraient pas ; et, au lieu de le désapprouver, ils s'en félicitaient plutôt ; au reproche qu'on pouvait leur faire à ce sujet, ils répondaient en hommes préoccupés de bien administrer leurs diocèses : — Il nous faut des prêtres ! Du reste le clergé, comme l'armée, comme la magistrature, comme l'université, est une institution d'Etat. Or les familles riches ne dirigent plus leurs enfants vers le sacerdoce, à cause du peu d'avantages qu'il confère, à cause aussi peut-être des périls auxquels il expose. Force nous est donc de nous adresser aux classes indigentes pour remplir les cadres de notre clergé. Or les Petits Séminaires, sans ressource, sans dotation, sans subsides du Gouvernement, ont toujours été jusqu'ici à notre charge ; ils ne se sont maintenus que par les aumônes des fidèles ; et c'est là un moyen d'existence bien précaire.

Les aumônes, assez abondantes dans l'origine, éprouvent chaque année une diminution sensible. Nous nous sommes trouvés dès lors dans de cruels embarras ; et, puisque les familles riches ne nous

(1) Cf. la réplique de M. de Rougemont à la démarche de la municipalité de Vannes.

donnent plus de sujets, nous leur avons offert de contribuer à l'entretien du sacerdoce en leur ouvrant nos petits séminaires. Le prix intégral de la rétribution scolaire versé par elles permet d'élever, en même temps que leurs enfants, les étudiants peu fortunés qui se destinent au sanctuaire (1).

3. — Les pères de famille disaient à leur tour : — En plaçant nos enfants dans les petits séminaires, nous n'avons pas l'intention de susciter en eux la vocation ecclésiastique ; nous voulons simplement leur assurer le bienfait d'une éducation chrétienne, et cette éducation où la trouver sinon ici ? En dehors des petits séminaires nous n'avons d'autre alternative que d'élever nos enfants chez nous avec des précepteurs, ou de les placer dans les établissements universitaires. Or le premier de ces moyens est très onéreux et donc pratiquement irréalisable ; le second nous répugne parce que dangereux : du côté des maîtres l'enseignement est trop souvent suspect, du côté des élèves le contact peut devenir pernicieux (2).

Aucune de ces raisons n'est sans valeur, et quelques-

(1) Cf. le rapport de M^{re} Feutrier au roi.

(2) Dans une adresse au roi au sujet du Petit Séminaire de Saint-Acheul, les pères de famille se plaignent qu'on leur enlève les maîtres qui offrent les meilleures garanties pour élever leurs enfants : ce sont, disent-ils, ceux qui ne se servent pas d'eux qui les combattent, et qui enlèvent aux familles le moyen et la liberté d'élever leurs enfants comme elles veulent.

Toutes les familles n'écrivaient pas, mais leur manière d'agir montre bien quels étaient leurs sentiments. Le P. Cuénet raconte à ce sujet un fait bien suggestif. Dans son pays de Besançon, le Petit Séminaire avait été établi à Ornans qui possédait un collège communal. Lorsque, après le retour du roi, les Petits Séminaires furent délivrés de l'assujettissement d'envoyer leurs élèves aux collèges voisins, les cours du collège furent entièrement abandonnés, même des externes de la ville, et le collège tomba. L'académie batailla beaucoup pour forcer au moins les externes à fréquenter le collège ; elle ne gagna rien » (3 sept. 1816), *Correspondance du P. Cuénet*.

unes d'entre elles sont irréfutables ; aussi les verra-t-on triompher quelque vingt ans plus tard, en 1850. Mais si les Jésuites, les évêques et les pères de famille étaient dans le droit, leur cause juridiquement parlant, avait un côté faible, leurs adversaires pouvaient toujours leur dire : Vous êtes en dehors de la légalité !

La situation était donc équivoque ; pour en sortir il n'y avait qu'une solution raisonnable : donner la liberté d'enseignement ! Or, au lieu d'étendre cette liberté, on allait encore la restreindre.

L'opposition libérale devenait de plus en plus menaçante ; l'opinion, ameutée contre ceux qu'on lui représentait comme les ennemis de la liberté, condensait toutes ses craintes et ses haines dans ce cri : A bas les Jésuites ! Et en réalité ce que la Révolution poursuivait, sous cette dénomination perfidement choisie, ce n'était pas une catégorie spéciale de citoyens, c'était l'Eglise elle-même.

Pour résister à l'attaque, le Ministère n'était ni assez habile ni assez fort. Aussi, sentant qu'il était battu en brèche, se déterminait-il à convoquer une nouvelle Chambre pour consolider sa situation.

Les élections se firent sur la question des Jésuites, mais le résultat ne fut pas celui que le Ministère escomptait ; l'opposition sortit victorieuse de la consultation populaire.

M. de Villèle mis en échec quitta le pouvoir, et fut remplacé par M. de Martignac en janvier 1828.

Dans le nouveau Ministère il y avait des catholiques convaincus, il y avait même un évêque (1).

(1) M^{re} Frayssinous était à la fois Ministre de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques. Mais deux mois plus tard, quand on réduisit son rôle en détachant de son portefeuille le Ministère de l'instruction publique, il donna sa démis-

Mais le portefeuille de la Justice se trouva entre les mains de Portalis, ancien fonctionnaire de l'Empire, toujours imbu des principes de Napoléon à l'égard de l'Eglise (1).

Un Gouvernement composé d'éléments si disparates, était-il de force à braver l'orage, supposé même qu'il en eût l'envie ? (2).

Dès le 20 janvier, sur la demande de Portalis, une Commission fut nommée pour enquêter sur les Petits Séminaires : elle devait rechercher si la loi était observée dans ces maisons, et s'il n'y aurait pas de nouvelles mesures à prendre à leur égard. Elle comprenait neuf membres : trois pairs du royaume, quatre députés, un membre du conseil de l'Université, et l'archevêque de Paris, M^{sr} de Quélen, qui en était le président.

L'enquête porta sur deux points principaux : la présence des Jésuites à la tête de certains établissements d'instruction, et la question des Petits Séminaires en général.

Sur le premier point l'enquête établit qu'à Sainte-Anne et dans sept autres Petits Séminaires l'enseignement était donné par des Jésuites, qu'ils suivaient la règle de leur Congrégation, et qu'ils en portaient le costume. Néanmoins la Commission conclut, à la majorité d'une voix, que leur présence à la tête de ces écoles ecclésiastiques n'était nullement illégale,

sion et fut remplacé à la direction des affaires ecclésiastiques par M^{sr} Feutrier, évêque de Beauvais.

(1) Voici comme Châteaubriand l'a jugé, avec la justesse de son coup d'œil et une de ces expressions un peu outrées dont il est coutumier à l'égard de ceux qu'il n'aime pas : « Fédéré pendant les Cent-Jours, rampant aux pieds de la légitimité dont il parla comme aurait rougi de parler le plus ardent royaliste, aujourd'hui prodiguant sa banale adulation à Philippe, le plus misérable caractère qui fut oncques » (*Mémoire d'Outre-Tombe*).

(2) D'après Duvergier de Hauranne.

« pourvu que la direction leur en fût donnée par l'évêque, non comme à une corporation mais comme à des individus révocables à sa volonté, soumis en tout à son autorité et juridiction spirituelle (1) ».

Or voici précisément en quels termes l'évêque de Vannes avait répondu à l'enquête :

« Mon Petit Séminaire est dirigé par des ecclésiastiques français, mais nés pour la plupart dans d'autres départements... Jamais depuis qu'ils sont ici, ils n'ont donné lieu, ni dans leurs discours ni dans leur enseignement ni dans leur conduite, de les soupçonner d'une opposition quelconque aux lois qui nous régissent » (2).

Pour ce qui concerne les élèves, la Commission se montra émue par les irrégularités dont l'Université se plaignait, en particulier la présence d'élèves qui ne se destinaient pas au sacerdoce. Aussi conclut-elle qu'il fallait exiger l'application stricte de la loi : — la soutane devait être imposée après deux années de séjour aux élèves âgés de 14 ans, — et le diplôme du baccalauréat, obtenu par les élèves ecclésiastiques, ne pourrait servir pour les carrières civiles.

Toutefois, si la Commission n'élargit pas les concessions de la Charte, elle ne les restreint pas non plus. Ainsi elle ne limite ni le nombre des étudiants ecclésiastiques dans chaque maison ni le nombre des Petits Séminaires ; elle n'exige ni l'approbation du chef de l'Etat pour le choix des directeurs et des professeurs, ni l'affirmation de leur part qu'ils n'ap-

(1) En étudiant l'Ordonnance du 5 octobre 1814, on est bien obligé de convenir que la situation des Jésuites, surtout comme éducateurs de la jeunesse, n'était pas nettement définie, et pouvait prêter à des interprétations contradictoires.

Les Jésuites, furent obligés, pour demeurer en France, de recourir à certaines précautions, dit Thureau-Dangin, « en se prêtant à une sorte de dissimulation convenue. » (*L'Eglise et l'Etat sous la Monarchie de Juillet*).

(2) (*Archives nationales*, F¹⁹ 858).

partiennent pas à une Congrégation religieuse non autorisée. Elle maintient le décret de 1821 pour l'affranchissement des écoles presbytérales. Elle reconnaît à l'unanimité que les Petits Séminaires sont utiles et même nécessaires à la religion ; et elle émet le vœu qu'à l'avenir « ils soient encouragés par des dotations ou secours convenables, pour les arracher à cet état précaire où les retient la pénible condition de n'être alimentés que par des aumônes (1).

Le rapport fut déposé le 28 mai. Ses conclusions, qui ne donnaient pas satisfaction aux espérances du parti libéral, et qui sur certains points allaient même nettement à l'encontre de ses désirs, déchaînèrent la fureur de l'opposition. Chaque jour fut signalé par des pétitions aux Chambres, chaque séance par des menaces à l'adresse des ministres.

Le Gouvernement fut affolé. Portalis intervient alors comme un sauveur. Il a son programme et il le propose.

En faisant nommer la Commission, il avait espéré qu'elle endosserait la responsabilité des mesures qu'il avait en vue. Or celle-ci n'ayant pas conclu au gré de ses désirs, il va se charger lui-même de réaliser son plan ; et il rédige une Ordonnance qui est en contradiction radicale avec la Commission officielle, sur la plupart des articles.

- 1° Les Jésuites n'auront pas le droit d'enseigner ;
- 2° Les séminaires dirigés par eux seront fermés ;
- 3° On limitera le nombre des Petits Séminaires pour chaque diocèse, et dans chaque Petit Séminaire le nombre des élèves ; et dans ces établissements il n'y aura pas d'externes ;
- 4° Les écoles presbytérales ne seront plus tolérées ;
- 5° Le baccalauréat obtenu par les élèves des Petits Séminaires sera de nulle valeur ;

(1) Cf. le rapport de M^{sr} Feutrier au roi.

- 6° Les élèves, au bout de deux ans de séjour, recevront non seulement la soutane, mais encore la tonsure ;
- 7° La nomination des supérieurs et de tous les maîtres jusqu'aux derniers surveillants, sera soumise au roi.

On ne pouvait imaginer rien de plus draconien. Du reste, comme adoucissement à ces rigueurs, ou plutôt comme prix de la servitude à laquelle on les soumettait, l'Ordonnance accordait aux Petits Séminaires 8000 demi-bourses de 150 fr.

Lorsque le roi eut ce texte de l'Ordonnance en main, il fut bouleversé. Il fit appeler aussitôt M^{sr} Frayssinous (1), et lui demanda ce qu'il en pensait. L'ancien ministre répondit : « Sire, on ne s'est pas donné le temps de réfléchir. » Et dans le cours de l'entretien il ajouta : « Pour rien au monde je ne voudrais contresigner une pareille Ordonnance... Si du moins cette nouvelle concession devait être la dernière ! » L'entrevue se termina par cette parole grave : « Une telle mesure, Sire, me paraît si fâcheuse que la nécessité seule peut l'excuser. »

Cette appréciation d'un homme qu'il vénérât émut le roi. Toutefois, malgré ses répugnances et par crainte de compromettre sa dynastie, il résolut de passer outre.

Cette consultation cependant ne fut pas inutile. M^{sr} Frayssinous réussit à faire comprendre au roi que les deux derniers articles au moins, qui étaient particulièrement odieux, devaient être éliminés.

Au conseil des ministres un grave incident allait se produire. La discussion fut très vive. M^{sr} Feutrier refusa de mettre sa signature au bas de l'Ordonnance : « On me coupera la main, s'écria-t-il, plutôt

(1) *Mémoire de M^{sr} de Frayssinous sur les Ordonnances de 1828.*
Cf. la lettre de M^{sr} Dupanloup au duc de Broglie en 1844.

que de me faire signer l'exil des religieux ». Et il offrit sa démission.

Cette attitude imprévue déconcerte les ministres; ils déclarent au roi que, si leur collègue se retire, ils devront se retirer eux-mêmes. — Et l'on se sépara.

Dans une nouvelle séance, l'affaire revint en discussion. Charles X, voyant dans le refus de M^{sr} Feutrier la dissolution inévitable de son ministère, et sentant vivement la position critique des hommes et des choses, quitta son fauteuil, et, allant vers l'évêque, il lui prit les mains avec beaucoup d'émotion : « Évêque de Beauvais, dit-il, les larmes aux yeux, voulez-vous donc m'abandonner ? » — « Non, Sire, répondit le prélat, mais je ne puis signer un acte qui répugne à la conscience de M^{sr} Frayssinous ».

En ce moment Portalis intervient; et, en politique avisé, il proposa une combinaison propre à faire tomber les scrupules de son collègue : au lieu d'une Ordonnance, on pouvait en faire deux. La première, décrétant que les Jésuites et les Congrégations non reconnues par la loi sont inaptes à enseigner, serait contresignée par lui ministre de la Justice. La seconde, qui ne concernait que le régime des Petits Séminaires, serait contresignée par le ministre des affaires ecclésiastiques.

Cette transaction, qui divisait les responsabilités, fit illusion à M^{sr} Feutrier (1).

(1) Cette version où l'on voit Charles X triomphant des hésitations de M^{sr} Feutrier, nous paraît être la vraie, car elle s'appuie sur le témoignage très désintéressé de M^{sr} Frayssinous, qui fut intimement mêlé à cette affaire. Toutefois nous devons signaler une autre version d'après laquelle ce serait au contraire l'évêque de Beauvais qui aurait fait tomber les derniers scrupules du roi (ERNEST DAUDET : *le Ministère de M. de Martignac*, p. 200) : « Retenant la plume au-dessus du fatal papier : Mon cher évêque, dit le roi à M^{sr} Feutrier, je ne vous dissimule pas que cette si-

Voici, dans leurs dispositions principales, les deux Ordonnances du 16 juin 1828, qui devaient avoir une répercussion immédiate dans la maison de Sainte-Anne.

La première décrétait que les huit maisons dirigées par des Religieux non autorisés, seraient privées des privilèges des Petits Séminaires, et soumises au régime de l'Université. A partir du 1^{er} octobre, nul ne pourrait être ni demeurer chargé soit de la direction soit de l'enseignement, dans une école secondaire ecclésiastique, s'il n'affirmait, par écrit, ne pas appartenir à une Congrégation religieuse non légalement établie en France.

La seconde, qui sera le statut légal de Sainte-Anne pendant plus de 20 ans, portait que le roi déterminerait le nombre des Petits Séminaires, et désignerait les communes où ils seraient établis; — qu'aucun externe n'y serait reçu; — que tous les élèves âgés de 14 ans porteraient la soutane après deux années de présence; — que leur nombre ne pourrait excéder le chiffre de 20.000 pour toute la France; — que les supérieurs devraient être agréés par le gouvernement; — que le baccalauréat obtenu dans les écoles ecclésiastiques n'aurait aucune valeur pour les carrières civiles (1).

Le roi, malgré toutes ses répugnances signa l'une et l'autre.

Il y eut aussitôt dans l'épiscopat une protestation unanime; mais les libéraux se faisaient plus

gnature est ce qui me coûte le plus dans ma vie... Vous croyez donc que je ne fais aucun mal ? — Oh ! non, sire, vous sauvez la religion d'une grande ruine ».

Quelle que soit la version qu'on adopte, il ressort de l'un et de l'autre que les Ordonnances ont été arrachées à Charles X.

(1) Le diplôme obtenu par les élèves du Petit Séminaire, n'avait de valeur que pour entrer dans les Facultés de théologie.

redouter que les catholiques ; et les deux Ordonnances furent immédiatement appliquées (1).

* *

Celle qui obligeait les Jésuites à quitter le Petit Séminaire de Sainte-Anne était exécutoire l'année même : après le 1^{er} octobre, aucun d'eux ne devait se trouver dans la maison qu'ils dirigeaient depuis 13 ans.

Coïncidence curieuse, c'est en ce même été de 1828 que la duchesse de Berry, au cours de son voyage à la Chartreuse d'Auray, vint en pèlerinage à Sainte-Anne.

Dans ces circonstances on pouvait se demander quel accueil allaient lui faire les condamnés...

(1) M^{re} Feutrier envoya aux évêques, le 30 août, une circulaire pour expliquer les Ordonnances et pour les justifier. Il ne lui fut pas répondu. Quoiqu'il ne fût pas officiellement responsable de l'éviction des Jésuites, il en porta tout l'odieux devant les catholiques. On le traita d'apostat, de Judas... Son propre clergé se tint à l'écart de sa personne, et l'un de ses prêtres osa lui faire la leçon : « Qu'auriez-vous fait à ma place, répliqua l'évêque, si le roi lui-même vous en avait prié pour sauver le trône ? » Le pape lui écrivit une lettre autographe pour le consoler. Néanmoins, ne pouvant trouver le calme, il résolut d'entrer à la Chartreuse, et il s'y rendit en effet. Les instances de la famille royale le décidèrent à revenir dans son diocèse ; mais accablé par une invincible tristesse, il mourut au bout de deux ans. Et les ennemis des Jésuites, heureux de saisir une occasion nouvelle de les calomnier, s'empressèrent d'insinuer qu'il était mort empoisonné...

La désapprobation de l'Episcopat ne fut pas moins catégorique envers le roi qu'envers son ministre. Ses plaintes arrivèrent jusqu'à Rome, et le Souverain Pontife prononça à cette occasion des paroles sévères contre les Ordonnances. Toutefois, sur les instances du roi et à la suite de démarches répétées, le cardinal vicaire écrivit « qu'il n'y avait dans les Ordonnances aucune violation des droits épiscopaux (*Les Ordonnances de 1828, d'après les arch. du Min. des Affaires étrangères*). Revue des questions historiques. Avril 1904.

Ce fut un accueil plein de dignité. A son entrée dans le village, elle se trouva en face d'un arc de triomphe ; et l'inscription qu'elle y put lire attestait à la fois le loyalisme des proscrits et la mélancolie de leurs regrets : « Vive le roi quand même (1) ».

Chez les élèves il y eut deux attitudes différentes. Les plus jeunes, obéissant aux recommandations de leurs maîtres, agitaient avec joie de petits drapeaux blancs et poussaient des vivats. Les grands, qui se rendaient compte de la situation, restèrent froids, et refusèrent de chanter un hymne royaliste composé pour la circonstance (2).

Dès le 8 août le Provincial (P. Godinot), craignant que le départ de ses religieux ne donnât lieu à quelque incident qui serait mal interprété par le Gouvernement, écrivit au supérieur : « Après votre distribution de prix, qui doit être faite sans éclat et sans discours qui tende à faire des allusions ou à exciter des regrets, vous donnerez à tous [les membres de la Compagnie] les huit jours de vacances que permet l'institut ; puis tous feront leur retraite annuelle avec le plus de recueillement et de ferveur qu'ils pourront (3) ».

La distribution eut lieu le 18 août. Dans un discours très émouvant, qui fit couler bien des larmes, un élève remercia les maîtres qui s'en allaient sous le coup d'une aussi injuste prescription (4).

(1) L'auteur de l'*Histoire du Petit Séminaire de Montmorillon*, écrit : « Nous avons entendu raconter qu'à la lecture du décret royal un élève, se levant au milieu du silence de tous s'écria : Vive le roi quand même ! » — C'est un trait d'histoire démarqué (Voir le *Journal du Commerce* du 11 juillet 1828).

(2) Témoignage du P. Larboulette, ancien élève du Petit Séminaire et contemporain de ces événements.

(3) CRÉTINEAU-JOLY : VI.

(4) Cette unanimité si touchante des élèves dans la sympathie qu'ils témoignèrent à leurs maîtres, ne doit pas laisser croire

Après le départ des élèves, les maîtres se disposèrent à partir à leur tour.

Pour se conformer aux instructions de leur Provincial, ils firent en sorte d'éviter toute manifestation. Le 1^{er} octobre, vers 9 h. du soir, le village étant déjà dans l'obscurité, et les portes extérieures de la chapelle étant closes, le P. Valentin (c'était le troisième supérieur de la maison) accompagné de ses religieux, vint s'agenouiller devant la statue miraculeuse : ils récitèrent les litanies habituelles : et, tristes mais résignés, ils se dispersèrent pour se consacrer à d'autres œuvres que la tolérance du Gouvernement leur permettait encore (1).

Pendant que les Jésuites quittaient ainsi la maison de Sainte-Anne, que pensait là-bas, à Aix, le vieil archevêque, M^{sr} de Bausset, qui les y avait appelés 13 années auparavant ?

qu'il n'y eût pas aussi parmi eux quelques mécontents, comme partout.

Une anecdote, qui ne blesse personne, et qui est trop piquante pour qu'on ne la rappelle pas ici, nous a été contée à ce sujet par un père de la Compagnie (le P. Poiré).

Comm : matière de composition en vers latins pour les prix, on donna aux élèves d'humanités un sujet facultatif, à traiter sans dictionnaire. Un élève, le premier de la classe, qui avait eu maille à partir avec la discipline, et qui n'ignorait pas l'histoire de la Compagnie, remit au professeur ce simple distique :

Arcum Roma dedit Patribus, regesque sagittam.

Quis dedit et funem quo periere?... Dabo.

On reconnaît ici l'allusion au collège Darc et à celui de la Flèche ; et l'on se rendra compte de la malice cachée dans le dernier mot quand on saura que c'était la signature même de l'auteur, qui s'appelait Dabo ; et il se mettait ainsi sur les rangs pour fournir la corde de l'arc, que personne n'avait encore donnée, et qui permettrait de lancer enfin la flèche meutrière. Ce nom qui figure sur les palmarès du Petit Séminaire, est très connu dans une région du diocèse.

La copie provoqua la double sanction qu'elle méritait : le premier prix de vers latins, et le renvoi de l'élève.

(1) Cf. FERNAND BUTEL : *Un Collège breton*.

Les Ordonnances le frappaient doublement : elles fermaient à la fois son ancien Petit Séminaire de Sainte-Anne et son Petit Séminaire d'Aix. Et c'est probablement la fermeture du premier qui lui causait le plus d'émoi.

C'est à lui en effet que la maison de Sainte-Anne appartenait ; elle avait été achetée en son nom ; et il ne l'avait cédée au diocèse de Vannes qu'à la condition stricte qu'elle servirait exclusivement de Petit Séminaire. Du moment qu'elle était soustraite à cette destination, elle lui faisait retour : quelle décision allait-il prendre désormais à son sujet ?

Soucieux de l'avenir, pressentant sa mort prochaine, et ne voulant pas abandonner aux hasards d'une succession ordinaire un immeuble qu'il n'avait pas payé de ses deniers personnels, il écrivit ce codicille à son testament : « Si l'évêque de Vannes est dans l'impossibilité de maintenir son Petit Séminaire dans ma propriété de Sainte-Anne d'Auray, je lui reconnais le droit d'en disposer au mieux des intérêts religieux de son diocèse ».

L'évêque mourut à la fin de cette même année, laissant intact ce codicille, qui devait avoir plus tard des conséquences imprévues sur les destinées du Petit Séminaire, au moment de la loi de Séparation.

des agents de la Révolution ? Quelle que soit l'étiquette des gouvernements qui se succèdent pendant le XIX^e siècle, c'est toujours la Révolution qui exerce le pouvoir.

APPENDICE.

I

A ceux qui s'étonneraient que nous ayons longuement insisté sur cet épisode des Ordonnances, il suffira, pour nous justifier, de montrer que la vérité sur ces faits, — qui ne sont pas déjà si lointains, — est étrangement méconnue, quand elle n'est pas travestie, par les hommes qui semblent les plus qualifiés pour en connaître.

Jules Simon écrit, à propos des revendications des catholiques en 1850 (*Religion naturelle*, édition de 1860). « Vous reprochez à vos adversaires de ne pas vous accorder la liberté d'enseignement : lorsque, sous la Restauration, l'Université vous appartenait, avez-vous eu vous-même le moindre souci de cette liberté ? » — Jamais, même au temps de Frayssinous, l'Université n'a été entre les mains de l'Eglise ; un grand maître de l'Université est impardonnable de ne pas le savoir.

Un autre académicien, Marcel Prévost. (dans sa *Réponse à M^{rs} Baudrillard*) s'exprime ainsi : « On ne s'étonne pas que la Révolution ôte à l'Eglise le droit d'enseigner, puisque le mouvement révolutionnaire est en grande partie dirigé contre le clergé ; mais ce qui est singulier, c'est de voir des Gouvernements, qui s'appuient sur l'Eglise, exclure eux-mêmes l'Eglise de l'enseignement ! .. »

Quelle étrange ironie dans ces appréciations, quand on les place dans la lumière des faits que nous venons de raconter !... Lorsque les Gouvernements catholiques prenaient des mesures contre les libertés religieuses, était-ce vraiment des principes de l'Eglise qu'ils s'inspiraient ? Les Ordonnances de 1828 ne sont pas dues à l'initiative de Charles X. Ne sont-elles pas plutôt l'œuvre personnelle

II

LA CONGRÉGATION

Cette question a fait trop de bruit, dans la campagne menée contre les Jésuites au temps de la Restauration et sous le Gouvernement de Juillet, pour qu'il ne soit pas utile de donner ici même au moins un résumé de cette affaire qui a eu sa répercussion jusque dans le Petit Séminaire de Sainte-Anne (1).

On sait que la congrégation est une œuvre de piété destinée à grouper sous le patronage de la Sainte Vierge la jeunesse catholique ; elle date du XVI^e siècle. Comme les missions et les écoles ecclésiastiques, elle ne pouvait manquer d'attirer la haine et par conséquent les calomnies du parti révolutionnaire. Il n'y a pas d'insinuations odieuses dont on ne se soit servi pour la travestir aux yeux de l'opinion : on représenta cette simple association de prières comme « une espèce de filet étendu sur la France, qu'elle pénètre et domine partout », comme une société secrète et politique « qui distribue tous les emplois, et qui préside aux destinées du Royaume ».

Voici en quels termes le Ministre de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques se crut obligé de rétablir la vérité, dans la séance du 25 mai 1826 : « A la fin de la Révolution, les jeunes gens qui arrivaient à Paris étaient dépourvus des secours de la religion ; un saint prêtre (M. Delpuits. S. J.) conçut le dessein d'en réunir quelques-uns pour les maintenir dans les sentiments religieux qu'ils avaient puisés au sein de leur famille. Il les recevait chez lui : (messe, instructions appropriées à leur âge ; point de serments, point d'engagements, point de politique, point d'autre lien que celui d'une charité fraternelle). Quand il

(1) Voir, dans la 3^e partie de ce livre, chapitre VI : la congrégation au Petit Séminaire.

mourut, la Congrégation passa aux mains d'un prêtre, l'abbé Legris-Duval, très éloigné de toute espèce d'intrigues et de cabales... Dans ces groupes il y avait des hommes de grand talent : il n'est donc pas étonnant qu'ils soient arrivés à des postes élevés sous un Gouvernement où la carrière est ouverte à tous les Français ; et que, s'estimant entre eux, ils aient cherché à se rendre utiles les uns aux autres ».

Montlosier écrivit à cette époque contre la Congrégation un pamphlet retentissant et diffamatoire.

L'histoire de la célèbre association sous Charles X a été racontée à notre époque par G. de Grandmaison.

III

LE R. P. LE LEU. — Les Jésuites à qui on venait d'enlever le droit d'enseigner, n'étaient pas pour autant expulsés du territoire ; une partie des anciens maîtres de Sainte-Anne demeurèrent dans le diocèse et s'établirent à Vannes en qualité de missionnaires.

Ils arrivaient à une heure opportune. En ce moment même le Jansénisme, qui n'avait eu jusque-là chez nous que de rares adeptes, commençait à se généraliser dans le clergé. La correspondance du P. Cuénet et la lettre latine attestent que les adversaires de l'hérésie venaient déjà chercher à Sainte-Anne un appui et des lumières. Cette heureuse influence va maintenant s'étendre à tout le diocèse. Ce sont les missionnaires Jésuites, appelés par leur ministère dans toutes les paroisses, qui ont, malgré de violentes résistances, extirpé chez nous les dernières racines du Jansénisme.

Parmi ces missionnaires qui ont laissé un si vivant souvenir, le plus populaire incontestablement c'est le P. Le Leu, dont nous aimons à relever le nom, à cause même du rôle qu'il a eu à Sainte-Anne et ensuite dans tout le diocèse.

Il prononça ses premiers vœux à Sainte-Anne en 1819 ; il y fut successivement maître d'études, professeur, directeur de congrégation ; la sainteté qui se reflétait dans toute sa personne inspirait une profonde vénération aux élèves.

Toutefois l'apostolat auprès de ces jeunes gens ne suffisait pas à son zèle. Il contribua pour une large part à l'établissement des Fidèles Compagnes dans le village. Le pèlerinage aussi l'attirait ; et pour être à même d'entendre les confessions des pèlerins, il s'imposa, à l'âge de 50 ans, d'apprendre la langue du pays, dont la connaissance, après lui avoir servi dans la chapelle de Sainte-Anne, devait lui permettre plus tard de faire entendre dans toutes les paroisses du diocèse cette parole évangélique qui ravissait ses auditeurs.

... A propos du P. Le Leu, voici une anecdote inédite qui met en scène l'humble religieux et Jules Simon. On sait que l'ancien élève du collège de Vannes se fit le défenseur des Jésuites, quand il était question de leur enlever de nouveau le droit d'enseigner.

Au moment où se discutait l'article 7, le P. Charles Clair se trouvait chez l'homme d'Etat ; et brusquement celui-ci lui demanda : Avez-vous connu le P. Le Leu ?

— Non, le P. Le Leu était déjà mort quand je suis entré dans la Compagnie. — Ah ! c'est juste !... Et il ajoutait, en étendant les bras et d'un ton infiniment câlin : « Je suis si vieux !... Eh ! bien moi je l'ai connu. C'était mon confesseur quand j'étais au collège de Vannes. On dit que les Jésuites ont le bras long ; mais à cette époque du moins, ils ne l'avaient pas assez long pour faire venir jusqu'à eux le pain qui leur était nécessaire. Ils étaient si pauvres, si pauvres, que j'en eus pitié... Nous fîmes une petite collecte entre nous. J'étais de famille modeste, très modeste ; je donnai pourtant mes deux sous comme les camarades, et c'est moi qui fus chargé de porter l'offrande au bon Père. Mais, grave question, accepterait-il ? — « Mon Père, lui dis-je, avec quelque embarras. — Eh ! bien, mon enfant, qu'est ce qu'il y a ? — Mon Père, pouvez-vous recevoir des offrandes ? — Nous n'avons pas le droit de demander, mais quand on nous propose, nous pouvons accepter »... Et le Jésuite accepta avec reconnaissance l'aumône des petits écoliers du collège communal (*Raconté par le P. Clair en 1892*).

DEUXIÈME PÉRIODE

CHAPITRE I

LE NOUVEAU PETIT SÉMINAIRE

M. BRIEN, M. LACAMBRE, M. CHARIL.

SOMMAIRE : Le nouveau Petit Séminaire et les embarras financiers de l'évêque. — Dans quel milieu se fait le recrutement normal des Petits Séminaristes. — Les trois premiers supérieurs : M. Brien, M. Lacambre, M. Charil.

Les Ordonnances qui éloignaient les Jésuites de Sainte-Anne, avaient du même coup supprimé le Petit Séminaire : la maison n'avait plus d'existence légale.

L'œuvre était à reprendre.

Dès le début M^{sr} de la Motte écrivit au ministre pour lui demander s'il ne pourrait pas conserver son Petit Séminaire à Sainte-Anne. Portalis lui répondit le 1^{er} juillet : « ... Puisque l'école secondaire de Sainte-Anne d'Auray est la seule qui existe dans le diocèse de Vannes, elle doit vous être conservée (1). Le roi qui veut assurer à ses sujets, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, le bienfait de la perpétuité du sacerdoce, n'entend pas priver un diocèse aussi intéressant et aussi religieux que le vôtre d'un établissement qui peut seul le garantir. Pour régulariser l'état des choses, vous voudrez bien adresser une demande à M. le Ministre des affaires ecclésiastiques... »

(1) Le mot qui désigne les Petits Séminaires, dans les actes officiels de cette époque, est « école secondaire ecclésiastique ».

M^{re} Feutrier, sollicité à son tour, écrivit à l'évêque le 5 juillet : « ... Il est bien vrai que les huit établissements nommés dans l'article 1^{er} de l'Ordonnance ne seront plus considérés, à partir du 1^{er} octobre prochain, comme des écoles secondaires ecclésiastiques. Mais, d'après l'article 2 de l'Ordonnance du même jour, vous pourrez demander au roi que votre Petit Séminaire diocésain soit établi à Sainte-Anne d'Auray ; et je ne doute pas que Sa Majesté ne daigne acquiescer à vos désirs » (1).

Une ordonnance royale du 12 octobre 1828 désigna Sainte-Anne, en la commune de Pluneret, pour l'établissement de l'école secondaire ecclésiastique du diocèse de Vannes.

Mais il ne suffisait pas d'avoir un local ; il restait à le meubler, à trouver des élèves, des maîtres, des ressources.

Les Jésuites n'avaient emporté de leur mobilier que ce qui était à leur usage personnel, et leur bibliothèque. Le reste demeura sur place ; on en fit un inventaire (2) ; et l'estimation définitive monta à 7381 fr. 75.

Les élèves qui étaient partis en vacances rentrent-ils tous au Petit Séminaire ? Il ne fallait pas s'y attendre. Ceux d'entre eux qui n'étaient venus à Sainte-Anne que pour trouver les maîtres d'élite qui y enseignaient, les suivirent au-delà des frontières : les uns en Suisse au collège de Fribourg, les autres en Espagne au collège du Passage.

(1) Les deux lettres se trouvent aux Arch. départ. (série V).

(2) « Le montant de l'inventaire des effets mobiliers, vendus par messieurs les Jésuites au Petit Séminaire de Sainte-Anne est de 8210 fr. 25. — En retranchant la bibliothèque, qui est estimée à 1379 fr. il reste à payer 6831 fr. 75. — Supplément : 551 fr. 50. — Total général : 7381 fr. 75 (Archives départementales).

A Montmorillon, le mobilier des Jésuites fut également cédé à leurs successeurs, pour la somme de 27855 fr.

Parmi ceux qui aspiraient à l'état ecclésiastique, un certain nombre des plus grands, désireux d'avoir une sécurité complète pour terminer leurs études, entrèrent au collège de Vannes en qualité d'externes. Du reste le nombre des élèves était désormais limité pour le Petit Séminaire : au moment où les Jésuites partirent la maison comptait 300 élèves ; de par la loi, elle ne devait plus en avoir que 180. Chiffre très insuffisant, vu l'importance du diocèse (1).

Encore était-il à prévoir que, dans l'état précaire où l'on se trouvait, ce chiffre ne pourrait même pas être atteint. La grosse difficulté c'était l'absence de ressources ; il y avait bien une dotation promise par les Ordonnances ; et elle fut même régulièrement versée pendant quelque temps. Mais le résultat en était dérisoire : 8.000 fr. pour 180 élèves ; c'était une moyenne de 33 fr. par tête ! (2)

Cette dotation fut d'ailleurs supprimée au bout de deux ans.

Les Jésuites avaient résolu la difficulté en acceptant un grand nombre d'élèves riches qui payaient pension entière. Mais ceux qui vont venir ici désormais appartiendront pour la plupart à la classe populaire ; et leur présence, au lieu d'alimenter le budget de la maison, ne fera que le grever davantage.

Une première mesure, radicale, fut de ne recevoir à Sainte-Anne que des élèves à partir de la troisième. Les plus jeunes étaient réduits à faire leurs classes élémentaires soit dans les petits collèges communaux du département soit dans les presbytères.

Dans une lettre qu'il écrivit à son clergé le 16 no-

(1) Voir à ce sujet, le chapitre suivant.

(2) En supposant qu'on ne fractionnât pas les demi-bourses, et qu'on accordât réellement à chaque bénéficiaire la somme de 175 fr., il n'y aurait eu encore à jouir de la dotation que 53 ou 54 élèves.

vembre 1828, M^{sr} de la Motte se plaint de la modicité des ressources : « J'ai fondé de nouveau, dit-il, autorisé par le roi, mon Petit Séminaire, dans le seul endroit où il soit possible de le soutenir ». Et, après avoir déclaré qu'il a limité la rentrée à 80 élèves, il ajouta : « Je me vois réduit à refuser à tous les autres aspirants ecclésiastiques qui ne sont point encore capables d'entrer en troisième, et même à un certain nombre de plus avancés, ... l'entrée d'un établissement qui n'existe que pour eux. » Cette nécessité lui est imposée par la modicité des ressources dont il dispose, et le petit nombre de bourses promises par le Gouvernement. Les charges sont lourdes ; et, pour ne parler que des frais d'installation, « la maison est déjà redevable d'une somme importante, dit-il, pour l'achat d'un mobilier bien insuffisant encore ». Aussi fait-il appel à la générosité de ses prêtres, et il s'inscrit lui-même, en tête de la liste de souscription, pour la somme de 2000 fr. par an (1).

Heureusement la Providence lui vint en aide. Il obtint du ministre un supplément de 2000 fr. à la dotation promise (2). En outre son prédécesseur, M^{sr} Garnier, ayant légué des sommes considérables au diocèse, une ordonnance royale autorisa l'évêque à appliquer au Petit Séminaire les arrérages d'une partie de ce capital (3).

Pendant que l'évêque de Vannes se débattait au milieu de ces difficultés financières, regrettant peut-

(1) *Archives de l'Evêché.*

(2) *Archives nationales* : F¹⁰ 858.

(3) « L'évêque de Vannes est autorisé à attribuer à la dotation de son école secondaire ecclésiastique, établie à Sainte-Anne, les revenus des capitaux évalués à 89874 fr. 99, provenant du legs fait par le sieur Garnier, ancien évêque de Vannes, pour la formation de tel établissement ecclésiastique que son successeur jugera convenable » (*Ordonnance royale* du 8 juillet 1829).

être au fond de n'avoir pas, comme les Jésuites les années précédentes, une clientèle riche pour peupler son Petit Séminaire, — se rendait-il compte qu'il était en face d'un problème d'ordre plus relevé, du problème essentiel du Petit Séminaire : *dans quel milieu aller prendre les enfants destinés à devenir prêtres ?*

Cette question si délicate et si complexe n'a cessé de préoccuper tous ceux qui ont mission de travailler au recrutement du clergé.

Voici, à ce sujet, quel est le décret du concile de Trente : « On choisira surtout les enfants des pauvres « sans exclure cependant ceux des riches, pourvu « que ceux-ci soient entretenus à leurs frais, et « montrent de l'inclination à servir Dieu et l'Eglise ».

De ce texte il se dégage deux idées bien nettes.

L'Eglise s'adresse d'abord aux familles pauvres, et c'est à leurs enfants qu'elle consacrera exclusivement les ressources dont elle dispose. Ensuite elle se tourne vers les riches, et leur déclare qu'elle acceptera aussi leurs enfants, mais à la condition qu'ils ne seront jamais une charge pour le Séminaire.

Pour bien comprendre la raison de cette distinction, il faut remonter à l'époque même où fut promulgué le décret. — Qu'est-ce qu'on entendait alors par ces désignations de « riche » et de « pauvre » ?

La classe riche, c'était la noblesse et la haute bourgeoisie.

L'Eglise n'a jamais eu l'intention d'écarter du sanctuaire les enfants de ces familles ; la richesse n'est pas un obstacle à la vocation, et l'histoire en donne de mémorables témoignages. Ceux qui lui inspiraient alors la défiance qui transpire dans le décret, c'étaient les cadets de famille. A cette époque, en effet, il n'était pas rare qu'on cherchât pour ces cadets, sans vocation et trop souvent sans aptitude, une position ho-

norable dans l'Eglise. Et les bénéfices ecclésiastiques ou les bourses de séminaires qu'ils s'appropriaient, leur permettaient ainsi de faire sans frais les études nécessaires (1). Abus dangereux contre lequel l'Eglise devait en toute prudence se mettre en garde.

Mais, s'il y avait alors un danger du côté des riches, il peut y en avoir aussi du côté des pauvres. Et ce mot comme le premier a besoin d'être expliqué.

La pauvreté n'est pas l'indigence. D'après l'interprétation traditionnelle de l'Eglise à ce point de vue particulier, la pauvreté désigne, à l'opposé des familles nobles et bourgeoises, la classe des familles laborieuses jouissant d'une certaine aisance, mais obligées de travailler pour vivre. « Il est désirable que la famille du futur prêtre ait une position honnête, car chez l'enfant tout à fait pauvre les intentions pourraient n'être pas assez pures, ni les sentiments assez élevés, ni la vocation assez libre » (2).

(1) L'évêque d'Autun, dans son *Mémoire au Grand Maître de l'Université* (novembre 1810) fait ouvertement allusion à cet abus en observant que le recrutement a cessé dans les familles riches « depuis que l'état clérical n'offre plus rien à l'ambition, et ne présente plus de perspective à la cupidité ».

(2) *Circulaire de l'Œuvre des vocations ecclésiastiques* : Cambrai. A ceux qui trouveraient que l'Œuvre des vocations de Cambrai est trop exigeante, et qu'elle va à l'encontre du texte sacré : *De stercore erigens pauperem, ut collocet eum cum principibus*, — on peut faire remarquer que cette antithèse poétique ne désigne pas autre chose que l'humble condition où Dieu va chercher ses ministres : et cette humble condition, pas plus que celle de David qui paraît être personnellement visée dans ce texte, n'est pas nécessairement l'indigence. D'autre part, les chefs d'établissement où l'on reçoit certains enfants par pure charité ne sont-ils pas unanimes à remarquer que ces enfants sont partout les plus difficiles et les plus réfractaires à l'idée de sacrifice !... « Ces enfants, l'Eglise essaie de les élever jusqu'à elle, et trop souvent n'y peut réussir. » (M^{sr} Dupanloup).

A l'appui de la même thèse, nous lisons encore dans M^{sr} Dupanloup : « Il y a plus pauvre que l'Eglise... Il y a des enfants pauvres à qui leurs parents montrent dans l'Eglise le pain qu'ils ne peuvent leur donner, et qui, poussés par eux, viennent

Dans un cas comme dans l'autre, à propos de certains riches et à propos de certains pauvres, l'Eglise craint d'être exploitée par des gens insuffisamment imbus de l'esprit de sacrifice et du désintéressement que postule le sacerdoce. « L'Eglise ne doit recruter ses ministres ni trop haut ni trop bas, a dit un membre éminent de l'Université ; pas trop haut, parce que les enfants élevés dans les habitudes de la richesse s'accommodent mal de la simplicité de la vie sacerdotale ; point trop bas, parce qu'alors ils n'ont ni le ton ni les manières d'hommes bien élevés » (1).

Aujourd'hui quelle est la valeur directive de ce décret ?

Il s'agit ici évidemment d'un décret purement disciplinaire rédigé sous l'influence des préoccupations qui s'imposaient alors à l'Eglise : il ne fallait pas que le sanctuaire fût envahi par des indignes ! Et le décret a conservé toute son opportunité jusqu'à la fin de l'Ancien régime.

Depuis, la situation a changé ; et quand les évêques aujourd'hui font appel aux familles riches pour leur demander des prêtres, l'Eglise ne se met pas en contradiction avec elle-même ; elle ne fait qu'assouplir le cadre de sa discipline et l'adapter à une situation différente et à des besoins nouveaux (2).

frapper à la porte de nos Petits Séminaires. De jeunes enfants sont voués aujourd'hui à l'état ecclésiastique par la malheureuse pauvreté de leurs parents, comme ils l'étaient autrefois par l'ambitieuse opulence de leurs familles, mais toujours sous les inspirations de la cupidité. Eh bien, nous ne voulons pas plus de ces mercenaires que des autres ». *Défense de la liberté de l'Eglise*.

Il y a des exceptions à cette règle, et l'on a trouvé parfois au plus bas degré de l'échelle sociale des enfants bien doués qui ont répondu à toutes les espérances que l'on avait mises en eux. Mais l'exception n'infirmes pas la loi.

(1) Saint-Marc-Girardin, cité par M^{sr} Dupanloup.

(2) Du reste les classes riches auraient tort de fermer l'oreille à l'appel de l'Eglise et elles méconnaissent leurs propres inté-

Cette interprétation que l'on donne ici du mot « riche » et du mot « pauvre » par rapport à la vocation, est bien dans la tradition évangélique.

Notre-Seigneur n'a pas exclu les riches de l'apostolat; il leur a même offert d'une façon très engageante de venir à lui, mais en leur faisant remarquer qu'ils ne s'enrichiraient pas dans sa compagnie, et qu'ils devraient au contraire commencer par faire le sacrifice de leurs propres biens.

Si d'autre part il a choisi des pauvres, il n'est pas allé les prendre parmi les indigents. Ceux qu'il a appelés étaient des gens qui travaillaient, qui avaient barque, filets, maisons, et qui, avec un désintéressement admirable, ont tout quitté pour le suivre.

A quelle catégorie de « pauvres » appartenaient les rares élèves qui rentrèrent à Sainte-Anne au mois d'octobre 1828 ? Nous ne sommes pas documentés pour le dire. Nous savons seulement que la crise qui inspirait tant d'angoisses à l'évêque ne fut que momentanée, car de plus en plus la vocation ecclésiastique fut en honneur dans les familles aisées; et au bout de quelques années les registres du Petit Séminaire attestent que le grand nombre des élèves payait pension entière: 350 fr.

M^{sr} de la Motte n'était pas au bout de ses déboires. Il lui fallait trouver non seulement des ressources pour entretenir les élèves, mais encore des maîtres pour les instruire.

Le 7 octobre, il écrivit au ministre pour lui noti-

fiés: « Quand la bourgeoisie déserte le clergé, dit Saint-Marc-Girardin, quand elle abandonne aux classes inférieures la profession ecclésiastique, elle doit comprendre qu'elle remet le dépôt de la force morale en d'autres mains » (Cité par M^{sr} DUPANLOUP, op. cit. I, 496).

tifier la nomination de l'abbé Brien, jusque là principal du collège de Josselin, comme supérieur du Petit Séminaire de Sainte-Anne. Et comme le ministre lui demandait si le choix était conforme à la loi, l'évêque répondit avec dignité: « Le supérieur de cet établissement, n'est, non plus qu'aucun des professeurs qui y sont employés, membre d'aucune Congrégation, soit autorisée soit non autorisée par l'Etat, mais de simples ecclésiastiques de mon diocèse » (20 décembre 1828).

Le nouveau professorat était ainsi constitué: en philosophie, M. Olivier; en rhétorique, M. Lacambre; en seconde, M. Terrien; en troisième, M. Le Joubioux; économiste, M. Thomas (1).

L'un d'eux, M. Le Joubioux, qualifiait ainsi plus tard le groupe de ses confrères: « Nous étions des jeunes gens; quelques-uns n'étaient même pas encore prêtres; et si les autres avaient été déjà régents dans l'Université, il nous manquait à tous d'avoir fait notre apprentissage au contact d'éducateurs expérimentés. » Le Petit Séminaire eut à souffrir non seulement du départ des Jésuites, qui étaient véritablement des maîtres, mais encore de l'arrivée d'un personnel sans traditions, sans cohésion, sans expérience.

Nous entrons ici dans la période la plus ingrate de l'histoire du Petit Séminaire. Du reste il faut, pour être juste, se rappeler que dans ce moment de transition et de désarroi on fut obligé de tout improviser. Pour éviter une lacune qu'on serait en droit de nous reprocher, nous ne taisons rien; mais

(1) La nomination de M. Brien fut agréée par le ministre, le 17 octobre 1828. M. Olivier, poète breton délicat, est mort recteur de Remungol; M. Terrien, curé de Pontscorff; M. Joubioux, doyen du Chapitre.

nous nous bornerons à rappeler des faits très connus d'ailleurs, qui ont été consignés par des contemporains, les mieux renseignés et les plus dignes de foi.

Le premier supérieur du nouveau Petit Séminaire, au dire de M^{re} Le Joubioux son collaborateur et de M. Kerdaffrec un de ses successeurs, était « un incapable ». Il ne prêchait jamais ; les élèves n'avaient pas de retraite ; aucune direction n'était donnée aux études ni à la piété. C'était le choix le plus malheureux que l'on pût faire : du reste il n'avait que 32 ans, et il n'avait vécu jusque-là que dans un milieu universitaire.

Ce qui achève de le peindre, c'est qu'à une époque où il y avait guerre déclarée entre les réfractaires et le Gouvernement de Louis Philippe, M. Brien avait les meilleures relations avec les deux partis.

Voici en quels termes élogieux parlait de lui M. Lorois, préfet du Morbihan : « Il dirige le Petit Séminaire dans l'esprit le plus libéral ; c'est un jeune homme plein d'esprit et de patriotisme (1). »

Or en même temps qu'il fréquentait la préfecture, il était aussi en rapports suivis avec les réfractaires.

Son frère possédait, à quelque distance de Sainte-Anne, une propriété au Baizy en Plumergat. C'est dans cette gentilhommière, éloignée des grandes routes, que les chouans avaient l'habitude de se réunir, et l'abbé Brien s'y rendait lui-même fréquem-

(1) C'est ce même préfet qui écrivait au ministre : « Notre évêque est l'homme le plus respectable ; il est l'ennemi des Jésuites autant qu'il peut l'être de quelqu'un » (*Arch. nat. F^o 858*).

Nous savons de la façon la plus certaine les sentiments de profonde sympathie que l'évêque avait à l'égard des Pères Jésuites. Or s'il faut, pour avoir la vérité, prendre à rebours également le jugement que le préfet porte sur M. Brien, on voit ce qu'il faut penser de ce dernier.

On ne s'explique les complaisances persistantes du préfet pour l'abbé Brien, confident des réfractaires, que pour les services qu'il avait obtenus de lui.

ment. Décidément c'était un pauvre homme ; et il exposait imprudemment sa maison aux pires mésaventures. C'est ainsi que l'autorité militaire le soupçonna de receler les deux chefs Cadoudal et Guillemot ; et un beau matin une compagnie de 400 soldats se présenta pour faire une perquisition dans le Petit Séminaire (1).

Ce furent ses relations avec les insurgés qui amenèrent sa disgrâce.

L'évêque n'ignorait pas ses assiduités aux réunions du Baizy ; et craignant qu'il n'y eût là un danger pour son Petit Séminaire, déjà suspect au Gouvernement, il lui fit défense formelle de s'y rendre.

Or, un jour que M^{re} de la Motte venait de quitter Sainte-Anne, où il séjournait volontiers, un courrier se présenta à sa rencontre sur la route de Vannes pour lui dire que, le lendemain, aurait lieu la plantation de l'arbre de la liberté. L'évêque qui n'était pas d'humeur à assister à cette cérémonie, rebroussa chemin. Quand il rentra à Sainte-Anne, il demanda le supérieur pour lui expliquer son retour. M. Brien n'y était plus : à peine l'évêque avait-il tourné le dos, que le supérieur était déjà en route pour le Baizy.

C'en était trop. Devant une désobéissance aussi formelle, l'évêque se priva des services d'un homme qui était réellement indésirable pour le poste délicat où l'on avait cru pouvoir l'élever.

M. Brien ne rentra pas dans l'Université d'où il était sorti pour venir à Sainte-Anne ; le préfet,

(1) Le supérieur refuse d'ouvrir les portes, à moins qu'on ne lui montre un ordre de l'autorité judiciaire. Les soldats se retirent ; mais ils se rattrapent de leur échec en fouillant la maison des Fidèles Compagnes (A. DE COURSON : *Chouans et réfractaires*, p. 17. Cf. le *Moniteur* du 7 mars 1831 et le *Rapport du capitaine de gendarmerie Saint-Victor*).

pour masquer sa disgrâce, et pour lui le camail de chanoine honoraire, et l'évêque le nomma recteur de Plumelec (1).

*
**

A son départ la direction du Petit Séminaire fut confiée à M. Lacambre, professeur de rhétorique, dont la nomination fut agréée par ordonnance royale du 20 octobre 1831.

C'était un homme doué d'une étonnante facilité de parole. Mais sous des apparences séduisantes il n'y avait, comme toute sa vie l'a démontré depuis, qu'un manque absolu d'équilibre et d'idées.

Au début l'évêque lui-même se laissa prendre à ses qualités extérieures ; il le nomma chanoine titulaire de sa cathédrale ; et un jour où le supérieur avait parlé d'une manière très brillante, à la distribution des prix, M^{sr} de la Motte lui dit en l'embrassant : « Vous êtes la gloire et la lumière de mon diocèse ».

Tous ces honneurs étaient plus qu'il n'en fallait pour enivrer un esprit peu maître de lui-même, et ils inspirèrent au nouveau supérieur les prétentions les plus ambitieuses. Dès lors il se mit à juger tout le monde d'un ton tranchant et dédaigneux. L'évêque lui-même n'était pas épargné. Du reste cette attitude étrange eut bientôt son explication : il ne tarda pas à laisser voir en effet des signes non équivoques d'un dérangement mental, où se trahissaient à la fois le délire de la persécution et la folie des grandeurs (2).

(1) De Plumelec il descendit quelque temps plus tard à Gueltas. Et enfin acculé à démissionner, il renonça à la fois à son titre de chanoine et à ses fonctions de recteur.

(2) Un soir, les professeurs, effrayés des cris qu'ils entendaient, trouvèrent dans le corridor leur supérieur à peine vêtu, qui, armé d'un bâton, se débattait contre des ennemis invisibles.

Lorsqu'il fut obligé de quitter Sainte-Anne, il se rendit à

Les élèves n'étaient pas au courant de ces faiblesses et de ces incartades. Ce qu'ils remarquaient en lui c'était surtout sa parole pittoresque et son geste impérieux. En le voyant paraître au milieu d'eux la tête couverte et le chapeau de travers, ils se terraient, car c'était le signe précurseur de l'orage qui allait éclater. D'ailleurs, en dehors de ces procédés rudes, la rondeur habituelle de ses manières ne leur déplaisait pas (1).

Il quitta Sainte-Anne, aux vacances de Pâques 1841 (2).

Pendant cette période peu glorieuse où la machine allait cahin-caha, le Petit Séminaire continuait néanmoins d'alimenter le recrutement ecclésiastique. Chaque année la classe de rhétorique envoyait la plupart de ses élèves, à part trois ou quatre, au Grand Séminaire. Quand on y entrait, c'était avec l'intention bien arrêtée d'aller jusqu'au bout ; on ne faisait ses études que pour être prêtre. Il y avait chez les élèves, par suite de leur âge, plus de maturité : si à notre époque on termine ses classes beaucoup trop tôt, il faut avouer qu'en ce temps-là, au contraire,

Paris pour solliciter, par l'entremise de M. Guizot, un siège épiscopal !

Ces faits suffisent à faire excuser un homme, qu'on serait porté à juger trop sévèrement si l'on ne connaissait que sa vie publique.

(1) Un jour les élèves en promenade se trouvaient sur la route de Pluneret, lorsque tout à coup ils virent apparaître la haute silhouette du supérieur revenant d'Auray. Instinctivement les élèves se rangèrent, au port d'armes à droite et à gauche. Le supérieur, chapeau sous le bras, traversa les rangs silencieux, sans leur adresser la parole, sans les regarder (*Récit d'un témoin oculaire* : M. Foucaut).

(2) Il termina sa vie comme pensionnaire chez les Pères Eudistes, à Redon, où il mourut en 1874.

Les renseignements qui le concernent nous ont été communiqués par M. Kerdaffrec, M^{sr} Le Joubioux, le R. P. Le Doré.

on les commençait bien tard, M^{gr} de la Motte nous apprend lui-même qu'on entraît en sixième vers l'âge de 14 ans ; et il n'était pas inouï que l'on eût 17 ans, comme M. Jaffré, le futur supérieur de Sainte-Anne, en entrant en cinquième.

M. Charil, vicaire à Lorient, fut agréé comme supérieur du Petit Séminaire, par ordonnance royale du 13 mai 1841.

Avec M. Charil il y eut dans la maison des améliorations sensibles.

Au point de vue matériel, — il fit plafonner les dortoirs, et remplacer les vieux lits en bois par des lits en fer : c'était de la bonne hygiène.

Au point de vue des études, — il compléta les changements qui s'étaient déjà graduellement opérés avant sa nomination. Le nombre des élèves avait augmenté, et il allait même dépasser le chiffre légal de 180. Si les cours de philosophie et de physique avaient été transférés au Grand Séminaire, en revanche on avait rétabli quelques classes élémentaires. M. Charil y ajouta une sixième ; il créa une chaire d'histoire, des cours d'italien et d'anglais, nomma un préfet de discipline, et introduisit la musique instrumentale.

Soucieux de faire de nouveau bénéficier la maison des institutions scolaires qu'il y avait vues lui-même fleurir au temps des Jésuites, il rétablit les exercices de l'académie, qui, à différentes époques, ont pu donner une idée si haute de la formation littéraire des élèves (1).

(1) Voici en quels termes M. Le Blanc, alors professeur de rhétorique, présentait lui-même, dans la séance d'inauguration, la nouvelle académie : « Nous n'avons pas innové ; nous n'avons fait que nous rattacher à de vieilles traditions. A chaque pas que je fais dans la carrière de l'enseignement, je comprends de

A partir de 1843, les élèves furent sectionnés en deux groupes pour les salles d'étude et pour les promenades, tout en restant mêlés en récréation pour les jeux.

Il avait constaté qu'il régnait chez eux un défaut, détestable dans toute maison d'éducation, mais surtout dans un Petit Séminaire : aucun maître ne trouvait grâce devant eux. — Lorsque j'arrivai à Sainte-Anne au mois d'octobre 1841 (raconte M. Kerdaffrec), je fus scandalisé d'entendre les grands critiquer avec une désinvolture que ma naïveté ne supposait même pas possible, les actes, les paroles, les caractères de tous les maîtres, depuis le supérieur jusqu'au dernier surveillant ; jusqu'à là je considérais les prêtres comme des demi-dieux... » La discipline était à l'avenant (1). Aussi comprend-on que le nouveau supérieur ait senti le besoin de réagir contre ces tendances, triste héritage des régimes précédents.

A partir de cette époque il y eut des cours d'instruction religieuse dans toutes les classes, et une retraite à la rentrée de chaque année scolaire. Il établit en 1843 l'archiconfrérie de Notre-Dame des

mieux en mieux que nos devanciers savaient quels mobiles étaient les plus puissants à remuer les fibres de la jeunesse. » (*Archives du Petit Séminaire de Sainte-Anne*).

(1) Un simple fait, cueilli entre beaucoup d'autres, laisse entrevoir les libertés que pouvaient prendre alors les écoliers. A cette époque les prêtres avaient comme aujourd'hui leur monture pour voyager : on allait alors à cheval comme aujourd'hui on va à bicyclette. Un jour de fête, plusieurs vicaires des environs avaient remisé comme d'habitude leurs chevaux dans les écuries du Petit Séminaire. Or pendant le dîner, quelques grands, flairant là une occasion facile de faire une joyeuse escapade, se rendent à la basse-cour, enfourchent les coursiers, et en avant au galop. Quand l'heure vint de partir, on devine quelle fut la stupéfaction des vicaires en voyant que les chevaux avaient disparu, et aussi la confusion de M. Lacambre. Les cavaliers ne rentrèrent que le soir.

Victoires ; et chacune des réunions était une occasion pour lui de donner aux élèves d'excellents conseils. L'année suivante, il introduisit une dévotion mariale qui allait devenir si populaire dans le monde, le mois de Marie. Aussi M. Kerdaffrec, dans son mémoire, lui rendit-il le témoignage, si honorable pour un prêtre, d'avoir fait fleurir la piété à Sainte-Anne.

Fut-il avec tous ces mérites qu'on vient d'énumérer, un supérieur parfait ? Il était intelligent, instruit, d'une éducation parfaite. Mais, en plus de ces qualités, il faut qu'un supérieur ait le don de faire accepter ses volontés à tous, et de communiquer à ceux qui dépendent de lui, professeurs et élèves, la flamme dont il est lui-même animé. Or, M. Charil avait un défaut qui paralyse les plus belles qualités ; aussi avouait-il un jour, les larmes aux yeux, à l'un de ses confidents : « Je ne saurais vous dire combien ma timidité m'a rendu malheureux dans toutes les positions que j'ai dû occuper » (1).

(1) *Mémoire de M. Kerdaffrec. Correspondance du P. Le Doré.* Un de ses contemporains a dit de lui : « Gêné avec les petits, gêné avec les grands, il était fait pour la solitude ».

Est-ce à cette timidité qu'il faut attribuer le peu de sympathie et d'estime dont il jouissait à Sainte-Anne ?... Si nous en jugeons d'après la correspondance inédite de MM. Le Blanc et Jaffré, M. Charil ne passait pas aux yeux de tous ses professeurs pour un supérieur idéal ! Entre autres reproches, ils l'accusent, avec une acrimonie visiblement exagérée, d'avoir de fréquentes et trop longues absences, et de ne pas s'intéresser suffisamment à sa maison.

Singulière ironie des choses : M. Charil a été amené par les circonstances à donner plus tard des témoignages de haute sympathie à ces mêmes professeurs qui le critiquaient alors avec si peu de ménagements. Dans l'allocution remarquable qu'il prononça aux funérailles de M. Le Blanc, il fit de lui l'éloge le plus délicat (Cf. l'introduction aux *Sermons de l'abbé Le Blanc*). Et lorsque M. Jaffré, disgracié, fut obligé de quitter le Petit Séminaire, il lui donna des marques de sympathie qui ne pouvaient partir que d'un excellent cœur.

En 1849, M. Charil devint curé de Lorient, et M. Le Blanc fut nommé supérieur.

Depuis vingt ans que le Petit Séminaire existe, les temps ont marché ; c'est maintenant une nouvelle période qui commence sous l'influence de la liberté d'enseignement qu'on a enfin conquise.

Mais avant de dire quelle a été la prospérité de la maison de Sainte-Anne sous le régime de cette liberté, il nous reste à raconter combien elle a eu à souffrir sous le régime tyrannique des Ordonnances.

CHAPITRE II

LE PETIT SÉMINAIRE SOUS LE RÉGIME DES ORDONNANCES 1828-1850

SOMMAIRE : Les entraves : 1° Exclusion des religieux ; — 2° Suppression de la dotation promise ; — 3° La soutane obligatoire ; — 4° Privation du droit au baccalauréat ; — 5° Limitation du nombre des élèves.

Tentatives d'adoucissement au régime des Ordonnances.
La loi Falloux : émancipation des Petits Séminaires.

Ce qui a pesé le plus lourdement sur le Petit Séminaire de Sainte-Anne pendant ces vingt années, c'est le statut légal auquel on l'avait assujéti.

Il s'est trouvé des hommes d'Etat pour faire l'apologie des Ordonnances, et pour affirmer qu'elles étaient réellement inspirées par le zèle de la religion et le souci d'assurer la perpétuité du sacerdoce. Or en réalité toutes les dispositions en étaient humiliantes pour l'Eglise, et quelques-unes d'entre elles constituaient une véritable entrave à la liberté des vocations :

1° Les maîtres étaient obligés de déclarer par écrit qu'ils n'appartenaient à aucune Congrégation non autorisée : ce qui équivalait à leur faire dire : nous ne sommes pas des indignes comme le sont les religieux.

Tous les professeurs de Sainte-Anne se résignaient à faire la déclaration, mais l'évêque, tout en les y

autorisant, protesta en écrivant ainsi au ministre : « Le supérieur et les maîtres de mon Petit Séminaire n'ont jamais été membres d'une Congrégation religieuse : c'est un fait que je ne fais pas difficulté d'attester à Votre Excellence, pleinement convaincu qu'en me le demandant, elle n'a pas, non plus que moi, l'intention de blâmer ce que l'Eglise regarde comme un état de vie plus parfait » (1).

2° Le Gouvernement, pour dédommager les Petits Séminaires d'avoir perdu la clientèle riche, leur avait accordé une dotation. Ces subsides étaient comme un adoucissement aux mesures de rigueur. Charles X les regardait comme partie intégrante de la loi, et il déclarait à M^{re} Frayssinous : « Si la dotation ne passait pas, l'Ordonnance serait caduque ».

Le gouvernement de Louis-Philippe ne fut pas retenu par ce scrupule ; voyant que la loi fonctionnait maintenant sans provoquer d'agitation, il s'empressa de supprimer la dotation à partir du 1^{er} janvier 1831. Mais les Ordonnances ne furent pas caduques pour autant : « Demeurent au surplus en pleine vigueur, disait le décret de suppression, et seront exécutées les autres dispositions des Ordonnances de 1828 » (2).

(1) Lettre du 20 octobre 1828. — *Arch. nat.* F^o 858. Les archives départementales conservent les déclarations faites par tous les professeurs de cette époque.

(2) Ordonnance du 1^{er} octobre 1830 : « l'article 7 de l'Ordonnance royale du 16 juin 1828, portant création de 8000 demi-bourses dans les écoles secondaires ecclésiastiques, est rapporté ».

— D'après la loi du 21 mars 1832, sur le recrutement de l'armée, les élèves présents au Grand Séminaire étaient seuls autorisés à continuer leurs études ecclésiastiques sans pouvoir être appelés au service militaire.

Cette prescription était une menace de plus pour les élèves de Sainte-Anne, dont un grand nombre tiraient au sort avant leur philosophie.

Plus tard en 1847, dans un nouveau projet de loi tout aussi tyrannique que les Ordonnances, on crut de nouveau pouvoir gagner les évêques par l'appât d'une dotation : « Soumettez-vous, leur disait-on, et l'on vous rendra les 1200.000 fr. qu'on vous a retirés ». Les évêques repoussèrent ces offres ; et celui qui était leur porte-parole écrivait ; « Il y a des exigences qu'on veut nous imposer en vertu des Ordonnances : l'interdiction du baccalauréat et des carrières civiles, l'habit ecclésiastique, la limitation du nombre de nos élèves ; c'est-à-dire qu'on veut nous réduire à la plus intolérable servitude ; et évidemment les 1200.000 fr. en sont le prix. Nous les refusons. Nous tenons à la liberté, il est vrai ; mais il y a quelque chose de préférable à la liberté, c'est l'honneur » (1).

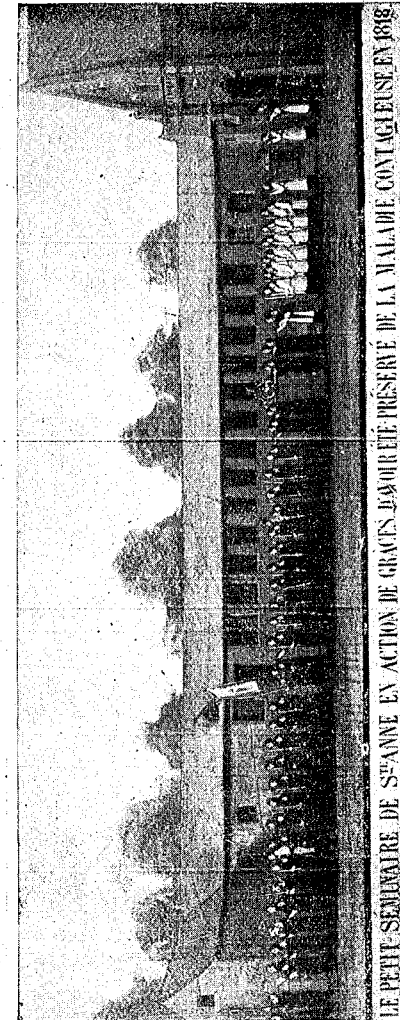
3° L'une de ces entraves, dont parlait M^{sr} Dupanloup, était l'obligation de porter la soutane (2) au Petit Séminaire. La soutane est l'habit du clergé ; mais est-elle nécessairement le costume des Petits Séminaristes qui ne sont pas encore entrés dans la cléricature ?

Il nous faut ici rapprocher les réponses, identiques en apparence, mais si différentes par l'intention, qui ont été données à cette question par la loi canonique et par la loi civile : l'une, désireuse d'honorer les jeunes

(1) *Défense de la liberté de l'Eglise* : I, 626 (M^{sr} Dupanloup).

Louis Veuillot, d'accord en cela avec le futur évêque d'Orléans, écrivit : « Que M. Thiers garde ses deniers ; nos évêques ne vendront pas le droit de l'Eglise, qui est aussi celui des citoyens et des pères de famille. Ils demandent la liberté, ils ne demandent pas l'argent ».

(2) Cette question de la soutane, qui n'a plus d'actualité aujourd'hui, fut, — sous l'Empire, la Restauration et le Gouvernement de juillet, c'est-à-dire pendant une quarantaine d'années, — le principal leit-motiv dans la campagne de tracasseries dirigée contre les Petits Séminaires.



LE PETIT SÉMINAIRE DE STANNE EN ACTION DE GRÂCES POUR LA PRÉSERVE DE LA MALADIE CONTAGIEUSE EN 1819.

(LES ÉLÈVES PORTENT TOUS LA LÉVITE IMPOSÉE PAR LA LOI AUX PETITS SÉMINAIRES)

clercs en leur accordant un habit respecté ; l'autre, cherchant à les amoindrir en leur faisant une obligation de ce même habit après l'avoir discrédité.

Le concile de Trente exprime le désir que les séminaristes reçoivent, dès le début et par conséquent à partir de 12 ou 14 ans, la tonsure et la soutane (1).

Ce décret disciplinaire, les évêques l'ont appliqué suivant l'opportunité des temps et des lieux. Et sur cette question, comme pour l'organisation même des séminaires, on a constaté, entre les différents diocèses et les différents pays, d'inévitables divergences.

Il y a des évêques qui ont appliqué le décret à la lettre : en Italie et dans le midi de la France, on voyait encore en plein XIX^e siècle des enfants de 10 ans qui allaient bravement en soutane, boucles aux souliers, tricornes et petits manteaux (2).

A Montmorillon (diocèse de Poitiers) on continue encore de donner la soutane aux élèves à partir de la 4^e ou de la 3^e, — non pas comme un uniforme obligatoire, mais à titre de récompense, sur le désir des enfants et avec le consentement des familles.

Ailleurs (comme à Arras, à Orléans, à Besançon...) on n'a observé le décret qu'en partie : les élèves, ayant obtenu dans les hautes classes le privilège de

(1) « *Tonsura et habitus* ». — Le rapprochement de ces deux mots n'indique-t-il pas qu'aux yeux du Concile, la tonsure et la soutane ne vont pas l'une sans l'autre?... L'habit cléricale se donne à ceux que la tonsure a fait entrer dans la cléricature.

Dans une autre session (*Session XIV*, cap. VI), le Concile caractérise lui-même ce qu'il entend par habit ecclésiastique : *Decentiam habitus...*, *Honestum habitum*, *ordini congruentem*.

Cette prescription du Concile n'était pas une innovation dans l'Eglise. Ce qui le prouve, c'est la coutume, encore conservée aujourd'hui dans quelques grandes écoles anglicanes, de faire assister les étudiants aux offices du chœur en habit ecclésiastique. Bien plus les gentlemen, admis au « Charterhouse school », portent en guise d'uniforme, même hors du chœur, une soutane bleue avec des bas jaunes.

(2) *Défense de la Liberté de l'Eglise I*, p. 506.

la soutane, ne la prennent ou ne la prenaient que le dimanche (1).

Peut-être y a-t-il là une indication pour concilier les habitudes de notre pays avec les exigences du Concile. La solution la plus naturelle ne serait-elle pas de faire porter la soutane par tous les Petits Séminaristes sans exception dans les cérémonies liturgiques ? Cette manière quasi ecclésiastique d'assister aux offices établit déjà une distinction caractéristique entre eux et les étudiants des autres collèges, en même temps qu'elle les familiarise avec l'habit qu'ils auront bientôt à porter tous les jours.

A Sainte-Anne l'ensemble des élèves, avant qu'il y eût une maîtrise, n'a jamais porté la soutane,

(1) M^{gr} Pie, voulant donner à son Petit Séminaire de Montmorillon une physionomie entièrement ecclésiastique, décida que les élèves, en arrivant dans les hautes classes, recevraient le vêtement et la couronne des clercs : il conféra la tonsure aux élèves de troisième, puis chacun des trois premiers ordres mineurs aux classes supérieures. Il réalisait ainsi à la lettre les prescriptions du concile de Trente.

La cérémonie avait lieu le samedi de la Passion. C'était pour l'évêque une joie de procéder à ces charmantes ordinations d'enfants et d'adolescents, et d'avoir sous les yeux cette multitude de jeunes têtes déjà ornées de la couronne cléricale, cette blonde famille de lévites déjà parés de leur tunique pour le service des autels (*Histoire du Cardinal Pie*, I, 417).

Une lettre écrite en 1919 par le supérieur de la maison, complète ces renseignements pour l'époque actuelle. — En seconde nous donnons la soutane à l'élite, et en rhétorique à la plupart des élèves. Depuis que le nouveau Code est entré en vigueur, on ne confère plus la tonsure. Ceux qui ont pris la soutane ne la quittent plus : ils la gardent en récréation, en promenade, en vacances. En général parents et élèves soupiraient après cette faveur... Nous nous trouvons fort bien de cet usage ; et les résultats en sont bons. Notre maison a tout à fait l'allure ecclésiastique ; les cérémonies s'y font comme au Grand Séminaire ; les conversations et les pensées se dirigent de ce côté.

Au Petit Séminaire d'Orléans il y avait bon nombre de tonsurés, quelques-uns depuis la quatrième : ces jeunes élèves portaient la soutane le dimanche, et la redingote en semaine (*Petit Séminaire de la Chapelle*, p. 49).

même pour assister aux offices. Le prospectus de 1816 ne prescrivait aucun uniforme particulier (1). Plus tard, quand les enfants de familles riches affluèrent dans cette maison, les jeunes paysans se virent peu à peu obligés d'adopter eux-mêmes l'habit long et le chapeau à haute forme de leurs condisciples. — Mais dès que le Petit Séminaire, après 1828, ne se recruta plus que dans la classe populaire, la plupart des élèves gardèrent leur costume breton, et ils n'étaient pas d'humeur à l'échanger contre l'habit bourgeois ni même contre l'habit ecclésiastique.

N'y a-t-il pas, en effet, à propos de la soutane, une psychologie dont il faut tenir compte ? — Lorsque l'enfant est encore à l'âge bon et naïf, la soutane l'attire, il la recherche, il en est fier, il la porte bien, il est heureux de paraître dans les cérémonies comme un membre du clergé ; et du reste avec sa petite taille personne ne songe à le trouver ridicule sous cet habit. Mais laissez le grandir ; le voilà dans sa quatorzième ou sa quinzième année ; il n'a pas été sans voir les regards moqueurs dont la soutane a été l'objet ;

(1) « C'est aux parents à fournir l'habillement, dont le mode, pourvu qu'il soit décent, est laissé à leur volonté. On désire cependant que les élèves, s'ils n'ont pas d'habit long, au moins ne portent pas de ces vestes messéantes vulgairement dites carmagnoles » (*Arch. départ.*, V). — Ce prospectus parle sans doute du costume d'intérieur ; il paraît certain en effet (si l'on en juge par l'ex-voto de 1818), que les élèves portaient l'habit long dans les cérémonies religieuses.

Le recteur de l'académie de Rennes, dans son rapport sur les écoles ecclésiastiques, écrivait au ministre le 14 avril 1831 : « A Sainte-Anne aucun élève ne porte l'habit ecclésiastique, si par là on entend la soutane. Dans l'origine de l'établissement, le supérieur prescrivit une sorte de costume, l'habit noir ou une redingote de même couleur. Bientôt on se dispensa de cette sujétion ; et depuis longtemps, dit-on, chaque élève se sert du vêtement qui convient à sa famille. » (*Archives nationales* : F¹⁷ 69845).

il n'a pas été sans entendre des quolibets et des raileries. Il s'aperçoit alors que le costume dont il était fier est disqualifié aux yeux de ses camarades jaloux ou pervers; et si désormais il manifeste quelque répugnance à prendre la soutane en public, qui donc s'en étonnerait ou lui en ferait un reproche? D'ailleurs attendez quelques années encore, et cet habit, qu'il vénérât dans son enfance, qu'il n'a pas cessé d'aimer, même à l'âge ingrat où la raison n'est pas encore assez forte pour triompher du respect humain, il le prendra avec bonheur, parce que devenu homme, il y reconnaîtra l'habit de sa vocation, objet comme sa vocation elle-même de vénération pour les uns et de dédain pour les autres.

Indépendamment de la répugnance ou de l'attrait que l'adolescent manifeste pour la soutane, et en se plaçant à un point de vue plus élevé, y a-t-il avantage réel à ce que l'enfant endosse cet habit dès le bas-âge, dans l'intérêt de sa piété, pour sa dignité de vie, pour la sauvegarde de sa vocation?

Oui, on l'a constaté dans certains Petits Séminaires et dans les jувénats. Mais les circonstances changent suivant les régions; et il y a des éducateurs qui ont vu des inconvénients à donner la soutane à leurs élèves. Ils ont remarqué : 1° Que cet habit qui enveloppe l'enfant de la tête aux pieds, ne lui laisse pas la liberté d'allure dont il a besoin pour se livrer aux jeux de son âge; — 2° qu'il y a un contraste, lequel peut devenir choquant, entre la légèreté naturelle à l'enfant et la gravité de l'habit ecclésiastique (1); 3° qu'il n'est pas bon de familiariser trop

(1) Dans le Congrès de l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne (1895), on a posé cette question : « Que faut-il penser de la prise de la soutane dans les Petits Séminaires ? » — L'enquête conclut que dans neuf maisons représentées au Congrès, il est permis de prendre la soutane avant les vacances qui suivent la rhétorique. Elle se donne comme récompense aux

tôt l'enfant avec un costume dont il ne saurait trop apprécier la dignité (1).

Or, de ce qui est un privilège et un honneur, accordé ou refusé par les évêques, les Ordonnances de 1828 faisaient un instrument de tyrannie, quelquefois même une condition d'existence pour les maisons récalcitrantes.

Napoléon I^{er}, qui avait la manie de l'uniforme, et qui imposa aux lycéens un costume à tournure militaire, ne s'opposa pas à ce qu'il y en eût un aussi pour les jeunes séminaristes. Et l'article 5 du décret de 1809 dit : « La permission de porter l'habit ecclésiastique pourra être accordée aux élèves des séminaires. » — Deux ans après, en 1811, ce qui était facultatif devint obligatoire; et quand la Restauration en 1814 remit les Petits Séminaires sous la direction des évêques, elle garda du décret napoléonien la clause qui obligeait de porter l'habit ecclésiastique après deux ans d'études, « en témoignage de la réalité de la vocation » (2).

élèves qui la désirent; elle se porte le dimanche, et on la conserve pendant les vacances.

(1) Nous lisons dans l'histoire des Petits Séminaires de Saint-Omer et d'Arras : En 1813 l'évêque décida que tous les élèves du Petit Séminaire porteraient le costume ecclésiastique dès l'âge de 13 ans, et recevraient la tonsure dans l'année... « Ces petits abbés de 13 ans n'observaient pas toujours, cela va de soi, toutes les règles de la gravité ecclésiastique; il arriva même à quelques-uns d'enfreindre, dans l'ardeur d'une dispute, la loi qui défend, sous peine grave, de porter la main sur un clerc; et il aurait fallu être bien rigoriste pour trouver dans cette peccadille le cas d'excommunication prévu par le célèbre canon : *Si quis, suadente diabolo...* Mais où ne se glisse pas le scrupule!... Et l'on voyait des Petits Séminaristes se précipiter d'un air contrit chez le doyen de Saint-Omer pour se faire relever de la censure qu'ils croyaient avoir encourue ». (GUILLEMANT : 66-67).

(2) Ce qui montre qu'il y avait là une idée arrêtée, c'est que le Gouvernement rappela de nouveau cette obligation dans une circulaire du 4 juillet 1816.

Pourquoi cette ingérence, inexplicable à première vue, du pouvoir civil dans une affaire d'ordre ecclésiastique ? Et pourquoi cette insistance à vouloir imposer la soutane à de tout jeunes gens ?

C'est que le temps était passé où la soutane jouissait de la considération générale. La Révolution l'avait discréditée dans beaucoup de milieux ; et l'idée méchante vint alors aux ennemis de l'Eglise qu'il y aurait moyen d'écarter des Petits Séminaires un grand nombre d'élèves, surtout les enfants de famille, en exigeant qu'ils y fussent comme affublés d'un habit qui les rendît ridicules.

Ce qui montre que telles étaient bien les intentions secrètes de l'administration, c'est l'épisode de 1816, et l'attitude différente qu'elle y observe suivant qu'il s'agit des étudiants ecclésiastiques de Sainte-Anne ou des étudiants ecclésiastiques de Vannes ; aux uns elle dit : Vous porterez la soutane parce que vous êtes dans un Petit Séminaire ; » aux autres : Vous n'êtes pas tenus de porter la soutane, puisque vous êtes dans un de mes collèges !...

Les législateurs de 1828 n'eurent garde de négliger une arme aussi perfide.

Leur grande habileté en cette circonstance, fut de trouver dans le texte d'un Concile une prescription désuète, et d'en faire, au moment où son application générale était devenue inopportune ou impossible, une obligation stricte à tous les Petits Séminaires indistinctement. — De quoi vous plaignez-vous ? disaient-ils ; nous ne faisons qu'exiger l'application du concile de Trente... S'il s'en trouve parmi vos élèves qui manifestent quelque répugnance pour l'habit ecclésiastique, vous avez intérêt à être débarrassés d'eux ; ils n'ont pas la vocation, et leur état d'esprit pourrait déteindre sur leurs condisciples !

Ils n'ignoraient cependant pas, ceux qui raison-

naient ainsi, qu'à l'époque où le Concile imposait la soutane, elle était considérée comme un honneur et une sauvegarde, et qu'au moment où, l'Eglise cessant de l'imposer, ils voulaient l'imposer à leur tour, elle était devenue, grâce à eux, un objet de risée et de haine dans beaucoup de milieux (1).

Et d'autre part, pendant qu'ils paraissaient craindre que la vocation des futurs prêtres ne fût compromise à Sainte-Anne par la présence d'éléments étrangers, ils ne cessaient d'attirer les boursiers ecclésiastiques à Vannes, où ils n'étaient pas sans savoir cependant que la vocation était bien moins sauvegardée que dans l'internat d'un Petit Séminaire.

Quelques maisons, dans les diocèses où la soutane avait conservé son prestige, continuaient d'être en règle avec le Concile, et se trouvaient par là même aussi en conformité avec les Ordonnances.

D'autres, pour se mettre à l'abri des pénalités dont on les menaçait, adoptèrent un uniforme qui, par sa couleur ou sa coupe, avait quelque chose d'ecclésiastique.

À Vannes, l'évêque répondit nettement : « On ne porte pas la soutane, par raison de pauvreté ».

Dans le diocèse de Quimper, le supérieur de Pont-Croix s'excuse en alléguant la même raison : « Si on nous avait laissé, écrivit-il, les bourses promises en 1828, nous aurions pu affubler plus facilement nos pauvres élèves à la fantaisie de nos gouvernants (2) ».

(1) « N'entendez-vous pas les gens du peuple dans ce langage d'impiété grossière, qu'avec des soins si persévérants on leur apprend à parler, les traiter de *petits curés*, d'*apprentis prêtres*, et leur prodiguer même d'autres dénominations plus injurieuses encore ». M^{sr} DUPANLOUP, p. 507). Ce sont ces insulteurs que Lamartine appelait « les aboyeurs à la soutane ».

(2) PILVEN : *Histoire du Petit Séminaire de Pont-Croix*. — On y fit néanmoins une concession au Gouvernement, au moins pen-

Et le vicaire général du même diocèse disait de son côté : « Si l'on oblige nos élèves à prendre la soutanelle, nous en perdrons plus d'un tiers ».

D'une manière générale la loi demeura inappliquée.

L'opinion se rendait compte elle-même du caractère tracassier de ces exigences bizarres. Et à la Chambre des députés, lorsque le fougueux radical Isambert réclamait la soutane pour les petits étudiants ecclésiastiques, on haussait les épaules et l'on passait à l'ordre du jour. Le bon sens l'emportait ; et M^{sr} Dupanloup en était l'écho, en disant : « Laissez-nous donc nous habiller comme nous l'entendons » (1). — Ce n'est que dans quelques assemblées

dant quelque temps. En 1837, l'évêque de Quimper écrivait au ministre : « Il n'y a que 94 élèves dans mon Petit Séminaire qui soient tenus de par les Ordonnances à porter l'habit ecclésiastique ; et je puis certifier qu'ils ne sortent jamais les jours de congé sans cet habit, ou une grande lévite qui en tient lieu ».

(1) M^{sr} DUPANLOUP : *ibidem*, p. 501-502.

M^{sr} Dupanloup mettait ses adversaires dans un grand embarras par des arguments *ad hominem* ; 1^o Avant d'imposer cet habit à des enfants de 14 ans, avez-vous songé à rapporter des lois qui défendent, sous peine de mort, de le porter ?... 2^o Est-ce que vous avez songé à imposer la toge aux élèves de Droit, et la robe à ceux de l'Ecole normale ?

Autre réplique. — En 1818, le Petit Séminaire de Luxeuil, au diocèse de Besançon, atteignait le chiffre de 183 élèves, et le collège communal était presque complètement déserté. Là-dessus le maire se plaint, et exige qu'on donne la soutane à tous les séminaristes qui ont au moins deux ans de séjour dans la maison. Dans une fine et malicieuse réponse, le supérieur lui rappela l'article organique 43, aux termes duquel le costume ecclésiastique est l'habit à la française de couleur noire avec le chapeau haut de forme (*Histoire du Petit Séminaire de Luxeuil*).

A propos de cette coiffure, aujourd'hui absolument démodée, les plus âgés de nos confrères se souviennent encore qu'elle a été portée pendant plus de la moitié du XIX^e siècle ; elle fut remplacée par le tricorne des gentishommes, qui lui-même a disparu avant la fin du siècle, en attendant, qui sait ? que la mode nous impose, comme aux prêtres canadiens, le chapeau des civils.

départementales que l'on entendait encore de loin en loin un rappel à l'application de loi. C'est ainsi que le Conseil général du Morbihan, dans sa session de 1838, sommait le préfet d'imposer l'habit cléricale aux élèves de Sainte-Anne.

4^o — Une autre tyrannie plus odieuse encore, et à laquelle il était impossible d'échapper, concernait le diplôme du baccalauréat.

La loi établissait une inégalité choquante entre deux catégories d'élèves, qui avaient droit aux mêmes avantages lorsqu'ils faisaient preuve de la même science.

Lorsque deux jeunes gens, ayant fait leurs études l'un sur les bancs de l'Université, l'autre sur les bancs d'un Petit Séminaire, se présentaient devant un même jury d'examen, tous les deux étaient interrogés sur le même programme, et tous les deux pouvaient attester qu'ils avaient fait de bonnes études donnant droit au même diplôme. Jusque-là il y avait égalité entre eux. Mais voici où la différence éclate.

A l'un on disait : Vous êtes bachelier, recevez votre diplôme, les carrières civiles vous sont ouvertes à votre choix. A l'autre au contraire : Vous êtes bachelier, mais la Faculté ne vous délivrera pas le diplôme qui donne accès aux carrières civiles. Si vous voulez que ces carrières s'ouvrent devant vous, comme devant votre camarade, vous aurez à recommencer votre rhétorique et votre philosophie comme si vous ne les aviez pas faites, et c'est dans les maisons de l'Etat que vous aurez à les refaire.

Ce jeune homme, fut-il un Pascal, par cela seul qu'il avait été élevé dans un Petit Séminaire, demeurait radicalement incapable. Tout son savoir était

jugé de nulle valeur, parce qu'il venait d'une origine ecclésiastique ! (1)

Ainsi l'Université créait à son avantage un délit nouveau, celui d'avoir fait ses études dans un Petit Séminaire; et ce délit était frappé d'une triple pénalité : obligation de changer de maison pour achever ses études ; — humiliation de redevenir écolier pour refaire des classes déjà faites avec succès ; — ennui d'être retardé de deux ans pour entrer aux écoles qui préparaient aux carrières civiles et militaires...

Il n'y avait pas un père de famille, possédant une certaine aisance, qui voulût exposer son fils à courir tous ces risques. Ayant à choisir entre deux maisons d'éducation, il était naturellement amené à préférer, non pas le Petit Séminaire où l'enfant aurait pu étudier sa vocation, mais le collège universitaire où cette vocation était en danger d'être étouffée...

De son côté, l'élève intelligent qui avait commencé ses études au Petit Séminaire, était bien tenté lui-même d'aller les finir dans un collège de l'Etat. De cette façon, pouvait-il se dire, j'ai toute sécurité ; si j'ai la vocation, le diplôme que j'obtiendrai comme élève de l'Université ne me fermera pas la porte du Grand Séminaire ; si je n'ai pas la vocation, il m'ouvrira la porte des autres carrières.

Qu'il y ait eu des élèves à raisonner ainsi, la démarche de l'évêque de Vannes auprès du ministre ne permet pas d'en douter ; il était effrayé de voir quelques-uns de ses Petits Séminaristes s'en aller ainsi terminer leurs études en qualité d'externes ; « Et c'est précisément pour éviter cet inconvénient,

(1) M^{re} DUPANLOUP : *ibid.*, p. 477.

En principe on devait passer deux ans dans un établissement universitaire pour avoir droit au diplôme. En pratique il suffisait d'y passer une année quand on avait déjà subi l'examen.

écrivait-il, dont le moindre mal serait de les dégoûter de l'état ecclésiastique, que nos Petits Séminaires nous sont devenus d'une indispensable nécessité » (1).

Le ministre de l'instruction publique lui répondit assez sèchement que telle était la loi : « Je ne puis sous aucun prétexte affranchir les élèves des Petits Séminaires de cette condition qui leur est imposée par ordonnance royale ». Et en cela il disait vrai : un ministre n'a pas qualité pour dispenser d'une loi. Mais il ajoutait, avec une profonde ignorance ou une absence totale de bonne foi : « L'intérêt de la religion semble d'ailleurs exiger qu'il n'y ait point dans les Petits Séminaires d'élèves sans vocation, qui pourraient écarter les autres jeunes gens de l'état ecclésiastique ».

Il y avait bien une catégorie d'élèves qui étaient contraints de finir leurs classes à Sainte-Anne, c'étaient les pauvres. Ceux-là avaient peut-être plus à souffrir encore de la tyrannie de l'Ordonnance. Car si, par défaut de vocation, ils ne suivaient pas leurs condisciples au Grand Séminaire, ils étaient fatalement rejetés dans le monde parmi les non-valeurs sociales.

Ainsi cette incapacité dont la loi frappait les Petits Séminaristes, avait une double répercussion : chez les élèves riches, elle risquait d'étouffer la vocation, en les orientant vers les collèges universitaires : et ce ne pouvait être qu'au détriment de l'Eglise. Pour les élèves pauvres, elle risquait d'en faire des déclassés, et ce ne pouvait être qu'au détriment de la société elle-même.

(1) *Lettre de M^{re} de la Motte*. — Dans sa réponse à l'enquête entreprise en 1843 sur les Petits Séminaires, l'évêque écrit : « Mon Petit Séminaire reçoit chaque année de 30 à 40 élèves nouveaux. Une dizaine d'élèves environ en sortent chaque année avant d'y avoir terminé leur cours »...

5° — Une autre et sérieuse entrave au recrutement du clergé et au fonctionnement normal du Petit Séminaire de Sainte-Anne, c'était la limitation des élèves.

Les Ordonnances avaient fixé à 20.000 le nombre des élèves ecclésiastiques dans les Petits Séminaires de France : sur ce nombre le roi en accorda 180 à Sainte-Anne (1).

L'évêque se plaignit que ce chiffre fût si peu en rapport avec les besoins de son diocèse, et si inférieur à ce qu'on attribuait aux diocèses voisins (2) : Quimper et Nantes en obtenaient chacun 300, Rennes 320, Saint-Brieuc 500.

M^{sr} Feutrier lui répondit évasivement qu'il pourrait réclamer et obtenir un chiffre plus élevé.

L'évêque de Vannes réclama en effet ; mais lorsqu'il y eut, en 1839, une nouvelle répartition, le chiffre du diocèse de Vannes fut exactement de 180, comme en 1828.

D'où pouvait venir cette défaveur dont le Petit Séminaire de Sainte-Anne était si manifestement l'objet ?

(1) *Circulaire du 20 novembre 1828.*

Elle ajoutait : « les élèves de philosophie appartenant au Grand Séminaire diocésain ne sont pas compris dans le nombre déterminé par la dite ordonnance ».

(2) Voici le tableau comparatif des diocèses de Bretagne d'après leur superficie respective, le nombre d'habitants et le nombre des communes (*Dictionnaire de Larousse*).

<i>Morbihan :</i>	6798 kil. car. 563468 habit. 254 com.	<i>Finistère :</i>	7700 kil. car. 739649 habit. 294 com.
<i>Loire-Inférieure :</i>	6979 kil. car. 646172 habit. 217 com.	<i>Côtes-du-Nord :</i>	6886 kil. car. 616074 habit. 390 com.
<i>Ille-et-Vilaine :</i>	6726 kil. car. 622239 habit. 359 com.		

Cette comparaison aidera à mieux comprendre l'inégalité choquante dont se plaignait l'évêque de Vannes.

De deux causes : la maison de Sainte-Anne continuait d'être regardée comme l'établissement rival du collège de l'Etat, et de plus elle passait pour être un foyer d'opposition à Louis-Philippe (1).

Aussi, devant ce parti pris du Gouvernement, toutes les démarches de l'évêque devaient-elles nécessairement se heurter à des fins de non-recevoir.

En 1843, il fait entendre de nouvelles protestations. Ce chiffre lui paraît dérisoire sinon injurieux, et il y revient dans plusieurs de ses lettres : « Il n'existe pas un seul diocèse en France de même grandeur et de même population qui n'en ait beaucoup plus. » Il lui faudrait au moins 250 élèves ; et « même avec ce nombre, écrit-il dans une autre lettre, je serais beaucoup moins favorablement traité que ne le sont, toute proportion gardée, mes collègues sans excepter aucun ».

Il signale au ministre un autre inconvénient très grave de cette limitation excessive : « Par suite des Ordonnances de 1828, dit-il, j'ai été obligé de transférer à mon Grand Séminaire le cours de philosophie et de physique, afin de pouvoir admettre dans le Petit quelques élèves de plus. Cette mesure a été sujette à de bien graves inconvénients : les élèves de mon Grand Séminaire prennent la soutane en y en-

(1) Le recteur d'académie écrivit le 14 avril 1831 : « On ne peut douter que la plupart des professeurs ne soient d'opinion hostile envers le Gouvernement. » (*Arch. nat.* Fⁿ 69845).

A la même époque, on soupçonna, à tort d'ailleurs, le Petit Séminaire de Sainte-Anne d'avoir caché des chefs de l'insurrection, Guillemot et Cadoudal.

On alla jusqu'à faire une enquête dans la maison, pour savoir si la congrégation de la Sainte Vierge n'était pas affiliée à la célèbre Congrégation si suspecte aux Libéraux (*Arch. nat.* Fⁿ 63245). — Voir le récit de cette enquête dans le chapitre de « la Piété ».

trant; la quitter ensuite est, surtout dans nos campagnes, une espèce de déshonneur. Pour ne pas s'y exposer, les élèves de Sainte-Anne, dont la vocation n'est pas définitivement assurée, vont faire, quand ils le peuvent, leur philosophie en qualité d'externes dans quelque collège universitaire, et là, généralement parlant, leur vocation se perd. »

Il invoque enfin une troisième raison :

« [Depuis les Ordonnances] presque tous les élèves de Sainte-Anne demandent, à la fin de leur cours, d'être admis au Grand Séminaire; presque tous l'ont été. Et néanmoins le nombre des élèves qui y suivent le cours de théologie décroît de plus en plus. En 1833, et antérieurement, ils étaient au moins 90, et souvent plus de 100 au commencement de l'année; depuis 1836, ils sont à peine à la même époque de 60 à 70 ».

Ce chiffre était très insuffisant : « La partie bretonne de mon diocèse est déjà en souffrance; plusieurs paroisses y ont besoin de vicaires; elles m'en demandent. Et je ne prévois même pas quand je pourrai leur en envoyer. La partie française ne souffre pas encore; mais pour elle aussi je ne tarderai pas à éprouver une disette de sujets. En cet état de choses, je viens prier Votre Excellence de vouloir bien porter à 250 le nombre des élèves de mon Petit Séminaire: répartis en sept classes, ils ne me fourniront encore que le nombre de sujets rigoureusement nécessaires pour alimenter mon clergé » (1).

Le ministre, M. Martin du Nord, lui répondit : « Je regrette de n'avoir aucun moyen d'admettre votre demande ».

Ce n'est que six ans plus tard, et sous un autre

(1) 21 avril 1843.

régime, à la suite d'une demande faite par M. Le Blanc, supérieur du Petit Séminaire et député, qu'un arrêté du Président de la République (10 juillet 1849) autorisa l'évêque de Vannes à recevoir à Sainte-Anne d'Auray 250 élèves.

En voulant faire appliquer ces différentes mesures vexatoires, quel était au juste le but visé par les ennemis des Petits Séminaires ?

Cherchaient-ils à empêcher le clergé de se recruter ? Non, à part quelques sectaires, ils admettaient que l'Eglise existât et qu'il y eût des prêtres.

Se proposaient-ils, de gaieté de cœur, d'humilier une catégorie de jeunes gens, en leur imposant un habit dont ils ne voulaient pas, ou en les contraignant de recommencer des classes qu'ils avaient déjà faites avec succès ? Pas davantage.

Ces conséquences de la loi n'étaient pas voulues pour elles-mêmes, mais uniquement en vue d'un résultat qu'on n'osait pas avouer. — On travaillait à délivrer l'Université de toute concurrence. L'ambition foncière de l'Université, c'est d'être la seule école, l'office unique où se formeraient tous les jeunes gens désireux de s'instruire, et d'où ils sortiraient, chacun suivant ses aspirations personnelles, les uns vers le droit, d'autres vers la médecine, d'autres vers les carrières militaires, d'autres enfin vers le sacerdoce. C'est pour réaliser ce plan qu'elle travaillait de toutes ses forces et avec tous les concours. Le point culminant de ses succès ce sont les Ordonnances de 1828.

La première Ordonnance la débarrassait d'une congrégation rivale; et la seconde tendait à dépeupler à son profit les Petits Séminaires. — Si l'on impose la soutane aux aspirants ecclésiastiques des Petits Séminaires, et à ceux-là seulement, on dé-

tournera de ces maisons ceux à qui il répugnerait de prendre la soutane avant d'entrer au Grand Séminaire. — En refusant le diplôme aux élèves des Petits Séminaires, et pas aux autres, on attirera dans les collèges de l'Etat les étudiants dont la vocation est encore incertaine et qui sont préoccupés d'obtenir un diplôme. — Si l'on restreint le nombre des élèves, l'évêque, parmi ceux qui se présenteront à lui pour être admis au Petit Séminaire, n'acceptera que ceux dont la vocation offre le plus de garantie; et, le chiffre légal étant atteint, les autres seront bien obligés de venir dans les maisons universitaires (1).

C'était, d'une manière indirecte, arriver à la suppression des Petits Séminaires. Heureusement les Ordonnances étaient inapplicables, de l'aveu même du Gouvernement qui devait les appliquer. Le ministre de la Justice déclarait en 1837 à la Chambre des députés : « Les évêques ont toujours réclamé contre elles;... il n'a jamais été possible de les faire exécuter; tous les Gouvernements qui se sont succédé n'ont pu y parvenir. Je n'ai pas cru qu'il me fût possible de passer outre ».

Portalès, l'inspirateur des Ordonnances, en arriva à les condamner lui-même, au nom du bon sens, de la justice, de l'équité et de la sécurité publique.

Des membres éminents de l'Université, comme Saint-Marc-Girardin, ne parlaient pas autrement.

Mais par quel statut légal plus acceptable remplacer ces Ordonnances unanimement condamnées ?

(1) C'est l'ensemble de ces mesures, tendant à faire entrer dans les collèges de l'Etat les enfants des classes aisées, qui faisait dire à M^{re} Dupanloup : « On veut éloigner de nous tout ce qui ne manque pas de pain ».

Dès 1836 deux hommes, qui paraissent également animés de bonnes intentions et de libéralisme vrai, se trouvent en présence pour discuter la question des Petits Séminaires. Saint-Marc-Girardin, président de la commission de l'enseignement, disait : « Enlevons cette tache de notre Droit public; supprimons ces ordonnances qui sont un joug pour les élèves ecclésiastiques; pourquoi les garder en dehors du droit commun, et ne pas leur accorder les privilèges des autres maisons? Pourquoi leur interdire d'avoir des externes, s'ils veulent en avoir? Pourquoi leur imposer un costume particulier dont ils ne veulent pas, et leur interdire de prendre un diplôme valable devant nos Facultés? Pourquoi réduire leur nombre par une limitation arbitraire? Accordons aux Petits Séminaires tous les avantages et tous les risques de la liberté ».

A ces propositions, où se trouvait un sincère respect de l'Eglise, Guizot répondait avec un sens plus exact des réalités : « Votre projet est-il aussi libéral qu'il en a l'air? Sans doute vous brisez quelques entraves des Ordonnances, mais vous en mettez d'autres plus grandes à leur place. Jusqu'ici les évêques peuvent nommer à la tête de leurs Petits Séminaires des hommes de leur choix, sans se préoccuper de savoir s'ils ont, ou non, des grades universitaires : avec le régime du droit commun ils ne pourront nommer que des prêtres gradués. — Jusqu'ici les Petits Séminaires, qui sont en général dans une situation précaire, peuvent du moins recevoir des dons et des legs : si on les place sous le droit commun, ils perdront ce privilège. — Jusqu'ici ces maisons sont contrôlées uniquement par l'autorité épiscopale : avec le nouveau système, elles se trouveraient sous le contrôle des inspecteurs de l'Université... Sous prétexte de les libérer d'une situation

inférieure, c'était une servitude de plus qu'on leur imposait.

Tel était aussi l'avis que l'évêque de Vannes exprimait au ministre. Parlant du projet Saint-Marc-Girardin, l'évêque disait : « L'adoption de ce projet [imposant au supérieur et aux professeurs l'obligation de prendre des grades] équivaldrait ici à Sainte-Anne à un ordre formel de fermer mon Petit Séminaire ». Il faisait remarquer que le supérieur ne consentirait pas, dans sa situation, à l'humiliation de subir, à son âge, l'examen auquel sont soumis ses élèves. Quant aux professeurs, prêtres depuis plusieurs années, « ils ne se résoudraient pas à se replacer sur les bancs pour conserver des places peu avantageuses et très désagréables... Vouloir exiger du supérieur et des professeurs du Petit Séminaire quelque chose de plus que ce qu'on a exigé jusqu'ici, serait vouloir dissoudre ces établissements dont l'indispensable nécessité est reconnue par la commission... Nous sommes d'ailleurs trop intéressés à ce qu'on nous fournisse de bons séminaristes pour ne pas confier ceux-ci aux meilleurs maîtres. »

Ces tentatives de 1836, pour amender les Ordonnances, étaient faites dans un esprit très bienveillant.

Les deux projets de loi présentés par Villemain en 1841 d'abord, puis en 1844, étaient beaucoup moins favorables. Ils n'amélioreraient les ordonnances que sur un point, à propos du baccalauréat. On y lisait : « ARTICLE 17. Les écoles secondaires ecclésiastiques pourront présenter leurs élèves aux épreuves du baccalauréat, à la condition que les professeurs de philosophie et de rhétorique soient licenciés es lettres, et que le professeur de mathématiques soit bachelier ès sciences. — Si les professeurs ne sont pas gradués, les élèves renonçant au sacerdoce ne

pourront se présenter aux épreuves du baccalauréat que dans une proportion qui n'excède pas la moitié des élèves de la classe. »

Mais l'article 18 ajoutait : « Sont maintenues et demeurent obligatoires, sauf la dérogation précitée, toutes les dispositions des Ordonnances de 1828. » (1).

En définitive c'était encore une loi d'entrave plutôt que de liberté.

Dans les discussions parlementaires qui eurent lieu sous Louis Philippe se manifestent deux tendances opposées : d'une part, on sent qu'il faut accorder aux catholiques la liberté promise par la Charte ; et leurs chefs (Montalembert, Parisis, Veuillot, Dupanloup) la réclament avec une éloquence qui remue l'opinion ; d'autre part l'Université qui tient le monopole ne peut se résigner à le laisser échapper ; et les différents projets de loi présentés par les ministres n'accordent jamais aux catholiques qu'une part très parcimonieuse de liberté (2).

(1) Ce fut le duc de Broglie qui présenta le rapport de la commission sur le projet Villemain ; et dans ce rapport il traita avec dédain l'enseignement donné dans les Petits Séminaires. Mgr Dupanloup, alors supérieur du Petit Séminaire de Paris, intervint publiquement et publia sa fameuse *Lettre à M. le duc de Broglie sur les Petits Séminaires*. Il proposait fièrement à l'Université un défi qui ne fut pas relevé : « J'offrirais volontiers de faire concourir les élèves de mon Petit Séminaire avec les élèves du plus renommé collège royal de Paris, classe contre classe. Je ne mettrais que deux conditions : c'est que tous les élèves prennent part à la lutte, et concourent tous dans toutes les facultés. A ces conditions je crois fermement que sur les 30 élèves qui composent à peu près chacune de nos classes, 20 seraient honorablement placés dans les 40 premiers ; et je ne renoncerais pas à l'espoir que parmi eux plusieurs disputeraient les premiers rangs. — Ce concours je l'offrirais également, si j'avais autorité pour cela, au nom des Petits Séminaires de province, aux collèges de l'Université dans les provinces... »

(2) Les plus célèbres de ces projets de loi sont dus : à Guizot en 1836, — à Villemain en 1841-1844, — à Salvandy en 1847.

Néanmoins les catholiques allaient finir par triompher (1).

En 1850 fut votée la Loi Falloux, loi de liberté dont l'article 70 faisait bénéficier les Petits Séminaires.

Les Ordonnances de 1828 étaient abolies :

- 1° Plus d'obligation pour les Petits Séminaristes de porter le costume ecclésiastique ;
- 2° Plus de limitation du nombre des élèves ;
- 3° Liberté de présenter au baccalauréat ;
- 4° Liberté pour les congrégations religieuses d'enseigner ;
- 5° Liberté pour les écoles presbytérales d'avoir jusqu'à quatre élèves ecclésiastiques, à la condition d'en faire la déclaration au recteur d'académie.

A cette exonération des anciennes servitudes s'ajoutaient même des privilèges.

(1) Le revirement profond, qui s'était produit dans l'opinion publique en faveur du clergé, s'explique par plusieurs causes. Nous en signalons ici quelques-unes.

1° Sous Charles X le gouvernement était regardé comme le gouvernement des prêtres. Sous Louis-Philippe au contraire ceux-ci étaient traités en suspects, et l'on ne pouvait plus les accuser d'être les agents du pouvoir.

2° La sympathie personnelle que certains grands catholiques avaient acquise, Ozanam dans l'Université, Montalembert au Parlement, Lacordaire dans la chaire de Notre-Dame, ... profitait à l'Eglise elle-même. Ajoutons l'influence irrésistible exercée par Dupanloup, Parisis, Louis Veuillot, ... dont les écrits remuaient si profondément l'esprit public.

3° La peur du socialisme, qui n'a jamais été plus dangereux qu'alors, forçait ses adversaires à se tourner vers l'Eglise, qui en est le contrepied. Cf. Cousin disant à Rémusat : « Courons nous jeter entre les bras des évêques, eux seuls peuvent nous sauver aujourd'hui ».

Toutes ces raisons nous aident à comprendre que l'opinion publique se montrât partout favorable enfin aux revendications des évêques et au recrutement du clergé par l'affranchissement complet des Petits Séminaires.

Aucune obligation pour les directeurs d'être munis de diplômes universitaires, contrairement à ce qu'exigeait le projet Villemain, et contrairement aussi à la condition qu'on imposait aux autres établissements libres.

En outre ils étaient exemptés de charges fiscales très onéreuses : ils ne payaient aucune des contributions foncières, mobilières, portes et fenêtres (1).

Les Petits Séminaires, malgré ces privilèges, qui les mettaient sur le pied d'égalité avec les autres établissements d'instruction secondaire, n'en continuaient pas moins de se trouver sous le contrôle exclusif des évêques, « dont la surveillance était jugée une garantie suffisante d'ordre et de moralité (2) ».

Sans doute leur indépendance à l'égard de l'Etat n'était pas entière ; le baccalauréat, auquel les élèves pouvaient désormais se présenter librement, devait être passé d'après le programme de l'Université et devant les maîtres de l'Université (3). De plus l'Etat s'y réservait un droit d'inspection, mais qui devait

(1) A cause de ces privilèges et de ces exemptions exceptionnelles, l'article 70 de la loi spécifiait qu'il ne pourrait être établi de nouveaux Petits Séminaires sans l'autorisation du Gouvernement.

(2) « C'était le Concordat de l'Etat enseignant et de la France libre et croyante » (*M^{sr} d'Hulst*).

(3) « Pendant quelques années, lorsque l'évêque communiquait au recteur d'académie l'attestation que tel élève bachelier avait été ordonné sous-diacre, on rendait à l'élève les frais d'examen qu'il avait versés.

Cf. la lettre du recteur d'académie à l'Inspecteur du Morbihan : « Vous connaissez les dispositions particulières en vertu desquelles les candidats au baccalauréat qui se destinent à l'état ecclésiastique sont dispensés de toute consignation. Dans le cas où vous auriez à me transmettre ou à recevoir les pièces de candidats appartenant à cette catégorie, vous auriez soin de veiller à ce que la déclaration de chacun d'eux ou de

se borner aux questions d'hygiène et de moralité.
C'était l'émancipation des Petits Séminaires (1).

M. le supérieur du Séminaire soit régularisée par l'attestation de l'autorité diocésaine (17 décembre 1856, *Archives départementales* V.)

(1) Si la Loi Falloux accordait « l'émancipation des Petits Séminaires », ceux-ci demeureraient néanmoins dans une certaine dépendance de l'Université ; mais le droit d'inspection qu'elle conservait ne devait s'exercer, suivant le mot du rapporteur, que « de concert avec les évêques ».

M. de Parieu, ministre de l'instruction publique, écrivait aux recteurs : « Conçue et adoptée dans l'intention d'affranchir l'enseignement privé de la tutelle de l'Etat, cette loi ne conserve aucune des barrières que l'ancienne législation avait établies... En appliquant une législation aussi libérale d'une manière conforme à l'esprit qui l'a dictée, votre administration ne sera pas seulement tolérante ; elle saura se montrer au besoin bienveillante et protectrice ».

Le droit d'inspection fut exercé de 1850 à 1885 par les recteurs d'académie ; et de 1885 à 1906 par le préfet.

CHAPITRE III

M. LE BLANC ET M. JAFFRÉ

1849-1863.

SOMMAIRE : Le régime de la liberté d'enseignement. — M. Le Blanc : son prestige personnel. — M. Jaffré : comment il forme son professorat. — Sa sollicitude particulière pour l'élite des élèves. — Son idéal d'éducateur : qualités et lacunes.

Avec la Loi Falloux commence pour le Petit Séminaire de Sainte-Anne une vie nouvelle.

Sans doute il ne reverra pas les maîtres qui l'avaient fondé en 1815 et conduit à un si haut degré de prospérité ; il ne reverra pas non plus l'élite de la jeunesse bretonne venir, en fraude de la loi, y chercher une formation chrétienne.

Mais à la période d'éclipse, qui a duré vingt ans, va succéder une période de prospérité au moins égale, quoique avec un recrutement différent, à celle qu'il avait connue au temps des Jésuites.

C'est une ère de liberté qui débute avec des supérieurs éminents et les plus belles espérances.

M. Charil avait été nommé curé de Lorient au mois de mars 1849. A cette époque l'abbé Le Blanc siégeait à l'Assemblée nationale comme député du Morbihan (1). Mais la vie parlementaire avait fini

(1) Parmi les anciens maîtres du Petit Séminaire de Sainte-Anne on compte trois députés.

Du 28 avril 1848 au 28 mai 1849 : MM. Le Blanc et Daniélo.
De 1871 à 1875 : M. Jaffré.

Voici comment la *Biographie des 900 députés de l'Assemblée Nationale en 1848* apprécie les deux premiers.

« M. DANIELO, né à Port-Louis 1808, est célèbre par son éru-

par lui inspirer du dégoût : « Je me crois bien plutôt fait pour la vie de silence et d'études, écrivait-il à l'évêque, je rentrerai donc dans ma solitude, si Votre Grandeur veut bien me le permettre. J'y rentrerai avec bonheur à quelque titre que ce soit ».

Le titre que l'évêque lui réservait était celui de supérieur de Sainte-Anne. Il l'accepta avec joie : « Vous m'avez rendu aussi heureux que possible par la nomination dont vous m'avez jugé digne. »

M. Le Blanc n'était pas un étranger pour le Petit Séminaire ; il y avait enseigné la rhétorique avec grand succès. « Un ensemble de qualités séduisantes avaient fait de lui le professeur le plus brillant et le plus aimé. Il exerçait par sa parole fascinatrice et sa tendre pitié sur les élèves des classes supérieures une influence prodigieuse. » (1). A Paris même son talent avait été très remarqué : comme prédicateur il se fit entendre dans plusieurs églises de la capitale ; et il écrivit dans l'*Univers*, outre les comptes rendus des séances de la commission de l'instruction publique, des articles de haute valeur (2).

dition ; a été professeur de sciences au Petit Séminaire de Sainte-Anne. Nommé curé de Guer ;... esprit distingué, cœur loyal et généreux ».

« M. LE BLANC, né à Lorient en 1813,.... c'est un homme de progrès ». — Une autre fiche parlementaire le donne comme « un homme de grande valeur intellectuelle et de beaucoup de modestie ».

Le *Dictionnaire des Parlementaires* : (1789-1889) dit de M. DANIELO : « ... Il fut quelque temps secrétaire de Châteaubriand ; entra dans les ordres en 1833 ; s'occupa particulièrement de minéralogie et de géologie, publia un traité de *géologie sacrée* (1850).... »

L'abbé Daniélo donna par testament au Petit Séminaire de Sainte-Anne, son cabinet d'histoire naturelle, évalué à 1400 fr.

(1). *Biographie de M. Jaffré*, par LECLANCHE, p. 11 et 19.

(2) Il devinait dès lors l'importance du journal pour éclairer le peuple et défendre l'Eglise.

« Si jamais je retourne dans le Morbihan, écrivait-il un jour, je veux y fonder un journal qui pourra faire un grand bien à l'opinion publique : il faut prêcher par le journalisme ».

Un de ses premiers soins fut de faire bénéficier son Petit Séminaire de la loi à laquelle il avait lui-même collaboré : il obtint le retour à Sainte-Anne du cours de philosophie, que la limitation obligatoire des élèves avait obligé de transférer à Vannes ; à la distribution des prix, il annonça aux rhétoriciens qu'ils pourraient prolonger encore d'un an leur séjour au Petit Séminaire, et s'y préparer à l'examen du baccalauréat. Il tenait à montrer que les études à Sainte-Anne n'étaient pas inférieures à celles de l'Université. De son côté l'évêque, heureux de favoriser ce mouvement, promit une bourse complète dans son Grand Séminaire aux élèves qui auraient obtenu le diplôme de bachelier (1).

Tout semblait sourire au nouveau supérieur. Une crainte pourtant lui vint à l'esprit. La Loi Falloux donnait toute liberté d'ouvrir des écoles secondaires en nombre illimité ; et à peine fut-elle promulguée, en février 1850, que le diocèse se couvrit en effet d'une floraison spontanée d'écoles libres (2).

(1) *Mémoire de M. Kerdaffrec*.

(2) Tableau des écoles secondaires libres fondées dans le diocèse de Vannes à la faveur de la loi Falloux.

1. Ecole de M. Maupied, à Gourin : 1849. — Cédée aux Pères du Saint-Esprit et transférée à Langonnet en 1857.
2. Ecole Saint-François-Xavier, à Vannes : 1850.
3. Ecole des Pères Picpus, à Sarzeau : 1850. — Devenue école apostolique en 1878.
4. Etablissement de M. Morel, à Hennebont : 1850. — Devenu école Saint-Jean-Baptiste en 1870, sous la direction de M. J. B. Anger.
5. Ecole Saint-Stanislas, chez les Frères Lamennais, à Ploërmel ; 1851. — Transférée aux Carmes en 1870.
6. Etablissement de M. Pinel, à Hennebont : 1864. — Autorisée par l'évêque à recevoir des élèves jusqu'à la 5^e inclus ; se transforma bientôt de sa propre autorité en maison de plein exercice.
7. Etablissement Saint-Yves de M. Le Goueff, à Auray : 1878.
8. Ecole Saint-Louis, à Lorient : 1886.
9. Maison Denys, à Palais : 1852 ; — Maisons Eveno et Moré

Le collège des Jésuites ouvrit son externat à Vannes en octobre 1850 ; et immédiatement il attira à lui les élèves ecclésiastiques du collège communal (1).

A la même époque se fondaient : à Ploërmel le collège de M. de Lamennais, à Sarzeau celui des Pères Picpus, à Hennebont l'établissement de M. Morel.

A Gourin l'école de l'abbé Maupied fonctionnait déjà depuis un an ; et, sur les frontières du diocèse à Redon, le collège des Eudistes était déjà ouvert, par anticipation sur la loi, depuis 1845 (2).

M. Le Blanc se demanda si la multiplicité croissante de ces maisons rivales n'allait pas restreindre la clientèle de son Petit Séminaire. La loi libératrice qui venait de l'affranchir n'allait-elle pas le réduire, par une concurrence inévitable, à végéter avec un

à Pontivy : existant comme pensions et isolément depuis 1836 ; fondues plus tard en une seule ; — à Lorient, maison Pierre (1855) et maison Le Hir (1862).

A titre documentaire, nous pouvons ajouter que, dès 1854, quatre ans après la loi, on comptait déjà en France 1081 établissements catholiques d'instruction secondaire.

(1) Le 4 avril 1850, le Conseil municipal de Vannes écrivit au provincial des Jésuites à Paris : « Nous voudrions un externat complètement gratuit à Vannes ; que tous les enfants y soient admis sans rétribution, comme ils le sont dans les nombreux collèges que votre Compagnie a fondés. . . Nous croyons que la fondation serait rendue plus facile et plus complète par la création d'un internat : il réunirait les enfants de toute la Bretagne dont les familles vivent dans les campagnes et fournirait les ressources à l'externat. » (Vie du P. Pillon, par le P. ORHAND).

Le P. Pillon, après avoir fait son pèlerinage à Sainte-Anne, ouvrit l'externat de Saint-François-Xavier le 15 octobre, avec 200 externes. L'internat ne fut ouvert qu'au mois de mars de l'année suivante.

(2) Cette faveur d'ouvrir avant l'heure fut obtenue par l'intervention du sous-préfet M. Fresneau.

Quatre autres maisons, au moins, avaient obtenu un privilège semblable : Juilly, Sorèze, Saint-Charles de Chauny, Poncevoy.

nombre d'élèves par trop insuffisant?... Cette éventualité lui inspira des inquiétudes, et il en fit part à son évêque, qu'il voyait accueillir les fondations nouvelles avec une sympathie non déguisée. M^{gr} de la Motte s'empressa de le rassurer. « Votre Petit Séminaire ne laisse rien à désirer sous aucun rapport aux parents qui lui confient leurs enfants, non plus qu'à mon clergé. Toute marque d'intérêt que je puis avoir à donner à d'autres établissements ne classera jamais aucun d'eux dans mon opinion ni dans mon cœur au-dessus de celui que je bénis Dieu de vous avoir confié ».

L'appréhension de M. Le Blanc était vaine : jamais les vocations n'ont été aussi nombreuses qu'à partir de cette époque, et jamais la maison n'a été plus florissante (1).

Qu'eût été l'influence d'un tel supérieur sur l'avenir du Petit Séminaire ? Ses qualités éminentes, son prestige, son amour des jeunes gens, sa vive piété, sa parfaite compétence dans les questions d'enseignement, sa haute idée de la vocation sacerdotale faisaient présager un supérieurat fécond ; mais à peine eut-il le temps de commencer la réalisation de son programme (2).

Une chose lui manquait, la santé. Les élèves, en voyant passer au milieu d'eux ce prêtre de haute

(1) D'après le tableau, on voit la progression continue du nombre des élèves.

1828 .	80 élèves	1842 .	170 élèves	1854 .	360 élèves
1830 .	102 —	1845 .	180 —	1858 .	341 —
1831 .	130 —	1849 .	168 —	1860 .	350 —
1833 .	150 —	1850 .	250 —	1882 .	289 —
1835 .	160 —	1851 .	300 —	1896 .	400 —
1840 .	166 —	1852 .	306 —		

(2) M. Le Blanc était le compatriote et il fut le condisciple de Jules Simon, qui, à propos de ses amis de collège, parle

taille à la figure émaciée et à la pâleur significative, se demandaient s'ils le conserveraient longtemps ; la pitié chez eux se mêlait à la vénération. Leurs appréhensions n'étaient pas trompeuses. Le supérieur, dont on saluait l'arrivée avec tant de fierté et d'espérance, ne devait vivre que quelques mois.

Ostendent tantum hunc fata, neque ultra — Esse sinent !
Il mourut le 2 février 1851.

*
**

M. Le Blanc avait été un inaugurateur. Il fit école ; et il eut, pour continuer la tradition, le plus remarquable de ses élèves.

Aussitôt après sa mort, l'évêque écrivit à M. Jaffré : « Je suis décidé à vous confier mon Petit Séminaire ; c'est la plus grande preuve d'affection que je puisse lui donner. » (1)

M. Jaffré avait alors 32 ans. Appelé à Sainte-Anne depuis six années déjà, il y avait occupé tour à tour la chaire d'histoire, dont il fut le premier titulaire, et

d'une façon très élogieuse (dans ses *Premières années*, p. 84 et 92), de « l'abbé Le Blanc qui était leur maître à tous, et qui devint supérieur de Sainte-Anne... Nous étions destinés à nous retrouver, ajoute-t-il, sur les bancs de la Constituante. Il est mort très jeune ; il n'a pas eu le temps de devenir évêque... »

Voici en quels termes, M. Charil, dans l'éloge funèbre de M. Le Blanc, parle de son supériorat : « ... Le nouveau supérieur doubla le nombre des élèves, fortifia plusieurs branches de l'enseignement, créa de nouvelles chaires, établit pour les classes supérieures une société littéraire déjà féconde en remarquables travaux ». — Ajoutons que l'idée de cette académie, réalisée par M. Le Blanc, était de M. Charil lui-même (Cf. *Lettres inédites de M. Jaffré*).

(1) La documentation de ce chapitre est empruntée, en grande partie, à deux ouvrages de M. Leclanche : *Biographie de M. Jaffré* (Chez Lafolye, 1899) et *Mémoires manuscrits* du même (Bibliothèque du Grand Séminaire).

M. Leclanche fut un des élèves préférés du maître, et l'un de ceux qui se sont le plus préoccupés de glorifier sa mémoire.

la chaire de rhétorique où il enseigna avec une véritable maîtrise.

C'était un homme passionné pour l'étude et le service de la vérité. Dès qu'il se vit à la tête du Petit Séminaire, et responsable d'une maison qui prenait une place prépondérante dans le diocèse, il se traça un programme en conformité avec ses propres goûts, et rêva d'un clergé qui s'imposerait avant tout par une incontestable supériorité intellectuelle.

Sa première préoccupation fut d'avoir comme collaborateurs, pour réaliser son programme, des hommes de haute valeur. Il les désignait lui-même. Son choix se portait ordinairement sur les anciens élèves dont il avait discerné les particulières aptitudes, dans les conférences, dans les travaux de l'académie, dans la préparation au baccalauréat... Il savait que l'autorité d'un chef est d'autant plus facilement acceptée qu'elle s'exerce sur des sujets habitués depuis leur temps de collège à le considérer comme leur maître.

Quand il les avait sous la main, il ne manquait aucune occasion de stimuler leur activité intellectuelle ; et cette direction il la donnait sans le moindre pédantisme, au cours d'une rencontre, dans ses promenades à travers l'enclos, à table même, mais surtout par les entretiens particuliers, dans sa chambre, où il orientait vers des buts précis leurs études personnelles.

Quel que fût le talent du nouveau professeur, M. Jaffré le mettait à l'essai dans une classe élémentaire, pour mieux juger de ses aptitudes et l'initier à l'enseignement.

Enfin, quand il lui arrivait de constater dans ce jeune prêtre un ensemble de qualités propres à faire un professeur éminent, le supérieur se réservait de l'envoyer dans une maison de hautes études pour y

recevoir, avec les grades qui donnent le prestige, la formation qui donne la compétence. Ainsi ce supérieur, qui n'avait lui-même aucun grade universitaire, se proposait de peupler les chaires de son Petit Séminaire de licenciés et de docteurs. Projet grandiose, qui, s'il n'a pas été réalisé, montre du moins la haute idée que M. Jaffré se faisait de son rôle, en se regardant comme le vrai directeur intellectuel de ses professeurs. Et ce rôle personne n'a jamais pu contester qu'il ne fût capable de le remplir magistralement (1).

Sans doute aux nouveaux venus sur lesquels il fondait ses espérances, il ne pouvait confier une classe qu'au fur et à mesure que les vieux professeurs se retiraient; et, d'autre part, ses anciens collègues méritaient trop d'égards pour qu'il pût songer à des remplacements brusques. Mais il était jeune lui-même, et il avait le droit de compter sur un long avenir.

Sa sollicitude ne se bornait pas aux professeurs,

(1) M. Jaffré, dit-on, portait ses vues plus haut encore : il ambitionnait d'annexer, un jour à venir, au Petit Séminaire une école de hautes études, qui aurait préparé aux grades de l'enseignement supérieur.

Un tel projet était une utopie. Ce cours normal ne se serait alimenté qu'à deux sources : en prenant des élèves prolongeant leur séjour à Sainte Anne, ou de jeunes ecclésiastiques revenant au Petit Séminaire après leur théologie : dans l'un ou l'autre cas, c'eût été introduire dans la maison un élément qui en aurait dénaturé le caractère.

Toutefois, si ce projet n'était pas réalisable, il faut reconnaître du moins que M. Jaffré avait éminemment les qualités d'un chef d'école, et qu'il avait déjà réuni autour de lui des professeurs de premier ordre. M. Néttement écrit dans ses *Souvenirs du Morbihan*, à l'occasion d'un voyage qu'il fit à Sainte-Anne en 1860 : « Après la messe nous passâmes dans le Petit Séminaire ; la conversation se prolongea longtemps ; il y avait là des esprits d'élite, de ces âmes à la fois élevées et sereines dont la conversation a un charme particulier, (p. 73) ».

elle s'étendait aux élèves eux-mêmes, du moins à l'élite des hautes classes. Comme son prédécesseur, il voulait donner un stimulant au travail et à l'émulation, en présentant au baccalauréat chaque année les premiers élèves de la classe de philosophie ; et c'est lui-même qui assumait, du moins au début, la charge de leur donner une préparation spéciale. Dans ces cours particuliers, qui embrassait à la fois le programme de rhétorique et celui de philosophie, il avait l'avantage d'entrer en contact intime avec les meilleurs élèves, et d'apprécier exactement leur valeur par lui-même (1).

Voici comme son biographe le décrit dans l'exercice de ses fonctions préférées. « Les membres de l'académie littéraire et les candidats qu'il préparait par intervalles au baccalauréat, jouissaient de son esprit en privilégiés. Il les réunissait dans sa chambre, dictait à chacun d'inspiration un beau thème à développer, ou bien corrigeait le travail déjà fait ; puis il se laissait aller à une longue causerie, toujours instructive, d'un caractère élevé... On eût dit qu'il prenait plaisir à frapper de son empreinte ces futures recrues du sacerdoce ».

Ce régime du baccalauréat permettait de mettre à part, par une sélection rationnelle, les élèves les plus intelligents pour leur donner une formation supérieure. Mais à côté de cet avantage n'avait-il pas un grave inconvénient pour le Petit Séminaire ? Le programme du baccalauréat, qui comprenait à l'écrit une version latine, en discours latin, n'accordait par là même qu'une place secondaire à la com-

(1) A cette époque, — et ce régime a duré jusque vers 1875 — l'examen du baccalauréat ne comprenait qu'une seule série d'épreuves : le programme embrassait à la fois les matières de rhétorique et de philosophie. Les élèves ne pouvaient donc être préparés à cet examen par le professeur de l'une ou de l'autre classe ; il y fallait un préparateur spécial.

position française de psychologie et de logique. Cette année de travail intense, conditionné par le programme universitaire, aboutissait donc à faire négliger, dans un Petit Séminaire, par les élèves les plus intelligents, le cours de philosophie qui est pourtant l'introduction indispensable à la théologie. C'était un grand mal. Et de là vient sans doute que les études de philosophie sont demeurées chez nous si longtemps ignorées, pour ne pas dire mésestimées. Les candidats au baccalauréat étaient d'ailleurs, au moins pendant une bonne partie de l'année, dispensés de suivre le cours régulier de philosophie scolastique (1) : celle-ci, que l'Eglise vient de mettre en si grand honneur, étant réservée uniquement aux élèves qui ne se préparaient pas « au bachot », ne jouissait pas d'une grande considération ; presque personne ne s'y intéressait (2).

Mais en se plaçant au point de vue de M. Jaffré, on ne peut nier que sa méthode n'ait obtenu des résultats remarquables. » Les élèves de Sainte-Anne conquièrent à la Faculté des lettres de Rennes une véritable renommée, et le bruit de leurs succès se répandit bientôt dans les diocèses voisins. Il vint même au Petit Séminaire une députation de prêtres de Nantes s'informer près de M. Jaffré des moyens et des méthodes qui rendaient chez lui les études si fortes (3).

(1) *Mémoires de M. Kerdaffrec.*

(2) Cette méthode de sélection a été maintenue à Sainte-Anne jusqu'à la fin, sauf pendant le supérieurat de M. Kerdaffrec.

L'Eglise ne pouvait tolérer indéfiniment cet abus. Aussi, après avoir travaillé longtemps à réhabiliter sa philosophie traditionnelle, vient-elle de l'imposer en termes impérieux dans le nouveau codex. — Canon 1365, § 1 et 2 : *In philosophiam rationalem cum affinis disciplinis alumni per integrum saltem biennium incumbant. — Philosophiae rationalis professores omnino pertractent [studia] ad angelici doctoris rationem, doctrinam et principia, eaque sancte teneant.*

(3) M. LECLANCHE : *Cinquante ans de sacerdoce*. — Manuscrit (Bibliothèque du Séminaire de Vannes).

Il s'était réservé aussi les *Conférences religieuses* dans les classes supérieures. Quelques-unes de ces études ont été publiées (1), et par elles nous pouvons juger de sa puissance intellectuelle ; mais ses auditeurs étaient-ils capables de le comprendre ?... Déjà, comme professeur, il avait fait un *cours d'histoire*, ou plutôt de philosophie de l'histoire (2), écrit dans un style magistral, avec des vues profondes, mais tout à fait inaccessibles aux élèves. Dans ses conférences religieuses il s'est maintenu à cette hauteur : ce sont des leçons de théologie, à l'usage seulement d'esprits distingués et déjà très cultivés. Cet homme, qui ne se trouvait à son aise que dans les sphères élevées de la pensée, ignorait ou négligeait l'art de se mettre au niveau des enfants (3).

Quelle pouvait être, au point de vue de la discipline et de l'administration, l'attitude de ce supérieur qui ne se plaisait que dans son cabinet de travail ou dans le cénacle des jeunes maîtres qu'il inspirait.

(1) *Le Sacrifice et le Sacrement* : in-8° chez M. Lafolye à Vannes.

(2) C'est M. Le Blanc, dont l'empreinte a été si forte sur l'intelligence de M. Jaffré, qui semble bien avoir inspiré l'idée directrice de ce cours. On la trouve déjà indiquée dans une gracieuse épître que le député adressait au Palais Bourbon à ses anciens élèves, le 5 déc. 1848.

A travers les vieux temps je dirigeais vos pas ;
Je vous disais : Voyez, où Dieu n'est-il donc pas ?
Du passé vers la croix toute l'histoire afflue ;
Et de la croix jaillit l'ère qui continue.

(3) On a essayé d'excuser la disproportion entre la capacité des écoliers et la transcendence de cet enseignement supérieur, en s'autorisant d'une parole de Bossuet, qui dit, dans la préface de son catéchisme, qu'il ne faut pas se lasser d'apprendre aux auditeurs des choses qui les dépassent : ils en acquerront peu à peu l'intelligence. Mais Bossuet parle de choses « expliquées en termes courts et précis », c'est-à-dire du catéchisme. Le cas ici n'est pas le même d'un cours où l'on prend des notes, et où l'enseignement ne se renferme pas dans de simples définitions.

A part l'élite qu'il attirait à lui, M. Jaffré se tenait à l'écart de la gent écolière ; il était pour ainsi dire inabordable à la masse. On le redoutait ; à voir seulement son front sévère, ses grands yeux noirs et brillants, les plus indociles et les plus turbulents rentraient dans l'ordre.

Mais ce n'est que par exception qu'un supérieur se trouve en face des élèves. Il y a des maîtres dont la fonction spéciale est de vivre en perpétuel contact avec les enfants, et qui sont chargés de maintenir l'ordre jour et nuit, par une juste sévérité au besoin, et par des appels judiciaires à la conscience.

Or, à Sainte-Anne, quand un jeune séminariste y arrivait en qualité de maître d'étude, étant à peine plus âgé que ses propres élèves, il ne trouvait ni dans une tradition bien établie, ni même la plupart du temps auprès du supérieur, les directives très précises dont il aurait eu besoin pour suppléer à son inexpérience personnelle. M. Charil avait bien établi un préfet de discipline, mais l'institution n'avait eu qu'une durée éphémère. Quant à M. Jaffré, dans le maître d'étude qu'il mettait à l'épreuve, il observait surtout les aptitudes intellectuelles que pouvait manifester le jeune débutant (1).

Pour ce qui est de l'entretien matériel, M. Jaffré n'a pas innové (2). On eût souhaité des dortoirs mieux aérés et plus spacieux, le nombre des élèves ayant doublé depuis 1850 ; on eût souhaité des salles d'études et des corridors mieux éclairés. Le mobilier qui datait du temps des Jésuites, et qui avait subi, avec les injures du temps, les mutilations de 35 gé-

(1) Cf. *Biographie de M. Jaffré*, p. 28.

(2) Il faut dire cependant qu'il a organisé un nouveau dortoir sous les combles, et restauré le cloître (*Lettre justificative du 15 décembre*).

nérations d'écoliers, demandait à être rajeuni. Mais ses préoccupations étaient ailleurs. Il a laissé la maison, ainsi que la chapelle du Pèlerinage, dans l'état où il les avait trouvées ; et un de ses successeurs en a donné la raison (1).

L'économe au Petit Séminaire se considérait comme le maître de la direction financière, de même que le supérieur était le maître de la direction intellectuelle et morale... L'économat de M. Piquet a été désastreux pour la maison de Sainte-Anne ; M. Jaffré dit un jour à M. Kerdaffrec : « Tant qu'on aura cet économe, on ne pourra faire ici aucune amélioration sérieuse » (2).

Ce dualisme d'autorité, qui existe dans certaines administrations, est un obstacle à toute initiative, et engendre inévitablement des conflits. Si M. Jaffré n'a rien fait à ce point de vue, ou presque rien, c'est sans doute qu'il n'avait le pouvoir de rien faire.

C'est ailleurs qu'il faut chercher la caractéristique de M. Jaffré : son mérite est d'avoir imprimé une vive impulsion aux études, et inspiré à une élite l'enthousiasme de la science. Il mit l'intelligence en honneur ; il lui donnait, comme dit son panégyriste, « une place royale », et il voulait qu'elle fût la qualité spéciale du prêtre.

Et ce n'est pas là un idéal dépourvu de grandeur. Il n'ignorait pas que la piété, c'est-à-dire la sainteté,

(1) *Mémoire de M. Kerdaffrec*.

(2) A cette époque on proposa au Petit Séminaire d'acheter, au prix de 18.000 fr., l'hôtel du Lion d'Or, rue des Merciers. M. Piquet s'opposa à l'acquisition. L'occasion échappa ; et plus tard, quand il a fallu acheter cet immeuble pour agrandir l'esplanade de la Basilique, on a dû le payer au quintuple. L'économe réserva son argent pour acquérir, dans les landes de Plumergat, des terrains qu'il essaya de convertir en prairies.

est le but auquel doit tendre chaque jour la formation sacerdotale. Mais, à la base même, et en même temps comme sauvegarde principale de cette piété, il mettait la science et le goût de l'étude. Il précisait lui-même ainsi son programme : « Formez des prêtres studieux ; inspirez-leur la passion des nobles études, l'amour des lettres, et l'amour de la doctrine ; rien ne garantira leur vertu plus sûrement » (1).

Il avait raison de donner à l'intelligence une grande place, et tout éducateur doit tenir compte de ce point de vue ; mais on peut croire que la part prépondérante qu'il attribue à la culture intellectuelle est excessive, surtout dans un programme de Petit Séminaire. Si, comme aimait à le dire M. Jaffré, c'est dans l'enfant qu'il faut préparer l'homme, dans le petit séminariste il faut également préparer le prêtre ; et ce n'est pas avec son intelligence seule, mais avec son âme tout entière que le jeune aspirant au sacerdoce doit être conduit vers sa vocation.

Est-il bien vrai du reste que la meilleure garantie de la vertu soit dans la science ? Nous ne le croyons pas ; si ce n'est pas dans la contrainte extérieure, ce n'est pas davantage dans le seul développement de l'intelligence qu'il faut chercher une sauvegarde contre les défaillances de la volonté ; la sauvegarde de la vertu doit être surtout cherchée en elle-même ; aussi la principale préoccupation d'un éducateur doit-elle être de discipliner la faculté maîtresse de l'homme et d'apprendre à vouloir.

Nous dirons plus : parmi les élèves combien y en a-t-il qui soient capables de recevoir cette formation spéciale qui était l'idéal de M. Jaffré ? N'est pas intellectuel qui veut. L'élite sera toujours une exception ; et c'est tout l'ensemble des écoliers pourtant

(1) *Biographie de M. Jaffré*, p. 27 et 41.

qu'il s'agit de diriger vers le sacerdoce : la véritable méthode d'éducation doit donc être à la portée de tous, et non seulement de quelques-uns. S'il est bon d'inspirer au futur prêtre le goût de l'étude et de la science, il est de toute nécessité surtout de lui inculquer l'amour de la vertu : et ceci est à la portée de tous les Petits Séminaristes.

Enfin en tout prêtre doit vibrer une âme d'apôtre. Et si, dans certains cas, le prestige de la science peut être mis heureusement au service de l'apostolat, n'est-il pas d'expérience aussi que le zèle apostolique lui-même se trouve facilement en conflit avec la passion de l'étude !

Sans doute à certaines époques, comme celle où vivait M. Jaffré, la nécessité d'aller à la conquête des âmes ne se faisait pas sentir aussi fortement qu'aujourd'hui. Vers 1850 le prêtre morbihannais vivait au milieu d'une population très chrétienne, et son ministère consistait à donner aux fidèles les secours religieux qu'ils venaient demander d'eux-mêmes. On comprend que dans ces conditions M. Jaffré se soit moins attaché à développer chez ses séminaristes les vertus de l'apostolat actif.

De nos jours, avec le sens des réalités qui le caractérisait, il aurait élargi son programme, pour l'adapter à des besoins nouveaux.

Ces réserves étaient nécessaires. Mais, après les avoir faites, il est juste de s'incliner devant cette grande figure d'éducateur (1).

(1) Dans ce chapitre nous n'avions à envisager en M. Jaffré que le supérieur du Petit Séminaire.

Pour avoir une idée plus complète de cet homme éminent, il faudrait étudier en lui l'écrivain, l'artiste, surtout le penseur. Ce qu'il lui eût fallu, pour qu'il donnât toute sa mesure, c'est un autre milieu que celui d'un Petit Séminaire.

C'eût été plutôt une chaire de haut enseignement, où, devant

Sous la direction de cet homme éminent, la prospérité du Petit Séminaire se maintenait depuis une douzaine d'années déjà, quand éclata un orage qui faillit compromettre ses destinées.

Le 30 septembre 1863, la veille même de la rentrée des élèves, l'administration diocésaine signifia à M. Jaffré qu'il n'était plus supérieur de Sainte-Anne.

Il s'ensuivit une crise qu'il nous reste à raconter.

des disciples choisis, il eût trouvé, avec un stimulant pour son propre travail, les conditions les plus favorables pour devenir un initiateur ou un chef d'école.

C'eût été, mieux encore, une cellule de bénédictin, qu'il était capable, à l'exemple de certains moines du Moyen-Age, de transformer en foyer de lumière.

Il n'a été que recteur de campagne et député, ayant refusé d'être évêque de Quimper.

Nul ne l'a mieux caractérisé que M. Schliebush, dans l'inscription funéraire qu'on peut lire au cimetière de Guidel :

MINORIS SEMINARII SANCTÆ ANNÆ RECTOR EXIMIUS.
LUX ERAT IN EO.

CHAPITRE IV

LA CRISE

Le clergé plus que personne a besoin de connaître la vérité sur ce triste épisode : il risquerait autrement de se laisser prendre à des légendes (1).

(M. LE CLANCHE).

SOMMAIRE : M^{sr} Dubreuil évêque de Vannes, gallican et bonapartiste. — Ses dissentiments avec le supérieur de Sainte-Anne. — Réformes proposées par l'évêque. — Disgrâce de M. Jaffré. Nomination de M^{sr} Dubreuil à l'archevêché d'Avignon. — Obstruction des professeurs de Sainte-Anne. — Déplacement de M. Schliebush et mutinerie des élèves. — Faiblesse du nouveau supérieur. — Renouveau total.

M^{sr} de la Motte était mort le 5 mai 1860.

Le Gouvernement attachait en ce moment au choix des évêques une particulière importance : la question romaine entraînait dans sa phase aiguë ; et il proposa au pape la nomination de M^{sr} Maret, qui était loin d'être un ultramontain (2). Rome refusa

(1) Pour écrire cet épisode, jadis objet de discussions passionnées, nous avons utilisé les documents des deux partis. Les deux récits se complètent et se contrôlent mutuellement : l'un expliquant la disgrâce de M. Jaffré pour des causes purement politiques, l'autre pour des raisons d'ordre administratif : d'une part les écrits de M. Le Clanche (*Biographie de M. Jaffré ; Cinquante années de sacerdoce*), de l'autre le *Mémoire de M. Kerdaffrec*. — L'impartialité nous a fait un devoir de négliger les conclusions des deux auteurs pour nous en tenir aux faits qu'ils nous racontent.

(2) L'abbé Maret était professeur à la Sorbonne : esprit éminent imbu des doctrines anti-romaines. Son attitude pendant le

de l'agréer, et il fallut choisir un autre candidat.

A cette occasion un curé de Paris dit plaisamment à M. Charil : « Vous n'avez pas voulu d'un philosophe, vous aurez un poète ».

Ce poète était M^{sr} Dubreuil, qui venait du reste de se révéler administrateur habile en relevant brillamment le Petit Séminaire de Saint-Pons, au diocèse de Montpellier (1).

concile du Vatican devait justifier plus tard les craintes que le clergé morbihannais manifesta alors d'une manière si vive : les vicaires capitulaires lui adressèrent une lettre publique où ils le priaient de retirer sa candidature.

(1) M. Dubreuil avait passé les premières années de son sacerdoce dans l'enseignement en diverses maisons, entre autres à Sorèze. Il cultivait la poésie avec succès, et obtint le titre de mainteneur aux Jeux Floraux de Toulouse. Nommé supérieur de Saint-Pons, au diocèse de Montpellier, il eut à relever la situation financière de cette maison, compromise par les gaspillages de son prédécesseur. Il réussit assez rapidement à payer une dette de 300.000 francs ; et pour aboutir il n'hésita pas à prendre les moyens les plus efficaces, allant jusqu'à imposer à son personnel des restrictions pénibles. — Ce précédent n'est pas à négliger, si l'on veut bien comprendre son empressement à contrôler l'administration de Sainte-Anne.

Il était bonapartiste dans l'âme. On a prétendu que l'origine de sa dévotion pour l'Empire remontait à l'époque où Eugénie de Montijo était élève d'un pensionnat toulousain dont il aurait été l'aumônier (*Mourret : le Concile du Vatican*) : c'est une erreur. Il est douteux que la future impératrice ait été en pension à Toulouse ; et il est certain, d'autre part, que M. Dubreuil n'a jamais été aumônier dans cette ville. — Ce qui est vrai, c'est qu'à la naissance du prince impérial, il envoya à l'impératrice une pièce de vers, précédemment couronnée aux Jeux Floraux et qu'il avait rajeunie pour la circonstance : « A une jeune mère ». Quand M^{sr} Thibaud, chargé de prononcer l'oraison funèbre de Napoléon I^{er} aux Invalides, vint à Saint-Pons pour y composer son discours, il y travailla en collaboration avec l'abbé Dubreuil. Le discours n'ayant pas été prononcé par suite de la mort de l'évêque, le collaborateur le réclama pour lui, et l'adressa en son propre nom à l'Empereur. « Il fut nommé évêque de Vannes avec la mission de napoléoniser le diocèse ».

Nous tenons ces renseignements précis du chanoine Valgé-

Il arriva à Vannes le 19 septembre 1861.

Ses premières entrevues avec le supérieur de Sainte-Anne furent empreintes de cordialité ; il adressait à M. Jaffré les éloges les plus pompeux ; il appréciait sa haute intelligence ; et il le consultait volontiers. Mais bientôt s'éleva entre eux un dissentiment, qui devait s'aggraver de jour en jour.

C'est un malheur qu'un évêque ne comprenne pas la mentalité du diocèse qu'il est appelé à régir.

M^{sr} Dubreuil était gallican par éducation et bonapartiste par reconnaissance. Il affichait ses préférences politiques, et ne cachait pas son intention de les faire partager autour de lui. Evêque de l'Empire, il croyait qu'il fallait se montrer en tout dévot à l'Empire. Or le diocèse où il arrivait était foncièrement attaché aux idées romaines ; dans la question du pouvoir temporel il allait se prononcer catégoriquement en faveur des droits du pape, et envoyer pour les défendre un grand nombre de jeunes volontaires.

Le clergé morbihannais n'était pas opposé à l'Empire par principe (1) ; ce qui l'avait rejeté dans l'op-

rière, collègue et intime ami de M. Dubreuil à Saint-Pons, à qui nous nous sommes directement adressés, sur les indications que nous a fait donner le cardinal de Cabrières.

(1) Voici, sous la propre plume de M. Jaffré les impressions que lui laissa le pèlerinage de Napoléon III à Sainte-Anne : « Le bien que Napoléon a fait, celui que l'on attend encore de lui, lui ont suscité à travers le pays un long triomphe... La noblesse s'est abstenue cependant ; mais elle s'est abstenue seule, et n'a été suivie ni par le clergé ni par le peuple... Le jour où l'Empire s'est mis sous la protection de sainte Anne est un jour que l'avenir n'oubliera pas, pourvu que de son côté l'Empire s'en souvienne toujours... » (25 août 1858) *Biographie de M. Jaffré*, p. 55.

Malheureusement l'Empire ne se souvint pas. Et quand, après la guerre d'Italie (1859), Napoléon III inclina du côté de Cavour et de Mazzini, c'est-à-dire du côté des spoliateurs du pape, les catholiques s'écartèrent de lui à leur tour, et adoptèrent à son égard une attitude de réserve.

position, après l'accueil triomphal qu'il avait fait en 1858 à Napoléon III, ce fut la volte-face de la politique impériale, qui, après avoir si bien débuté, venait de se déclarer favorable aux ennemis du pape en Italie.

M^{sr} Dubreuil aurait voulu concilier à Napoléon III tous les opposants de son diocèse : c'est donc M. Jaffré, sachant qu'il était le représentant le mieux écouté de la pensée morbihannaise, qu'il chercha tout d'abord à conquérir.

M. Jaffré n'était pas homme à former une coterie. Mais à cette époque le supérieur de Sainte-Anne était bien le prêtre le plus en vue dans le diocèse : au prestige que lui valait son poste, il ajoutait le prestige encore plus grand de sa valeur personnelle. L'évêque lui fit les offres les plus séduisantes : « Un prêtre de votre valeur doit prétendre à plus haut. Vous n'avez qu'un mot à dire, et je me charge de votre avenir. Voulez-vous la croix ? Voulez-vous une mitre ?... » Et sur un refus, il reprenait : « Vous ne voulez donc rien recevoir de l'Empereur ? » — « Non, pas même un verre d'eau ! »

Un jour, l'évêque accusait le pape de ne pas croire aux bonnes intentions de l'empereur ; M. Jaffré lui répliqua avec une rudesse qu'on n'oublie pas : « Monseigneur, jusqu'à ce jour j'ai lu ces propos dans les journaux officiels de l'Empire ; mais, tombant d'une bouche épiscopale, ils me scandalisent ».

Au mois de juin 1862 les évêques furent convoqués à Rome pour la canonisation des martyrs japonais ; et l'on prévoyait qu'une manifestation y aurait lieu contre la politique impériale au sujet des Etats pontificaux.

Les préfets dissuadèrent les évêques de s'y rendre. M. Jaffré dit à M^{sr} Dubreuil, qui se trouvait à Sainte-Anne pour les fêtes de la Pentecôte : « Vous avez

une excellente occasion de vous rallier les sympathies de votre clergé ; si vous la manquez, elles vous échappent à tout jamais, car vos prêtres ne marcheront avec vous que si vous marchez vous-même avec le pape ».

M^{sr} Dubreuil n'alla pas à Rome ; et, comme pour protester contre cette abstention, les professeurs de Sainte-Anne y allèrent en groupe pendant les vacances suivantes.

Dès lors, comprenant qu'il ne pourrait pas s'entendre avec les maîtres de son Petit Séminaire, l'évêque songea à éloigner de Sainte-Anne un supérieur qui, par sa conduite et par ses paroles, était pour lui une perpétuelle occasion de désagréments.

L'abbé J.-M. Bécél, alors vicaire à Paris, fut pressenti pour la succession éventuelle de M. Jaffré. Il se déroba ; et jusqu'à nouvel ordre les choses en restèrent là (1).

Un nouvel incident allait rendre la situation encore plus tendue.

Des élections législatives eurent lieu en 1863. « L'opinion légitimiste, qui avait subi une éclipse à la suite du voyage impérial, reprit de l'activité lorsque l'empereur commença contre le Souverain Pontife une guerre astucieuse et hypocrite. Les légitimistes crurent le moment favorable pour essayer le triomphe d'une candidature s'appuyant à la fois sur la fidélité royaliste et la fidélité religieuse... » (2). Ils mirent en avant le nom de M. Fresneau, dont la candidature était assurée de recueillir les suffrages des catholiques. Mais, par une circulaire adressée au clergé de son diocèse, l'évêque interdit à ses prêtres de combattre le candidat officiel, et dans

(1) *Vie de M^{sr} Bécél*, par MAX NICOL.

(2) *Mémoire de M. Kerdaffrec*.

ces conditions M. Fresneau devait nécessairement échouer ; toutefois on ne pouvait douter à l'évêché qu'il n'eût obtenu toutes les voix du Petit Séminaire dont il était le voisin et l'ami (1).

Quelque temps après, à l'occasion d'une cérémonie dans la communauté du Refuge, M. Fouchard, vicaire général, fit une confidence à M. Kerdaffrec l'aumônier de la maison : « L'évêque est très mécontent du supérieur de Sainte-Anne : accepteriez-vous, le cas échéant, de le remplacer ? ».

M. Kerdaffrec supplia M. Fouchard de ne faire aucune démarche en sa faveur : « Plutôt que d'aller remplacer M. Jaffré, ajouta-t-il, je demanderai l'autorisation de répondre à l'appel de M^{sr} Sergent, qui m'a offert déjà d'entrer dans le diocèse de Quimper ». Mais, préoccupé de la communication qu'on lui avait faite, il invita, sous le prétexte d'une audition musicale, quelques professeurs du Petit Séminaire à venir le voir ; et il fit part de la confidence qu'il avait reçue à M. le Bayon, qui passait pour avoir le plus d'influence sur le supérieur. M. Le Bayon lui répondit : « M. Jaffré n'ignore pas qu'il doit être bientôt remplacé ; mais il est inutile de lui demander de changer d'attitude. »

M. Jaffré, « qui déparait ses rares qualités par une répulsion étrange pour les relations sociales » (2), n'allait à l'évêché que dans les circonstances où sa présence était absolument indispensable ; quand il fit le voyage de Rome en compagnie de ses professeurs, il s'abstint d'aller saluer l'évêque au départ et au retour. Il avait un tort bien plus considérable encore aux yeux de l'évêque : il ne lui rendait jamais compte de sa gestion financière.

(1) M. Fresneau, qui était le beau-frère de M^{sr} de Ségur, demeurait au château de Kermadio. Très lié avec M. Jaffré.

(2) *Mémoire de M. Kerdaffrec.*

M^{sr} de la Motte, surtout dans les dernières années de son long épiscopat, s'abandonnait entièrement à ce besoin de repos qui est la principale tyrannie de la vieillesse. Quand il avait confié un poste quelconque à un prêtre, il semblait lui dire : « Laissez-moi tranquille ; que je n'entende plus parler de vous... »

Le grave inconvénient d'un tel régime est de susciter des difficultés aux successeurs, qui ne peuvent rien innover sans paraître gênants ; et tout contrôle de leur part, même le plus légitime, devient alors comme un acte de suspicion.

M^{sr} Dubreuil avait eu, les années précédentes, au Petit Séminaire de Saint-Pons, à rétablir une situation qui s'était aggravée faute de contrôle ; il craignit que la négligence de son prédécesseur à Vannes n'eût produit les mêmes conséquences fâcheuses ; et il voulut, comme c'était son droit, savoir par lui-même ce qui se cachait ici derrière le silence obstiné de l'économe et du supérieur (1).

Il ne se contenta pas de contrôler : pour assurer la prospérité du Petit Séminaire, il proposa à M. Jaffré de faire à Sainte-Anne ce qu'il avait fait lui-même à Saint-Pons, en réalisant des économies et sur le régime alimentaire et sur le traitement des professeurs (2).

M. Jaffré lui répliqua, avec le ton que l'on devine, qu'il désapprouvait ces innovations, et qu'il n'en prendrait pas l'initiative.

Il y avait surtout dans les paroles de l'évêque une

(1) Pour ce qui est de la gestion financière, M. Jaffré y était demeuré étranger, par goût personnel d'abord, et aussi par suite de l'indépendance jalouse de l'économe.

(2) Pendant qu'il demandait de réduire ainsi le traitement des professeurs, en l'abaissant à 300 fr., l'évêque offrait au supérieur de doubler le sien en l'élevant à 2.400 fr. C'était froisser profondément un homme qui, parmi toutes ses autres qualités, possédait un incontestable désintéressement.

chose qui devait choquer particulièrement son interlocuteur, en allant directement à l'encontre de l'idéal qu'il travaillait depuis douze ans à réaliser. Comme M. Jaffré lui représentait qu'on ne pouvait songer à diminuer le traitement déjà si réduit des professeurs, « Hé ! dit l'évêque, remplacez-les ; même à cent francs on pourrait employer de jeunes séminaristes ; quitte à les remplacer, quand ils deviendront vicaires, par d'autres séminaristes trop heureux de leur succéder » (1).

M^r Dubreuil était un administrateur ; mais ses idées pédagogiques, qui faisaient de la carrière professorale le vestibule du vicariat paroissial, étaient trop déraisonnables pour qu'un supérieur sérieux pût les adopter.

Il y avait là en présence deux tendances inconciliables : l'une avait la préoccupation de bien gérer la caisse, l'autre le souci d'avoir un professorat d'élite et un enseignement distingué. La rupture devenait dès lors inévitable ; et elle était à la merci du moindre incident.

Dans le courant du mois de septembre, M. Flohy, vicaire général, et M. Delcellier, secrétaire de l'évêque, vinrent au Petit Séminaire pour vérifier l'état de la caisse. M. Jaffré avait été prévenu de leur visite.

(1) Nous ignorons ce qu'un tel système avait produit à Pons, mais nous savons ce qu'il produisit, une quarantaine d'années auparavant, au diocèse d'Orléans. Voici comment l'apprécie l'historien du Petit Séminaire de la Chapelle. — Le respect de l'autorité y a subi une éclipse, dit-il. En 1823, M^r de Beauregard écrivait que « depuis longtemps le Petit Séminaire allait mal : les jeunes gens étaient mal tenus ; le Petit Séminaire était d'une grande dissipation ». Mais n'est-ce pas miracle que le désordre n'ait pas été plus grand dans une maison où les professeurs, clercs tonsurés, avaient tout juste deux ans de plus que leurs élèves, et où dans tel dortoir il n'y avait pas de surveillant... (p. 48).

En arrivant à Sainte-Anne, ils saluèrent le supérieur ; et, après quelques instants d'entretien, ils lui proposèrent d'aller à l'économat : « Allez-y, si vous le voulez, leur dit-il, j'ai autant de confiance en M. Piquet qu'en vous ».

Quelques jours après, le 30 septembre 1863, on lui signifiait son départ (1). Il était remplacé par M. Fresche, directeur au Grand Séminaire.

Il y eut à cette occasion, dans le diocèse, une explosion de mécontentement, on pourrait même dire d'indignation. « Dans tout ce tapage on avait en vue d'agacer l'évêque, par haine du Gouvernement, bien plus que de témoigner de la sympathie à M. Jaffré... (2) »

Mais parmi les marques de sympathie qu'il reçut à cette occasion, il y en eut une qui dut le toucher plus que toutes les autres ; il est fâcheux, au point de vue du principe d'autorité, qu'elle ait été en même temps une désapprobation publique d'un acte épiscopal.

(1) On le nomma recteur de Guidel. Et comme la place ne devait être vacante que quelques jours après, M. Jaffré, craignant que sa disgrâce n'aggravât l'état de son père déjà malade, voulut la lui laisser ignorer ; et, au lieu d'aller à Kervignac, il se refira à Lorient, et prit son logement à l'hôtel. M. Charil alla l'y chercher, et lui fit accepter l'hospitalité de son presbytère.

(2) *Mémoire de M. Kerdaffrec.*

Si l'on se rappelle le bonapartisme si intransigeant de M^r Dubreuil, on comprend que, dans l'ignorance des vrais motifs qui l'ont fait agir en cette circonstance, la légende de « M. Jaffré victime de la politique impériale », se soit répandue et maintenue dans le diocèse.

Elle était si vraisemblable ! Ce qui tendait encore à l'accréditer davantage, ce fut la joie que causa le départ de M. Jaffré aux partisans de l'Empire, qui voyaient dans le Petit Séminaire un foyer de royalisme.

Et c'est l'opinion que nous aurions naturellement adoptée nous-mêmes, si des documents irrécusables n'étaient venus nous fournir des raisons de penser autrement.

Les professeurs du Petit Séminaire adressèrent à l'évêque une lettre collective, où, après avoir dignement exprimé leur regret d'avoir été privés de leur supérieur, ils disaient : « Nous continuerons à remplir, avec tout le dévouement dont nous serons encore capables, les devoirs si pénibles de notre charge jusqu'à ce qu'il plaise à Votre Grandeur de disposer autrement de nous ».

Une autre manière de manifester leur sympathie, ce fut de faire chaque semaine des voyages à Guidel ; et le nouveau supérieur lui-même y accompagnait ses professeurs. Ce pèlerinage entretenait dans le diocèse une fermentation qui réagissait sur les élèves, et préparait les tristes événements qui allaient éclater quelque temps après (1).

Mais d'autre part il se répandait contre Sainte-Anne une rumeur infâme : on accusait les professeurs de dilapider les ressources du Petit Séminaire ; l'année précédente ils avaient, disait-on, consommé entre eux pour 40.000 fr. d'eau-de-vie et de café (2).

(1) *Mémoire de M. Kerdaffrec.*

(2) Il n'est pas d'attaque à laquelle le professorat de M. Jaffré ait été plus sensible ; il n'est pas de calomnie qu'ils n'aient réfutée avec autant de soin. Ce qui les mettait hors d'eux-mêmes, c'est qu'ils étaient convaincus que l'évêque lui-même l'avait accueillie avec faveur, et que l'ordonnance épiscopale y faisait écho. M. Le Clanche voit dans la circulaire de l'évêque des insinuations injurieuses, et, dans ses mémoires, il va jusqu'à parler des « calomnies de l'évêque ».

Que faut-il penser de cette complicité attribuée à M^{sr} Dubreuil ? Est-il vrai que l'ordonnance épiscopale ait confirmé la rumeur infâme que les ennemis du Petit Séminaire se plaisaient à répandre ?...

Il y a dans la circulaire du 1^{er} novembre, trois ordonnances, indépendantes l'une de l'autre, ayant chacune son objet, ses considérants et ses dispositifs particuliers. — La première concerne les ressources de la chapelle, dont elle règle l'emploi d'une façon qu'elle croit plus conforme aux intentions des pè-

D'où partait cette calomnie ridicule ? Sans doute des bureaux de l'administration impériale, heureuse d'avoir l'occasion de déshonorer une maison ennemie. A coup sûr, ce n'était pas de l'évêché ; mais une lettre épiscopale, mal interprétée par des gens qui n'étaient plus capables de lire avec calme ce qui sortait de la plume de l'évêque, put leur faire croire qu'ils étaient personnellement visés.

Or en même temps circulait une autre rumeur, qui mettait en cause l'évêque en personne.

On disait qu'il avait reçu des soins dans une mai-

ris, en prévision de la réparation urgente ou de la reconstruction du sanctuaire. — La seconde concerne la subvention de 6000 fr. que le Petit Séminaire recevait jusque-là de l'évêché, et qui est réduite au profit de la caisse des prêtres infirmes. — La troisième décrète que les professeurs et les élèves prendront leurs repas dans un réfectoire commun, comme cela se pratique au Grand Séminaire et dans une foule de maisons d'éducation.

On peut critiquer ces ordonnances, leur teneur et leur opportunité. Mais on ne peut y trouver la moindre allusion aux « folles dépenses » dont on parlait dans le public, — à moins d'imiter le procédé employé par les ennemis mêmes du Petit Séminaire de Sainte-Anne, c'est-à-dire en rapprochant l'une de l'autre deux ordonnances qui sont très distinctes, et en expliquant (contrairement au texte épiscopal) le dispositif de la troisième par les considérants de la première. On fait ainsi en effet jaillir du texte une intention qui ne s'y trouve nullement. — Or c'est cette fautive d'interprétation que les adversaires de M^{sr} Dubreuil ont commise : M. Jaffré en personne, dans la lettre justificative du 15 décembre, qu'il a écrite ou en tout cas signée, commet cette regrettable confusion, et M. Le Clanche y est tombé à sa suite. Voici son texte : « Cette imputation si ridicule et si abominable qu'elle fût, put s'étayer sur deux articles des ordonnances... S'appuyant sur de prétendues nombreuses réclamations, l'évêque prescrivait aux professeurs de prendre désormais leurs repas au réfectoire des élèves. Un considérant des ordonnances portait (*sans doute, mais pas de la même ordonnance*!) que le Petit Séminaire absorbe depuis longues années dans leur totalité les offrandes de la chapelle et les emploie pour un autre but que pour celui pour lequel elles sont en général données ». — Visiblement le rapprochement est forcé, et les textes sont sollicités à dire... ce qu'ils ne disent pas.

son de santé en Angleterre, et que ses incohérences de langage et de conduite trouvaient leur meilleure explication dans ce fait. Or, il venait d'être proposé par le Gouvernement pour l'archevêché d'Avignon. Une pensée se fit jour aussitôt dans l'esprit de ses adversaires : il fallait à tout prix empêcher la nomination d'aboutir.

Avaient-ils en vue, en agissant ainsi, l'intérêt de l'église d'Avignon, ou n'obéissaient-ils qu'à un ressentiment personnel?... Toujours est-il qu'ils allaient à l'encontre de leurs propres intérêts en retenant à Vannes un évêque qu'ils disaient incapable d'administrer un diocèse.

C'est dans cette atmosphère de surexcitation et de défiance mutuelle que l'on va s'affronter désormais sans réflexion suffisante de part et d'autre et sans ménagement.

Le 16 novembre, M. Fresneau, l'ami de M. Jaffré, devait prendre le train de Paris. Un des professeurs de Sainte-Anne, M. Schliebush, vint le rejoindre à la gare ; au nom de ses confrères il lui indiqua les démarches qu'il serait bon de faire pour avoir la preuve certaine que M^{sr} Dubreuil avait donné naguère des signes d'aliénation mentale. (1)

Cette confiance délicate ne fut pas faite avec la discrétion nécessaire. Quelques minutes après, deux voyageurs descendaient à Vannes et se rendaient à la préfecture pour rendre compte de la conversation

(1) M^{sr} Dubreuil avait-il été vraiment interné pour troubles cérébraux ? — D'après l'enquête minutieuse que nous avons faite à ce sujet auprès de ceux qui étaient le mieux qualifiés pour nous renseigner, à Montpellier et à Avignon, il résulte que l'abbé Dubreuil n'a jamais séjourné dans une maison d'aliénés. Ce qui est vrai, c'est que, dans la crise de neurasthénie qu'il subit après les réformes qu'il avait faites à Saint-Pons, il alla passer quelques mois à Amélie-les-Bains dans un repos devenu nécessaire.

qu'ils avaient surprise. Le préfet en avisa aussitôt l'évêque.

Celui-ci aurait déjà dû se trouver à Paris, où il était convoqué à une séance du Conseil de l'instruction publique dont il faisait partie. Des affaires administratives l'avaient retenu chez lui, et ce retard fut un malheur.

Aussitôt qu'il eut reçu le mot du préfet, il manda l'abbé Schliebush à l'évêché.

La scène de l'entrevue fut des plus violentes, comme il fallait s'y attendre de la part de deux hommes d'un tempérament si impressionnable.

Comme châtiment de l'injure qu'il avait adressée à la personne de l'évêque, M. Schliebush reçut l'ordre de ne pas rentrer à Sainte-Anne, et de se rendre sans délai à Saint-Guyomar, petite paroisse du pays d'Elven, où il était nommé vicaire.

En sortant de l'évêché, il télégraphia au supérieur pour le mettre au courant de l'affaire.

M. Fresche se trouvait dans une situation délicate : d'une part il avait à faire respecter l'autorité épiscopale dont il était le représentant attitré ; de l'autre, il était naturel aussi qu'il prît la défense de son personnel. Et cette situation il l'avait rendue plus délicate encore, en prenant dès le début, devant tous ses professeurs, l'engagement de se retirer lui-même, si l'évêque venait à exiger le départ d'un seul d'entre eux (1) !

Cette déclaration s'explique d'autant moins de sa part que les professeurs, s'étant mis d'eux-mêmes à la disposition de l'évêque après le déplacement de M. Jaffré, devaient nécessairement envisager l'éventualité de leur propre départ...

Lorsqu'il reçut le télégramme de M. Schliebush,

(1) *Mémoire de M. Kerdaffrec, et celui de M. Le Glanche.*

il s'empressa d'accourir à Vannes, et à force d'instances, il eut enfin la satisfaction d'obtenir que l'évêque revînt sur sa décision.

Là-dessus l'incident semblait définitivement clos.

Le lendemain M^{sr} Dubreuil, heureux d'en avoir fini (croyait-il) avec cette affaire, prit le train de Paris. Et c'est à Paris seulement qu'il apprit les suites inattendues que l'incident venait de provoquer.

Quand il se présenta devant le ministre de l'instruction publique (M. Duruy), il s'excusa de son retard : « Mais, Monseigneur, je ne m'attendais pas encore à vous voir arriver si tôt. » — Et comme l'évêque de Vannes manifestait de la surprise, le ministre ajouta : « Vous ne savez donc pas que votre Petit Séminaire est en pleine révolution ? Vous voyez que ces faits ne se produisent pas seulement dans les lycées ! (1) »

Il venait en effet de se passer à Sainte-Anne quelque chose d'inouï. — « M. Schliebush était alors le professeur le plus populaire auprès des élèves ; son entrain, ses saillies pittoresques, sa bonne humeur, sa note si personnelle d'originalité ne pouvaient que leur plaire. Ils savaient d'ailleurs son grand mérite, sa haute vertu ; et ceux des classes supérieures recherchaient particulièrement sa direction et ses conseils (2). » Aussi quand, le mardi matin, ils apprirent

(1) *Mémoire de M. Kerdaffrec.*

(2) *Manuscrit de M. Le Clanche.* — Cet événement était prévu s'il faut en croire le chroniqueur : « Il en parut un symptôme avant-coureur dans les manifestations tapageuses qu'saluèrent le professorat, lorsqu'il fit, conformément aux ordres de M^{sr} Dubreuil, sa première entrée au réfectoire commun... Bien que navré d'un acte d'indiscipline qui passait par-dessus la tête des maîtres à l'adresse de la première autorité, le supérieur parut s'y résigner sans mot dire ».

Cette résignation et cette impunité ne devaient-ils pas être

par une indiscretion la décision épiscopale qui les privait de leur maître préféré, ce fut dans toute la maison une explosion de mécontentement et de colère ; ils ne parlaient rien moins que de s'en aller ; ils prenaient à leur compte le dilemme du supérieur : qu'on nous rende M. Schliebush ou nous partirons ! — « Qu'on se figure un essaim d'abeilles irritées : ce furent des cris, des conciliabules animés, une effervescence croissante, puis une ronde effrénée dans laquelle se confondaient les élèves des deux premières divisions. Finalement, au son réglementaire de la cloche, refus de former les rangs, de réintégrer les salles d'études et d'aller en classe. Les surveillants n'étant plus écoutés, les professeurs de philosophie et de rhétorique, en l'absence du supérieur qui n'était pas encore revenu de Vannes, descendirent dans la cour de récréation pour essayer de faire entendre raison aux révoltés : arguments et instances demeurèrent inutiles. Qu'on nous rende M. Schliebush ! ils n'avaient pas d'autre réponse » (1).

La nouvelle que ce professeur leur était rendu parvint à Sainte-Anne dans l'après-midi ; mais déjà les élèves s'étaient évadés, petits et grands. Et le soir, une de leurs bandes, celle qui passait par Vannes, alla manifester devant l'évêché (1).

Au retour du supérieur, les maîtres se lancèrent dans toutes les directions, et ils ramenèrent quelques fugitifs. Quant aux élèves qui rentrèrent dans leurs familles, une fois isolés du foyer d'effervescence, ils

interprétées par les élèves comme une faiblesse ou un encouragement !

(1) « Une bande s'arrêta à Vannes pour aller donner un charivari à l'évêque ; la police la dispersa. » (*Mémoire de M. Kerdaffrec*). A cette occasion on prête à M. Kerdaffrec cette parole : « Le cas est rare d'élèves qui se révoltent non pas contre, mais en faveur de leurs maîtres ».

reprirent leur calme, et, comprenant leur sottise, ils revinrent à Sainte-Anne pour la plupart.

L'évêque, quoi qu'on puisse penser de l'irritabilité de son caractère, pouvait-il demeurer indifférent devant un acte d'insubordination auquel prenait part son Petit Séminaire tout entier? L'autorité épiscopale était directement en question : il s'agissait de savoir, dans une crise qui se compliquait de jour en jour, si l'évêque n'avait pas le droit de déplacer un supérieur sans l'assentiment des professeurs, ni de déplacer un professeur sans l'assentiment des élèves.

Aussi M^{sr} Dubreuil, avant de quitter le siège de Vannes, résolut-il de liquider un conflit qui était né sous son administration ; et il prit ses précautions pour ne pas recevoir un désaveu de la part de son successeur.

Pendant son séjour à Paris, en fin de novembre, il se rencontra chez le curé de Sèvres avec M^{sr} Gazailhan, déjà désigné pour lui succéder ; et à ce dîner assistait également l'abbé J.-M. Bécél, lui-même futur évêque de Vannes.

Entre de tels convives il était inévitable qu'on parlât des événements de Sainte-Anne : à des titres divers la question intéressait les trois amis. Et tous furent d'accord pour juger que les mesures prises devaient être maintenues dans l'avenir.

M^{sr} Dubreuil rentrait à Vannes le 12 décembre, résolu à nommer un nouveau supérieur à la place de M. Fresche, dont les derniers événements avaient notoirement révélé l'insuffisance administrative (1).

M. Kerdaffrec prêchait en ce moment la station

(1) Ajoutons qu'après avoir accepté d'appliquer les réformes économiques prescrites par l'évêque, M. Fresche était revenu de sa propre initiative au régime pratiqué du temps de M. Jaffré (M. LE CLANCHE).

à la cathédrale avec un éclat qui en faisait l'homme du jour : son nom fut naturellement mis en avant par ses confrères. Quant à l'évêque, il se réservait ; et, dans son indécision, il envisagea même la possibilité de confier le Petit Séminaire à une Congrégation religieuse. Mais le 18, guidé peut-être par l'opinion publique, il pressentit M. Kerdaffrec : « Si je vous nommais supérieur de Sainte-Anne, accepteriez-vous ce poste ? » Celui-ci fit des objections, et ajourna sa réponse (1).

Le samedi 19 avait lieu l'ordination de Noël. La dureté avec laquelle l'évêque accueillit trois ordinands du Petit Séminaire, dont l'un fut même écarté sans aucune raison canonique, montrait que son irritation était loin d'être tombée (2).

Le dimanche suivant, il voulut avoir la réponse définitive de M. Kerdaffrec. Celui-ci venait de prononcer à l'issue des vêpres un sermon très brillant. Il le fit venir le soir même à l'évêché, et lui dit : « S'il m'était resté quelque hésitation jusqu'ici, désormais, après vous avoir entendu, je ne puis plus en avoir. Je vous nomme supérieur de Sainte-Anne » : M. Kerdaffrec, sachant de source très sûre que, sur son refus, l'évêque était absolument décidé à enlever la direction du Petit Séminaire aux prêtres du diocèse, crut qu'il était de son devoir de mettre fin à ses hésitations ; et il accepta.

Dès le lendemain M. Flohy, vicaire général, se

(1) Après les avances qu'il avait reçues de l'évêque, M. Kerdaffrec se crut autorisé à faire, en qualité d'ami, une démarche auprès des professeurs, dont l'avenir lui paraissait compromis : par une lettre écrite à l'un d'entre eux, il leur conseilla, dans l'intérêt de l'œuvre dont ils étaient chargés et dans un but de pacification, de donner à l'évêque un témoignage de soumission respectueuse. Il ne lui fut pas répondu.

(2) M. Le Clanche prétend que l'évêque devait même, au cours de l'ordination, congédier en public, à l'appel de leur nom, les trois ordinands qui arrivaient de Sainte-Anne.

rendait à Sainte-Anne pour exécuter les volontés de l'évêque. Il commença par déclarer aux élèves qu'on leur accordait huit jours de vacances, à l'occasion des fêtes de Noël. Ainsi, à peine un mois après la mutinerie, qui semblait avoir mérité tout autre chose qu'une récompense, et après les vacances qu'ils s'étaient octroyées d'eux-mêmes, on leur donnait maintenant, au nom de l'évêque, un congé de faveur !...

En réalité, le congé n'était qu'une manœuvre, et peut-être une mesure de prudence. Le vicaire général avait une exécution à faire ; l'éloignement des élèves n'avait d'autre but que d'éviter une nouvelle manifestation, et de les mettre à leur retour en face du fait accompli.

Les élèves une fois partis, le vicaire général remit à M. Fresche une lettre, qui lui signifiait sa disgrâce, et lui enjoignait de se retirer dans sa famille (1). Six professeurs apprenaient en même temps qu'ils allaient avoir une autre destination.

Le nouveau supérieur, préoccupé de remplir les vides causés par ces départs, choisit dans le ministère paroissial quelques prêtres dont il connaissait le mérite, et se rendit à Sainte-Anne pour s'assurer la collaboration des professeurs que la décision épiscopale n'avait pas frappés.

Ceux des maîtres qui n'étaient pas encore prêtres, comprirent qu'ils n'avaient qu'à rester ; quant aux autres, jugeant injurieuse la faveur qu'on leur faisait de les garder à Sainte-Anne, ils déclarèrent à l'unanimité qu'ils entendaient partager la disgrâce de leurs confrères (2).

(1) Il dut rester six mois dans sa famille, sans traitement. Il fut ensuite nommé curé d'Elven, où sa mémoire, longtemps après sa mort, est encore vénérée.

(2) A toutes les propositions qui leur furent faites, ils répondirent par un accueil glacial. Jusque là ils n'en voulaient pas à

On fit droit à leur demande. Et lorsque, les vacances terminées, les élèves rentrèrent au Petit Séminaire, ils se trouvèrent en présence d'un nouveau supérieur et de nouveaux maîtres.

C'était le dénouement de la crise.

Au terme de ce récit, où le premier devoir de l'historien était d'exposer les faits avec impartialité, nous n'avons pas à faire, entre les différents personnages, le partage des responsabilités. Mais il ne nous sera pas défendu d'exprimer des regrets.

Tout cela est loin de nous, et le recul du temps permet de juger l'incident avec sérénité.

On ne comprendra pas qu'un évêque ait voulu imposer à une communauté de prêtres, des opinions politiques qui leur répugnaient, et qu'il se soit mis dans le cas de sévir contre des hommes de haute valeur et d'une conscience irréprochable (1).

M. Kerdaffrec ; il ne cessa d'être leur ami que du jour où l'on connut sa nomination à Sainte-Anne.

Les professeurs regardaient M. Jaffré comme le supérieur idéal du Petit Séminaire ; et on ne peut les en blâmer. Et ils ne pouvaient se faire à l'idée qu'un autre homme, quel que fût son mérite, fût capable de diriger l'établissement, à moins pourtant qu'il n'allât, comme M. Fresche, chercher ses inspirations à Guidel : en cela ils avaient tort.

Ce qui explique un peu leur erreur, c'est qu'ils se croyaient tous victimes d'une injustice. Mais, d'autre part, ce qui prouve leur valeur sacerdotale, c'est la façon dont ils ont été réhabilités plus tard par M^{re} Bécél, l'ami et le confident de celui qui les avait frappés. Après avoir été envoyés dans des postes inférieurs, à leur départ de Sainte-Anne, ils obtinrent plus tard des places de confiance : curés-doyens, supérieurs de Grand et Petit Séminaire, chanoines, quelques-uns furent honorés de l'amitié particulière de l'évêque. Le dernier survivant de l'Ecole Jaffré, qui en a écrit l'apologie, était un prêtre universellement honoré dans le diocèse.

(1) Pour mieux comprendre le caractère de M^{re} Dubreuil, il n'est pas inutile de rappeler ici brièvement la fin de son *curriculum vitæ*. — Il fut à Avignon ce qu'il avait été à Vannes, avec un singulier mélange de qualités et de défauts. — Il ob-

On sera également peiné que les maîtres du Petit Séminaire, qui avaient mission de former la jeunesse cléricale par leur exemple aussi bien que par leur enseignement, aient manqué eux-mêmes à leur évêque. Leur devoir était de toujours reconnaître en lui le chef du diocèse, alors même qu'il n'agissait pas toujours paternellement à leur égard (1); au lieu de se résigner à ce sacrifice pénible, ils ont donné un exemple, que leur conscience n'improuvait peut-être pas, mais qui a eu sa fâcheuse répercussion dans le diocèse tout entier, et qui a entraîné leurs élèves dans la voie d'une insubordination scandaleuse (2).

tint pour Sainte-Anne d'Apt les honneurs du couronnement qu'il avait déjà sollicités pour Sainte-Anne d'Auray.

Il avait reçu lui-même le nom d'Anne au baptême.

Il eut des démêlés avec des prêtres éminents de son nouveau diocèse, entre autres avec M. Monnier, le futur supérieur du Séminaire de l'Institut catholique de Paris. Dans sa versatilité, dont il ne cessait de donner des preuves, il y avait un sentiment qui ne changeait pas. « La cause de l'Empire, lui avons-nous entendu dire (écrit M. Mourret), est, après la religion, la première chose que nous devons aimer ! » — Au concile du Vatican, il prit la parole le 30 avril, pour défendre le « catéchisme impérial » de Napoléon I^{er}. — Il y vota néanmoins pour l'infailibilité, en prétextant, au souvenir sans doute de l'expérience qu'il avait faite à Vannes, qu'il ne voulait pas se mettre à dos les prêtres de son diocèse.

(1) A propos d'un personnage qui eut lui-même des démêlés avec une très haute autorité ecclésiastique, nous lisons dans une des *Revue*s les plus orthodoxes : « Au fond de sa conscience il ne se croyait peut-être pas atteint par la censure dont il était l'objet ; mais, fils respectueux de l'Eglise, il était tenu de s'incliner et de se soumettre coûte que coûte... Il est parfois dans la vie des heures où il faut être un héros ; alors on n'a pas le droit de choisir, l'héroïsme est obligatoire. » (*Revue pratique d'Apologétique*, octobre 1920).

(2) Après tout ce que nous avons rapporté de la conduite des élèves à l'égard de l'évêque, nous devons noter un dernier incident bien significatif. Quand M^{sr} Dubreuil vint à Sainte-Anne faire son pèlerinage d'adieu, il voulut souper en compagnie des maîtres au réfectoire des élèves. M. Kerdaffrec, le nouveau

Les conséquences les plus douloureuses de cette crise, ce n'est pas au Petit Séminaire qu'elles se sont fait sentir, c'est dans toute l'étendue du diocèse. A la suite de ces événements, dont le commentaire sans cesse renouvelé n'était jamais favorable à l'évêque, le prestige de l'autorité épiscopale, si indiscutée jusque-là, comme elle l'est encore redevenue plus tard, subit une éclipse dont M^{sr} Dubreuil n'a pas été le seul évêque à souffrir.

supérieur, craignit tellement un nouvel esclandre, qu'il crut prudent de demander aux élèves de la première division, la promesse qu'ils ne manqueraient pas de respect à l'évêque.

Nous citons le fait d'après le récit du supérieur ; il est déjà assez grave en lui-même pour qu'on ne l'aggrave pas encore, en ajoutant foi aux racontars postérieurs.

CHAPITRE V

M. KERDAFFREC

NOËL 1863. PAQUES 1867.

SOMMAIRE : Nouveau personnel et nouveau régime. — Améliorations matérielles.

I. Théories pédagogiques de M. Kerdaffrec : 1° La question de l'internat, et celle des classes inférieures ; 2° Les classiques chrétiens ; 3° Petits Séminaires mixtes. — Régime particulier des élèves de philosophie.

II. La question des deux maisons diocésaines, et la démission de M. Kerdaffrec.

Au départ de M. Jaffré, l'homme du diocèse le mieux qualifié pour prendre sa succession au Petit Séminaire de Sainte-Anne, était M. Kerdaffrec (1).

C'était un homme de beaucoup d'esprit, avec des goûts d'artiste ; sa haute stature, sa distinction aristocratique, sa physionomie un peu rude, son ton affirmatif et sa parole incisive, tout contribuait à lui donner du prestige et de l'autorité.

La situation du nouveau supérieur était difficile ; et du côté des élèves, qu'il fallait faire rentrer dans l'ordre, et du côté des maîtres, qui arrivaient à l'enseignement sans expérience et sans préparation spéciale.

(1) *Témoignage de M. Le Clanche.*

Quand on obligea M. Kerdaffrec à quitter le Grand Séminaire, où il enseignait le dogme avec un éclat inaccoutumé et où il jouissait d'une popularité très grande, l'évêque de Quimper, qui connaissait sa valeur, lui fit les propositions les plus flatteuses en lui offrant de le prendre dans son diocèse.

Néanmoins, au bout de quelque temps, il comprit que sa tâche ne serait pas insurmontable ; et à M^{sr} Gazailhan, qui venait d'être nommé à Vannes pour remplacer M^{sr} Dubreuil, — il écrivait le 10 janvier 1864 :

« Votre Grandeur n'ignore pas les tristes événements qui ont ébranlé cette maison... Grâce à la « divine Providence, à la protection de sainte Anne, « et à la collaboration si dévouée des prêtres appelés à me seconder, j'ai le bonheur de vous annoncer aujourd'hui que tout rentre dans l'ordre. Les « élèves, sauf un très petit nombre, sont venus reprendre leurs études. Les familles nous honorent « de leur confiance ; le clergé diocésain nous soutient « par ses prières et ses encouragements ; et, quand « Monseigneur honorera de sa visite son Petit Séminaire, nous serons heureux de lui présenter « 330 élèves dont la piété, j'en ai la douce confiance, « sera une de ses premières consolations » (1).

Le témoignage des contemporains confirme celui du supérieur : ni dans la discipline ni dans l'enseignement on ne constate de notables différences, malgré l'improvisation du nouveau professorat, et malgré l'état d'esprit qui régna quelque temps parmi les élèves.

La maison ayant retrouvé sa vie normale, il n'y avait qu'à laisser le passé tomber dans l'oubli (2).

(1) *Mémoire de M. Kerdaffrec.*

On s'est demandé si les renvois qui se sont produits à l'occasion de la révolte, n'auraient pas nui à la vocation des élèves qui eurent à quitter le Petit Séminaire. — Voici la réponse du supérieur : « J'estime à 30 le nombre des élèves qui abandonnèrent Saint-Anne aux vacances de Noël et de Pâques, en y ajoutant ceux que j'ai dû remercier ; leur départ a été une décharge pour le Petit Séminaire ».

(2) Les désagréments du nouveau supérieur ne lui vinrent ni du Petit Séminaire ni de son évêque ; mais, aux yeux des partisans irréductibles du régime précédent, il avait le tort

Et c'était le sentiment que le nouvel évêque exprimait dans sa réponse au supérieur : « 1863 ne m'appartient pas ; je ne connais et ne veux connaître que 1864. »

Le court espace de temps que M. Kerdaffrec a passé à Sainte-Anne, se partage entre deux occupations très différentes, capables chacune d'elles d'absorber l'activité d'un homme : la construction de la chapelle du Pèlerinage, et la direction de la maison.

Nous n'avons à étudier ici que son rôle de supérieur (1).

Avec la collaboration du nouvel économe (2), il procéda à des aménagements qui lui paraissaient de la plus grande urgence : « Il y avait des dortoirs qui étaient vraiment ignobles, et où la surveillance était à peu près impossible. Si l'on avait appliqué à Sainte-Anne les règlements d'hygiène, qui n'ont assurément rien d'exagéré, le Petit Séminaire aurait pu recevoir à peine 250 élèves (3) ».

Il confia — et c'était une précieuse garantie d'ordre

d'avoir accepté la place de M. Jaffré. S'il reçut de nombreux témoignages de sympathie, il eut le chagrin de voir quelques anciens amis lui tourner le dos. Ailleurs on alla même jusqu'à lui reprocher d'être vendu à la politique impériale (1) pendant que la légende de « M. Jaffré victime politique » devenait un article de foi. Ajoutons que M. Jaffré est toujours demeuré étranger à toutes ces intrigues qui s'agitaient autour de sa personne et autour de son nom. Si, pendant tout le reste de sa carrière, il a voulu ignorer Sainte-Anne, il n'est nullement responsable des mesquineries et des comparaisons malséantes que l'on fit alors entre ses professeurs et ceux qui eurent à les remplacer.

(1) Nous avons raconté dans un autre chapitre le rôle prépondérant de M. Kerdaffrec dans la construction de la basilique.

(2) M. Piquet, que M. Charil avait amené de Lorient à Sainte-Anne en qualité d'économe, et qui avait contrecarré les initiatives des supérieurs suivants, quitta ses fonctions au mois d'août 1864.

(3) *Mémoire de M. Kerdaffrec.*

et de propreté — la cuisine, la buanderie, la lingerie, l'infirmierie à des Religieuses (1).

Il construisit une salle de réunion au sud du cloître, face à la route de Vannes, et faisant pendant à la chapelle intérieure que les Jésuites avaient construite au nord.

Il sentit aussi la nécessité de bâtir une récréation couverte : le temps lui manqua pour réaliser son projet.

Mais, beaucoup plus que ces améliorations matérielles, d'ailleurs très opportunes, ce qui nous intéresse dans ce nouveau supérieur, c'est le système d'éducation cléricale qu'il se proposa de mettre en vigueur.

Il avait ses idées personnelles ; et pour les appliquer, il semble qu'il se trouvât dans les meilleures conditions. — Tous ses professeurs lui étaient redevables d'une nomination, qui était un honneur et une marque de confiance ; en outre, quoique très intelligents comme leurs prédécesseurs, ils n'avaient pas la pratique de l'enseignement ; par suite, ils étaient disposés à accepter les méthodes d'un supérieur envers qui ils étaient doublement liés, par la reconnaissance et par le besoin de recevoir une direction (2).

I

Mais cette direction nécessaire, M. Kerdaffrec était-il à même de la donner ? Lui aussi, comme ses auxi-

(1) M. Kerdaffrec appela pour ces fonctions les religieuses de Saint-Joseph du Dorat. — Il avait été leur aumônier à Vannes, et il facilita leur installation au Refuge dans le village de Sainte-Anne.

(2) Une autre force dont M. Kerdaffrec disposait, c'est que tout son personnel faisait bloc autour de lui, ainsi que l'a écrit l'un d'entre eux, dans sa notice nécrologique : « Comme il avait en main les professeurs du Petit Séminaire ! Et comme ceux-ci sentaient que par lui ils seraient au besoin soutenus et défendus ! » (E. Perrin).

liaires, s'était vu brusquement transplanté du ministère dans un poste nouveau. Ni l'enseignement de la théologie ni la direction d'une communauté religieuse ne le prédisposaient à ce rôle délicat d'initiateur intellectuel.

Il y avait même à craindre qu'avec sa vive imagination, et son esprit curieux de nouveautés, il ne s'éprit de théories plus séduisantes que pratiques. Et en effet, dans les principes d'éducation qu'il a exposés au cours de son mémoire, on est surpris de trouver, à côté d'aperçus et de considérations très élevées, certaines idées livresques, qu'il n'a eu du reste ni le temps d'appliquer ni l'occasion de soumettre au contrôle de l'expérience.

1. — « Je considère, dit-il, l'internat comme un « mal ; malgré la vigilance la plus assidue, il se glis-
« sera toujours quelque brebis galeuse dans les mai-
« sons les plus chrétiennes. Donc c'est une grave
« imprudence d'exposer un enfant de 9, 10, 11 et
« même 12 ans, à entendre ou à voir des choses qui
« peuvent blesser son innocence... J'étais décidé à
« faire disparaître le plus tôt possible la division des
« petits pour la raison que je viens d'exposer, et
« aussi pour favoriser les pauvres petites institu-
« tions réparties sur plusieurs points du diocèse, où
« les familles pouvaient faire la première expérience
« du goût et de l'aptitude de leurs enfants. »

De cet exposé ressortent deux idées importantes : l'internat est un mal ; les classes inférieures devraient être plutôt laissées à des institutions locales.

En condamnant l'internat, M. Kerdaffrec n'a pas fait la distinction nécessaire. — S'il s'agit des établissements secondaires en général, la question continue d'être débattue, sans qu'on arrive à s'entendre. S'il s'agit au contraire des Petits Séminaires, qui seuls

nous intéressent ici, elle a été nettement tranchée par le concile de Trente, lequel exige l'internat (1).

D'ailleurs, si l'on étudie la chose en elle-même, de ce que l'internat a des inconvénients pour la moralité, s'ensuit-il que l'externat n'en ait point ? Que l'élève externe soit élevé dans sa famille ou qu'il soit confié à une pension privée, ne peut-il pas s'y trouver aussi avec des « brebis galeuses » ? Heureux ceux qui ont traversé indemnes, au cours de leurs études, cette période de liberté, et côtoyé les mauvais exemples avec le bandeau que les anges gardiens de leur vocation leur maintenaient sur les yeux ! — A Vannes, à partir de 1850, le collège Saint-François Xavier reprit le système des pensions inauguré au collège communal par les Jésuites du XVII^e siècle ; et l'évêque autorisa cette pratique. Mais il exigea, sauf quelques exceptions intermittentes, que ces externes vinsent passer une année dans l'internat du Petit Séminaire (2).

(1) « Comme les adolescents sont très portés à suivre les plaisirs du monde, et, s'ils ne sont dès leurs plus tendres années formés à la piété et à la religion avant que les habitudes vicieuses les dominent tout entiers, ne persévéreront jamais dans la discipline ecclésiastique, le saint concile décrète que les églises cathédrales devront recueillir un certain nombre d'enfants pour les élever religieusement dans un collège... » Ainsi le concile donne, en faveur de l'internat la raison même dont M. Kerdaffrec se sert pour le réprouver. »

(2) Les pensions disséminées dans la ville se réduisirent peu à peu à une pension unique, que l'on appela du nom de celui qui l'organisa, la « pension Chauffier », et qui avait, auprès du collège Saint-François Xavier, à peu près le même rôle que la « pension Daudé » autrefois auprès du collège communal. C'était une sorte de Petit Séminaire ; et, à partir de 1890 environ, ses pensionnaires furent admis directement au Grand Séminaire, sans faire de stage à Sainte-Anne ou à Ploërmel, à la condition d'être bacheliers à la fin de leur rhétorique.

M. Lud. de la Villeboisnet, administrateur du collège, avait obtenu de l'évêque ce privilège exceptionnel : « Je veux placer à côté du collège (nous avoua-t-il lui-même), un petit noyau de

Pour ce qui est des classes inférieures, où convient-il que l'enfant soit initié aux éléments de la grammaire latine ?

Les plus favorisés sont les enfants qui dans les écoles presbytérales reçoivent les premières leçons, pour entrer ensuite au Petit Séminaire, en cinquième ou au plus tard en quatrième (1).

Mais en dehors de ce cas privilégié on peut confier les enfants à des institutions ecclésiastiques régionales : et c'est le système que M^{sr} Gouraud adopta en 1907. Trois ou quatre maisons de recrutement furent créées en différentes parties du diocèse, pour recevoir les débutants ; et, à partir de la troisième ou de la deuxième, ceux qui demandaient à continuer allaient achever leurs études au Petit Séminaire établi dans la ville épiscopale. — C'était la mise en pratique du système préconisé par M. Kerdaffrec.

Mais, en d'autres temps, rien ne paraît s'opposer à ce que l'on ouvre aux débutants les portes du Petit Séminaire lui-même. Il y faudrait mettre néanmoins une condition importante. — Si l'expérience a démontré qu'il n'était pas acceptable que les grands et les petits séminaristes fussent élevés en-

jeunes campagnards, pour avoir dans chaque classe quelques bons travailleurs, capables d'inspirer de l'émulation à leurs condisciples plus riches, »

Aussi, quand ils échouaient au baccalauréat, on n'avait plus d'intérêt à les retenir.

La pension Chauffier pouvait recevoir 40 élèves ; et il en entrait en moyenne 4 ou 5 au Grand Séminaire chaque année. Cette institution a fourni au diocèse plusieurs prêtres distingués.

(1) M^{rs} les curés qui élèvent des enfants pour l'état ecclésiastique, doivent les faire entrer au Petit Séminaire ordinairement en cinquième, au plus tard en quatrième. » (GADUEL, *De la vocation ecclésiastique*).

A une question posée au Congrès de l'Alliance M. E. C., tous les membres de la Commission ont répondu que « le déchet se fait surtout sentir parmi les élèves entrés dans les classes tout à fait inférieures ».

semble dans la même maison (1) ; de même, et pour des raisons analogues, il paraît prudent, sinon nécessaire, dans un Petit Séminaire de plein exercice, d'isoler entièrement les petits, en leur accordant un régime à part, pour le lever, la durée des études, la prédication, et une discipline plus paternelle ; et surtout en leur évitant le contact avec les grands élèves, dont les tendances, l'esprit, le langage, les manières ne pourraient que nuire à la simplicité et à la candeur de leur âge (2).

2. — Une autre théorie de M. Kerdaffrec concerne les livres classiques.

Il condamne l'emploi des auteurs païens dans les collèges chrétiens et surtout dans les Petits Séminaires. Il était sous l'influence de M^{sr} Maupied, un maître qu'il vénérât, et de certaines lectures, particulièrement le *Ver rongeur*, où M^{sr} Gaume, dans une peinture saisissante, montre tous les protagonistes de la Renaissance et de la Révolution sortant d'universités ou de collèges chrétiens avec une mentalité absolument païenne. Et, sans se mettre suffisamment en garde contre les exagérations, où tombèrent à cette époque d'excellents esprits, il est allé jusqu'à croire que « avec les auteurs païens on ne formerait jamais des chrétiens, encore moins des prêtres ».

La controverse, qui divisa les catholiques sur cette question, semble aujourd'hui définitivement tranchée, et elle a eu pour résultat de mettre les maisons

(1) Voir l'Introduction, p. xi et xii.

(2) Quant aux tout petits enfants, on est partout d'accord pour reconnaître qu'ils ne doivent pas être mis en pension, tant qu'ils ont besoin des soins maternels.

Le concile de Trente est d'avis que l'on attende la douzième année pour entrer au Petit Séminaire : cette fixation n'a rien d'absolu. A notre époque on n'attend pas ordinairement cet âge pour mettre un enfant au latin.

ecclésiastiques en garde contre deux excès également blâmables : l'un qui ferait rejeter du programme les auteurs païens, l'autre qui n'y admettrait pas les auteurs chrétiens. — La discussion a attiré l'attention sur la littérature chrétienne, et a fini par l'introduire dans les maisons d'où elle était injustement bannie.

D'autre part, l'étude de l'antiquité classique est-elle réellement dangereuse ? L'Eglise ne l'a pas cru ; et c'est à elle-même que nous devons de posséder actuellement les monuments de la littérature ancienne ; si, du VI^e au XVI^e siècle, elle les a transcrits avec autant de soin que les écrits des Pères, c'est qu'elle n'y voyait pas des armes dont on pût se servir contre elle.

Du reste ces œuvres portent en elles-mêmes leur antidote ; et le maître, en les expliquant, trouve à chaque page l'occasion d'établir un parallèle impressionnant entre la Mythologie et l'Evangile, entre la morale païenne et celle du Christ, entre les saints du christianisme et les grands hommes de l'antiquité. De tels rapprochements auront même parfois, au point de vue de la formation chrétienne du jeune homme, une influence plus décisive qu'une apologetique directe (1).

En outre cette étude, qui ne présente en règle générale aucun danger au point de vue de la foi, nous paraît indispensable pour la formation du goût. Il

(1) M. le Blanc, dans un discours de distribution des prix, auquel fait allusion le mémoire de M. Kerdaffrec, exprimait la même opinion que nous au sujet des auteurs païens : « ... Est-ce que je veux christianiser les études par une exclusion absolue des grands écrivains de l'antiquité ? — A Dieu ne plaise : gardons le texte païen en le purifiant par le commentaire chrétien ».

Cf. M. CROSNIER : *Rev. prat. d'apologétique*, IX, p. 520.

Cf. Encyclique de Léon XIII sur la formation des clercs, 1899.

n'y a pas de professeur, passé maître dans l'enseignement, à affirmer que l'emploi exclusif des auteurs chrétiens suffise pour donner aux étudiants la vraie culture classique.

3. — Autre théorie de M. Kerdaffrec : celle-ci se rapporte au recrutement des élèves.

Ancien directeur de Grand Séminaire, il n'était pas partisan des collèges mixtes. En conséquence, il ne voulut pas donner au baccalauréat l'importance que lui attribuèrent M. Le Blanc et M. Jaffré, ni avoir dans sa maison des élèves dont les aspirations vers des carrières libérales déteindraient fatalement, croyait-il, sur la piété des autres (1). Confiant dans la justesse de ses principes, il ajoute : « Je voyais apparaître dans un prochain avenir le moment où je

(1) « La préparation au baccalauréat a l'immense inconvénient de transformer les Petits Séminaires en établissements mixtes, et de leur ôter même leur caractère professionnel... L'obéissance à mes supérieurs m'obligeait de tolérer la préparation à cet examen ; mes convictions personnelles me défendaient de la recommander. Ceux qui ne visaient qu'à obtenir le fameux parchemin allèrent pour la plupart chercher fortune ailleurs. Naturellement le nombre des élèves diminua à Sainte-Anne, mais le nombre des vocations ne diminua pas ».

Cette défiance de M. Kerdaffrec à l'égard du baccalauréat était partagée par plusieurs prêtres du diocèse ; ils avaient remarqué avec inquiétude que le diplôme grisait quelques-uns des lauréats au point de compromettre leur vocation. L'un d'eux écrit : « A cette époque le diplôme de simple bachelier était considéré naïvement par la jeunesse des écoles comme une clé magique propre à ouvrir la porte de toutes les carrières. Aussi le succès risquait-il de changer pour quelques-uns leur orientation première, et de leur faire oublier l'appel du Bon Dieu : bon nombre d'entre eux, à ma connaissance, après avoir donné des marques non équivoques de vocation, une fois munis de leur parchemin, ont pris une voie différente ». (M. LE GRAND, ancien curé de Port-Louis).

Les successeurs de M. Kerdaffrec n'ont pas vu, comme lui, une incompatibilité entre le désir du « fameux parchemin » et la vocation ecclésiastique.

pourrais, par la suppression de la petite division et le retour de la classe de philosophie au Grand Séminaire (c'est-à-dire par l'exclusion des plus petits et des plus grands) opérer une réforme sérieuse dans notre programme d'enseignement ».

Au sujet de cette question, toujours d'actualité et encore très débattue aujourd'hui, trois systèmes se partagent les préférences des maîtres.

Il y a d'abord le système des Petits Séminaires mixtes. Ceux qui en sont les partisans convaincus font valoir que ce recrutement large permet d'assurer le bienfait d'une éducation chrétienne à des élèves qui, s'ils étaient écartés de nos maisons, ne trouveraient dans celles de l'Etat qu'une éducation sans Dieu (1). En outre pourquoi séparer deux catégories de jeunes gens qui sont appelés à se rencontrer plus tard, peut-être même à vivre côte à côte : les rapprocher dès le collège, c'est les unir par les liens de l'amitié et les préparer ainsi à joindre leurs efforts dans des œuvres communes ; les tenir au contraire éloignés les uns des autres, n'est-ce pas faire naître en eux dès le bas-âge un commencement de défiance ou de rivalité, qui aboutirait à les rendre les uns pour les autres des étrangers sinon des ennemis (2).

(1) N'est-ce pas là confondre le Petit Séminaire avec le collège ecclésiastique dont le but est de préparer précisément des chrétiens pour le monde ? — La raison que nous exposons ici a trouvé sa formule extrême dans un congrès de l'Alliance M. E. C. en 1901 : « Faisons de bons chrétiens, et parmi ces chrétiens Dieu prendra ses prêtres ».

(2) Il est remarquable que cette idée du rapprochement des deux jeunesse, préconisée à notre époque par certains maîtres de l'Enseignement chrétien, a été mise en avant dès le commencement du XIX^e siècle par des maîtres de l'Université, particulièrement par M. Le Priol, recteur de l'Acad. de Rennes (Cf. p. 36). Ceux-ci voyaient alors dans ce rapprochement un avantage pour la jeunesse universitaire ; ceux-là y voient au-

Enfin, en recevant dans les Petits Séminaires des enfants de famille bourgeoise, même lorsqu'ils n'ont pas la vocation ecclésiastique, on peut initier les enfants de la classe populaire, par un contact quotidien avec ces condisciples, à une éducation dont ils ont été pour la plupart privés dans leur famille, et dont leur vocation leur fera pourtant une nécessité plus tard (1).

A l'extrême opposé, c'est le système de l'établissement strictement conciliaire. Là on n'admet dans le Petit Séminaire que des élèves ouvertement décidés à entrer dans les Ordres. Le laïque et le prêtre, s'orientant dans des voies différentes, doivent recevoir chacun une formation conforme à ses projets d'avenir (2).

Avec ces deux opinions radicales il faut en citer une troisième, celle du juste milieu. — Parmi les enfants qui se présentent au Petit Séminaire, il y en a dont la décision est déjà arrêtée, et qui se dirigent

aujourd'hui un avantage pour la jeunesse cléricale. Ces derniers, qui ont si bien fait valoir les avantages de la fusion, ont-ils aussi porté leur attention sur les inconvénients qui peuvent en résulter ?

(1) C'est un avantage du même genre que l'évêque d'Arras, en 1871, attribue au système de la fusion : « La vocation de mes séminaristes, écrit-il, n'a rien souffert de leur mélange avec les élèves du collège... Peut-être même ce mélange leur a-t-il procuré plus d'ouverture et plus d'esprit social... » (Cf. *Histoire du Petit Séminaire d'Arras*). — « J'ai toujours pensé que ce commencement de relations avec le monde, qu'on était destiné à évangéliser un jour, pouvait développer dans ces intelligences novices des ressources et de l'expérience, inutiles pour le cloître, mais indispensables pour le monde, » (*Ibid.*). — Voir, p. 60, la note de Renan sur M^r Dupanloup.

(2) « Les Petits Séminaires mixtes sont un mélange fâcheux de deux plantes qui ne sont pas faites pour fleurir et fructifier sur le même terrain : — méthode hybride d'éducation laïco-cléricale, qui, étant forcément l'un et l'autre, arrive en définitive à n'être complètement ni l'un ni l'autre ; — coéducation d'éléments disparates contraire à l'esprit et au droit positif de l'Eglise (*Ami du Clergé* : 16 octobre 1919).

de plain pied vers la prêtrise. Il y en a d'autres dont la vocation demeure incertaine, soit qu'ils n'y pensent pas, soit qu'ils n'aient pas encore fixé leur choix. Aux enfants de ces deux groupes on donne indistinctement et sans difficulté la même formation : dans les prédications par exemple, on leur parle à tous comme si tous devaient être prêtres. — Mais il peut se rencontrer aussi une catégorie d'élèves qui n'ont aucune aspiration pour le sacerdoce et qui ne s'en cachent pas : ceux-ci, on ne doit à aucun prix les garder, leur contact ne pouvant être que pernicieux.

Tels sont les trois systèmes dominants qui sont appliqués dans les diocèses de France, chacun d'eux ayant ses inconvénients et ses avantages : la pratique varie selon les facilités dont on bénéficie, ou selon la contrainte que l'on subit de la part des nécessités locales.

Le premier a obtenu, dans une session du Congrès de l'Alliance M. E. C., une adhésion qui a surpris quelques-uns de ses membres, et qui ne nous paraît pas définitive (1). Il a été pourtant adopté dans quelques diocèses, et il a même prévalu dans le nôtre, soit à Sainte-Anne du temps des Jésuites, soit au collège de Vannes à différentes époques.

Le second a les faveurs des directeurs de Grands Séminaires qui souhaiteraient, comme M. Kerdafrec, voir régner parmi les futurs clercs eux-mêmes une homogénéité aussi parfaite que celle qu'ils voient réalisée parmi leurs ordinands (2).

(1) En effet dans une autre session, on lit : « Il faut considérer les élèves du Petit Séminaire comme des aspirants au sacerdoce, et agir en conséquence... Tout dans un Petit Séminaire doit être ordonné en vue de ce grand but : la formation cléricale. » (*Les Congrès de l'Alliance* : p. 253).

(2) « Que les Petits Séminaristes aient constamment sous les yeux et dans la pensée l'idéal de la vocation sacerdotale : cette

Le troisième semble avoir eu les préférences de M^{sr} Parisis (1). C'est celui que l'on applique stricte-

vision aimée, entretenue, développée chaque jour, sera une source inappréciable de force pour la pratique des vertus et des devoirs quotidiens... Il faut [dans les Petits Séminaires] l'idée fixe, l'idée persévérante, l'idée obsédante de la vocation ! » (GONTHIER : *L'idée sacerdotale dans les Petits Séminaires*).

Ce programme, que l'auteur croit réalisable dans une maison où des enfants étudient leur vocation, ne le dirait-on pas emprunté plutôt à un directoire de Grand Séminaire !

(1) Dans l'exposé que M^{sr} Parisis a fait lui-même de ses idées, on surprend toutefois une nuance qui l'incline quelque peu vers le premier système : « Nous appelons les vocations, dit-il, mais nous ne les forçons pas. Le jeune homme que ses parents nous confient ne peut pas, à son entrée chez nous, être parfaitement sûr de l'avenir qui lui convient. Nous ne pouvons pas le lui demander, quand il ne le sait pas lui-même, ni le disposer exclusivement à un état qui peut-être ne sera pas le sien. Nous devons au contraire le mettre dans le cas de choisir entre tous, quand il sera temps ». Il va même jusqu'à dire : « Nous ne lui demandons, ni à lui ni à ses parents, à quelle carrière il se destine ». (GUILLEMANT, *Histoire du Petit Séminaire d'Arras*).

Ici l'évêque d'Arras nous semble renfermer le maître du Petit Séminaire, par rapport à la vocation de ses élèves, dans un rôle trop passif. Une méthode, plus communément suivie, c'est, non pas d'attendre que la vocation se déclare, mais de contribuer soi-même à la faire éclore. Le Petit Séminaire est le champ où se cultivent les vocations, et là, moins qu'ailleurs, on ne doit laisser à une plante délicate le soin de se développer toute seule.

Nous multiplions les citations, car la question en vaut la peine. Voici le directoire que nous trouvons au Petit Séminaire de Luxeuil : « Soigner les vocations tant qu'il apparaît que le germe n'est pas mort ; éloigner ceux en qui il a cessé de vivre ».

A propos du recrutement et du mélange des élèves, un des Petits Séminaires les plus connus, celui de Montmorillon, a passé par plusieurs phases que nous notons d'après son historien.

Il se félicite de la présence au Petit Séminaire, après 1828, « d'élèves laïques », qui apportaient dans le milieu d'élèves ecclésiastiques, manquant trop souvent d'éducation, l'influence du bon ton, du bon langage, des manières polies (p. 232).

Après 1850, M^{sr} Pie refusa de transformer Montmorillon en établissement mixte : « Notre séminaire, dit-il, doit rester sé-

ment dans le diocèse de Vannes, depuis la loi de Séparation.

Au Petit Séminaire de Sainte-Anne, de 1828 à 1907, on a toujours admis et gardé quelques élèves, quoi-
qu'ils n'eussent visiblement aucune marque de vocation ecclésiastique. Leur présence n'était pas un danger ; ils ne formaient qu'une minorité infime, et n'ont jamais eu, de l'avis de tous, la moindre influence fâcheuse sur l'avenir de leurs condisciples. Quel qu'ait été, à telle ou telle époque particulièrement pénible, l'esprit d'une classe ou d'une division, on peut affirmer que la plupart des élèves, à la fin de leurs études, entraient au Grand Séminaire ou dans une Congrégation religieuse, du moins jusque vers les dernières années. Les statistiques en font foi.

Le peu de temps que M. Kerdaffrec a passé à Sainte-Anne ne lui permit pas de réaliser ses projets de réforme ; et il faut s'en féliciter, car cette maison, qui avait brillé d'un réel éclat avant son arrivée, comment se la représenter dans l'état de mutilation où l'inexpérience du supérieur menaçait de la réduire : sans classes préparatoires pour assurer le recrutement, sans la philosophie qui est dans tous les établissements secondaires le couronnement naturel des études, sans cette catégorie très nombreuse, même dans les Petits Séminaires, d'élèves qui demeurent jusqu'à la fin dans l'incertitude au sujet de leur avenir, sans le baccalauréat qui donne aux ins-

minaire (c'est-à-dire d'après lui encore, un noviciat ecclésiastique). L'avenir donnera raison à cette mesure, en dehors de laquelle nous aurions tant à craindre pour le recrutement de notre clergé » (p. 349).

Quelques années plus tard les prévisions de l'évêque se réalisaient ; et l'on se plaint que les élèves laïques exercent une influence néfaste par leur tenue et leurs conversations (p. 354).

tutions scolaires leur renom de fortes études, sans contact avec les chefs-d'œuvre de l'antiquité classique !... Une maison où l'on aurait appliqué ces principes en toute rigueur, était fatalement condamnée à végéter ou à disparaître (1).

Ce verdict sévère que l'on est obligé de porter contre des utopies dangereuses n'est pas fait pour diminuer la valeur de l'homme : on peut être un artiste, un orateur, un professeur éminent, sans posséder les qualités spéciales, pédagogiques et administratives, qui sont indispensables à un supérieur d'établissement scolaire.

Il y a deux autres théories, portant du reste sur des points très secondaires, que M. Kerdaffrec a eu le loisir de mettre en pratique au cours de son supériorat.

« J'avais toujours regretté, écrit-il dans son Mémoire, qu'on eût ramené le cours de philosophie à Sainte-Anne. Au Grand Séminaire, les philosophes étaient des abbés, au Petit Séminaire ils n'étaient que des écoliers. Pour ménager la transition de la vie d'écolier à la vie de séminariste, je donnai aux philosophes une étude spéciale, où ils n'étaient soumis à d'autre surveillance qu'à celle du préfet de discipline. Ils avaient à peu près les mêmes exercices religieux que les séminaristes. Ils prenaient leur récréation dans l'enclos, sauf trois jours de la semaine pendant lesquels ils étaient mêlés à leurs condisciples ».

M. Kerdaffrec essayait ainsi de réaliser à Sainte-Anne le régime de demi-liberté que l'évêque d'Orléans, le maître éducateur par excellence, avait lui-même établi, quelques années auparavant, dans son

(1) Comme M. Kerdaffrec n'a pas vu expérimentalement ce qu'il y avait d'utopique et de dangereux dans ses principes, il y est demeuré attaché jusqu'à la fin de sa vie (Cf. son Mémoire).

Petit Séminaire (1). Il crut qu'il était bon d'accorder une certaine indépendance à des jeunes gens qui, d'après lui, se trouvaient indûment au Petit Séminaire; et il s'imaginait qu'il ne se produirait pas d'abus. Il se trompait; ce ne fut pas une année idéale, au dire des élèves de ce temps là, ni pour le travail ni pour le bon ordre; et dès l'année suivante on mit fin à ce régime d'exception (2).

Le supérieur avait encore un autre souci à propos de ses philosophes. Cet homme, qui était d'une si haute distinction, quoique sorti d'une famille modeste, était peiné de voir que les jeunes gens, appelés par leur vocation à se mêler à toutes les catégories sociales, et obligés de n'y jamais paraître inférieurs, manquent trop souvent, et sans qu'il y ait de leur faute, de ces bonnes manières que l'on serait surpris sinon scandalisé de ne pas rencontrer chez les prêtres (3). Et voici ce qu'il imagina pour suppléer à cette lacune.

(1) M^{re} Dupanloup avait établi, au Petit Séminaire de la Chapelle, un cours de hautes études en 1858; et il décida que, « pendant les heures de travail et de récréation, l'autorisation d'aller chercher sous les ombrages du parc le repos et l'inspiration, serait accordée » (*Histoire du Petit Séminaire de la Chapelle*).

(2) Lorsque les étudiants en philosophie arrivent au Séminaire, revêtus de la soutane, ils se trouvent encadrés dès le premier jour au milieu de condisciples déjà façonnés à la discipline et qui leur donnent le ton. En restant au contraire au Petit Séminaire, où ils ont vécu comme écoliers jusque-là, ils devaient nécessairement, dans la liberté qu'on leur accordait, conserver leur esprit et leur espièglerie d'écoliers.

(3) Une récente prescription du codex justifie les tentatives de M. Kerdaffrec en vue de l'hygiène de la maison et de la bonne éducation de ses élèves: « *Seminarii rector et alii omnes moderatores... sæpius alumnis veræ urbanitatis et christianitatis leges tradant, eosque exemplo suo ad illas colendas excitent; hortentur præterea ut præcepta hygienica, vestium et corporis munditiam et quamdam in conversando comitatem cum modestia et gravitate conjunctam jugiter servant.* » (Codex, 1369, § 2).

« Afin de les façonner un peu à la bonne éducation, écrivit-il, tous les dimanches je donnais dans ma chambre une petite soirée à une section de la classe, après que les autres élèves étaient montés au dortoir. Plusieurs professeurs se joignaient à moi; on causait, on jouait au domino, au nain jaune, etc. La soirée se terminait par une tasse de thé ou de tilleul, et l'on se séparait content. Je n'avais vu aucun inconvénient à ces réunions, qui avaient au moins l'avantage de rapprocher maîtres et élèves. » (1).

Enfin il se préoccupa de développer chez ses élèves, autant que le permettaient les ressources de la maison, le sens artistique. Il donna à la musique une vive impulsion, étant excellent musicien lui-même; et il fit venir un professeur de dessin pour initier les élèves à l'étude du paysage et aux éléments de l'architecture (2).

II

Le supérieurat de M. Kerdaffrec n'a duré que trois ans et trois mois. Encore une grande partie de ce temps fut-elle absorbée par la construction de la basilique, dont il avait pris l'initiative, et qui avait fini par reposer tout entière sur lui.

Son départ, que personne ne prévoyait devoir être si prompt, fut motivé par une série d'événements qui menaçaient d'amoindrir la situation de son Petit Séminaire dans le diocèse.

(1) Voici comment un des témoins appréciait plus tard ces soirées: « Ça ne dura pas longtemps, ça ne pouvait pas durer. Le supérieur, malgré ses efforts, restait trop distant; les élèves se sentaient gênés en sa présence; et ils n'étaient pas plus à l'aise avec les professeurs, qui, dès le lendemain, pouvaient avoir à les reprendre ou à les punir. Après le premier hiver, l'essai ne fut pas renouvelé. » (*M. Le Guen*).

(2) Ce fut M. Pobéguin. Il vint s'établir à Sainte-Anne, et enseigna le dessin au Petit Séminaire jusqu'à la fin du siècle.

Depuis la loi de 1850 une foule d'établissements libres s'étaient fondés sur différents points du département. Ces maisons étaient toutes sur le pied d'égalité. Seule la maison de Sainte-Anne, en sa qualité de Petit Séminaire, jouissait de privilèges importants, au point de vue ecclésiastique et au point de vue civil : c'est par elle qu'il fallait passer pour entrer au séminaire de Vannes.

Ces établissements ont eu des destinées diverses : quelques-uns ont fermé, comme ceux de Sarzeau, de Pontivy, de Palais, de Langonnet, d'Hennebont. Ceux qui ont eu la fortune la plus brillante sont le collège Saint-François-Xavier de Vannes et le collège Saint-Stanislas de Ploërmel.

M. de la Mennais avait fondé, dans la maison-mère de son institut, un cours spécial où les aumôniers enseignaient les éléments du latin à un petit nombre d'externes et de pensionnaires (1). C'est cette petite école de latinité qui a vu graduellement augmenter le nombre de ses classes, et qui, après avoir obtenu son autonomie, a, de conquête en conquête, fini par acquérir tous les privilèges dont jouissait jusque-là, à l'exclusion des autres maisons, le Petit Séminaire de Sainte-Anne.

Ces privilèges, qui mettaient sa maison hors pair au point de vue diocésain, M. Kerdaffrec avait à les défendre. Et alors surgit une question où se trouva

(1) La ville de Ploërmel avait un petit collège universitaire, comme Josselin et Auray. Elle consentit à supprimer cet établissement à la condition que M. de la Mennais s'engageât à entretenir quelques classes de latin dans sa maison. Ce rudiment de collège prit le nom de Saint-Stanislas.

Les Pères du Saint-Esprit qui cherchaient l'occasion de s'établir en Bretagne, prirent à l'essai le petit collège naissant. Mais, au bout de deux ans, ils quittèrent Ploërmel pour aller à Gourin, puis à Langonnet, continuer l'œuvre de M. Maupied. — En 1867, il y eut aussi des pourparlers pour le céder aux Eudistes.

engagé le supérieur, mais dont l'importance dépassa de beaucoup sa personnalité.

Dans la rivalité qui éclata en 1816 entre le collège de Vannes et le Petit Séminaire, il y avait en présence deux idéals différents ; et il a suffi d'exposer impartialement les faits pour montrer que le bon droit était en faveur de l'établissement ecclésiastique. Aujourd'hui le conflit ne présente pas le même aspect ; les deux maisons ont le même idéal et le même but : dans l'une et dans l'autre l'enseignement est donné par des prêtres du diocèse et la plupart de leurs élèves sont dirigés vers la sacerdoce.

En 1816, le Petit Séminaire maintenait ses droits contre des adversaires ; en 1866, il eut à les défendre contre une maison alliée. Dans l'un et l'autre cas, il s'est constamment tenu sur la défensive.

A la mort de M^{sr} de La Motte (1860), le collège naissant de Ploërmel avait trouvé dans les vicaires capitulaires (1) une bienveillance qui lui permit de garder ses élèves jusqu'à la fin de la troisième.

C'était un premier succès.

Pendant la grave maladie qui obligea M^{sr} Gazailhan à se retirer loin de son diocèse et à confier son administration aux vicaires généraux, ceux-ci, usant de la liberté que leur laissait la carence épiscopale, accordèrent à ce même collège l'autorisation d'ajouter aux classes de grammaire les classes d'humanités, seconde et rhétorique (2).

Cette progression rapide, obtenue sans difficulté, encouragea l'Institut des Frères à aller jusqu'au bout

(1) Les trois vicaires capitulaires étaient : M. Bertin (originaire d'Ille-et-Vilaine), MM. Thétiot et Flohy, anciens élèves du collège de Vannes.

(2) Le collège Saint-François-Xavier profita de la même bienveillance en 1861 et 1865, pour faire entrer ses élèves au Grand Séminaire sans les faire passer par Sainte-Anne.

de ses aspirations : il ne lui restait plus qu'une étape à franchir pour avoir un établissement de plein exercice.

Quand M^{sr} Bécél fut désigné pour succéder à M^{sr} Gazailhan, le bruit ne tarda pas à se répandre dans le diocèse qu'à Ploërmel on aurait désormais un cours de philosophie comme à Sainte-Anne. Et c'est la question qui allait précisément soulever un conflit entre les deux établissements.

Le cours de philosophie s'était fait jusque là tantôt au Séminaire, tantôt à Sainte-Anne. Mais dans l'un et l'autre cas, il était toujours considéré comme faisant partie intégrante du programme des études ecclésiastiques : tous ceux qui l'avaient suivi ici ou là, étaient censés avoir déjà fait une année de Grand Séminaire. — Quand on le maintenait à Vannes, les élèves de tous les collèges, aspirant au sacerdoce, s'y rendaient sans trouver à redire ; et si par intermittences il était transféré à Sainte-Anne, on trouvait aussi tout naturel qu'on allât le suivre à Sainte-Anne. Personne n'avait songé jusqu'alors à considérer ce règlement diocésain comme une servitude.

Or le nouvel évêque n'était pas encore sacré que déjà on le sollicitait de mettre fin à la suprématie de Sainte-Anne. A Ploërmel on se disait : c'est un compatriote, et il ne nous refusera pas la faveur que nous lui demandons ! Le supérieur de Sainte-Anne pensait de son côté : c'est un ancien élève de la maison, il ne permettra pas qu'on entame le monopole du Petit Séminaire ! — L'évêque, tiraillé en sens contraires, voudrait bien n'être désagréable à personne. Il essaie de maintenir la balance égale entre les deux partis ; mais, comme il n'a pas d'opinion personnelle sur la question, il oscille tantôt d'un côté tantôt de l'autre : pénible embarras, qui ne vient pas

de lui-même, mais plutôt des vicaires généraux de M^{sr} Gazailhan et des vicaires capitulaires de 1861 : ce sont eux les vrais responsables ; et leurs concessions à l'établissement de Ploërmel devaient nécessairement inspirer le désir d'en avoir d'autres...

M. Kerdaffrec, ému de cette rumeur, voulut savoir à quel point elle était fondée ; et, aux environs de la Fête-Dieu, il demanda à l'évêque ce qu'il fallait penser de ces bruits persistants au sujet d'un cours de philosophie qu'on disait réclamé par le collège Saint-Stanislas (1).

« Tranquillisez-vous, répondit M^{sr} Bécél, je saurai bien arrêter ces prétentions ». Et, fort de cette promesse, le supérieur se tranquillisa en effet.

Or, quelques jours après son sacre, qui eut lieu à Paris le 25 juillet, l'évêque était à Ploërmel, présidant la distribution des prix ; et là, dans son allocution, il déclara aux élèves de rhétorique qu'ils pourraient faire leur philosophie dans la maison : Saint-Stanislas et Sainte-Anne, disait-il, étaient également chers à son cœur.

Cette nouvelle ne pouvait laisser M. Kerdaffrec indifférent ; il était le défenseur né du Petit-Séminaire ; et il crut devoir intervenir. Au conseil épiscopal il montra les dangers de la promesse faite à Ploërmel.

— Sans doute, disait-il, la maison de Ploërmel, en devenant ainsi collège de plein exercice, offrirait aux jeunes gens des environs des facilités réelles

(1) La création des classes d'humanités au collège Saint-Stanislas étonna le supérieur de Sainte-Anne, mais il ne protesta point ; et même il s'en serait volontiers accommodé : dans le projet qu'il avait conçu, pour réorganiser sa maison *ad mentem Concilii Tridentini* en n'y admettant que de vrais séminaristes, il devait proposer à l'évêque de diriger vers la maison de Ploërmel ceux des élèves qui ne se sentaient pas appelés au Grand Séminaire (Cf. *Mémoire de M. Kerdaffrec*).

pour terminer leurs études. Mais, autant que Saint-Stanislas à Ploërmel, d'autres maisons seraient recevables à réclamer le même privilège et au même titre... Ce que l'on accordait à l'une, on ne pouvait raisonnablement le refuser aux autres. Et dans ces conditions que deviendrait le Petit Séminaire ? (1)

Les appréhensions de M. Kerdaffrec ne se sont pas réalisées ; mais à l'époque où il les exprimait, elles ne paraissaient pas chimériques. Ce n'était pas la première fois du reste que l'on concevait de semblables craintes pour le Petit Séminaire : déjà, quelque quinze ans auparavant, un autre supérieur, M. Le Blanc, en voyant cette floraison de collèges religieux surgir sur tous les points du diocèse, manifesta des inquiétudes, et M^{gr} de la Motte s'était cru obligé de les apaiser par des déclarations formelles (2).

Quand M. Kerdaffrec eut montré les intérêts du Petit Séminaire sur le point d'être gravement compromis, M^{gr} Bécél eut les mêmes scrupules que son prédécesseur. Il se rendit aux observations qu'on venait de lui soumettre ; et, le jour même, il écrivit à Ploërmel pour déclarer au supérieur des Frères que les élèves, ceux du moins qui voudraient entrer au Grand Séminaire, continueraient de venir à Sainte-Anne pour achever leurs études : la concession qu'il avait été heureux de promettre, il se voyait

(1) On pouvait craindre en effet que le recrutement de Sainte-Anne ne se tarît bientôt au profit des maisons de plein exercice, qui fonctionnaient déjà, ou étaient près de fonctionner sur divers points du diocèse. — C'est ainsi que le collège de M. Pinel à Hennebont s'attribua de lui-même le droit de garder ses élèves en seconde et en rhétorique comme à Ploërmel. Mais, comme il avait agi en dehors de l'Administration, il fut obligé tantôt de demander des professeurs à d'autres diocèses, tantôt de confier au même maître plusieurs classes à la fois.

(2) Voir, p. 157, le supérieurat de M. Le Blanc.

à son grand regret, contraint de n'y pas donner suite ; son conseil s'y opposait.

L'Institut des Frères ne se tint pas pour battu ; il revint à la charge (1). Se faisant une arme de la promesse obtenue à Ploërmel, le Révérend se rendit à Vannes, le jour même où devait avoir lieu le conseil ; et il remit entre les mains de l'évêque des « Observations » qui plaçaient celui-ci dans une double alternative : « Ou le cours des études complet et sans entraves, comme il était convenu jusqu'à ces derniers jours, ou la disparition du collège de la maison-mère, soit qu'il plût à Sa Grandeur de le transférer ailleurs, ou de le supprimer entièrement (2). »

Pendant que le Conseil délibérait, le Révérend attendait la décision dans la chambre voisine.

— « Messieurs, dit l'évêque après avoir lu cette mise en demeure, vous comprendrez combien il serait pénible pour moi de commencer mon épiscopat par la fermeture d'une école ecclésiastique ».

Devant cette déclaration il n'y avait qu'à s'incliner.

Comme pour pallier l'importance de cette concession, M^{gr} Bécél répéta à maintes reprises que Sainte-Anne seul était Petit Séminaire, et qu'il garderait sa suprématie.

Il est aisé de comprendre par quelles transes M. Kerdaffrec, qui avait un si vif sentiment de ses

(1) Les Frères agissaient comme les ayant-droit du collège qui se trouvait dans leur maison. Le supérieur ecclésiastique était alors M. Le Blanc, le propre frère du supérieur qui craignait, quelques années auparavant, que la concurrence des nouveaux collèges ne compromît l'avenir du Petit Séminaire.

(2) *Observations du supérieur général des Frères de l'Instruction chrétienne à Monseigneur l'évêque de Vannes au sujet du collège établi dans leur maison de Ploërmel.* (Archives de l'évêché).

responsabilités, eut à passer pendant cette crise, où il voyait fondre entre ses mains les privilèges, jusque là réputés intangibles, dont il avait la garde.

S'il ne donna pas sa démission sur le champ, ce fut pour des raisons de haute convenance (1) ; mais, s'étant rendu compte que sa présence pourrait être désormais une gêne, il était dès ce moment décidé à se retirer.

Personne ne pouvait lui faire un reproche de cette détermination ; si Ploërmel était dans son droit, en sollicitant des avantages qui lui manquaient, M. Kerdaffrec de son côté faisait son devoir en défendant les prérogatives de sa maison.

Un autre incident l'amena à prendre sa décision plus tôt qu'il ne le pensait. — D'après la loi, tous les élèves devaient être présents au Grand Séminaire au moment de leur tirage au sort. L'évêque avait obtenu du gouvernement l'autorisation de garder les conscrits au Petit Séminaire. C'était une simple tolérance, qu'il eût été dangereux d'étendre à d'autres établissements ; et il était convenu que tous les élèves, en âge de tirer au sort avant la fin de leurs études, viendraient à Sainte-Anne pour jouir de l'immunité : mesure de prudence élémentaire.

Néanmoins le supérieur de Ploërmel passa outre. De sa propre autorité il garda ses élèves, au risque de les priver ainsi de l'immunité ecclésiastique, en s'attribuant une concession qui n'avait été faite qu'au Petit Séminaire.

(1) « Les travaux des sœurs et la vacance de Pontivy me faisaient toujours hésiter » (*Mémoire*). Il avait entrepris de construire à Sainte-Anne pour les religieuses du Refuge un vaste établissement, dont il était l'architecte. Et, d'autre part, il ne voulait pas avoir l'air, en se retirant, de se poser comme candidat à l'importante cure de Pontivy, alors vacante.

Quelques semaines après la rentrée des classes, il jugea bon cependant d'en aviser l'évêque. Celui-ci, devant ce nouvel incident qui menaçait d'aggraver le conflit entre les deux maisons, et mettait en péril la tolérance du gouvernement relative aux conscrits, lui répondit en ces termes : « Votre lettre me met dans un grand embarras ; je ne vois pas le moyen d'en sortir... Il était convenu que vous ne pourriez garder chez vous les jeunes gens, qui, faisant partie de la conscription, devraient sous ma garantie justifier de leur présence dans un des séminaires diocésains... Or vous me demandez si ces jeunes gens devront se présenter à Sainte-Anne avant le tirage ou avant le conseil de révision : comment pouvez-vous supposer que M. le supérieur de Sainte-Anne consente à recevoir dans son Petit Séminaire, à la dernière heure, des jeunes gens qui sembleraient y entrer à contre cœur ? Je ne lui demanderai pas cette humiliation... C'est pourquoi je regrette que vous n'ayez pas pris vos mesures en conséquence au commencement de l'année scolaire (1) ».

Les conscrits de philosophie n'en restèrent pas moins à Ploërmel ; et, l'année suivante, dès le mois de mars, on les déclara tous admissibles au Grand Séminaire comme s'ils avaient passé par Sainte-Anne.

Ce nouveau passe-droit porta l'indignation de M. Kerdaffrec à son comble. Aussi, ayant eu l'occasion d'écrire à l'évêque au sujet de la nomination éventuelle du supérieur de Saint-Stanislas à la cure de Pontivy, il le supplia de profiter de ce changement pour retirer « les désastreux privilèges » qui avaient été accordés à la maison de Ploërmel, sinon la situation diminuée qu'on faisait au Petit Sémi-

(1) Lettre du 25 novembre. — *Archives de l'évêché*.

naire ne lui permettrait plus d'en garder la direction (1).

M^{sr} Bécél ne crut pas devoir céder à cette suprême supplication (2). Désireux de faire régner la bonne entente entre les deux maisons dont la rivalité lui était pénible, il nomma M. Kerdaffrec lui-même à la cure de Pontivy, et désigna pour le remplacer à Sainte-Anne un professeur du collège de Ploërmel, M. l'abbé Hillion.

Son départ de Sainte-Anne ne diminua nullement M. Kerdaffrec : il devint bien vite ce « curé de Pontivy » dont le nom et le prestige étaient connus dans tous les diocèses de Bretagne.

Sur une démarche de M^{sr} Bécél, il fut proposé pour l'évêché de Luçon : mais il refusa fièrement de faire à un ministre anticlérical la visite qui était le prélude obligatoire de la nomination.

Quelques années plus tard le comité électoral lui offrit d'aller représenter au Parlement la circons-

(1) La lettre se terminait ainsi : « Veuillez me pardonner, Monseigneur, cette nouvelle réclamation ; ce sera la dernière. Si ce cri d'alarme reste encore sans écho, je me réfugierai dans ma dernière ressource, c'est-à-dire dans cette triste conviction que la décadence de Sainte-Anne est le fruit de ma mauvaise administration ; et je lutterai de mon mieux, jusqu'à la fin de l'année scolaire contre le découragement qui mine mon esprit et mon corps... » (*Lettre du 17 mars 1867, Mémoire*).

(2) Dans la réponse qu'il fit à cette démarche, M^{sr} Bécél écrivait : « Vous avez travaillé et souffert depuis quelques années : je vous en remercie. Il ne dépend pas plus de moi que de vous de paralyser immédiatement certaines influences contraires à mes désirs et à nos intérêts ». (*Mémoire*).

Deux ans après, il était encore obsédé par cette même idée. Il se plaignait des influences qui l'avaient amené à prendre des mesures blessantes pour M. Kerdaffrec, et il écrivait au supérieur des Frères : « Vous m'avez imposé indirectement des conditions qui eurent pour conséquence la démission du supérieur de mon Petit Séminaire ». (*Lettre du 25 juillet 1869, Archives de l'évêché*).

cription de Pontivy ; M. Lanjuinais s'engageait à couvrir les frais de l'élection. Il n'accepta pas davantage.

Mais le Petit Séminaire de Sainte-Anne lui a procuré un honneur auquel il ne s'est pas dérobé, et une joie qui le dédommageait des désagréments de son départ : les anciens élèves, prêtres et laïques, dans la réunion solennelle où ils fondèrent leur association le choisirent comme président ; et, chaque fois que son mandat expirait, ils l'ont jusqu'à sa mort réélu par acclamation unanime.

La présence de M. Hillion à Sainte-Anne ne produisit pas les heureuses conséquences que l'évêque en attendait. La rivalité persista ; et, si les protestations du Petit Séminaire ne se firent plus entendre avec la même énergie qu'autrefois, Saint-Stanislas n'en continuait pas moins de manifester de nouvelles exigences ; et il ne s'est déclaré satisfait qu'après avoir été mis sur un pied d'égalité avec Sainte-Anne.

Le supérieur, M. Le Blanc, écrivait à M^{sr} Bécél quelques jours avant la rentrée des classes, toujours au sujet des conscrits :

« ...Vous m'avez dit que désormais nos élèves ne seraient pas exemptés à Ploërmel, et que, pour jouir du privilège, il leur faudrait entrer au Petit Séminaire de Sainte-Anne... Nos relations avec la maison de Sainte-Anne n'étant plus les mêmes que l'année dernière, je demande à Votre Grandeur à quelle époque les élèves du prochain tirage devraient se rendre au Petit Séminaire : sera-ce dès la rentrée ?... Je sais que M. Hillion ne serait pas exigeant ni susceptible à cet endroit... Serait-il permis à ceux de mes élèves qui ne tomberaient pas au sort de

revenir achever leurs études à Ploërmel?... » (1).

L'évêque répondit : « ... Pour plusieurs raisons de convenance, qu'il serait superflu d'énumérer ici, vos élèves du prochain tirage devront, s'ils veulent bénéficier de la dispense du service militaire, se présenter à la rentrée des classes au Petit Séminaire. J'aime à croire qu'aucun de vos élèves, après avoir demandé protection au Petit Séminaire diocésain, n'aura l'indélicatesse, si le sort lui est favorable, de retourner à Ploërmel, ou d'aller ailleurs, avec l'intention d'entrer au Grand Séminaire » (2).

L'incident était clos. L'harmonie ne fut plus désormais troublée pendant quelques années.

Dans cet intervalle un changement important se produisit pour le collège Saint-Stanislas : il eut à quitter la maison-mère de l'Institut La Mennais, qui en avait gardé jusque-là l'administration, et il se transporta dans l'ancien couvent des Carmes. Ce fut une période pénible à passer, mais le changement lui apportait une compensation précieuse : il avait désormais son autonomie complète (3).

En 1878 le Petit Séminaire de Sainte-Anne fournit à son tour un supérieur au collège de Ploërmel : ce fut M. Lasnier.

M. Lasnier, ancien zouave pontifical, était d'humeur combative ; il aimait à s'exprimer dans un lan-

(1) Archives de l'évêché.

(2) Archives de l'évêché.

(3) Cette crise appartient à l'histoire de l'Institut des Frères et du collège Saint-Stanislas. Nous n'avons pas à la raconter. Les documents relatifs à cet épisode, qui se trouvent aux Archives de l'évêché, n'ont été mis à contribution ici qu'en ce qui concerne le Petit Séminaire de Sainte-Anne.

L'ancien couvent des Carmes fut acquis par un consortium formé de trois maîtres du collège : MM. Malinjou, Houeix, Cotto.

gage pittoresque et militaire ; et, dans ses boutades humoristiques, qui lui servaient à donner le change, il lui arrivait parfois de laisser entrevoir le fond réel de sa pensée.

Comme on lui parlait un jour de certaines modifications qu'il avait déjà faites au profit de sa maison, il fit comprendre qu'il envisageait des conquêtes encore beaucoup plus importantes. « Ceci n'est qu'un commencement, dit-il avec son rire familier, on en verra bien d'autres !... ».

Son premier geste avait été de mettre fin au consortium qui possédait jusqu'alors la maison, et de transformer celle-ci en propriété diocésaine. Sur sa demande, M^{sr} Bécél ouvrit une souscription en 1879 pour solder cet achat : et, afin de bien caractériser ce changement, l'évêque ajoutait : « Assurés de la même protection, jouissant du même crédit, visant au même but, les maîtres et les élèves du Petit Séminaire de Sainte-Anne et de l'école libre Saint-Stanislas rivaliseront de zèle, de piété et de science (1) ».

Une des grandes habiletés du nouveau supérieur avait été de grouper autour de lui un professorat d'élite. Parmi les anciens élèves qu'il avait appréciés à Sainte-Anne, il choisit de jeunes prêtres, très intelligents, qui appartenaient par leur origine à différentes parties de la région bretonne.

Néanmoins ses rêves n'étaient pas encore complètement réalisés.

Saint-Stanislas avait retrouvé sa prospérité ; il était à la fois internat et externat ; il avait conquis

(1) Circulaire du 2 octobre 1879.

Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer ici que ce transfert de propriété a eu pour conséquence la confiscation de la maison des Carmes en 1906. A cette époque en effet, l'un des membres du consortium, M. Houeix, était encore vivant.

une pleine indépendance en brisant les liens qui le rattachaient à l'Institut des Frères ; enfin, devenu propriété diocésaine, il était sorti de la situation précaire où il avait si longtemps vécu. Mais il lui restait encore un échelon à gravir.

Aussi, sans perdre de temps, dès 1880, M. Lasnier fit faire par l'évêque les démarches nécessaires en vue d'obtenir du Gouvernement la qualité de Petit Séminaire : « Le diocèse de Vannes a toujours eu depuis une trentaine d'années, écrivait-il à l'évêque, de 500 à 520 élèves dans les deux maisons de Sainte-Anne et de Ploërmel. Mais il s'est produit jusqu'à cette époque cet inconvénient qu'il y a accumulation au Petit Séminaire de Sainte-Anne, tandis qu'il y a eu pénurie au collège ecclésiastique de Ploërmel.

« Ce mal, comme le comprennent tous les hommes versés dans l'enseignement, est de nature à porter préjudice à la bonne qualité des études dans l'une et l'autre maison (1). Sans prétendre violenter le choix des familles, l'administration diocésaine peut espérer, en prenant la direction des deux maisons, en ramener la population à une répartition plus égale et plus favorable aux études et à la santé des élèves. » (2)

Le 23 mai 1881 un décret était signé par le président de la République « autorisant sous certaines conditions (3), l'établissement à Ploërmel d'une

(1) Nous ignorons ce qui se passait à Ploërmel sous les yeux de M. Lasnier, et si le trop petit nombre des élèves y nuisait vraiment au succès des études ; mais nous savons qu'à Sainte-Anne le mal provenant d'un nombre excessif d'élèves dans chaque classe n'existait pas, les classes nombreuses étant dédoublées.

(2) *Archives de l'évêché.*

(3) La faveur fut d'abord refusée par le Conseil d'Etat, dans sa séance du 12 janvier 1881 : « Considérant que le Petit Séminaire de Sainte-Anne compte 322 élèves, et que ce chiffre paraît répondre aux besoins d'un département qui n'a que 249 communes, — le Conseil d'Etat est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'adopter le projet de décret soumis à son examen ».

école secondaire ecclésiastique » [c'est-à-dire Petit Séminaire] (1).

Mais si la qualité de Petit Séminaire a des avantages, elle entraîne aussi quelques inconvénients, en particulier la défense d'avoir des externes.

Or, à côté des privilèges qu'il venait d'acquérir, le nouveau Petit Séminaire voulut conserver, en marge de la loi, ceux qu'il possédait jusque-là en qualité d'école secondaire libre ; et, comme par le passé, il continua de recevoir des externes et des demi-pensionnaires.

Cette manière d'agir était du reste très avantageuse pour la ville, et elle ne portait préjudice à aucune autre maison d'enseignement. Mais l'illégalité ne pouvait demeurer longtemps inaperçue ; et le 16 avril 1885, le ministre de l'Instruction publique imposa à l'établissement l'alternative de se renfermer dans sa condition de Petit Séminaire, ou de renoncer à ses privilèges (2).

Telles sont les diverses étapes que la petite école de latinité, établie dans sa Maison-mère par le Père de la Mennais, a franchi dans l'intervalle de

(1) Ces conditions étaient les suivantes : l'établissement ne recevra pas plus de 220 élèves ; et, conformément à la loi organique des Petits Séminaires, il n'aura pas d'externes ; on n'y fera ni cours primaire ni cours d'enseignement spécial.

(2) ... « Si un Petit Séminaire est nécessaire à Ploërmel, que l'établissement soit exclusivement un Petit Séminaire, et non un établissement secondaire libre, jouissant des privilèges des Petits Séminaires sans avoir à se soumettre aux règles imposées à l'enseignement secondaire libre », *Lettre du ministre de l'Instruction publique au ministre des Cultes.*

Il perdit du même coup un avantage que l'Externat de Vannes a su conserver, avec de légères modifications, jusqu'à la fin du siècle : le système des chambristes — qui avait permis jusque-là à tant de familles paysannes de mettre leurs enfants aux études, à peu de frais et sans être à charge au diocèse.

30 ans, pour devenir le Petit Séminaire des Carmes.

Cette transformation finale du collège Saint-Stanislas en Petit Séminaire a-t-elle été profitable à l'établissement, à la ville de Ploërmel et au pays d'alentour ?...

Depuis que la clientèle écolière se faisait plus nombreuse, il convenait, sans aucun doute, qu'il y eût dans cette région un établissement religieux de plein exercice.

Cette maison, pour assurer son avenir et sa prospérité, avait tout avantage à devenir propriété diocésaine. Ajoutons qu'elle acquerrait ainsi le privilège de recruter elle-même ses professeurs, comme le Petit Séminaire, parmi l'élite du clergé.

Mais, pour avoir la satisfaction de partager avec la maison de Sainte-Anne un titre de préséance au point de vue ecclésiastique, était-il opportun qu'elle sacrifiât un avantage qu'elle possédait jusque-là en qualité de collège libre, et qui constituait précisément sa raison d'être dans la région, à savoir : le droit d'accepter, indifféremment comme externes ou comme internes, des élèves se destinant soit aux carrières civiles, soit au Grand Séminaire ?....

Telle est la question qui se pose naturellement, après cette évocation des discussions d'autrefois. Mais ce n'est pas ici le lieu d'y répondre. On n'avait à raconter dans cette histoire, à propos de la maison des Carmes, que les faits qui ont eu leur répercussion au Petit Séminaire de Sainte-Anne (1).

(1) Un fait significatif de cet amoindrissement : depuis 1832, le supérieur du Petit Séminaire, comme celui du Grand, avait les pouvoirs de vicaire général, il en portait le camail, et il assistait au conseil épiscopal. A partir de l'époque où il y eut deux Petits Séminaires, le supérieur de Sainte-Anne perdit tous ces privilèges.

CHAPITRE XI

M. HILLION, M. LE PRIOL,
M. LE GUEN, M. RIO

SOMMAIRE : M. Hillion, professeur à Ploërmel, nommé supérieur de Sainte-Anne. — Agrandissement du Petit Séminaire.
M. Gabillet.
M. Le Priol : supérieur et professeur. — Son cours de philosophie.
M. Le Guen : améliorations au point de vue de l'hygiène ; constructions ; prospérité matérielle. — Raréfaction des vocations.
M. Rio : les idées du nouveau supérieur.

M. HILLION, 1867-1871.

Lorsque M. Hillion arriva à Sainte-Anne, la maison était, suivant l'expression de M. Kerdaffrec, dans un état lamentable.

Les travaux exécutés, à de longs intervalles, par les Jésuites, M. Charil, M. Jaffré, M. Kerdaffrec, se réduisaient aux améliorations les plus urgentes ; ils n'avaient guère changé la physionomie de l'établissement. Le temps avait continué de produire son œuvre dans l'ancien monastère, et on n'avait réalisé à aucune époque les conditions de confort et d'hygiène qu'on est en droit d'exiger d'une maison d'éducation destinée à recevoir des centaines d'élèves.

Le mérite de M. Hillion a été de faire les transformations dont ses prédécesseurs n'avaient pas osé prendre l'initiative.

Au mois d'octobre 1868, au moment où s'élevaient déjà les murs de la future basilique, quand un vaste chantier groupait une centaine d'ouvriers dans le

village, un autre chantier allait s'établir dans l'intérieur même du Petit Séminaire.

Le 6 octobre, quelques jours après les fêtes du couronnement de Sainte-Anne, le bureau d'administration des séminaires se réunit. Et, après avoir constaté que « les vieux bâtiments tombaient en ruine, qu'il y avait urgence de faire de grosses réparations, et de modifier l'aménagement dans l'intérêt de la santé des élèves », — il conclut à la nécessité d'un emprunt de 100.000 fr.

Le mois suivant (19 nov) le préfet donnait un avis favorable, en déclarant « qu'il avait remarqué lui-même l'état de vétusté des bâtiments, ainsi que leur insuffisance pour le nombre d'élèves qu'on y recevait. ».

Restait à faire un plan d'ensemble, qui pût s'adapter aux constructions anciennes, et se prêter aux mouvements si complexes des élèves.

M. Jaffré avait un plan, dit-on : il aurait prolongé le couloir de la porterie, le long des récréations, (1) faisant face à l'est et à l'ouest : ce plan aurait eu l'avantage de mettre sous les yeux des élèves une belle façade, et de rendre plus facile le va-et-vient des divisions entre la cour, les études et les réfectoires.

Le plan de M. Hillion fut différent. Il prolongea dans le jardin, par deux constructions parallèles, les deux pavillons qu'encadraient l'ancien monastère, et il en fit des édifices à trois étages.

Ce plan, beaucoup mieux que celui de M. Jaffré, s'harmonisait avec l'ancienne construction ; il semblait même la compléter d'une manière naturelle. Mais si l'idée était bonne, l'exécution fut malheu-

(1) C'est là qu'on a construit plus tard les récréations couvertes et la salle de théâtre.

reuse ; on se crut obligé de s'en tenir à la hauteur d'étage du vieux bâtiment central, et l'on a eu ainsi des salles d'étude et des dortoirs déplorablement surbaissés (1).

L'œuvre principale de M. Hillion au Petit Séminaire de Sainte-Anne, ce fut cette transformation matérielle, que d'autres devaient achever plus tard (2).

A son séjour à Sainte-Anne se rattache le souvenir de deux grands événements : le couronnement de la statue miraculeuse, dont la cérémonie se déroula dans le parc du Petit Séminaire, et la guerre de 70-71 qui amena une perturbation dans les études. Plusieurs élèves, que la conscription allait atteindre, s'enrôlèrent, malgré l'immunité dont ils pouvaient bénéficier, dans l'armée de Charette, où ils se retrouvèrent avec leurs condisciples du Grand Séminaire engagés volontaires comme eux.

Son supérieurat ne dura que quatre ans : sa vocation l'appelait ailleurs.

Lorsque M^{sr} Guilloux, premier supérieur du collège de Ploërmel et, depuis une dizaine d'années, missionnaire en Haïti, fut sacré le 25 janvier 1871, M. Hillion, qui était son compatriote et son ami, se décida à l'accompagner à Port-au-Prince, où ses qualités personnelles ne tardèrent pas à le désigner pour de hautes fonctions (3).

(1) C'est alors qu'on fit disparaître l'ancien réfectoire des Carmes, devenu inutilisable.

Les deux ailes ont coûté 136.074^{fr},01.

(2) C'est M. Hillion qui acheta le terrain qui bordait l'enclos au sud-ouest. Quand ce terrain fut traversé par la grand'route de Pluvigner à Sainte-Anne, M. Beller, alors économiste, fit murer la partie qui touchait à l'enclos, et donna ainsi au parc un agrandissement considérable.

Le vieux mur qui allait du pont des Carmes au monument des Jésuites, a été abattu en 1920.

(3) M. Guilloux, nommé aumônier de la Maison-Mère de l'Institut La Mennais, en 1843, immédiatement après son ordina-

A la différence de ses trois prédécesseurs à Sainte-Anne — M. Le Blanc, M. Jaffré, M. Kerdaffrec — que la voix populaire avait proclamés tous trois dignes de l'épiscopat, M. Hillion est devenu évêque. Il fut sacré en février 1874 ; et c'est le premier sacre d'évêque qui ait eu lieu dans la basilique.

*
**

Au départ de M. Hillion, M. Gabillet, professeur au Grand Séminaire fut nommé supérieur : ce ne fut qu'un interrègne ; il mourut au bout de quelques mois (1).

Professeur de théologie, comme M. Kerdaffrec, il était aussi, comme lui, sans expérience dans les

tion, ne tarda pas à remarquer le jeune Constant Hillion, alors âgé de 13 ou 14 ans. Il fit de lui son petit confident, le compagnon de ses promenades, et l'auxiliaire de ses œuvres de charité. Il lui fit faire lui-même ses premières classes, et l'envoya terminer ses études à Redon. Quand il eut fondé, en 1850, le collège Saint-Stanislas, il appela auprès de lui comme professeur, M. l'abbé Hillion qui devint plus que jamais son confident (A. GUYOT).

(1) Il est regrettable que M. Gabillet n'ait pas eu le temps de donner toute sa mesure. Elève, il avait déjà attiré l'attention de M. Le Blanc et de M. Jaffré. Les quelques mois qu'il passa au Petit Séminaire en qualité de supérieur, permirent d'entrevoir ses éminentes qualités. Voici en quels termes il est apprécié par un de ses jeunes collaborateurs : « De tous les supérieurs que j'ai connus, M. Gabillet est celui qui, à mon sens, réunissait le plus cet ensemble de qualités qui fait le vrai chef : d'un aspect grave et imposant, calme, simple et digne, il avait naturellement cette autorité douce et ferme qui s'impose à tous. Esprit juste, pondéré, jugement très sûr, en somme il réalisait, nous semblait-il, l'idéal du supérieur de Petit Séminaire. » (A. GUYOT).

Ce témoignage d'un professeur se corrobore par celui d'un élève devenu lui-même plus tard supérieur d'une institution ecclésiastique : « Cet homme, éminemment distingué, semblait avoir toutes les aptitudes pour développer dans ses élèves les germes et les premières vertus de la vocation sacerdotale ». (P. FALHER).

questions d'enseignement secondaire. Mais, pour suppléer à son incompétence personnelle, il s'assura la collaboration d'un maître, que ses connaissances et son titre de licencié avaient mis en vue dans le diocèse ; et il le fit nommer préfet des études. M. Le Priol était un ancien professeur du temps de M. Jaffré, qui, après la dispersion de ses collègues en 1863, était allé compléter ses études littéraires à l'Ecole des Carmes à Paris.

M. LE PRIOL, 1872-1880.

A la mort de M. Gabillet, M. Le Priol était tout indiqué pour le remplacer : le choix de l'évêque ne pouvait s'arrêter sur un homme plus intelligent et plus familiarisé avec les choses de l'enseignement secondaire.

Quand cette nomination fut connue, on eut l'impression dans le diocèse que le Petit Séminaire allait reprendre les méthodes de M. Jaffré. Et, en effet, par goût personnel et sous l'influence des méthodes auxquelles il venait de s'initier à Paris, le nouveau supérieur allait, comme M. Jaffré, donner à la formation intellectuelle une place prépondérante.

Fut-il en réalité le supérieur idéal, celui qui tient en main tous les services de sa maison, et qui, sans se laisser absorber par les détails, fait converger les efforts de tous les maîtres vers le but que l'église assigne à un Petit Séminaire ?...

Fut-il le préfet des études vigilant, qui impose son programme à chacune des classes et en assure l'exécution ?...

Fut-il le préfet de discipline énergique qui fait régner l'ordre, et, par une intervention opportune, sait prévenir le grand dissolvant des maisons d'éducation, c'est-à-dire le mauvais esprit ?...

Ceux qui l'ont vu à l'œuvre ne l'ont pas cru. M. Le Priol se tenait trop à distance et des élèves et des maîtres, et il ne savait pas user du prestige incontestable dont il jouissait auprès des uns et des autres.

Était-ce l'effet d'une timidité naturelle, était-ce appréhension des difficultés ? Toujours est-il qu'à voir ce qu'il était pendant l'année scolaire et ce qu'il devenait pendant les vacances, combien il paraissait préoccupé et taciturne pendant la période des responsabilités et combien il était de commerce agréable dès qu'il était libéré des soucis de sa charge, on eût dit que la présence des élèves était pour lui comme un cauchemar, et qu'il n'était heureux que lorsqu'il n'avait plus à commander...

Une seule chose lui plaisait, il aimait à enseigner ; il était professeur.

Ses anciens élèves, en parlant de lui, évoquent volontiers le cours de philosophie qu'il leur faisait dans sa chambre transformée en salle de classe ; ils nous le montrent assis dans son fauteuil au coin de son feu, tantôt tisonnant d'une main distraite et tantôt ramassé sur lui-même, les yeux demi-clos, rejetant d'un geste dédaigneux les erreurs qu'il rencontrait, laissant tomber de ses lèvres fines des plaisanteries de bon ton, le visage austère, mais qui se déridait en des saillies de bonne humeur. Il excellait à former l'intelligence soit par des exposés lumineux, soit par sa maîtrise à corriger les dissertations ; et il avait le don de faire aimer ce qu'il enseignait.

Ce qu'il était dans son fauteuil de professeur, il l'était également dans sa chaire de prédicateur. Ce n'est pas qu'il eût les grandes qualités de l'orateur : l'action était à peu près nulle, la voix faible, le geste et le débit monotone, et dans sa figure souffreteuse

le regard presque constamment voilé. Et néanmoins c'était une jouissance de l'entendre ; les sujets ordinaires, il les rendait intéressants par le développement personnel et le caractère d'actualité qu'il savait leur donner : sans emphase dans le ton, sans recherche dans la pensée et dans le style, le discours se déroulait harmonieusement, avec une simplicité pleine d'élégance, avec une élévation continue mais qui ne dépassait jamais le niveau de son auditoire. De tous les supérieurs qui ont eu à parler aux élèves du Petit Séminaire et devant leurs professeurs, M. Le Priol, en dépit de sa chétive apparence, est probablement celui qui s'est fait le mieux écouter.

Ce professeur éminent, qui ne voulait pas se confiner dans ses attributions de supérieur, a-t-il choisi le cours qui convenait le mieux à la qualité de ses connaissances ?... Rien, dans ses études précédentes, ne l'avait spécialement préparé à faire un cours de philosophie en vue du baccalauréat. Mais il est un autre enseignement où il eût pu exceller dès son premier essai. Les études à l'Ecole des Carmes et en Sorbonne avaient fait de lui un helléniste et un latiniste distingué, et il s'était surtout assimilé les méthodes que l'Université inculquait à l'élite de ses maîtres.

M. Le Priol avait adopté pour son Petit Séminaire des armoiries avec une devise bien suggestive : DO-CENTES DOCET, voulant faire entendre par là que la croix qui rayonnait au centre du blason sous le patronage de sainte Anne, est un foyer de lumière d'où les futurs apôtres de l'Evangile doivent recevoir l'enseignement qu'ils auront à transmettre plus tard.

Pourquoi ne s'est-il pas fait de cette devise une application personnelle ? S'il avait voulu imiter M. Jaffré, et grouper autour de lui les jeunes professeurs, qu'on n'avait pas encore pris l'habitude

d'envoyer aux Universités catholiques, il était à même de leur communiquer les clartés qu'ils n'avaient pas encore, il les aurait formés à son image, il leur aurait appris à travailler et à enseigner.

Il remit en honneur le baccalauréat avec son double programme, baccalauréat ès lettres et baccalauréat ès sciences. Et ce fut une restauration heureuse (1).

Il rompait avec ce qu'il regardait comme un préjugé, à savoir que les grades universitaires compromettent la vocation. Comme M. Jaffré, il était convaincu que la préparation aux examens n'est pas seulement un stimulant au travail ; elle fournit aux élèves les plus intelligents l'avantage de recevoir une formation plus complète ; les succès obtenus devant la Faculté, en même temps qu'ils apportent au Petit Séminaire un prestige mérité, assurent au diocèse la réputation non négligeable de posséder un clergé instruit.

Mais le système que l'on organisa à Sainte-Anne pour préparer les élèves à ce baccalauréat, présentait un grave inconvénient : c'est alors en effet que prit naissance dans la classe de philosophie le dualisme fâcheux qui s'est maintenu jusqu'à la fin.

On avait à tenir compte, il est vrai, de deux sortes d'exigences : celles de l'Université qui accordait les diplômes, et celles de l'Eglise qui se préoccupe avant tout de l'orthodoxie du clergé.

L'Université de cette époque avait une philosophie

(1) M. Kerdaffrec ne favorisa pas la préparation au baccalauréat. Les élèves qui voulaient obtenir le diplôme allèrent achever leurs études à Vannes ou à Ploërmel. — A partir de la rentrée d'octobre 1867, M. Hillion reprit la tradition de M. Jaffré, et rétablit le cours préparatoire au baccalauréat. — Mais c'est à M. Le Priol qu'il était réservé de développer ce cours et de l'organiser.

officielle ; et les examinateurs ne se bornaient pas à demander aux étudiants de faire preuve d'une formation philosophique ; ils voulaient en outre qu'ils fussent familiarisés avec les doctrines en vogue dans les établissements de l'Etat.

Il semble à première vue que la solution la plus pratique fût donc celle qu'on adopta : il y avait deux catégories d'élèves ; il y aurait deux cours de philosophie. Aux candidats on enseignerait suivant les programmes de l'Université, aux autres suivant les principes de la philosophie traditionnelle. Mais en réalité cette organisation était-elle aussi heureuse qu'on se l'imaginait ?

Elle eut pour résultat de donner du prestige à une philosophie suspecte, qui était réservée à l'élite de la classe, et de jeter du discrédit sur l'autre philosophie, enseignée en latin et suivant les procédés peu attrayants de la scolastique. En somme l'enseignement de l'Eglise était sacrifié aux besoins du baccalauréat ; et ce n'est que plus tard, au Grand Séminaire, que les élèves pourvus de leur diplôme trouvaient le correctif aux doctrines équivoques avec lesquelles on s'était cru obligé de les mettre en contact.

Ce correctif nécessaire n'est-ce pas au Petit Séminaire lui-même qu'ils auraient dû le recevoir ?

Mais la chose était-elle à cette époque aussi facile qu'elle nous paraît ?

Aujourd'hui les conditions ne sont plus les mêmes : l'Université, renonçant à avoir une philosophie obligatoire, se fait hospitalière à tous les systèmes, exigeant seulement qu'ils soient exposés suivant la bonne méthode. De son côté, l'Eglise a réussi à remettre en honneur la philosophie scolastique injustement discréditée jusqu'à nos jours. Ainsi désormais la conciliation est devenue facile : dans les maisons

ecclésiastiques, en préparant au baccalauréat, on n'a plus les mêmes difficultés d'organisation qu'autrefois, ni l'appréhension soit de déplaire à l'Eglise, dont on peut impunément professer les principes, soit de s'aliéner l'Université, à laquelle on emprunte avec profit ses méthodes rationnelles.

Cette conciliation, M. Le Priol, avec son esprit si pénétrant et ses connaissances théologiques, eut le mérite de la pressentir, et même de commencer à l'appliquer. On en voit la preuve dans les améliorations continuelles qu'il apportait à son cours, revu soigneusement chaque année.

Ce professeur, qui avait commencé à enseigner la philosophie d'après les manuels universitaires, en était arrivé, dans sa dernière année, à s'inspirer avec admiration de la Somme de saint Thomas.

M. LE GUEN, 1880-1901.

Malgré sa prédilection, presque exclusive, pour l'enseignement, M. Le Priol ne s'était pas complètement désintéressé des questions matérielles.

Donnant suite à un projet de M. Kerdaffrec, et révolté comme lui de voir les élèves prendre bruyamment leurs ébats, en temps de pluie, dans le cloître sanctifié par la sépulture des moines et les prières des pèlerins, il avait construit de vastes récréations couvertes, et, dans leur prolongement, une salle de théâtre.

Il continuait ainsi lui-même la transformation de l'ancien monastère, commencée sous M. Hillion, et qui devait être la principale préoccupation de son successeur.

La vocation spéciale de M. Le Guen a été en effet d'assainir et d'embellir le Petit Séminaire.

Il commença par changer le mode d'éclairage

absolument défectueux. Il bannit des études ces lampes fumeuses qui, au cours des longues soirées, corrompaient l'atmosphère ; et, à la place des luminaires qui laissaient régner dans les corridors une obscurité toujours favorable au désordre et à l'indiscipline, il fit suspendre, à tous les angles, des lampes lumineuses et artistiques.

Il a amélioré les dortoirs anciens, en plaçant auprès de chaque lit sa petite armoire de toilette, et il a organisé de nouveaux dortoirs avec tout le confortable moderne.

Il a aménagé une vaste lingerie, où les habits, au lieu d'être enfermés dans des malles que les élèves gardaient jusque-là près de leurs lits, étaient rangés dans des casiers spacieux et bien aérés.

L'ancienne infirmerie, avec ses cellules étroites et obscures, fit place à des salles où de larges fenêtres jetaient à flots de l'air et de la lumière ; et des salles de bain furent installées, où les élèves devaient tous passer à tour de rôle.

Toujours inspiré par ce même souci de l'hygiène, il fit creuser au haut de l'enclos un puits large et profond ; de là une éolienne refoulait une eau très pure jusqu'au réservoir de la tour, d'où elle se répandait en abondance à tous les étages de la maison.

Il a renouvelé dans les classes et les études le mobilier scolaire qui donnaient aux visiteurs une impression de vétusté et de pauvreté.

Il a agrandi les cours de récréation et donné plus d'espace aux enfants pour prendre leurs ébats.

Au centre de la vaste cour se dressait un édifice célèbre parmi la gent écolière, qui remontait à l'origine du Petit Séminaire lui-même. Il avait dû avoir, aux jours de sa jeunesse, une physionomie de kiosque élégant. Bien situé au point de jonction de toutes les divisions, il était percé de fenêtres sur toutes ses

faces ; et chaque catégorie d'élèves, par l'ouverture qui lui était réservée, recevait les fournitures classiques, et des friandises aux jours de fête. Mais avec le temps le bel édifice d'autrefois était devenu une mesure qui déparait le paysage. M. Le Guen la remplaça par une construction plus confortable à l'entrée du jardin.

Comme le kiosque des Jésuites, les avenues des Carmes vieillissaient elles-mêmes d'une manière inquiétante ; quelques arbres tombaient déjà de vétusté. M. Le Guen ne pouvait songer à abattre cette haute futaie, quoiqu'elle fût mûre pour l'exploitation. Mais, prévoyant la disparition inévitable de ces arbres séculaires, qui formaient un rideau protecteur aux cours de récréation contre les vents du Nord, et faisaient de l'enclos de Sainte-Anne un des plus beaux parcs de la région, — et, tout en leur permettant de mourir de leur belle mort, il eut soin de planter de nouvelles avenues, qui seraient déjà vigoureuses quand les autres disparaîtraient.

Jusqu'à lui, la porterie du Petit Séminaire n'était qu'une petite loge de concierge où les visiteurs ne trouvaient même pas de place pour s'asseoir. Il en a fait un beau vestibule donnant accès à un parloir de dimension grandiose et d'apparence seigneuriale.

A l'ancienne hôtellerie du Couvent, que les Carmes avaient construite au nord de la chapelle pour recevoir les personnages de marque, et où le Petit Séminaire avait placé sa porterie, — il n'y avait à faire pendant, du côté sud, qu'une maison de décharge. A cette humble construction, dont le voisinage déparait la basilique, M. Le Guen a substitué un édifice de même grandeur et de même style que l'hôtellerie. Et aujourd'hui ces deux bâtiments font un encadrement harmonieux à la base de la tour.

Le cloître du premier étage, qui avait longtemps

servi de dortoir, fut dégagé dans tout son pourtour : et, à la place des anciennes cellules des Carmes, on eut alors de vastes couloirs que l'on a ornés de tableaux. Le supérieur songea même à établir au deuxième étage, au-dessus du cloître, des galeries à ciel ouvert, d'où les élèves auraient pu assister, à proximité de leurs dortoirs, aux cérémonies du cloître les jours de grand pardon. Il n'a eu le temps de réaliser son projet que sur deux façades (1).

Enfin, pour ne rien omettre, ajoutons qu'il a transformé la basse-cour du Petit Séminaire, et disposé les étables suivant les plans d'une ferme modèle. L'inspecteur d'académie, après une visite qu'il fit au Petit Séminaire de Sainte-Anne en 1881, la première année du supérieurat de M. Le Guen, écrivait dans son rapport : « Cet établissement est bien tenu, et convenablement installé dans une ancienne abbaye de Carmes, qui a été restaurée et appropriée en vue de sa destination actuelle. Il compte 306 élèves ; le prix moyen de la pension ne dépasse pas 300 fr. ; néanmoins la nourriture est suffisante et saine ; toutes les prescriptions hygiéniques exigées par les règlements sont observées (2) »... Qu'aurait dit l'inspecteur, s'il avait visité le Petit Séminaire, vingt

(1) Pourquoi faut-il ajouter à la liste de ses constructions opportunes cette énorme bâtisse que, dans sa vieillesse, il a élevée en pleine cour de récréation, au lieu de reconstruire, comme il en avait le projet d'abord, les ailes construites par M. Hillion. Vue en elle-même elle est bien supérieure à ces dernières. Ce qu'on lui reprochera, c'est d'être absolument en dehors du plan harmonieux que formait jusque-là le Petit Séminaire avec la basilique et l'esplanade. Et, qu'elle reste dans l'état où elle se trouve aujourd'hui, ou qu'on la prolonge plus tard, on n'entrevoit pas le nouveau plan d'ensemble dont elle pourrait être dans l'avenir appelée à faire partie.

Cette dernière construction, il ne fut pas donné à M. Le Guen de l'achever. C'est M. Rio, son successeur, avec la précieuse collaboration de l'économe, M. Le Berre, qui y a mis la dernière main.

(2) Rapport de l'inspecteur d'Académie 1881.

ans plus tard, quand M. Le Guen eut réalisé son programme de transformation !

M. Le Guen avait même rêvé d'avoir pour les élèves une maison de campagne. A défaut du château de Kermadio, sur lequel il avait d'abord jeté son dévolu, et qui eût été un séjour des plus agréables par ses bois et le voisinage de la mer, — il acquit, sous le bourg de Brech, dans un site pittoresque de la vallée du Loc, une propriété où les élèves trouvaient, en été, l'ombre et le frais au bord de l'eau et un endroit solitaire pour se baigner : on l'appela Kerannaïc (1),

Son chef-d'œuvre c'est la chapelle intérieure.

Les Jésuites avaient construit une gracieuse chapelle au premier étage. Jusqu'en 1850 elle n'avait pas paru trop petite ; mais, le nombre des élèves augmentant toujours, elle devint par trop insuffisante, et il fallut songer à la remplacer. Du reste, à cause du caractère religieux de sa voûte et de ses fresques, avec le tableau de Couderc qui montrait une élite d'élèves groupés aux pieds de la Vierge, elle était toute désignée pour servir d'oratoire aux réunions des Congréganistes.

Entre les deux ailes bâties par M. Hillion, au centre même de l'établissement, M. Le Guen a élevé une chapelle d'après les plans de M. de Perthes et dans le style de la basilique. Les différentes divisions pouvaient s'y rendre en même temps, sans se contrarier dans leurs mouvements ; la surveillance était facile et à l'égard des élèves qui descendaient des études pour se confesser, et à l'égard de ceux qui sortaient de la cour, à l'heure des récréations, pour venir adorer le Saint-Sacrement.

(1) La propriété de Kerannaïc fut achetée sur l'initiative de M. Kerdaffrec et gracieusement offerte au Petit Séminaire : 14 septembre 1886.

Et pendant ce temps-là, en qualité de supérieur du Pèlerinage, il a transformé le monument de la fontaine, aménagé l'abri des pèlerins, décoré le cloître, acheté et fait disparaître l'hôtel du Lion d'Or qui encombrait les abords de la chapelle, entouré d'une grille en fer l'esplanade ainsi agrandie, etc.

A ces améliorations matérielles correspondait une prospérité de meilleur aloi encore : jamais la maison n'avait compté autant d'élèves ; le chiffre s'en est maintenu pendant plusieurs années aux environs de 400.

M. Le Guen a vu ressusciter les séances littéraires, et le Petit Séminaire n'en avait jamais connu de plus brillantes. C'est encore lui qui a inauguré dans le diocèse ces veillées récréatives, aux jours de fête, dont tous les élèves ont conservé le plus délicieux souvenir.

Au point de vue de l'enseignement, jamais la maison n'avait possédé autant de licenciés dans son professorat. Mais, si le supérieur se préoccupait d'avoir des maîtres compétents, quand une fois il leur avait confié une classe, il les abandonnait à eux-mêmes et leur laissait, au risque de compromettre l'unité d'enseignement, une liberté illimitée. C'était une tradition à Sainte-Anne, et elle datait de temps immémorial, qu'il n'y eût pas une direction et un contrôle pour les études. Et M. Le Guen, pas plus que ses prédécesseurs, n'a eu l'idée ou le courage de réagir.

Au point de vue de la discipline il fit plusieurs tentatives pour donner du prestige aux surveillants ; et, en fidèle disciple de M. Kerdaffrec, il avait le souci de la bonne tenue et de la bonne éducation.

Il mourut en 1901, après avoir gouverné la maison pendant 21 ans.

Ici nous avons à noter un fait nouveau.

Jusqu'aux dernières années de M. Le Guen, les têtes de classe, sauf de très rares exceptions, allaient au Séminaire ou dans les ordres religieux, avec la grande majorité des élèves. Et ceux qui étaient décidés à rester dans le monde ne cherchaient nullement à influencer leurs condisciples.

Mais vers la fin du siècle commença à poindre, sous diverses influences, l'esprit laïque.

L'opinion publique se ressentait des lois, déjà votées ou en préparation, qui discréditaient l'état ecclésiastique ; elle trouvait des échos jusque dans le Petit Séminaire, et cet état d'esprit avait pour conséquence d'orienter de plus en plus les aspirations des jeunes gens vers les carrières civiles.

A cette même époque un idéal séduisant et généreux entraînait la jeunesse des écoles, en lui suggérant l'idée que l'Eglise serait défendue plus efficacement, dans l'état actuel de la société, par des apôtres laïques que par des prêtres. Préjugé funeste qui, en flattant les aspirations de ces âmes ardentes, allait contribuer, dans plusieurs diocèses, à éclaircir d'une manière inquiétante les rangs de la milice cléricale.

D'autre part, on admettait, peut-être sans contrôle suffisant, tous les élèves qu'attiraient les succès du Petit Séminaire. Et peu à peu l'élément laïque, qui n'avait jamais formé jusque-là qu'une minorité très faible, commença à prédominer. La maison de Sainte-Anne perdait ainsi graduellement son caractère conciliaire pour devenir un collège mixte.

La raréfaction des vocations n'était pas particulière au Petit Séminaire de Sainte-Anne ; le mal se faisait sentir dans toutes les maisons ecclésiastiques.

Dans l'un des deux Petits Séminaires diocésains, la vocation demeurait en honneur ; et la plupart des philosophes entraient au Grand Séminaire. Mais là,

sous l'influence des idées du siècle, ce qui diminuait dans une progression continue et angoissante, c'était le chiffre même des élèves (1).

Dans l'autre Petit Séminaire le nombre des élèves allait au contraire en augmentant toujours, jusqu'à atteindre le chiffre de 400 en 1896. Ce qui était en péril ici, c'était l'esprit même de la vocation, comme aux environs de 1828.

Ainsi, à 75 ans d'intervalle, la maison de Sainte-Anne subissait pour la seconde fois une évolution qui tendait à l'écartier du but que l'Eglise assigne aux Petits Séminaires.

M. RIO, 1901-1907.

M. Rio succéda à M. Le Guen ; et, par une heureuse fortune, il eut l'honneur d'être installé comme *rector eximius* par le nonce M^{sr} Lorenzelli.

Parmi les fonctions qui incombent à un supérieur de Petit Séminaire, celle qui est la principale, et qui était à cette époque la plus urgente, eût été aussi la fonction préférée de M. Rio : il aurait excellé à mettre en honneur la vocation ecclésiastique.

Il était originaire d'une paroisse, où il avait vu se former, sous la main de prêtres très pieux, tout un groupe de jeunes séminaristes. A Sainte-Anne, devenu directeur de la Congrégation, il avait été amené par là même à s'occuper de l'élite des élèves. Il avait un sentiment très vif de ses responsabilités, en un temps où la crise des vocations commençait à se faire sentir : tout semblait le prédisposer à faire de la formation cléricale la caractéristique de son supérieurat.

(1) En 1892-94, il y avait 220 élèves. En 1906, il n'y en avait pas 150.

Les circonstances, du reste, ne semblaient pas défavorables, au début tout au moins : sa maison était désormais aménagée avec luxe ; il était à un âge où l'on peut avoir encore de longs espoirs et de vastes pensées ; autour de lui se groupaient de jeunes professeurs intelligents, instruits, dévoués, qui, élevés eux-mêmes dans le Petit Séminaire, se faisaient un devoir de suivre ses meilleures traditions.

Mais bientôt son activité fut détournée de son objet naturel. L'horizon politique ne tarda pas à s'assombrir ; un violent orage allait éclater contre les maisons ecclésiastiques : et il était réservé à M. Rio d'assister aux derniers jours du Petit Séminaire (1).

(1) M. Rio, après avoir succédé à M^{sr} Duparc dans la cure de Lorient, est actuellement chanoine titulaire à la Cathédrale de Vannes.



CHAPITRE VII

LES DERNIERS JOURS

SOMMAIRE : Le Petit Séminaire et la loi de Séparation. — La propriété de la maison et les dernières volontés du donateur. — Les efforts tentés pour maintenir l'œuvre à Sainte-Anne. — Congédiement des élèves. — Siège du Petit Séminaire. — Transformation en caserne.

Le Petit Séminaire avait connu de bien mauvais jours, en 1828 et en 1865 ; il avait survécu à toutes les crises ; mais celle de 1906 lui donnera le coup de mort.

La loi de Séparation, votée le 13 décembre 1905, avait son application obligatoire le 13 décembre 1906.

Par suite du refus des catholiques d'accepter les associations cultuelles, l'Eglise cessait d'avoir une existence légale en France, et perdait du même coup tous ses droits civils : les biens qui avaient appartenu aux évêchés, aux paroisses, aux séminaires, devenaient biens vacants, et ils étaient mis sous séquestre (1).

Le 13 décembre un arrêté du préfet nomme le re-

(1) « Par suite du défaut d'associations cultuelles, l'Etat, les départements et les communes recouvreront, immédiatement et sans réserve, la pleine et entière possession des bâtiments des anciennes écoles secondaires ecclésiastiques dites Petits Séminaires » (Circulaire de M. Briand, 2 décembre 1906).

Et cette fois ce n'étaient plus seulement huit Petits Séminaires, comme en 1828, que l'on frappait, mais tous les Petits Séminaires de France.

« Eclos à l'ombre du Concordat, — protégés par l'Univer-

ceveur des domaines (d'Auray) gardien séquestre de l'établissement de Sainte-Anne; et ordre est donné aux anciens occupants de vider la maison.

Mais ne pouvait-on pas faire quelques tentatives pour atténuer l'application immédiate du décret?

Une conséquence de la loi, pour la maison de Sainte-Anne, était l'abolition de tous les privilèges dont elle jouissait comme école diocésaine. Toutefois on se demandait si elle n'aurait pas le droit de se maintenir sous un autre nom, comme école secondaire libre, en vertu de la loi de 1850.

Aussi le supérieur s'empressa-t-il de faire les démarches requises dans ce but auprès de l'inspecteur et du recteur d'académie.

La difficulté était d'obtenir que le nouvel établissement se constituât sur place, dans les locaux de l'ancien Petit Séminaire.

A Vannes, l'inspecteur fit des réserves, et de Rennes on ne reçut qu'une réponse dilatoire.

L'embarras de l'Administration avait sa raison d'être. La question en effet était de savoir à qui appartiendrait désormais le Petit Séminaire dont la loi enlevait la propriété à l'Eglise.

M^{sr} de Bausset, qui l'avait acquis en 1810, l'avait cédé aux évêques de Vannes ses successeurs, « sous la condition expresse et formelle que la dite maison et ses dépendances serviraient toujours de Petit Séminaire, sans qu'en aucun temps, pour quelque

sité naissante, puis absorbés par elle; — replacés par la Restauration sous la tutelle des évêques, — soumis ensuite à des dispositions vexatoires, nous allions dire sacrilèges, par des hommes qui se prétendaient dévoués à la religion; — devenus, sous le Gouvernement de Juillet, l'enjeu des grandes luttes pour la liberté d'enseignement; — affranchis enfin, d'une manière à peu près complète, par la loi de 1850 les Petits Séminaires s'étaient développés à travers tous les milieux, avaient brisé toutes les tempêtes, et résisté aux influences les plus délétères. » (GUILLEMANT).

cause et pour quelque prétexte que ce soit, on puisse changer cette destination » (1).

En vertu de cette réserve, nettement formulée dans l'acte de donation, le domaine de Sainte-Anne faisait retour aux héritiers de M^{sr} de Bausset; et s'ils consentaient à le louer au supérieur de Sainte-Anne pour son nouvel établissement, l'Etat n'avait aucune qualité pour l'en empêcher.

Malheureusement, quelque temps avant sa mort, M^{sr} de Bausset avait annulé cette clause restrictive. En 1828, quand il vit chasser les Jésuites de tous les Petits Séminaires où ils enseignaient en France, il craignit que la propriété de Sainte-Anne, — qu'il n'avait pas acquise de ses propres deniers, — ne devînt un bien de famille dans le cas où elle ne serait plus affectée à un Petit Séminaire. Et, pris de scrupule, il supprima la restriction qu'il avait insérée dans l'acte de donation, en déclarant que la destination de l'établissement était laissée au « libre choix de l'évêque ».

Il ne se doutait pas que cette nouvelle formule, qu'il croyait inspirée par la prudence et nécessaire pour sauvegarder un bien ecclésiastique, allait devenir au contraire un titre légal pour le confisquer.

Au moment où fut votée la loi de Séparation, le siège de Vannes étant vacant, l'administration de la mense épiscopale était confiée au secrétaire général de la préfecture. Quand l'avocat du supérieur réclama contre sa prétention à occuper le domaine de Sainte-Anne, et lui dit : « Vous ne pouvez pas prendre ces biens; il y a à la donation de 1822 une condition *sine qua non* : pour qu'elle reste valable, il faut que la maison demeure Petit Séminaire; sinon elle doit faire retour à la famille; — l'administrateur,

(1) Voir, aux Archives, l'acte de donation à M^{sr} de Bruc et à ses successeurs, en 1822. — Cf. *supra*: ch. V.

produisant à son tour le codicille de 1828, répliqua : « Il faut qu'elle soit Petit Séminaire ? Oui, si l'évêque le veut bien ; or, en ce moment, le siège étant vacant, l'évêque, c'est moi ; et moi je ne tiens pas à ce qu'elle soit Petit Séminaire ! (1) »

Ainsi un administrateur laïque, qui ne devait gérer les biens du diocèse que pour les protéger, violait les intentions les plus manifestes des donateurs : et celles de M. Barré-Manéguen qui avait voulu réparer ses fautes en consacrant une partie de ses biens à des œuvres religieuses, et celles de M^{sr} de Bausset qui avait pris les précautions les plus minutieuses pour assurer leur destination. C'était légal sans doute, mais, puisqu'il n'y a pas de droit contre le droit, c'était une iniquité.

Dès lors le supérieur pouvait prévoir que, dans un avenir plus ou moins éloigné, maîtres et élèves auraient à quitter la maison.

Néanmoins on pouvait espérer qu'on y resterait encore quelque temps. Si les biens ecclésiastiques étaient déclarés vacants, si le clergé était traité en ennemi, l'équité demandait du moins que, dans l'intérêt des familles, on laissât les nombreux étudiants qui s'y trouvaient terminer tranquillement l'année scolaire : cela ne contrarierait nullement les projets du Gouvernement pour l'emploi futur de la maison ; et d'autre part, jeter sur la rue, en cours d'année, plus de 250 élèves, semblait une mesure si révoltante qu'on s'obstinait à penser que l'administration ne refuserait pas un sursis.

(1) Jusqu'à la mort de M^{sr} Latieule, le codicille ajouté à son testament par M^{sr} de Bausset le 27 novembre 1828 n'était pas connu de l'Administration. C'est en collationnant les archives de l'évêché, pendant la vacance du siège, que l'administrateur civil de la Mense épiscopale découvrit la pièce qui lui faisait connaître ses droits.

On se trompait.

Le 20 décembre, l'inspecteur d'académie notifiait au supérieur qu'il ne pourrait plus désormais continuer son enseignement dans cette maison, sous quelque dénomination que ce fût. Dès lors le départ s'imposait.

Les élèves eux-mêmes le comprirent. Ils ont conservé le souvenir de deux scènes bien faites pour leur faire sentir la gravité de la situation.

Un jour, en sortant de classe, ils virent des personnes du village, hommes et femmes, courant çà et là dans les couloirs de la maison, et transportant chez eux linge, livres, mobilier, pour les mettre en lieu sûr comme on fait à l'approche d'une invasion. Et lorsqu'ils entraient chez leurs maîtres, ils n'y apercevaient plus qu'un lit en fer, une chaise, une caisse servant de table, et sur une planchette les livres indispensables.

Quelques jours après, on faisait descendre la statue de sainte Anne qui dominait les cours de récréation. Lorsque la Sainte quitta son trône aérien et fut emportée au dehors, une poignante émotion étreignit les cœurs ; on la suivait des yeux, on croyait l'entendre dire : « Mes enfants, je m'en vais, cette maison n'est plus à moi ». Et, dans le silence impressionnant, chacun se disait en lui-même : « sainte Anne s'en va, ce sera bientôt notre tour ! »

Le 24 décembre, veille de Noël, le supérieur se présenta dans les études. Cette visite était attendue ; tous les regards se tournèrent vers lui ; à voir sa physionomie attristée, on comprit qu'il allait parler d'autre chose que des joyeuses vacances de Noël ; c'était en effet une dislocation qu'il venait leur annoncer : les élèves des trois classes supérieures étaient invités à se rendre avec leurs maîtres, dès le 3 janvier, au collège Saint-François-Xavier de Vannes,

où ils continueraient leurs études. Les autres auraient à attendre dans leurs familles qu'un nouvel établissement fût prêt à les recevoir.

Triste Noël que celui du 25 décembre 1906, tout assombri par la pensée d'une dispersion désormais certaine ! Quel contraste avec les joyeux noëls d'antan : le réveil en musique au chant du *Gloria in excelsis*, la basilique illuminée, les communions recueillies à l'heure mystérieuse de minuit, le réveillon avec ses chants populaires.....

Le lendemain de Noël il ne restait aucun élève dans la maison.

Les maîtres eux-mêmes allaient se disperser. Comme les Pères Jésuites expulsés en 1828, ils se rendirent dans la chapelle tous ensemble, avant de se séparer ; et, agenouillés devant sainte Anne, ils firent leur dernière prière : « Bonne Mère, nous avons travaillé sous votre regard et pour vos enfants. Maintenant que le vent de la persécution les disperse, que votre cœur les accompagne, et les garde partout où ils iront ».

Le supérieur était resté au Petit Séminaire avec quelques amis.

Un mois se passa. Le Gouvernement ne se pressait pas de prendre possession du domaine qu'il avait mis sous séquestre. On se prenait à espérer que le *statu quo* se maintiendrait au moins jusqu'en juillet et qu'on pourrait faire rentrer clandestinement les élèves. Certains indices pourtant montraient qu'il ne fallait pas compter sur le libéralisme de l'Etat. On voyait rôder de temps en temps aux alentours de la propriété des personnages d'allure suspecte ; un officier supérieur avait même été aperçu faisant le tour de l'enclos une carte à la main.

Dès le 25 janvier, le bruit circula que l'autorité mi-

litaire organisait une expédition contre Sainte-Anne : le mercredi soir il y avait eu des mouvements de troupe à Vannes. On y avait vu débarquer les cuirassiers de Tours ; une compagnie du génie était arrivée de Saumur avec une caisse de mélinite ; trois cents gendarmes et des agents de la brigade centrale s'y trouvaient sous la direction du sous-chef de la sûreté générale Hennion. A ces troupes devaient se joindre un bataillon du 116^e de Vannes, et un escadron d'artillerie avec des pièces de campagne ; en tout 3000 hommes environ sous les ordres du général Lanrezac.

Pourquoi cette force imposante ? — On pouvait craindre de rencontrer dans la « ville sainte » une résistance semblable à celle qui avait été improvisée en quelques jours, dix mois auparavant, à l'occasion des inventaires. Le Gouvernement avait intérêt à éviter un conflit armé, où il aurait été nécessairement vainqueur, mais où le sang versé l'eût rendu odieux. Il tenait aussi, par ce déploiement de force extraordinaire, à donner à la population bretonne l'impression qu'on ne résiste pas au Gouvernement et que force reste toujours à la loi !

Le départ de l'expédition devait se faire à une heure du matin : on comptait arriver ainsi à l'improviste dans le village endormi, et s'emparer de la position avant qu'il fit jour, pour ne pas donner à la population le spectacle d'une occupation violente.

Du reste le général n'avait à prévenir personne de son arrivée. — Pour l'inventaire de la basilique, le fisc avait été obligé d'aviser l'administration ecclésiastique quelque temps à l'avance, pour dresser contradictoirement avec elle, au jour fixé, la liste des objets inventoriés. Aujourd'hui, au contraire, il s'agissait d'occuper, au besoin par la force, un immeuble qui était déjà sous séquestre et d'où le

propriétaire dépossédé était censé être déjà sorti.

Le mauvais état des chemins, couverts de neige et de verglas, retarda la mise en marche.

Mais, même sans ce contretemps, la surprise que l'on avait escomptée n'aurait pu avoir lieu. La veille au soir, en effet, un émissaire était venu de Vannes prévenir que l'expédition contre Sainte-Anne allait partir, et que l'armée arriverait au village avant le jour. Aussitôt le clairon sonne l'alarme, et tout le monde est bientôt sur pied ; les hommes se rassemblent, on organise des patrouilles, on dresse des barricades. Et quand, au grand jour, les soldats débouchent dans les rues du village, ils trouvent l'esplanade fermée à toutes ses issues.

Devant cette résistance organisée, le général se concerta avec le préfet, le sous-préfet et Hennion. Aussitôt les dispositions sont prises pour faire le siège de la place, et, en un clin d'œil, le Petit Séminaire est cerné. Sur la place Nicolazic se rangent les pièces de canon ; l'artillerie montée contourne les murs de l'enclos jusqu'à la route de Pluvigner ; dans la rue des ormeaux, les soldats du génie se disposent à opérer contre le bâtiment qu'ils ont devant eux ; les gendarmes font face à la basilique, ayant derrière eux, dans le champ de l'Épine, l'infanterie de Vannes et d'Auray. Les cuirassiers barrent les routes.

Chacun a sa place et son rôle déterminé : à l'armée, d'assurer l'ordre dans le village ; au génie, d'ouvrir une issue pour pénétrer dans la maison ; à la police alors de se répandre à l'intérieur, et de procéder à l'expulsion de ceux qui pourraient s'y trouver encore.

Cependant, depuis qu'on avait signalé l'approche des troupes, le tocsin se faisait entendre, et c'est au rythme de cette plainte douloureuse que vont s'accomplir les opérations du siège.

En face des assaillants il n'y avait que des portes

verrouillées, quelques légères barricades élevées à la hâte, et sur l'esplanade une centaine d'hommes sans arme. A l'intérieur de la basilique des femmes priaient.

L'affaire ne présentait ni difficulté ni danger ; une brèche vite pratiquée sur l'esplanade permet à la police de s'y précipiter ; elle refoule brutalement les manifestants ; et, d'une ruée, pénétrant dans le cloître, elle brise l'une des portes donnant accès dans le Petit Séminaire (1). — Pendant ce temps, le génie ayant fracturé une porte donnant sur l'ouvroir, une escouade d'agents de la brigade mobile se jette à l'intérieur et se met en chasse. — L'enclos lui-même est envahi par les artilleurs.

La maison est prise de trois côtés à la fois.

La police, en furetant de chambre en chambre, finit par découvrir le supérieur, ayant à côté de lui le représentant de l'évêque et quelques amis dévoués. Toute réclamation était inutile et toute résistance impossible ; mais il était bon que les légitimes propriétaires fussent là pour montrer que s'ils subissaient la spoliation, ils ne l'acceptaient pas.

On leur mit la main sur l'épaule ; et chacun d'eux, escorté par deux gendarmes, fut conduit hors du village, au milieu des protestations de la population indignée, qui accompagnait de ses huées les agents de cette vilaine besogne (2).

(1) Quelques manifestants furent appréhendés par la police, et condamnés, quelques jours après, à faire de la prison.

(2) *La Semaine Religieuse* (2 février 1907), après avoir décrit les tristes événements de cette journée, ajoute : « Le nom du général Lanrezac est attaché à cet exploit. Dieu veuille qu'il s'en relève en face de vrais ennemis de la France ! » Ce vœu s'est réalisé. On sait que c'est grâce à Lanrezac que la retraite de Belgique (en 1914) ne s'est pas transformée en désastre. Mais on sait aussi que sa carrière militaire, qui s'annonçait si brillante, a été brisée tôt après par une disgrâce imprévue.

La basilique elle-même ne fut pas respectée : on en brisa la porte, comme si un outrage fait au Petit Séminaire ne pouvait aller sans une injure à la patronne du lieu.

C'était la fin. Le Petit Séminaire n'existait plus (1).

Pendant de longues années la maison ne sera plus qu'une vulgaire caserne. A l'entrée du couvent pacifique veillera une sentinelle baïonnette au fusil (2).

(1) « En fermant le Petit Séminaire, on n'a pu tarir la source des vocations, le centre de formation a été seulement déplacé ; au lieu d'un Petit Séminaire, nous en avons eu trois ou quatre : ce sont comme des boutures prises sur le vieil arbre de Sainte-Anne, et déposées dans différentes parties du diocèse, où elles ne tarderont pas à pousser de profondes racines ». (M. RUAUD, curé de Pontivy).

(2) Ainsi cette maison où palpitait la vie
Où trois cents cœurs d'enfants vibraient allègrement,
Cette vieille maison tous les ans rajeunie
Par des essaims nouveaux, est morte maintenant !
L'herbe envahit les cours où règne la tristesse,
Les cours, où s'envolaient les rires tapageurs
Et qu'animaient les jeux d'une ardente jeunesse....
Le deuil succède aux enfants comme aux fleurs.

APPENDICE.

La maison, après l'expulsion de ses propriétaires, fut longtemps occupée par des compagnies de soldats, puis confiée à la garde de la gendarmerie.

L'enclos et les terres qui dépendaient de la ferme furent loués à des particuliers.

En 1914, le couvent devint un cantonnement de soldats, et demeura, jusqu'à la fin des hostilités, à la disposition de l'autorité militaire.

Quand le domaine fut attribué au Département, l'administration préfectorale projeta d'en faire un sanatorium pour tuberculeux. D'autres songèrent à y créer un établissement agricole pour rééducation de soldats mutilés.

Après de nombreuses discussions, le Département entra en pourparlers avec l'administration diocésaine ; et la propriété, rachetée par l'Immobilière Morbihannaise, au prix de 170.000 fr. put être mise à la disposition de l'évêque qui en est devenu le locataire.

Le diocèse a repris possession officiellement de son Petit Séminaire le 16 septembre 1920.

M^{sr} Gouraud ayant exprimé le désir que cette « rentrée » se fit en présence des Anciens élèves, l'Association fit coïncider sa réunion annuelle avec cette cérémonie.

Les Anciens y vinrent en grand nombre ; la cérémonie fut présidée par M^{sr} Gouraud, la messe célébrée par M^{sr} Kersuzan, et le discours prononcé par M^{sr} Duparc.

A partir du mois d'octobre 1920, les élèves de la Maîtrise sont devenus les élèves du Petit Séminaire ; et le chanoine Pouëzat, le nouveau supérieur, inaugure une nouvelle période.

Sur cette période de 14 ans il reste un chapitre intéressant à écrire, mais il ne rentre pas dans le cadre de cette histoire.

*Verum hæc ipse equidem, spatiis inclusus iniquis,
Prætereo, atque aliis post me memoranda relinquo.*

(GEORG. IV).

CHAPITRE VIII

LE SUPÉRIEUR LE PROFESSEUR. — LE SURVEILLANT

I. LE SUPÉRIEUR.

Jusqu'ici, en racontant l'histoire du Petit Séminaire, nous n'avons considéré que les supérieurs.

Et l'œuvre de chacun d'eux, nous l'avons appréciée sans exagérer les mérites, sans dissimuler les lacunes, subordonnant nos jugements à la conception que nous avons du supérieur idéal de Petit Séminaire (1).

Dans le supérieur se personnifie la vie entière de la maison.

Il la représente au dehors : les autorités dont elle

(1) Le portrait du supérieur modèle nous a été tracé par un maître que les universitaires eux-mêmes regardent comme « l'éducateur par excellence » (Renan), et qui a eu à organiser deux Petits Séminaires, celui de Saint-Nicolas du Chardonnet à Paris, dont il fut le directeur, et celui de la chapelle Saint-Mesmin dans son diocèse d'Orléans.

« Dans toute éducation, et pour accomplir l'œuvre si complexe et si multiple qui s'y fait par le concours de tant d'agents divers, il est un homme sur lequel tout repose, en qui l'œuvre se concentre tout entière, et qui, réunissant les actions diverses de chacun, dirige au but commun les efforts de tous : cet homme, c'est le supérieur.

« Il est l'âme de la maison... Sa fonction est d'être partout ; il surveille et dirige tout ; et pourtant il ne doit se laisser absorber dans aucun détail, quoiqu'il doive regarder à tous les détails, mais de haut, car son action est universelle. Son grand art consiste à faire faire, à mettre en œuvre tous ses instruments, à gouverner ses auxiliaires ». (M^{gr} DUPANLOUP).

ressortit, — épiscopale, académique, préfectorale — ne connaissent que lui.

Il en est l'âme au dedans : il est le metteur en œuvre, et tout le mouvement part de lui.

C'est à lui de l'aménager, en la rendant confortable, saine, agréable.

C'est à lui d'admettre les élèves, et d'écarter ceux qu'il juge indésirables.

C'est à lui d'assurer l'ordre et la discipline par un service de surveillance bien organisé.

C'est à lui de choisir ses professeurs, de leur donner une direction pédagogique, et de contrôler leur enseignement.

Il ne compromettra pas son autorité par des interventions intempestives ou trop fréquentes ; il ne professera, il ne punira que par exception ; et, sans descendre dans aucune fonction particulière, il saura communiquer à tous l'ardeur et l'enthousiasme pour la piété, pour le travail et même pour les jeux. Sa personne restera ainsi auréolée d'un prestige dont tout le monde bénéficiera autour de lui.

Il ne perdra jamais de vue qu'un supérieur de Petit Séminaire a un triple dessein à réaliser : donner à ses élèves une instruction scientifique (1) et

(1) L'enseignement scientifique proprement dit n'a longtemps occupé qu'une place très secondaire à Saint-Anne ; mais cette lacune était générale dans tous les établissements.

« Les programmes se concentrèrent d'abord dans la culture littéraire et les lettres anciennes. Peu à peu ils s'élargirent et s'ouvrirent aux sciences, à l'histoire contemporaine, aux langues vivantes. Quant aux mathématiques, les Ordonnances du 28 septembre 1814 et du 30 septembre 1815 les refoulent dans les trois classes supérieures. Le statut du 4 septembre 1821 les concentre toutes dans une seconde année de philosophie créée à cette occasion. Un décret les fit entrer en seconde en 1826, un autre en quatrième en 1831, un autre encore en sixième

littéraire, au moins égale à celle que distribuent les maisons de l'Etat (1), — une éducation religieuse au moins égale à celle que l'on reçoit dans les autres maisons ecclésiastiques (2) ; — enfin une orientation nettement déterminée vers le Grand Séminaire.

en 1833. Les cours en devinrent facultatifs sous le ministère Cousin en 1840. » (M. GUILLEMAND).

Le 21 juin 1865, la loi Duruy crée un enseignement spécial, comprenant le français et les sciences, à l'exclusion du grec et du latin. Le 4 juin 1891, l'enseignement spécial devint l'enseignement secondaire moderne : ni latin ni grec, mais un peu de langues étrangères. En 1902, on arrive à la division des études en cycles, avec abondance de langues vivantes et de sciences.

A Sainte-Anne l'enseignement des sciences naturelles a eu une période brillante avec M. Daniélo, (futur député), qui composa lui-même un traité d'histoire naturelle, et légua au Petit Séminaire sa riche collection.

Sous le supérieurat de M. Le Priol, on prépara au baccalauréat les sciences les élèves qui consentaient à passer au Petit Séminaire une année supplémentaire après leur philosophie.

La chaire d'histoire fut créée par M. Charil.

(1) M^{sr} Dupanloup parla ainsi en 1854, dans un discours des prix, aux élèves de son Petit Séminaire : « Cinq ans après avoir pris la direction du Petit Séminaire de Paris, j'offris de faire concourir nos élèves avec quelques collègues et en quelque faculté classique que ce fût. Après cinq années d'efforts, je n'hésiterais pas aujourd'hui à proposer, au nom du Petit Séminaire d'Orléans un semblable défi ».

(2) L'enseignement religieux à Sainte-Anne a passé par bien des phases ; et la méthode suivie n'était pas, au moins à certaines époques, sans avoir des défauts.

Une imperfection c'était de grouper, devant la chaire du professeur, un auditoire beaucoup trop nombreux, une division tout entière. Dans ces conditions le maître pouvait faire un cours très brillant, mais il lui était impossible de constater que l'ensemble des élèves le suivait et le comprenait : en somme travaillait qui voulait. — Or l'expérience de ces dernières années a clairement démontré qu'il n'y a de profit réel pour les auditeurs que dans la mesure où l'on se rapproche de la méthode des cercles d'étude, groupant un petit nombre de travailleurs, et où chacun s'intéresse nécessairement à la question grâce à un échange continu d'idées.

Il n'y avait pas de ces cours suivis dont la gradation est aussi nécessaire pour l'enseignement de la religion que pour l'ensei-

L'enseignement des professeurs, les exemples des maîtres, les conseils des directeurs, les fêtes liturgiques, et jusqu'aux spectacles récréatifs eux-mêmes, tout doit être dirigé vers le même but, si bien que les élèves aient toujours sous les yeux l'idéal de la prêtrise ou ils doivent tendre de toute leur âme.

II. LE PROFESSEUR

On ne s'improvise pas professeur.

Cette fonction exige avant tout des aptitudes naturelles : intelligence ouverte, jugement droit, le don d'enseigner.

Mais ces qualités, que rien ne supplée, ne suffisent pas. Il est bon que le maître ait en outre reçu une formation spéciale qui les mette en valeur. C'est une heureuse fortune pour les maisons ecclésiastiques qu'il y ait actuellement des Universités catholiques, où les futurs professeurs vont acquérir des connaissances et s'initier à des méthodes, s'épargnant ainsi les tâtonnements d'une formation personnelle et non contrôlée, toujours longue et très souvent incomplète (1).

gnement des mathématiques et des grammaires : chaque professeur était libre de choisir son programme.

Ces lacunes, que nous signalons dans l'enseignement religieux, ne sont pas particulières à Sainte-Anne ; c'était le défaut de l'époque. Nous ne sommes pas les premiers à nous plaindre que cet enseignement ne fût pas méthodiquement organisé même dans les maisons ecclésiastiques. Et autant nous déplorons un état de choses qui a trop longtemps duré, autant nous nous félicitons que le cours d'instruction religieuse occupe désormais presque partout la place d'honneur.

(1) L'Eglise tend de plus en plus à exiger que les professeurs de Grand Séminaire possèdent les grades canoniques correspondant aux matières qu'ils enseignent. Et l'on trouve cela tout naturel.

Pourquoi s'étonnerait-on qu'un supérieur de Petit Séminaire.

Voilà comment on se prépare à ses fonctions et voici comment on les remplit.

Un maître, quels que soient son intelligence et son zèle, ne doit pas enseigner comme s'il était seul. Il fait partie d'un organisme dont les différents rouages travaillent dans une dépendance mutuelle. Chaque classe reçoit la succession de celle qui précède, et sert de préparation à celle qui vient après. L'élève est conduit ainsi graduellement de classe en classe, comme de relais en relais, jusqu'à ce qu'il atteigne le sommet de ses études.

Il serait imprudent de laisser à chaque professeur le soin de se faire son programme à lui-même : séduit par ses goûts personnels ou par l'illusion de faire avancer ses élèves plus vite, il pourrait ou bien s'égarer dans des questions étrangères, ou bien aborder en les déflorant des matières réservées aux classes supérieures.

Tel est le principe, et tout le monde en reconnaît la justesse. Mais quand il s'agit de l'application, il peut se produire des divergences.

Il y a des maisons où une réglementation minutieuse enlève aux professeurs toute initiative, en fixant l'emploi du temps quart d'heure par quart d'heure. Un préfet des études, faisant son inspection dans les classes, pourrait dire : « En ce moment on explique ici tel passage de tel auteur. »

On connaît, à propos de cette unification à outrance, le mot de Duruy, tirant sa montre et disant avec satisfaction à son interlocuteur : « Il est telle

se préoccupe également de faire acquérir par ses maîtres les grades universitaires correspondant aux cours dont ils sont chargés !

Dans un cas comme dans l'autre, — sans qu'il soit dans notre esprit de pousser trop loin l'assimilation, — le titre est une garantie de la compétence du maître et de la sûreté de son enseignement.

heure ; en ce moment on enseigne telle chose dans tous les lycées de France ».

On a vu d'autres maisons, au contraire, où le supérieur, recevant un nouveau maître, l'abandonnait à son inspiration personnelle, et se contentait de lui dire : Je vous nomme professeur de telle classe ; faites pour le mieux, j'ai confiance en vous.

Entre ces deux excès la méthode suivie dans les maisons bien ordonnées consiste à délimiter, d'une manière précise, le programme de chaque classe, et dans chaque classe le programme de chaque trimestre ; puis à s'assurer qu'il est fidèlement suivi.

Cette direction n'amoindrit pas le rôle du professeur : dans les limites qui lui sont assignées un homme de la partie se trouvera toujours assez à l'aise pour rendre son enseignement personnel et attrayant. Loin d'être tarie, son initiative est canalisée, réglée, mise à l'abri des écarts. — Le contrôle lui-même n'est une injure pour personne ; et même, s'il impose parfois une gêne nécessaire, il est aussi un stimulant et une force.

A Sainte-Anne, on a pu se plaindre quelquefois qu'il n'y eût pas de préfet des études ; et l'on a regretté que le règlement laissât à chaque professeur une liberté qui pouvait dégénérer en autonomie.

Mais, d'autre part, ce qui garantissait, en dépit de cette lacune, la bonne marche des études, c'est que les professeurs étaient pris parmi l'élite du diocèse ; et ils avaient une trop haute idée de leurs devoirs pour ne pas s'y appliquer avec toute leur conscience, suppléant ainsi avec leurs ressources personnelles à l'absence d'un règlement qui aurait dû leur venir en aide.

Aussi le Petit Séminaire était-il renommé pour ses fortes études et pour ses succès universitaires.

III. — LE SURVEILLANT.

L'organisation qui a laissé le plus à désirer, dans un grand nombre de Petits Séminaires français, est probablement celle de la surveillance.

On ne sait sous l'influence de quelle cause, — pénurie d'hommes ou d'argent, — on a longtemps appelé à exercer ces fonctions délicates des séminaristes qui n'avaient pas encore terminé leurs études théologiques⁽¹⁾.

Quand il s'agissait de nommer un professeur, il n'était pas de précautions qu'on ne prît pour obtenir le sujet le plus compétent et le mieux qualifié. Et, si l'élu faisait un stage dans la surveillance, c'était pour attendre qu'une vacance se produisît dans le professorat.

Mais quand on avait besoin de surveillants, on s'adressait au Grand Séminaire, où la désignation se faisait un peu au hasard.

On s'exposait ainsi à confier un poste particulièrement difficile à un abbé, intelligent sans doute, mais qui n'avait pas nécessairement les aptitudes pour gouverner les élèves. Et l'on a vu bien souvent, — les annales de toutes les maisons en font foi — à côté de séminaristes qui se révélaient du premier

(1) Ce qui est dit du Petit Séminaire d'Arras par M. Guillemand son historien, a été également vrai de Sainte-Anne et de beaucoup d'autres Petits Séminaires. — « On prenait de jeunes séminaristes pour la surveillance avant la fin de leurs études théologiques. Sans doute Dieu permit souvent que ceux qui durent sacrifier ainsi, pour obéir à leurs supérieurs, les années d'étude et de formation ecclésiastique à la grande cause de l'éducation, devinssent plus tard, en dépit de tout, les meilleurs ouvriers de sa vigne et la gloire du sacerdoce. Mais il nous sera bien permis de souhaiter qu'une situation analogue ne ramène plus dans notre clergé ce qu'on pouvait appeler alors le « mal nécessaire », et qui a heureusement pris fin ».

coup de véritables chefs, d'autres qui perdaient l'équilibre dès le premier contact.

En dehors des risques auxquels exposaient les choix faits dans ces conditions, il y avait chez les surveillants un défaut commun à tous : ils étaient trop jeunes. En revenant au Petit Séminaire, ils s'y retrouvaient, pour la plupart, en compagnie d'élèves dont ils avaient partagé naguère les jeux et les mésaventures d'écolier, qui même ne se faisaient pas faute de les tutoyer parfois, et qui, en tout cas, souffraient de se voir rappeler à l'ordre par d'anciens condisciples (1).

Cette extrême jeunesse comportait un autre inconvénient plus grave, celui de ne pas connaître suffisamment la psychologie de l'enfant et du jeune homme, et souvent de se régler d'après des idées

(1) Il y a eu des collèges ecclésiastiques où certaines traditions semblent aller à l'encontre de la critique que nous faisons ici. L'historien du Petit Séminaire d'Arras écrit : « Il y avait au dortoir, au réfectoire, à l'étude, des présidents investis d'un certain droit de surveillance, et chargés de donner au supérieur, tous les samedis, des notes sur la conduite et l'application de leurs camarades plus jeunes » (p. 56).

On a vu également dans quelques collèges bretons, notamment au diocèse de Quimper, des études et des dortoirs surveillés par un des élèves de la maison. Et ce système, dès lors qu'il était dans la tradition de l'établissement, ne comportait pas, assure-t-on, d'inconvénient. En Angleterre, dans le pays du self-government, il est encore en vigueur sur une plus grande échelle.

Cette variété dans les usages prouve qu'il n'y a pas de règle uniforme dans la matière. Il est à remarquer d'ailleurs, — c'est un fait d'expérience — que l'élève en général se soumettra plus volontiers à l'autorité d'un condisciple plus âgé, qu'à celle d'un maître sans prestige personnel. Pourquoi ? Peut-être parce que celui-ci est « le maître » en qui on voit instinctivement « l'ennemi » ; tandis que celui-là, malgré les fonctions dont il est investi, n'est pas, à proprement parler, un supérieur, mais un condisciple avec lequel on ne voudrait pas se mettre en mauvais termes.

A Sainte-Anne le surveillant d'infirmerie était un élève, il avait sous sa surveillance des condisciples de toutes les classes ; et son autorité était acceptée de tous.

préconçues et non d'après les principes élémentaires du métier, par exemple : *Se rappeler qu'on a eu l'âge de ses élèves, et que les élèves auront un jour à venir l'âge de leur maître actuel ; — Tout voir, et parfois s'abstenir comme si l'on n'avait rien vu ; — Ne pas punir un élève dans son premier mouvement, et savoir résister soi-même au mouvement de sa propre impatience, etc...*

Cette inexpérience, inévitable chez tous ceux qui commencent, pourrait être atténuée si, à côté d'un débutant, il se trouvait toujours un surveillant rompu au métier, — et cette méthode a été parfois avantageusement appliquée à Sainte-Anne — ; ou s'il y avait dans la maison un préfet de discipline, (nous ne disons pas : surveillant général), ayant auprès des surveillants un rôle analogue à celui du préfet des études auprès des professeurs (1), avec la mission de former, de diriger et de contrôler, se réservant la solution de tous les cas difficiles, et les punitions les plus rigoureuses (2).

(1) L'organisation de la discipline varie suivant les diocèses et suivant les Congrégations enseignantes.

Tantôt le supérieur cumule à la fois la direction des études et celle de la surveillance.

Tantôt il ne se réserve que la direction des études.

Tantôt enfin, il confie à un même maître les deux charges de préfet des études et de préfet de discipline.

(2) Ainsi peuvent être évitées certaines punitions distribuées *ab irato*, et qui ne sont jamais médicinales : telles que les pen-sums interminables, les séjours indéfinis aux arrêts, les punitions collectives de toute une classe ou de toute une division...

Nous nous faisons un plaisir de citer ici le témoignage de M. Le Grand (ancien curé de Port-Louis) sur les surveillants de Sainte-Anne : « Fonction pénible qui exige du tact et du dévouement ! Nos maîtres d'étude étaient toujours d'anciens élèves de la maison, et par là même mieux préparés et plus aptes à remplir avec succès leur difficile mission. De là tout naturellement un intérêt plus affectueux à l'égard d'enfants ou de jeunes gens devenus leurs successeurs sur les bancs du Petit Séminaire, et appelés à devenir peut-être aussi leurs confrères dans le sacerdoce ».

Si leur jeunesse les mettait dans une situation pénible vis-à-vis des élèves, leur condition de surveillant, telle qu'on l'envisageait avec des avantages moindres et un prestige diminué, les plaçait aussi dans une situation inférieure à celle des professeurs. Ils en arrivaient à se considérer comme une catégorie intermédiaire entre les professeurs et les élèves.

C'était un malheur : ils ne s'attachaient, beaucoup d'entre eux, ni à leurs fonctions ni à la maison. Ils s'y regardaient comme des hôtes de passage ; et, du jour où ils étaient admis à la prêtrise, ils n'aspiraient qu'à être nommés vicaires.

A ce système on en a opposé d'autres.

A la tête de chaque division d'élèves on met un homme qui a la vocation de ce ministère, ayant déjà un certain âge, ce qui exclut toute camaraderie à son égard, jouissant du prestige de sa dignité personnelle et de son savoir-faire, possédant les qualités nécessaires pour pouvoir être bon impunément et punir sans irriter, faisant enfin la part la plus réduite possible aux châtiments dans son rôle d'éducateur (1).

(1) M^{sr} Dupanloup voulait que cette surveillance paternelle s'étendît aux détails de la vie écolière, et que le maître, préoccupé de remplacer la famille, « fit attention à tout, depuis l'âme de l'enfant jusqu'aux cordons de ses souliers ».

« On prendra garde néanmoins que cette bonté ne dégénère pas en faiblesse. — L'abbé Perreyve fait remarquer finement qu'il y a deux mots, très respectueux pris à part, qui en s'associant sur les lèvres des écoliers pour qualifier un maître *bon enfant*, deviennent une critique et une condamnation.

M^{sr} Cousseau dit à son tour : « Pour le maintien de la discipline, pour la réforme des défauts et des travers, pour la formation des caractères, il faut souvent joindre à la douceur de la mère la ferme autorité du père, et parfois son inflexible sévérité. Heureux ceux qui peuvent unir en eux-mêmes, dans un juste tempérament, ces deux caractères de l'autorité paternelle et maternelle » (VI, p. 187).

C'est un avantage inappréciable pour une maison de posséder de tels maîtres : sur eux repose l'ordre, condition nécessaire du travail, du bon esprit, de la piété. Et l'on comprend que ceux-là soient considérés à l'égal des professeurs.

Un autre système consiste à n'avoir dans la maison qu'une seule catégorie de maîtres, qui sont à la fois surveillants et professeurs, ou qui peuvent devenir tour à tour l'un ou l'autre. C'est le système des « fonctions simultanées » (1).

La fonction de surveillant est ainsi ennoblie, et les élèves n'ont plus à faire de distinction entre les maîtres, qui sont tous également chargés de l'enseignement de la discipline.

L'idéal que nous venons d'esquisser ne montre-t-il pas que dans toute maison d'éducation le personnage principal c'est *l'élève* : surveillant, professeur, supérieur ne sont là que pour lui. Cela est surtout vrai d'un Petit Séminaire ; et chacun des maîtres peut à bon droit s'appliquer la parole d'Ozanam, affaibli par ses travaux, aux jeunes étudiants de la Sorbonne : « Tout ce qui me reste de force et de souffle vous appartient ; et si je meurs, c'est à votre service (2). »

(1) M. Vié, supérieur de la Chapelle, déposait en ces termes dans l'enquête parlementaire sur l'enseignement ecclésiastique en 1898 : — « Nos maîtres sont à la fois professeurs et surveillants, c'est-à-dire, outre leurs classes, ils ont des fonctions disciplinaires. Nous avons cependant des présidents d'étude dont nous relevons le prestige aux yeux des enfants ; le président d'étude a un rang hiérarchique égal à celui des professeurs..... Un professeur qui a fait la rhétorique ou la seconde peut devenir maître d'étude ».

(2) Au labeur incessant de l'éducateur qui se dépense sans compter, on a trouvé un symbole aussi original qu'expressif : Le flambeau toujours allumé, avec la devise : « Se consume en éclairant » (*Blason d'un professeur du XVI^e siècle*).

DEUXIÈME PARTIE

LA VIE ÉCOLIÈRE

DEUXIÈME PARTIE

LA VIE ÉCOLIÈRE

Elle n'a pas été banale, elle était même quelque peu étrange par certains côtés la vie des écoliers bretons, même au cours du XIX^e siècle.

Elle ne présentait pas du reste la même physionomie partout. Chaque maison de la Cornouaille, du Léon, du Trégorrois avait ses usages et ses traditions ; mais, au milieu de tous les autres collèges, on ne peut nier que le Petit Séminaire de Sainte-Anne ait été un coin très intéressant de la Bretagne pittoresque.

Avant que le voile de l'oubli ne couvre ce passé dont nous avons été les derniers témoins, il était bon d'en fixer le souvenir. Quelques-uns en souriront peut-être ; d'autres en goûteront certainement le charme. Mais tous s'en étonneront : « Est-il possible, dira-t-on, que des coutumes si éloignées des nôtres aient existé à une époque si rapprochée de nous !... »

Du XIX^e au XX^e siècle la vie écolière s'est en effet graduellement transformée. Et, au moment où s'ouvre une ère nouvelle pour le Petit Séminaire, il nous a paru intéressant de noter, pour les élèves de l'avenir, ce qu'a été la vie des élèves d'autrefois.

CHAPITRE I

RENTRÉES ET SORTIES

Aujourd'hui rien de plus facile que de rejoindre son collège ou de rentrer dans sa famille : chemin de fer, voitures, autos viennent vous prendre à domicile, et, en quelques heures, vous transportent à destination.

Mais avant 1850, et même quelques années après, ni les chemins n'étaient aussi viables, ni les moyens de locomotion aussi perfectionnés. Sainte-Anne était bien dans le diocèse le point le plus central pour les différentes régions où se recrutaient les élèves du Petit Séminaire. Mais de nos jours on va plus vite de Sainte-Anne à Paris, qu'on ne venait jadis à Sainte-Anne des bords de la Vilaine, des rives du Blavet, des Montagnes Noires, du haut pays de Ploërmel ou du Porhoët, de Groix et de Belle-Ile.

Le voyage était un véritable événement. Les aventures n'y manquaient pas ; et, pendant les premiers jours qui suivaient la rentrée, c'était entre camarades un sujet intarissable de conversations que de se raconter les péripéties dont on avait été le témoin ou le héros.

*
**

Belle-Ile et Groix. — Avant que Belle-Ile et Groix ne fussent rattachées au continent par un service quotidien de correspondance, les élèves de ces deux îles, dont le contingent était presque toujours

assez considérable, étaient obligés, pour faire la traversée, de recourir à des moyens de fortune. Ils louaient parfois un chasse-marée, le plus souvent une chaloupe non pontée, où rien ne les garantissait contre les embruns et les paquets de mer. Le passage des coureux n'était pas sans provoquer chez les jeunes voyageurs des émotions désagréables, heureux encore quand le vent ne soufflait pas en tempête au point d'inspirer aux parents de vives inquiétudes ! L'on cite des cas où les élèves, pour ne pas manquer le jour de la rentrée, ne craignirent pas de risquer leur vie dans cette traversée.

Les Grozillons débarquaient au Port-Louis, les Belle-Ilois à Quiberon. Ce n'est que longtemps plus tard, avec le service des bateaux à vapeur, que les premiers vinrent prendre le train à Lorient, et que les autres débarquèrent au quai de Saint-Goustan.

Au Port-Louis, les Grozillons trouvaient une voiture commandée à l'avance, qui les transportait à Auray :

A Quiberon, les Belle-Ilois s'entassaient comme ils pouvaient dans le courrier, quand ils arrivaient à temps pour le prendre. Avec les bateaux à voile on sait bien quand on part, on ne sait jamais quand on débarquera ! Si le vent est contraire, il faut louvoyer pendant de longues heures ; et s'il y a calme plat, ce n'est qu'à force de rames que l'on avance. Aussi n'est-il pas inouï que les écoliers arrivassent en retard.

Dans ces cas, il ne leur restait d'autre ressource que de se mettre en quête d'un véhicule, chose assez difficile à trouver dans ce pays de marins où le nombre des voitures ne dépassait pas alors la demi-douzaine. Le véhicule, chargé de bagages et de jeunes gens, s'en allait cahin-caha à travers un pays qui n'avait pas encore de grand route, montant et descendant les innombrables dunes de la falaise,

risquant parfois de s'enfoncer jusqu'aux essieux dans les flaques d'eau, à moins qu'à l'heure du reflux il ne trouvât un chemin plus commode sur le sable fin de la grève.

A Auray, après un voyage aussi mouvementé sur terre et sur mer, il ne déplaisait pas aux îlois de muser un peu avant de prendre le chemin du Petit Séminaire. Personne ne songeait du reste à leur en vouloir d'arriver après l'heure du couvre-feu ; et, pour éviter une entrée sensationnelle au dortoir, on les faisait coucher à l'infirmerie (1).

.*

Basse-Bretagne. — De Gourin et du Faouët la distance est grande pour venir jusqu'à Sainte-Anne ; et ce n'est pas en un seul jour qu'on pouvait alors la franchir.

Les pèlerins de ce pays faisaient la route à pied, et ils marchaient jour et nuit. Les écoliers, eux, qui ne se croyaient pas tenus d'accomplir un pèlerinage de pénitence, voyageaient à cheval, et se reposaient en route la première nuit. Ils se concertaient à l'avance pour se trouver tous ensemble. Chaque écolier avait son cheval ; la caravane avait son point de départ à Gourin ; elle grossissait de paroisse en paroisse, et elle était conduite par un homme de confiance qui devait ramener les chevaux.

Le relais avait lieu à Plouay. Le lendemain, tandis que le conducteur s'en retournait avec ses chevaux, une autre caravane s'organisait pour fournir la dernière étape.

De nos jours, avec le char-à-bancs où l'enfant est accompagné de sa famille ; en chemin de fer, où il se

(1) D'après M. Gouron, curé de Grand'champ, originaire de Groix, et M. Fèchant, recteur d'Arzon, originaire de Belle-Ile.

sent perdu au milieu d'inconnus, le voyage de rentrée ne se fait pas sans une certaine tristesse et sans monotonie. Jadis, au contraire, quelle joie de voyager avec de nombreux camarades, et quels éclats de bonne humeur avec les imprévus de la route et les mésaventures de nos jeunes cavaliers ! Les uns, novices encore dans l'art de l'équitation, essayant de garder l'équilibre, Dieu sait au prix de quels efforts, sur des selles primitives, à côté de sacs à bagages et sans étriers ; les aînés, faisant caracoler leurs montures pour faire valoir leur supériorité.

Aux vacances de Pâques le retour se faisait également en deux étapes : à Landévant, on louait des chevaux que le village de Sainte-Anne n'avait pu leur fournir ; à Plouay, on retrouvait les montures que les familles avaient soin d'envoyer au devant des voyageurs (1).

.*

Guémené, Pontivy. — A l'époque où l'on ne voyageait guère en Bretagne qu'à pied et à cheval, c'est dans les mêmes conditions que « rentraient » les élèves des régions les plus éloignées du Scorff et du Blavet.

Plus tard, quand on commença de percer les routes départementales, on utilisait les voitures des commissionnaires. Elles n'étaient pas confortables ces lourdes voitures à deux roues et sans ressorts, recouvertes d'une bâche qui s'arrondissait en demi-cercle ; au-dessous les élèves s'entassaient sur un épais lit de paille parmi les sacs remplis de bagages, dans une sorte de couloir où l'on n'était guère à l'abri contre la bise. Mais elles constituaient un premier progrès. Aussi s'empressa-t-on de les uti-

(1) D'après M. Kerdaffrec (de Gourin), et M. Lecouturier originaire de Meslan.

liser ; et c'est de toutes les directions qu'on les voyait arriver au village de Sainte-Anne le jour de la rentrée.

A Pâques, « Moutons » et « Pourrelettes » comme les Bas-Bretons, s'en allaient à pied jusqu'à un endroit convenu, où ils trouvaient des montures ou des char-à-bancs du pays (1).

*
**

Josselin, La Trinité, Ploërmel. — Les élèves du haut pays se vantaient d'avoir une manière de voyager plus démocratique.

Les bagages étaient confiés à des voituriers ; et les jeunes gens, s'il faut en croire les derniers survivants de ces temps lointains, aimaient à faire à pied ce long trajet de douze à quinze lieues.

C'est à Pâques que leur voyage présentait le plus d'originalité : bâton à la main, chanson aux lèvres, ils s'en allaient en bandes joyeuses, s'arrêtant aux étapes traditionnelles : à Plumergat, où l'on prenait le café ; au « Purgatoire », où l'on soufflait un peu avant de monter les collines de Lanvaux ; à Locminé, où l'on se restaurait. Ici s'opérait une dislocation ; ceux de la région et ceux de Rohan rentraient de là isolément dans leurs foyers. Le reste de la bande continuait dans la direction de Josselin. Les écoliers qui avaient le plus long trajet à faire, ceux de Ménéac, de la Trinité, de Mauron n'arrivaient chez eux qu'au lever du jour.

Pendant ce temps, ceux de Ploërmel et au-delà, qui s'étaient détachés du gros de la troupe à Plumergat, avaient pris le chemin de leur paroisse par Grandchamp.

(1) D'après M. Videlo (de Neulliac) recteur de Moréac, et M. Le Beller (de Cléguerec) recteur de Noyal.

On ne s'était pas quitté sans se donner rendez-vous la semaine suivante à un endroit convenu, soit Locminé, soit Saint-Jean-Brévelay. Ceux du pays de Ploërmel rentraient de préférence par Sérent.

Il y avait sur le parcours des maisons connues où la halte était pour ainsi dire de rigueur. Ici, on était sûr de trouver bon accueil, bon cidre et des crêpes fraîches. Là, on allait voir un vieux chouan sorti des prisons de Louis-Philippe, que l'on admirait à l'égal d'un martyr de la foi (1).

*
**

Les bords de l'Ars et de la Vilaine. — Dans la région qui s'étend de Rochefort à Pénestin au pays des « Mitaux », il y avait plusieurs points de concentration pour les caravanes d'élèves : Rochefort, Questembert, Muzillac, La Roche-Bernard.

De chacune de ces localités des voituriers se rendaient à Vannes chaque semaine : c'est à eux que l'on confiait les bagages. Et les écoliers, suivant leur âge et suivant leurs ressources, prenaient eux-mêmes la voiture ou faisaient la route à pied. Ce fut un événement quand en 1855 un minotier de la Roche-Bernard conduisit lui-même en char-à-bancs ses deux fils jusqu'à Sainte-Anne.

Lorsque la ligne de Paris-Orléans fut prolongée jusqu'à Donges, un service régulier de diligence fut établi entre Vannes et cette station terminus ; et dès lors on put utiliser cette voiture. De Vannes chacun se rendait à Sainte-Anne par ses propres moyens (2).

De toutes les sorties la plus joyeuse pour les écoliers était celle de Pâques. Après un long internement, c'était la liberté en pleine campagne, sans sur-

(1) D'après M. Lohier, recteur d'Augan.

(2) D'après M. Gergaud, recteur de Férel.

veillants, sans parents, sans lourds bagages, et c'était le printemps.

Et de toutes les bandes d'écoliers la plus plus exubérante était celle qui sortait du village par le chemin du Cheval blanc. Ils étaient là près de cent. A la bifurcation des routes, ils se livraient à une ronde fraternelle où l'on frappait la terre d'un pied allègre en signe de liberté. La danse une fois terminée, on échangeait de chaudes poignées de mains, on se disait au revoir ; et les deux groupes allaient chacun dans sa direction, l'un par le chemin de Vannes, l'autre vers Locminé. Mais le chant continuait, et longtemps après la séparation les joyeux refrains se répondaient encore d'une route à l'autre, par-dessus la lande et les ajoncs fleuris.

Or, pendant qu'ils se dispersaient ainsi, la joie au cœur, vers le Scorff, vers le Blavet, l'Oust, la Vilaine, l'Océan, au Petit Séminaire il y en avait d'autres, qui pleuraient : c'étaient ceux que leurs parents n'étaient pas venus prendre, et que l'on jugeait trop petits pour faire à pied une route aussi longue.

Au premier voyage les parents se faisaient en général un devoir d'accompagner le jeune écolier. Ensuite on le laissait se débrouiller tout seul.

Les familles tenaient à présenter elles-mêmes leur enfant au supérieur ; et l'on se figure aisément le trouble que ressentait le petit campagnard quand il se trouvait pour la première fois en tête-à-tête avec ce grand personnage : « J'aurais vu en ce moment le président d'un concile œcuménique, disait un jour M. Kerdaffrec, que je n'aurais pas été saisi d'une plus religieuse émotion ».

Les parents avaient encore une autre préoccupation : sans doute ils connaissaient déjà Sainte-Anne

et sa chapelle. Ils y étaient peut-être venus soit au lendemain de leur mariage, soit à l'occasion d'un vœu. Mais cette fois ils conduisaient un enfant que la Sainte garderait auprès d'elle, et dont elle ferait peut-être un prêtre.

CHAPITRE II

EN RÉCRÉATION

Pas d'uniforme. — C'est un aspect singulier que la cour du Petit Séminaire présente au visiteur non averti.

Ce qui les frappe tout d'abord, c'est la bigarrure des vêtements ; pas d'uniforme : chaque élève est habillé à la mode de son pays ; or, en Bretagne, autant de cantons, autant de modes. Rendez-vous de tout le Morbihan, le Petit Séminaire est comme un musée de tous les costumes : vestes blanches, vestes noires, boutons de corne, boutons de cuivre, large feutre à coiffure aplatie, petit chapeau rond couvert de poils, velours étalé ou discret, vestons citadins de toute forme et de toute couleur, c'est un mêli-mêlo, et, au milieu du mouvement, un grouillement pittoresque qui ne laisse pas d'étonner l'étranger.

On comprend que M^{sr} Parisis, visitant Sainte-Anne à l'époque où on lui offrait une candidature politique dans le Morbihan, et qui était partisan décidé de l'uniforme dans les Petits Séminaires, ait manifesté, en entrant dans la cour, à la vue de ce bariolage, une surprise et comme une réprobation. Ce sont là vos séminaristes ? demanda-t-il au supérieur. Et, comme celui-ci gardait un silence étonné, il murmura : « Vraiment on ne se croirait pas en France ! »

Cette appréciation défavorable n'était pas celle des visiteurs en général. Que de fois nous avons entendu



GRUPE
D'ÉLÈVES DE SAINTE-ANNE
dans la variété de leurs costumes

les exclamations d'admiration joyeuse que laissaient échapper d'autres évêques, lorsque aux grands jours de fête, les costumes bretons s'étaient étalés à travers les cours dans toute leur richesse et leur variété : « Ah ! que voilà bien la Bretagne pittoresque ; comme vous êtes loin ici de la banalité de l'uniforme !... Et pourquoi ces façons différentes de s'habiller chez des enfants du même pays ? » — « Monseigneur, ils ne sont pas du même pays. Chez nous le pays c'est la paroisse, et chaque paroisse a sa façon à part de s'habiller.... Il y a les citadins et les marins qui portent le costume des villes ; voyez là-bas les Bas-Bretons et leur triple gilet ; à côté d'eux, les pourrelles de Guémené, la poitrine constellée de mille boutons ; les gars de Pontivy, les moutons comme on les appelle, avec leur veste blanche bordée de velours ; la plupart des autres portant (excusez le mot, Monseigneur)... la carmagnole » (1).

*
*

Les bandes. — Une autre cause d'étonnement pour les étrangers, en observant les cours de récréation, c'est de constater qu'on ne joue guère, surtout en première division.

Les élèves y forment des groupes particuliers, qu'ici on appelle des « bandes » ; et chaque bande a sa place

(1) Le prospectus de l'*Ecole ecclésiastique de Sainte-Anne d'Auray* en 1820 s'exprimait ainsi, à propos du costume des élèves : « Le mode d'habillement, pourvu qu'il soit décent, est laissé à la volonté des parents. On désire cependant que les élèves ne portent pas de ces vestes messéantes, vulgairement dites « carmagnoles » (*Arch. dép. V*).

La Carmagnole, appelée aussi Cramaillole, est la veste courte des paysans bretons. C'est la veste que portaient les Montagnards de Brest et de Lorient quand ils se dirigèrent sur Paris pendant la Révolution, et qui fit donner le nom de « carmagnole » à leur danse bretonne.

traditionnelle depuis un temps immémorial, soit autour de tel chêne, soit auprès de telle barrière, soit dans telle ou telle allée... Et c'est un cercle fermé qui ne s'ouvre que devant un maître, surveillant ou professeur, qui, lui, est toujours le bienvenu.

Voilà bien une habitude en apparence absolument contraire à tous les principes en vigueur dans les maisons d'éducation (1). Aussi quelques supérieurs, en particulier M. Kerdaffrec, ont-ils essayé de réagir ; et certains prédicateurs de retraite, frappés de cette anomalie, croyaient de leur devoir à priori, dans l'intérêt de la moralité et du bon esprit, de la combattre en exigeant que tous les élèves se mêlent dans des jeux communs et obligatoires.

Des jeux communs, englobant des divisions entières, il y en avait à Sainte-Anne, et nous les raconterons. Mais, la partie terminée et la dislocation faite, chacun suivait sa pente irrésistible, et en quelques minutes les bandes s'étaient de nouveau reconstituées.

Les tentatives de réforme ont toujours échoué ; et nous devons ajouter que, parmi les maîtres qui ont été longtemps en contact intime avec leurs élèves, aucun n'a été ni surpris ni même affligé de cet insuccès : c'est qu'à leurs yeux cet usage ne présentait pas d'inconvénient : nous dirons même, au risque d'étonner certains lecteurs, qu'il avait ici de réels avantages.

En s'isolant ainsi par bandes, nos jeunes Bretons ne faisaient qu'obéir aux tendances particularistes de leur race. Ce qui les rapprochait, ce n'étaient nullement des affinités malsaines ; originaires de la même paroisse ou de la même région, ayant reçu le même genre d'éducation, ils se groupaient au Petit

(1) « Il faut que, s'ils ne jouent point, les élèves sachent qu'ils sont positivement en faute » (M^{re} DUPANLOUP).

Séminaire comme ils se trouvaient réunis en vacances sous les yeux de leurs prêtres. Et quand l'un de ceux-ci venait en visite à Sainte-Anne, de chaque division on voyait accourir la bande qui le connaissait pour former groupe autour de lui (1).

Le fait de passer leur récréation ensemble était une garantie : il y avait là entre eux une sorte de contrôle et de surveillance réciproque. La majorité ayant toujours bon esprit, un élève ne pouvait se permettre d'y tenir des propos fâcheux sans provoquer la réprobation : c'est le témoignage unanime des anciens, quand ils parlent de leurs années de collège. Ceux des maîtres qui arrivaient au Petit Séminaire avec des préventions contre ce système, ne tardaient pas à les abandonner ; et, après en avoir étudié de près le fonctionnement, ils arrivaient à juger, comme leurs prédécesseurs, que les bandes étaient inoffensives et même bienfaisantes.

Un élève venait-il à quitter ses compatriotes pour faire bande à part, avec un ou deux autres d'un pays différent, aussitôt il devenait suspect aux yeux des surveillants comme aux yeux de ses camarades (2).

(1) Autrefois, dans la marine marchande de chez nous existait un usage qu'il nous plaît de rappeler à propos de celui-ci. — L'équipage d'un bateau ne comprenait alors que des hommes de la même paroisse et parfois du même village. Les étrangers en étaient exclus. Cette tendance particulariste avait d'heureux résultats : appartenant à des familles qui se connaissaient entre elles, et qui étaient tenues au courant de tout ce qui se passait, les marins vivaient ensemble pour ainsi dire comme en famille et sous une surveillance mutuelle.

Depuis que cet usage a disparu, la moralité dans la marine a, dit-on, sensiblement baissé.

(2) D'après M. Le Corven, élève en 1893, — et M. Le Grand, ancien curé de Port-Louis, élève en 1858 ; deux témoignages identiques à une quarantaine d'années de distance.

M. Le Grand s'exprime ainsi : « La bande pour l'élève de Sainte-Anne était en quelque sorte comme le *home*, l'intérieur fermé de famille où n'était pas admis le premier venu... De tout

Et que l'on ne s'apitoie pas sur la monotonie de ces réunions qui groupaient tous les jours les mêmes élèves pendant les récréations et les promenades ! De quoi pouvaient-ils s'entretenir ? dira-t-on, et comment passaient-ils leur temps ?... D'abord ils ne philosophaient pas toujours ; ils s'amusaient entre eux, à la toupie, aux billes, aux pièces, au tenais, suivant les saisons ; ils s'occupaient à faire des filets ou des chapelets, à cultiver des jardinets le long des murs ou au pied d'un arbre. Quand ils formaient cercle, c'était pour causer des nouvelles du pays ou s'entretenir des événements du jour. Une source intarissable de conversation entre ces jeunes gens, c'était la chronique quotidienne. Ce qui les intéressait, c'étaient leurs études, et les faits divers de la classe qui prenaient à leurs yeux une importance de premier ordre : composition de quinzaine, sujets de grands devoirs, discours, pièce de vers ou narration, succès de tel condisciple ou déconfiture de tel autre, la pièce que l'on jouerait à la prochaine séance.... Que les appréciations fussent parfois quelque peu malicieuses à l'adresse d'un condisciple ou d'un maître, c'était inévitable ; mais il est inouï que la critique ou la plaisanterie allât jusqu'à la méchanceté.

En décrivant ainsi le système des bandes, nous constatons un fait à titre documentaire, sans prétendre nullement, bien entendu, qu'il soit supérieur à celui de la fusion permanente et obligatoire.

temps ce système de bandes exista au Petit Séminaire de Sainte-Anne ; et il ne paraît pas que l'autorité s'y soit jamais opposée. Il ne semble pas non plus que cette coutume présentât de danger, ni pour la moralité, ni pour la bonne harmonie entre condisciples, ni pour la discipline... Chaque bande ne comprenait le plus souvent que des élèves originaires de même paroisse ou de même région. Ceux qui par exception n'étaient pas des compatriotes, étaient au moins des amis ayant mêmes goûts, même caractère, ou des relations communes de famille. »

S'il disparaît dans l'avenir, nous ne dirons pas que sa disparition sera regrettable. Mais, puisqu'il fallait en parler, notre devoir était d'en faire connaître le vrai caractère, à l'encontre de ceux qui seraient tentés de le juger sans l'avoir étudié sur place.

*
*
*

La danse. — Une singularité de plus à noter dans la cour de récréation, c'est que l'on y danse.

On danse au chant des refrains répétés à tue-tête et au bruit des sabots qui rythme la cadence.

La question de la danse rappelle une intervention assez ridicule des ennemis du Petit Séminaire. — En 1818, ils dénoncèrent l'établissement au Conseil académique, et l'accusèrent d'être infidèle à sa destination cléricale : on y entretenait, disait-on d'un air scandalisé, un maître de danse !

La dénonciation, est-il besoin de le dire, portait à faux. Mais ce qui est indéniable, c'est qu'à Sainte-Anne on a toujours aimé à danser. Et les supérieurs n'ont jamais rien vu dans cette exercice qui fût malséant et repréhensible (1). Ils y voyaient même, à n'en pas douter, une excellente hygiène physique et morale.

La physionomie de la danse varie suivant la durée de la récréation.

Le matin, pendant le quart d'heure qui précède la classe, des cercles se forment en différents endroits ; et, tandis qu'on achève de manger à belles dents la quigne de pain de son déjeuner, les jambes se mettent en branle ; on rejette le pied gauche en arrière, puis

(1) Au Petit Séminaire de Luxeuil (diocèse de Besançon), suivant son historien, on dansait aussi : « C'était un futur missionnaire, dit-il, un des meilleurs garçons que j'aie connus, qui jouait du violon pour nous faire valser. »

au retour on pousse le pied droit au centre de la conférence; par la pointe tous les sabots se heurtent... C'est ainsi que l'on « bat la semelle » ! Procédé très simple, mais expéditif pour emmagasiner du calorique, dans un pays où l'on ne chauffe ni les études ni les classes.

A la récréation de 4 heures, autre exercice, autre danse.

Un *you* strident se fait entendre tout à coup. Attention ! Voici un virtuose qui « décrotte » (1).

Décrotter, c'est d'abord, au cours d'une ronde, saisir fortement la main de ses deux voisins ; puis d'un mouvement leste, sur cet appui parfois douteux, faire un saut de côté, le plus haut possible, en écartant les jambes. Dans les airs les talons se rejoignent, un bruit sec retentit ; on a décrotté. A peine ce tour de force est-il exécuté, qu'un autre virtuose le répète, puis un troisième, puis un autre encore, et ainsi de suite, au chant martelé : *Cassons du bois, chauffons le four!* et au bruit continu des sabots qui s'entrechoquent.

La danse la plus populaire, c'était la ronde ; et les surveillants, les professeurs eux-mêmes, ne dédaignaient pas d'y prendre part.

Ici chaque pays a sa chanson spéciale et son chanteur attitré.

Les gars de Bréhan ont un demi tour langoureux :

Mon père a fait faire un étang
Où les canards s'en vont baignant....

Avec un rythme plus alerte, les Josselinais font entendre une note plus sentimentale :

Voici le mois de mai que les fleurs vont au vent ;
Le fils du roi d'Espagne s'en va les ramassant....

(1) Ce genre d'acrobatie, autrefois tout à fait en honneur à Sainte-Anne, n'a guère été pratiqué après 1870.

Ecoutez maintenant les Belle-Ilois, voix larges et puissantes, aux sonorités de tempête :

A Bordeaux il est arrivé,
Tip tip, tap tap.
Des sardines et des patates.

Ailleurs c'est le balancement gracieux du Laridé, ou encore la cadence nerveuse et martelée qu'on affectionne sur les rives du haut Blavet et du Tarun,

Sont, sont, sont les gars de Locminé
Qui ont de la maillette sous leurs souliers.

La rime était pauvre ; et les mots vides de sens ne disaient rien à l'esprit. Mais l'air évocateur et entraînant, l'air du pays, donnait chaud au cœur. Et, pendant qu'il mettait en mouvement bras et jambes, il créait une atmosphère de gaieté saine, où se dissipaient, comme par enchantement, les inévitables peines de l'existence écolière (1).

En hiver, on dansait pour se chauffer ; en toute saison, on dansait pour fêter les condisciples.

Au jour marqué par le calendrier, les élèves de la classe se réunissent. Le plus fort gaillard prend le héros de la fête à califourchon sur ses épaules : c'est le rite obligatoire. Les camarades se rangent par derrière deux à deux, bras dessus bras dessous, et le cortège défile en chantant autour de la récréation. Puis le héros est déposé à terre ; tout le monde l'embrasse, et une ronde joyeuse s'organise en son honneur.

Toutes les bandes se sont ainsi momentanément confondues, et toutes ont fraternisé dans une fête commune.

(1) D'après M. H. Percevault, élève en 1865.

*
**

Les jeux. — Si le jeu n'était pas obligatoire, la cour ne manquait pas néanmoins d'animation.

Comme la danse, que nous venons de décrire, la gymnastique avait ses amateurs et attirait des élèves de toutes les bandes indistinctement ; beaucoup d'entre eux ne quittaient guère le coin où se dressait son mobilier traditionnel : trapèze, barres parallèles, chevaux de bois, tremplin, tourniquets...

Il y avait à certaines époques, des jeux de saison, dont les plus violents avaient toujours le plus de succès : balle lancée ou balle au rond, jeu de barre, jeu de soule, jeu d'échasses, jeu de quilles...

La *soule*, telle qu'on la pratiquait à Sainte-Anne, ce n'était pas le jeu actuel du foot-ball anglais avec son code minutieux et compliqué ; ce n'était pas non plus l'ancien jeu du pays qui mettait deux paroisses en présence et aboutissait quelquefois à mort d'homme. Elle tenait ici des deux à la fois, avec ses mêlées, ses chocs brutaux, ses luttes corps à corps.

• Mais le jeu passionnant par excellence, c'étaient les *échasses*.

Ces montures prêtaient à diverses distractions : tantôt c'était la course à travers les allées de l'enclos ; tantôt une station indéfinie sur une seule échasse, la seconde étant relevée sur l'épaule ; tantôt, les dimanches principalement et les jours de congé, de véritables batailles.

La division tout entière se partageait alors en deux partis, qui, pour mieux figurer la guerre, prenaient un nom historique, Blois et Montfort. Chacun des camps avait son drapeau ; une écharpe d'une

couleur spéciale distinguait les chefs : généraux, état major, aides de camp.

Le plus souvent les batailles s'engageaient dans la cour de récréation. Dans ce cas les combattants venaient d'abord se ranger en demi cercle devant la statue de Notre-Dame, les généraux dans l'hémicycle (1) ; on récitait en commun un *Ave* ; puis, au signal donné par les clairons, ceux qui avaient prié ensemble s'alignaient pour se combattre.

Quand la bataille se livrait en rase campagne, l'armée entière défilait à travers le village, drapeau en tête, le pas rythmé par le son du clairon ; les généraux, montés sur des échasses plus hautes, dominaient leurs troupes. Un jour elle eut lieu au rond-point de la Chartreuse, à l'endroit même où Blois et Montfort s'étaient affrontés en 1564.

Le jeu a ses traditions et ses règles.

Les porte-drapeau se placent aux deux extrémités de la lice.

La chute du drapeau étant le signe de la défaite, celui qui en a la garde est choisi pour sa solidité massive, pour ses mépris des coups, ou encore pour son agilité à fuir comme Horace devant un groupe trop compact d'ennemis.

Les généraux se tiennent au milieu de leurs troupes, le regard sur l'ennemi pour deviner ses manœuvres, et tout prêts à donner des ordres opportuns.

Cependant le clairon sonne la charge, les deux armées s'ébranlent ; et à mesure qu'elles se rapprochent, les soldats, comme les héros classiques, s'interpellent d'un camp à l'autre, se provoquant à des

(1) Au sacre de M^{sr} Trégaro, la prière chantée par les deux armées, sur une mélodie bretonne, fut une prière à la Vierge empruntée à l'anthologie grecque.

combats singuliers. Toutefois, avant de s'engager, les rivaux s'observent prudemment : le désir de rester debout jusqu'à la victoire, l'étude des coups à donner ou à éviter, l'honneur du parti dont on est responsable, tout inspire encore une attitude réservée...

Mais si l'hésitation se prolonge, la foule des autres élèves massés aux limites du champ clos ne tarde pas à intervenir, et sous le coup de ces excitations les mouvements deviennent plus rapides et la lutte plus chaude.

Les chefs se surveillent de loin ; ils combinent quelque habile manœuvre : sera-ce la poussée frontale ? l'encercllement par les ailes ? la ruée en forme de coin à travers l'ost rompu et démembré ? — Mais en même temps ils ont à prévenir les pièges de l'ennemi, et à assurer leur propre sécurité.

Tout-à-coup une clameur s'élève : « Montfort, au drapeau ! au drapeau ! » Un groupe hardi a en effet habilement contourné la position, et livre à ce drapeau un assaut acharné.

À ce cri de détresse le général se retourne ; sur son chemin il culbute quelque sous-ordre impertinent qui croyait l'arrêter, et disperse les assaillants ; puis, la consigne donnée à son aide-de-camp de se tenir sur la défensive jusqu'à la mort, lui-même il amuse de quelques passes l'adversaire qui se croit sûr du triomphe, d'un coup de flanc le fait vaciller ; et, profitant de la confusion, il s'échappe à travers l'arène, rallie en chemin des braves rendus à l'enthousiasme ; et, par une habile diversion, porte lui-même la menace jusque dans le camp de Blois.

Les deux drapeaux sont maintenant en péril ; et la victoire demeure incertaine.

Les professeurs et les hôtes du Petit Séminaire admirent en spectateurs impartiaux. Le préfet de

discipline consulte sa montre, et accorde un délai pour l'achèvement du combat (1).

— « A moi, général ! » s'écrie à son tour le portedrapeau de Blois.

À l'autre bout, Blois s'exténue à frapper ; les échasses volaient en éclats sous ses coups. Mais il a entendu l'appel ; il lève les yeux ; et là-bas il aperçoit son propre drapeau pirouettant sous les rafales, à peine défendu par une garde décimée. — J'arrive ! s'écrie-t-il. Il se dégage, s'ouvre une route sur les débris d'échasses ; ceux qui se croyaient sur le point d'être vainqueurs redoutent son désespoir, et ils précipitent leurs coups.

L'heure suprême est arrivée. Ils cernent le drapeau, se mettent à plusieurs par devant et par derrière ; et, à un signal donné, ils frappent tous à la fois, quatre coups furibonds éclatent ; les deux échasses du portedrapeau sont soulevées, il oscille, il tombe...

Un long gémissement du clairon annonce la défaite de Blois. Les vaincus descendent, la rage au cœur, pendant que les vainqueurs debout sur un étrier, brandissent en l'air une échasse triomphale, et qu'une joyeuse sonnerie chante la victoire (1).

Nous avons voulu conserver le souvenir de ces

(1) Le P. Olivaint, l'un des martyrs de la Commune, étant recteur de Vaugirard, donna une grande impulsion dans son collège à ces jeux vigoureux d'allure belliqueuse, qui développent les muscles en exerçant le courage.

Il venait lui-même animer du geste et de la voix une division de 150 enfants grimpés sur des échasses et formés en bataillons. « C'était plaisir de voir ces guerriers de 12 ans se livrer à des évolutions savantes, prendre et reprendre des positions, enlever des drapeaux, haletants, inondés de sueur. Les graves témoins de ces bruyantes scènes se passionnaient à leur tour. M^{re} Darboy vint un jour présider ces tournois d'écoliers. » (Vie du P. Olivaint).

(1) D'après l'abbé R. Cardaliaguet (diocèse de Quimper).

combats épiques. En honneur autrefois dans plusieurs collèges, ils ont à peu près disparu aujourd'hui ; et, du reste, ils avaient pris une physionomie spécialement ardente à Sainte-Anne, de 1880 à 1896.

Après cette période le supérieur se crut obligé de les interdire, à cause de l'acharnement exagéré qu'on y mettait, et des nombreux éclopés que recevait après chaque bataille l'ambulance de la sœur infirmière.

On adopta ensuite un jeu d'échasses plus pacifique et moins dangereux. Au lieu d'une bataille rangée, c'était un siège, le siège d'une place forte dont il fallait emporter successivement les quatre tourelles et le donjon central. Ce jeu, qui exige de l'habileté et de l'adresse, se prête moins que l'autre aux péripéties et à l'acharnement d'une bataille : aussi n'eut-il jamais les faveurs de ceux qui avaient connu les combats de la grande guerre.

En été. — Les jeux violents avaient lieu dans la saison froide. En été, pendant les chaudes récréations de midi, le supérieur permettait volontiers aux élèves de descendre dans l'enclos, et de s'étendre sur les pelouses à l'ombre des grands arbres.

Là, les petits, qui ont toujours besoin de mouvement, ne perdent pas pour cela une occasion de jouer tout en se roulant sur l'herbe sans crainte de se faire mal. Les grands, couchés en cercle, devisent, font du chapelet ou du filet ; lorsque les examens et les compositions approchent, les « bûcheurs » s'isolent et s'absorbent dans l'étude. Pas de cris ; peu de bruit ; on cause à mi-voix ; on se repose.

Après le souper, tout autre est la physionomie de

la récréation. La chaleur est tombée ; l'air s'imprègne des parfums salubres de la campagne ; dans l'atmosphère adoucie l'être tout entier se détend et se dilate ; la journée est finie ; plus de préoccupation, ni pour les devoirs, ils sont faits ; ni pour les leçons, c'est pour demain. Aussi, dans le va-et-vient des élèves qui se mêlent, qui se déguisent, qui se poursuivent, se manifeste un besoin d'activité physique où se trahit la joie de vivre : c'est le meilleur moment de la journée.

Ce qui double le plaisir de ces beaux soirs d'été, ce sont les sérénades que joue la musique instrumentale. Les larges sonorités qui arrivent des avenues du parc, au moment du crépuscule crée comme une atmosphère de poésie dont jouissent les élèves même à leur insu et qui les accompagne jusqu'au dortoir.

La boutique. — De tous les endroits que les élèves fréquentaient, ce kiosque était incontestablement le plus populaire.

Il était situé au milieu de la récréation de telle manière qu'il avait une fenêtre ou une porte vitrée ouvrant sur chacun des trois cours. C'est là que sur de nombreuses étagères s'alignaient les livres classiques et les fournitures scolaires. Mais on y vendait aussi autre chose que des cahiers et des livres. En automne l'élève, honoré de la fonction de boutiquier, distribuait des châtaignes et des pommes cuites au four. Aux jours de fêtes et de séances récréatives, la boutique devenait une véritable bonbonnière où les gourmands achetaient à souhait des friandises et des gâteaux.

En été elle prenait un aspect plus attirant encore : à côté des dictionnaires et des grammaires s'étaient

des paniers de fraises et des ruchées de cerises. A toutes les ouvertures se pressait une nombreuse clientèle, le regard avide et la main tendue. Une fois en possession de la précieuse denrée, on la portait en triomphe au rendez-vous de la bande ; le cercle se formait tout autour, et chacun y puisait à poignées. On s'était cotisé pour l'acheter, quelquefois elle était l'agréable surprise due à la générosité d'un visiteur ou d'un condisciple au jour de sa fête (1).

Ce vénérable édifice avait vu se succéder toutes les générations d'élèves depuis le temps des Jésuites jusqu'à la fin du siècle. Mais, après avoir subi les injures du temps, il fut condamné à disparaître ; on le remplaça par un édifice en pierres de taille plus riche, mais moins accessible aux élèves et surtout moins pittoresque.

..

Les arrêts. — Il ne faut rien cacher : la joie n'était pas sans mélange pour tout le monde en mécréation : il y avait des heures mauvaises.

A l'entrée de la cour des grands s'élevait un vieux chêne deux fois séculaire, que le supérieur, ne le voyant plus revendir au printemps, décida de faire disparaître. Il proposa aux élèves de s'atteler aux cordes pour abattre le géant ; et ce fut avec une sorte de joie frénétique qu'ils saluèrent sa chute, comme pour se venger sur lui des longues stations qu'ils avaient faites à ses pieds.

Les arrêts ! Il semblerait bien que dans un Petit Séminaire les punitions ne devraient figurer au règlement que comme moyen préventif. Et pourtant quel est l'élève prodige qui ne se rappelle avoir passé au piquet des heures de récréation pendant des

(1) D'après M. H. Percevault.

jours et parfois pendant des semaines entières ?

Les arrêts subis sans intermittence n'ont jamais été un bon remède contre la paresse et l'insubordination (1).

..

Le Fr. Joachim. — Pour plusieurs générations d'élèves et de professeurs, la physionomie du Frère Joachim est inséparable des souvenirs de la récréation.

Le Fr. Joachim Huchon, simple campagnard illettré et membre du tiers-ordre de Saint-François, fut pendant une trentaine d'années, le concierge du Petit Séminaire (2).

Il était dans ses fonctions de venir chercher les élèves que leurs parents appelaient au parloir. Aussitôt qu'il paraissait sur la cour, les Petits, gambadant autour de lui, l'interpellaient à qui mieux mieux : « Qui c'est, Frère, qui c'est ? » Lui, sans répondre,

(1) A propos d'arrêts voici une anecdote, assez banale en elle-même mais bien suggestive, et qui du reste s'est passée au Petit Séminaire. — En 1863, un ancien élève des Jésuites, passant par Sainte-Anne, disait en désignant un chêne de la récréation : Voilà un arbre que je n'oublierai jamais... J'étais élève du P. Chaignon, en seconde, un de ses plus mauvais élèves. Un jour il me condamna à passer toute la récréation aux arrêts jusqu'à nouvel ordre. Je m'étais à peine installé au pied de cet arbre que je vis le Père se diriger vers moi : « Réflexion faite, me dit-il, comme je crois que vous ne changerez pas, j'aime mieux vous délivrer d'une pénitence que je sais inutile. Vous êtes libre ». Là-dessus il s'éloigne. Ces paroles me firent réfléchir. « Il désespère donc de moi, me disais-je ; je ne serai capable de rien faire plus tard !... » A partir de ce moment, un changement se produisit dans ma conduite et mon travail ; et je finis par devenir un bon écolier (*Vie du P. Chaignon*).

(2) C'était le temps où le vénérable M. Julien était portier au Grand Séminaire, et le F. Guyonvarh au collège Saint-François-Xavier : ce qui faisait dire plaisamment que, dans les trois maisons ecclésiastiques du diocèse, on avait mis les saints à la porte !...

allait directement jusqu'au surveillant de la récréation ; et, après avoir obtenu son assentiment, il s'arc-boutait à un arbre et huchait de toute sa voix : « On demande un tel à la porte ! » Les élèves, faisant écho à sa voix, répétaient à l'envi le nom de l'heureux condisciple (1).

Autant il était complaisant pour les parents des élèves, autant il se montrait inexorable pour les visiteurs et visiteuses qui lui paraissaient suspects.

Il était en outre le commissionnaire attitré des élèves, et c'est par ses mains que devaient passer tous les objets qui venaient du village. Aussi comme à tout instant dans la cour on l'assaillait de demandes : « Frère, une corde de toupie ! Frère, une pelote de fil, des lacets de souliers !... des cannettes. » Le bonhomme, étourdi par les sollicitateurs, retournait à sa loge, et revenait bientôt les mains chargées de marchandises. Si quelque récrimination se faisait entendre : « Frère, vous n'avez pas porté telle chose ! » — Ah ! dame non, répliquait-il avec son bon sourire ; et vite, sans montrer la moindre impatience, il allait réparer l'oubli.

Mais, en revanche, les dimanches et les jours de fête, il faisait la sourde oreille. « Frère, apportez-moi des..... » — « Non, non, répliquait-il, c'est le jour du bon Dieu ; on ne travaille pas aujourd'hui ».

Jamais intermédiaire ne mérita mieux la confiance

(1) Il lui arrivait parfois d'estropier les noms, et l'on cite de lui à ce propos quelques drôleries de prononciation assez amusantes. — Au lieu de dire que « leur tante demandait les deux Bouch à la porte, » il hucha, à la grande stupéfaction des élèves : « Satan il demande les deux boucs à la porte. »

Une autre fois, une paysanne s'étant présentée au parloir pour demander un élève, le Frère veut savoir qui elle est. Elle répond en breton : *É vam* (sa mère). Et voici que le portier, gardant dans l'oreille le son qu'il vient d'entendre, s'élance en récréation, criant à tue-tête : « Sa femme il demande..... un tel à la porte ! »

de ses supérieurs, car, outre qu'il était la conscience même, il avait le flair de la contrebande, et il était rare qu'on réussît à tromper sa vigilance. On sait que l'une des habitudes et l'une des manies des élèves de Sainte-Anne était de priser. On y faisait une consommation énorme de poudre à tabac ; ni la persuasion ni les défenses formelles ne réussirent à la faire disparaître ; manie inoffensive en somme, puisque la plupart des maîtres prisaient eux-mêmes ostensiblement, mais coûteuse manie qui a entraîné plus tard un grand nombre de ceux qui l'ont contractée au Petit Séminaire à subir toute leur vie cette tyrannie dépendière.

Quelle source de bénéfices c'eût été pour le pauvre Frère, s'il avait consenti à se faire le complice des priseurs (1)..... Jamais élève n'osa lui demander cette complaisance.

On le vénérât comme un saint. Du reste tout dans sa personne respirait l'austérité et la piété. A l'église il demeurait toujours à genoux sur la dalle, quelle que fût la durée de l'office, retiré humblement à l'écart, mais de manière toutefois à apercevoir l'autel, le corps profondément incliné, les mains jointes, immobile, son visage si maigre transfiguré par la prière. Parfois sa tête se relevait avec lenteur, son regard se fixait sur le tabernacle ; puis après quelques instants d'adoration plus ardente, il rentrait dans son immobilité première. N'est-ce pas lui que l'artiste verrier, dans un des vitraux de la basilique, a pris comme modèle de Nicolazic vénérant la statue miraculeuse ? C'est la même attitude, la même veste à

(1) Le bon Frère était le désintéressement même. Un visiteur, le prenant pour un domestique comme les autres, lui offrit une pièce d'argent ; après un premier geste de refus, il accepta, remercia poliment ; et alla tout droit jeter la pièce dans le tronc des offrandes à la basilique.

basques raccourcies, la même expression de physionomie confiante.

Cet homme, de figure si austère et de parole parfois si sèche, avait un cœur vraiment miséricordieux. Quand il voyait les petits enfants aux arrêts pendant l'hiver, sa pitié s'émouvait ; en passant à côté du surveillant, il murmurait à mi-voix : « Ces petits-là vont geler ! » On l'a vu, un jour de verglas, sans du reste manifester aucune indignation, s'arrêter à côté d'un maître qui croyait avoir ses raisons pour être impitoyable ; et tout à coup tomber à genoux pour lui demander la grâce des pauvres petits qui grelottaient au pied de leur arbre (1).

*
**

Pèlerinage au cimetière. — Le Frère Joachim, quoique simple domestique, a été enterré à une place d'honneur parmi les maîtres et les élèves qui reposent dans le cimetière de la maison.

Pendant les dernières années du Petit Séminaire, les élèves de la division des Grands faisaient chaque jour, partagés en plusieurs groupes, une visite au cimetière, pendant la récréation de 4 h. Le pèlerinage n'était pas obligatoire, mais il était rare qu'on s'en exemptât ; on regardait comme un pieux devoir d'entretenir les tombes et d'y réciter une prière.

Cette promenade hors de la cour n'était pas une distraction : la visite au cimetière était le pendant de la visite à la chapelle intérieure pendant la récréation de midi ; et chacune d'elles avait l'avantage de ramener, au moins pour quelques instants, vers des pensées religieuses, les jeunes séminaristes au sortir de leurs jeux bruyants et de leurs conversations profanes.

(1) Cf. *Semaine Religieuse*, juin 1882 et 17 mai 1883.

*
**

La fin de la récréation. — Sur ce théâtre, le plus animé et le plus varié de la vie écolière, où l'on jouait, où l'on dansait, où on luttait, où on philosophait, où l'on expiait ses fautes, les élèves avaient conscience de se trouver toujours sous le regard de leur Mère.

Au fond de la cour, se dressait sur une colonne en granit une statue de Sainte-Anne (1).

Et ce regard maternel qui les suivait partout, dans leurs prières, dans leurs travaux et jusque dans leurs promenades, ils le sentaient se poser sur eux, même au milieu de leurs distractions et de leurs amusements.

Cependant un premier son de cloche se fait entendre. Aussitôt les jeux cessent, les danses et les combats s'arrêtent, les bandes se disloquent. De tous les coins de la cour on se dirige tout en causant vers l'endroit où les rangs vont se former ; le surveillant presse les retardataires et signe les billets d'arrêts ; peu à peu on se met en ligne ; les voix se font moins bruyantes, et s'éteignent graduellement dans un dernier murmure.

Un deuxième son de cloche : et dans les trois divisions, d'un bout à l'autre de la cour, c'est maintenant le grand silence.

(1) Quand on construisit le nouveau bâtiment, on aménagea une niche au haut du pavillon central ; et, à partir de 1904, une statue, plus grande et en marbre, domina la cour de récréation.

CHAPITRE III

LES PROMENADES

Avec dix heures d'application et d'immobilité, les deux heures de récréation que le règlement accorde par jour ne sont pas, pour des jeunes gens, une détente suffisante. Aussi dans tout règlement du collège y a-t-il nécessairement des jours qu'il faut chômer.

Le dimanche d'abord. — Si le dimanche est partout le jour de repos par excellence, à Sainte-Anne il était encore plus reposant et plus radieux qu'ailleurs.

Ici le dimanche c'était le riche costume qu'on revêtait pour assister aux offices de la basilique ; c'était la grand'messe toujours solennelle, avec accompagnement des grandes orgues ; c'étaient les études libres pour la correspondance et la lecture : autant de distractions et de joies qui faisaient oublier les heures pénibles de la semaine.

*
* *

Promenades réglementaires. — Le mardi et le jeudi il y avait congé réglementaire dans l'après-midi. Ces jours-là on sortait, en hiver de 1 h. 1/2 à 4 h. 1/2 ; de 3 h. 1/2 à 6 h. 1/2 en été ; et, les jours de composition pour les prix, l'après-midi tout entière.

La promenade était précédée d'une visite au dortoir pour compléter sa toilette, car il y avait défense de sortir en sabots et en costume négligé.

Puis on se mettait en rang de quatre. La consigne

était de garder le silence dans le village ; on le traversait au milieu des cris assourdissants des gosses, qui sollicitaient des billes en criant : « Cannelles ! Cannelles ! ».

Avant de rompre les rangs, ce fut longtemps une tradition qui finit par disparaître, on ne sait quand, de réciter ensemble deux dizaines de chapelet (1).

En ce même moment, — et ici encore c'est à un usage depuis longtemps supprimé que nous faisons allusion, — les marchandes du village s'approchaient paniers aux bras, pour faire aux écoliers des propositions tentantes de fruits et de gâteaux (2).

Les rangs, une fois rompus, les bandes se reformaient ; et l'on marchait ainsi par groupes en dévissant, jusqu'à l'endroit fixé par le surveillant pour jouer aux barres, au ballon ou à la balle.

Les divisions s'arrêtaient d'ordinaire sur une vaste lande, où l'on était sûr de ne causer aucun dommage. Les paysans ne protestaient pas en général.

On cite pourtant un fait qui montre qu'ils avaient bien conscience de leurs droits, et qu'ils savaient au besoin les faire valoir. — Du temps de M. Lacambre, à la suite d'un incident qui se produisit à la chapelle,

(1) Ces deux dizaines se récitèrent plus tard au commencement de l'étude du soir. Et dès lors les dizaines ajoutées les unes aux autres permirent aux élèves d'avoir récité 2 rosaires à la fin de la semaine.

(2) Voici, au sujet de ces marchandes, une anecdote que l'on racontait autrefois. — La vieille Louison aborda un groupe de rhétoriciens : « Achetez-moi quelque chose,.... vous du moins qui êtes un beau jeune homme, et qui avez la figure rose comme mes jolies pommes. » Le jeune homme interpellé leva les yeux. « Allons, insista-t-elle, achetez, et je prierai pour que vous deveniez évêque. » Il répondit : « Je n'ai que trois sous ; prenez-les et priez pour que je sois prêtre ! » — « Je prierai bien sûr ; et que ferez-vous alors ? — « Je donnerai davantage aux pauvres gens comme vous ! » — « Oh ! Sainte-Anne bénie, je disais bien, c'est évêque qu'il faudra que vous soyez ».

Le rhétoricien c'était le futur évêque de Vannes, M^{sr} Bétel.

témoignant qu'il pouvait s'établir des correspondances irrégulières entre les élèves et les personnes du village, le supérieur supprima la grand'messe..... Vif émoi dans tous les environs. Les paysans, pour qui c'était une fête d'y assister, déclarèrent au supérieur qu'ils ne laisseraient plus les élèves se promener et jouer sur leurs terres, si on ne leur rendait pas la grand'messe... Et ce fut pour le supérieur l'occasion de revenir sur une mesure inopportune.

Arrivés sur le lieu de la promenade, on fixait des limites qu'il était interdit de franchir. Mais quel surveillant assez attentif pourrait embrasser l'ensemble du terrain réservé? Là il y a un talus qu'il suffit de franchir pour être à l'abri, et fumer à son aise. De l'autre côté existe un verger dont les fruits savoureux excitent la convoitise. Plus loin, s'ouvre un chemin creux conduisant à une maison dont le gui symbolique invite à venir s'y désaltérer.

Parfois, au lieu de s'arrêter sur les landes voisines, on faisait des excursions très longues, et l'on chantait pour s'entraîner, car, dans un groupe de jeunes paysans brefs, il y a toujours quelque barde au répertoire inépuisable.

En été, les promenades ne comportent guère les jeux violents; ce que les élèves préfèrent ce sont les ombrages où l'on peut se reposer, et les cours d'eau. La propriété de Kerannaïc, sur les bords du Loc, répondait à ce double besoin: l'eau n'y était pas profonde, et les élèves pouvaient s'y divertir sans le moindre danger, au milieu des rochers qui encombrant le lit de la rivière.

Promenades imprévues. — Il n'était pas rare à Sainte-Anne que, pour fêter un visiteur de marque

ou un événement heureux, on accordât une promenade extraordinaire.

Elle était saluée toujours par les élèves avec joie, et par les surveillants avec une triste résignation. Les surveillants seuls en effet pâtissaient dans la circonstance: ils payaient par une fatigante corvée et le plaisir des élèves et la liberté des professeurs... N'eût-il pas été plus juste de confier, ce jour-là, à chaque professeur le soin de conduire ses propres élèves en promenade, puisqu'il était dispensé de les faire travailler en classe? Au cours de ces excursions il aurait pu sans peine grouper ses élèves autour de lui, pour les initier aux faits d'histoire locale et les intéresser aux monuments du pays.

La promenade imprévue avait encore plus de charme quand elle prenait la journée toute entière. Le triomphe de M^{sr} Dupanloup était de saisir l'occasion favorable pour accorder cette faveur exceptionnelle sans créer de précédent.

On se souvient qu'une promenade de ce genre fut donnée aux élèves de Sainte-Anne, à l'origine des jeux d'échasses, pour aller renouveler sur le terrain de la Chartreuse la mémorable bataille entre Blois et Montfort.

*
**

La rencontre. — Une des dernières promenades de l'année scolaire autrefois, pour la division des grands, se faisait sur la route de Vannes.

Par suite d'une entente entre Grand et Petit Séminaire, les abbés venaient jusqu'à moitié route au-devant de leurs jeunes condisciples. La rencontre avait lieu aux environs de Coetsal-Mirabeau; et, pendant la durée de l'arrêt, les philosophes de Sainte-Anne avaient l'autorisation de se mêler aux théologiens de Vannes sur la lande voisine.

Cette entrevue, à la veille des vacances où se décident bien des choses, n'était pas inopportune : elle donnait occasion à un échange d'impressions, de questions intéressées et d'encouragements discrets, à la suite desquels on se disait un joyeux « au revoir » au Grand Séminaire quelques mois plus tard.

Une promenade à faire. — Une promenade que trop peu d'élèves ont faite, c'est une excursion au village même de Sainte-Anne. Et pourtant que de choses intéressantes on y apprendrait en faisant cette exploration sous la direction d'un guide compétent.

Ne serait-il pas étrange qu'un seul élève quittât le Petit Séminaire sans connaître l'origine du pèlerinage, et l'histoire de la maison où il vient de terminer ses études !... Qu'était-ce que Nicolazic ? En quels endroits sainte Anne se manifesta-t-elle à lui ? Quelles ont été les transformations successives de cette localité ? Quelles sont les richesses artistiques de la chapelle !...

Autant de questions auxquelles on serait inexcusable de ne pas être à même de répondre, après avoir passé plusieurs années en ce lieu célèbre.

M. Perrin, dans une de ses causeries à la réunion des Anciens, disait avec son humour accoutumé : « J'ai appris par le menu les actions de Pélopidas, mais je ne savais que bien imparfaitement l'histoire de notre Nicolazic ! » Combien, parmi ceux qui l'applaudissaient en ce moment, auraient pu faire un semblable aveu !

Grandes promenades. — La plaine où s'élève le village de Sainte-Anne n'a rien de pittoresque : c'était

même, jusqu'à ces dernières années, une vaste lande à peu près inculte. Mais, en revanche, peu de régions sont aussi riches en monuments curieux et en souvenirs historiques.

Tout autour les élèves pouvaient visiter le vallon de Kerzo et le Champ des Martyrs, la Chartreuse et les souvenirs du B. Charles de Blois, Treulan et sa vallée de Josaphat, Brech avec sa pierre branlante et son vieux pont (1) ; le manoir de Kerlois et la chapelle de Miséricorde, le bourg des trois églises et sa motte féodale, Mériadec et le château des Mirabeau, Pluneret et le tombeau de M^{er} de Ségur, Auray et le belvédère du Loc qui se dresse sur les ruines de l'antique château-fort, Pontsal et la grotte de Cacus, Kerléano où est né le Duguesclin de la chouannerie ; et ici même, sur le champ de bataille du village, la tombe du « saint-Bleu ».

Chacune de ces excursions pouvait être l'occasion de raconter un événement historique, de rapporter une légende... Ici c'est le champ de bataille de 1364 « où Clisson perdit un œil, Duguesclin la liberté, Charles de Blois la couronne et la vie » ; là, c'est le château de Kerlois, théâtre des blasphèmes de Kériolet et de ses pénitences. Ailleurs, c'est la grotte dont les profondeurs rappellent aux élèves la caverne de Cacus et le siège épique si artistement raconté par Virgile ; le vallon de Trech-Auray qui, à quatre siècles d'intervalle, vit tomber tour à tour la fleur de la chevalerie bretonne et l'élite de la noblesse française.

Chacun de ces endroits pouvait être visité à pied, même au cours des promenades ordinaires. Les jours de grande excursion, — il y en avait deux ou trois pendant l'été, — il n'était pas rare qu'on voya-

(1) Le nom de ce village, « Brech » est le même mot que nous trouvons dans diverses langues européennes pour désigner un pont : *bruck*, *bridge*, *brives*...

geât en chemin de fer ou en bateau à vapeur. Au loin, comme auprès, les curiosités ne manquaient pas sur la rivière d'Auray, Kerisper et le fort qui rappelle le séjour des Espagnols dans le Vannetais durant les guerres de la Ligue ; plus loin, à Rosn'arho, les souvenirs de l'occupation romaine et les arches de son aqueduc ; à Locmaria-Kaer, le théâtre en plein air, face à l'entrée du golfe ; de la rivière d'Auray à la rivière d'Etel, d'énigmatiques alignements, des tumulus et des menhirs, vestiges indestructibles d'une civilisation préhistorique ; au fond de la baie, Quiberon dont le nom évoque un des épisodes les plus douloureux de la Révolution française ; aux deux extrémités opposées de l'horizon, l'abbaye de Lanvaux, une des colonies cisterciennes qui, après les siècles de fer, travaillèrent à la renaissance religieuse du pays, et l'abbaye de Saint-Gildas, plus antique encore, où s'ouvrit au XI^e siècle une école très fréquentée ; au chef-lieu du diocèse, le tombeau du grand apôtre saint Vincent Ferrier ; enfin, dans la direction de l'ouest, au fond de la rivière d'Etel, les deux îles où saint Goal et saint Kadoc construisirent leurs monastères dans un site enchanteur.

CHAPITRE IV

LES FÊTES

On pourrait craindre, à première vue, qu'en plaçant un Petit Séminaire dans un humble village de campagne, on ne condamnât les élèves à se voir privés, pendant l'année scolaire, des distractions qui sont indispensables à leur âge.

Il est vrai qu'en revanche cet isolement les met à l'abri des spectacles et des fêtes mondaines, dont le prestige est de nature à nuire presque toujours à leur idéal religieux.

En réalité, les élèves de Sainte-Anne sont privilégiés entre tous : ils jouissent de tous les avantages de la solitude ; et, en même temps, ils ont des fêtes plus nombreuses que partout ailleurs, plus attrayantes que les réjouissances profanes, et toujours en harmonie avec leur vocation.

1^o FÊTES RELIGIEUSES.

Ils vivent ici dans une ambiance de piété. Ailleurs, pendant les vacances, ils voient la Bretagne pittoresque, ses assemblées populaires, ses pardons bruyants. A Sainte-Anne ils ont sous les yeux la Bretagne qui prie :

C'est, au cours de l'été, l'écho des cantiques qui leur arrive de la rue ou du cloître ; il ne se passe guère de jour sans qu'il y ait quelque pèlerinage.

C'est, plusieurs fois par an, le spectacle des grandes solennités, auxquelles ils prennent une part importante par leur musique et par leurs chants.

C'est, dans un incomparable décor naturel, à travers les avenues de l'enclos qui étendait sur le défilé l'ombre de ses arbres séculaires, la procession de la Fête-Dieu.

C'est dans la basilique elle-même l'ordonnance des belles cérémonies liturgiques et l'assistance à la messe dans la chapelle la plus sainte de tout le pays.

En dehors de ces fêtes périodiques, le fait de se trouver au cœur de la Bretagne religieuse leur a donné l'occasion d'assister à des manifestations splendides, telles que :

- Le couronnement de la statue miraculeuse.
- La consécration de la basilique.
- Le pèlerinage national après la guerre de 1870.
- Les transports de reliques, — et la plantation de la croix de Jérusalem.
- Le pèlerinage des hommes en 1900.
- Le sacre des évêques, fête d'autant plus touchante que les nouveaux prélats étaient sortis de la maison : M^{sr} Hillion, M^{sr} Trégaro, M^{sr} Buléon, M^{sr} Duparc, M^{sr} Le Senne.
- Le jubilé épiscopal de M^{sr} Bécél, etc. etc.

La beauté de ces fêtes était souvent relevée par l'éclat de l'éloquence et de la poésie : on y a entendu des orateurs illustres, comme M^{sr} Freppel, M^{sr} Fournier, M^{sr} d'Hulst, M^{sr} Duparc, M. Brettes....

Le poète attitré et vraiment inspiré des fêtes religieuses était Max Nicol, ancien élève et ancien professeur de la maison. Ce sont les grandes solennités de Sainte-Anne qui ont été l'occasion de ses meilleurs poèmes. Vers la fin des réunions, quand on

attendait le bouquet de la fête, c'était une joie de l'entendre exprimer en vers cornéliens des sentiments où vibrerait son amour de l'Eglise, de la Bretagne et de sainte Anne (1).

2^o FÊTES SCOLAIRES.

Représentations dramatiques. — Ces représentations étaient l'une des distractions les plus vivement attendues et les mieux goûtées des élèves : aussi le soir d'une séance la punition la plus cruelle que l'on pût infliger était la privation d'y assister.

L'organisation du théâtre, surtout au début, fut assez primitive.

Sous M. Lacambre, et plusieurs fois depuis, on utilisa le grand réfectoire. Du temps de M. Charil on se réunissait dans les études : quelques bancs d'écolier c'était le parterre ; une estrade avec des paravents et des rideaux, voilà la scène et le décor. Comme au XVII^e siècle, on ne comptait que sur la beauté de la pièce et l'habileté des acteurs pour assurer le succès.

Plus tard, M. Kerdaffrec jugea qu'il convenait d'avoir une salle spéciale pour les séances dramatiques ; et malheureusement ce qu'il fit édifier ne fut qu'une salle étroite, mal aérée, mal éclairée.

Pour la distribution des prix on dressait dans l'avenue des Tilleuls un vaste théâtre en plein air, dont les anciens qui l'ont connu regrettent toujours de ne plus retrouver la physionomie pittoresque et le beau coup d'œil : un arc de triomphe en guise d'entrée ; à droite et à gauche, des galeries couvertes de

(1) Max Nicol a édité ses meilleures pièces dans un volume qui a eu deux éditions, et qu'il intitula : *Une voix de Bretagne*.

Une étude biographique et littéraire sur Max Nicol a été publiée par deux de ses anciens confrères, MM. LE DIGABEL et GUYOT dans la *Revue Morbihannaise* : juin 1905.

tentures ; au fond, une scène aux grandes dimensions et, très haut au-dessus des têtes, un dôme épais de verdure formé par l'entrecroisement des branches.

Enfin, sous M. Le Priol, on eut un vrai théâtre.

Sur la façade de la scène il y a un cartouche qui porte cette inscription latine : *Placeo, Doceo, Ne noceam cave.*

Cette devise résume bien les avantages et les dangers du théâtre.

1^o Les dangers contre lesquels protestent si vivement et avec raison les moralistes chrétiens, n'étaient pas à craindre au Petit Séminaire. Les pièces qu'on y jouait étaient ou bien des drames composés tout exprès pour la jeunesse des écoles, ou des pièces du répertoire classique dans lesquels la censure avait bouleversé l'intrigue avec la liberté la plus invraisemblable.

Mais il peut y avoir un autre inconvénient dans les collèges, qui n'est pas chimérique : c'est la perte de temps qu'entraîne, pour les élèves choisis comme acteurs, la préparation de la pièce. — Aussi depuis que la plupart des élèves se présentent à l'examen du baccalauréat en rhétorique, et que l'on finit ses études avant d'être sorti pour ainsi dire de l'enfance, on a pris l'habitude d'appeler des troupes d'amateurs pour les représentations dramatiques, dont l'utilité se fait toujours sentir.

2^o Le théâtre en effet exerce une attirance sur tout le monde, sur le peuple et sur les enfants comme sur les lettrés. Un ancien nous a ainsi décrit ses impressions d'écolier au théâtre du Petit Séminaire : « Le comique nous intéressait beaucoup, les grosses farces nous réjouissaient ; et c'était dans toute la salle un bon rire, non pas le sourire fin et discret que nous apercevions sur le visage de nos maîtres,

mais un rire épanoui et sonore... Ce qui faisait pleurer nous plaisait encore davantage. Notre goût n'était pas assez affiné pour nous faire saisir les délicatesses de la comédie classique, et notre âme était plus remuée par le drame à sensation. Longtemps après nous en faisons le sujet de nos conversations, et notre imagination demeurait hantée par les spectacles qui avaient excité en nous la terreur ou la pitié... Et puis il y avait, pour charmer la vue, les décors de M. Pobéguin dont les toiles illustraient la scène en nous faisant voir des salles du moyen âge, des donjons, des palais, et en ouvrant devant nous des perspectives à perte de vue. »

3^o Le théâtre, outre le plaisir qu'il procure aux élèves, peut devenir au collège, dans une juste mesure, un moyen d'instruction et d'éducation.

Les élèves, en arrivant au Petit Séminaire, n'avaient en général aucune idée de ce que pouvait être une mise en scène. Le jeu des acteurs à Sainte-Anne, tout imparfait qu'il fût, avait au moins l'avantage de faire vivre devant eux les péripéties de l'action dramatique ; et ils étaient ainsi initiés à un art qui occupe une place si importante dans la littérature grecque et dans la littérature française. Le spectacle qu'on leur mettait sous les yeux les aidait à mieux se figurer les œuvres qu'on leur expliquait en classe.

En outre, comme ils entendaient parler un langage très différent de celui qui leur était familier, exprimer des sentiments très nobles, leur âme, grâce à cet instinct d'imitation qui agit si fortement sur les enfants, tendait à s'élever et à se mettre à l'unisson.

Séances académiques. — L'académie, telle qu'elle avait fonctionné du temps des Jésuites com-

prenait des réunions privées et des séances solennelles (1).

M. Charil, avec le concours de M. Le Blanc, rétablit cette institution, et M. Jaffré en fit surtout une classe supplémentaire. Dans les réunions privées, qui allaient mieux à son genre de talent, il trouvait le moyen de donner à l'élite la formation qu'elle pouvait recevoir.

Lorsque, après une nouvelle interruption de vingt ans, l'idée fut reprise sous le supériorat de M. Le Guen, le fonctionnement de l'académie n'eut en vue au contraire que des séances publiques, organisées par le professeur de la classe. Avec cette innovation l'institution devenait plus normale: elle n'enlevait plus au professeur la direction intellectuelle de ses meilleurs élèves.

Et comme, d'autre part, l'académie était, au su de tout le monde, constituée en vue de préparer une séance publique, le professeur pouvait, sans nuire à la classe et sans éveiller de justes susceptibilités, accorder à l'élite des soins particuliers que tous n'étaient pas à même de recevoir.

Et c'est ainsi que le surcroît de travail que s'imposait le maître donnait une solution très simple à une difficulté très grande: les condisciples trouvaient tout naturel que le professeur s'occupât spécialement des académiciens qu'ils avaient eux-mêmes élus; ils admettaient parfaitement que leurs condisciples reçussent une formation particulière, en vue d'une séance dont le succès devait rejaillir sur la classe tout entière (2).

(1) Nous avons déjà décrit l'académie, telle qu'elle fonctionnait à Sainte-Anne du temps des Jésuites (ch. IV).

Nous y revenons ici pour noter l'importance particulière qu'elle a prise à une certaine époque parmi les fêtes scolaires.

(2) Cette joie collective et cette fierté d'appartenir à tel ou tel

Au cours de cette préparation, qui durait plusieurs semaines et souvent plusieurs mois, il s'établissait entre le professeur et ses élèves une collaboration intime, et de ce travail en commun on a vu sortir des équipes d'élèves initiés dès leur rhétorique, voire même dès leur seconde, à l'art de la composition: discours, narrations, scènes dialoguées, poèmes latins et français, ils avaient mis leur œuvre vingt fois sur le métier; et, ajoutant ou retranchant tour à tour sous l'inspiration du maître, ils arrivaient à tirer d'un rien ou d'une vulgarité initiale un devoir assez remarquable, peut-être même un chef-d'œuvre d'écolier.

Après l'exercice de la composition venait l'exercice de la diction et de la lecture: art très utile comme l'autre pour ceux qui auront à parler en public, art très délicat aussi et très nuancé, où l'élève n'atteindra pas sans doute la perfection dès le collège, mais dont il aura du moins entrevu l'importance, les difficultés et les premiers principes.

Les rhétoriciens et les humanistes, qui ont eu la bonne fortune de prendre part aux travaux de ces académies, y ont puisé une formation qu'ils n'auraient jamais reçue au collège, s'ils s'étaient bornés à suivre les exercices ordinaires de la classe.

Les exercices académiques, qui étaient un réel profit pour eux, devenaient en même temps une jouissance pour leurs auditeurs. Et ceux qui ont fréquenté le Petit Séminaire de Sainte-Anne à l'époque

groupe, il n'y a guère d'élèves qui ne les ait ressenties; mais chez quelques-uns ces sentiments montaient au paroxysme: « La classe! lisons-nous dans les souvenirs d'un Ancien; qui dira jamais l'âme commune dont nous vivions! On connaissait un peu la classe qui nous précédait, fort peu celles qui nous suivaient; mais nous! mais la classe! mais l'unique! c'étaient 50 cœurs battant à l'unisson, une joie de vivre ensemble, une fierté d'être nous! »

où florissaient ces solennités littéraires, sont unanimes à déclarer que les séances académiques les intéressait au moins autant que les pièces du répertoire ordinaire.

Enfin, ce qui ajoutait un charme spécial et une saveur de terroir à ces séances, c'étaient les mélodies bretonnes, souvent inédites, qui interprétaient délicieusement les chants composés par les élèves.

Le choix des sujets traités était d'ailleurs de nature à conquérir d'emblée les sympathies du parterre.

Ces sujets étaient presque toujours empruntés à l'histoire de la Bretagne ou mieux encore à l'histoire locale (1).

Nicolazic, avec les épreuves et le triomphe du voyant.

Les deux premières vocations du couvent de Sainte-Anne : le fils de Nicolazic et le pénitent Kériolet.

Le pèlerin de Saint-Gildas de Rhuys : étude sur le pays de Vannes au XI^e siècle.

Le pèlerin du bourg des Trois-Eglises au tombeau de saint Servais à Maestrich.

Le Cloarec : histoire d'une vocation contrariée par la guerre.

La Conspiration de Pontcallec.

Quiberon et la Chartreuse d'Auray.

Sainte-Anne-de Jérusalem à travers les siècles.

Yves Canada et Sainte-Anne de Beaupré.

Le pauvre innocent du Folgoat.

Le Baptême de Clovis : le XIV^e centenaire, etc.

C'était toujours, comme on le voit, l'amour du pays ou l'amour de sainte Anne qui inspirait les travaux académiques et faisait palpiter les cœurs.

*
**

Et en ceci encore le présent se rattachait au passé. En 1825, les académiciens célébraient, avec toutes

(1) La *Semaine Religieuse*, sous la signature de Max Nicol, a publié un compte-rendu très détaillé de chacune de ces séances.

les ressources de leur poésie et de leur éloquence, le deuxième centenaire de la découverte miraculeuse de la statue (1). Vers 1846 M. Le Blanc, dans le discours où il inaugurait la reprise des fêtes académiques, déclarait : « Nous travaillons en l'honneur de sainte Anne, dont les louanges seront toujours le principal charme de nos séances. »

Si l'éloge de Clémence Isaure revient toujours dans le concours des Jeux Floraux qu'elle a fondés, il est tout naturel aussi que les différentes académies du Petit Séminaire rivalisent pour glorifier la Sainte qui est l'inspiratrice de toutes les grandes choses accomplies en ce lieu.

*
**

Les veillées. — Certaines fêtes liturgiques donnaient occasion de procurer aux élèves des distractions d'un caractère religieux, inspirées, quelques-unes d'entre elles, par les usages populaires du pays breton.

C'étaient les veillées inaugurées en 1883. Nous avons à les décrire ici à cause de la popularité dont elles ont joui au Petit Séminaire et même en d'autres établissements qui les ont adoptées plus tard.

Elles avaient lieu au grand réfectoire.

1^o C'était d'abord, au début de novembre, à l'heure même où autrefois les chanteurs allaient de porte en porte réclamer des prières pour les trépassés, LA VEILLÉE DES MORTS.

Le soir est venu ; tous l'attendaient. Le repas fini, les portes du réfectoire s'ouvrent ; les Petits entrent, moitié curieux, moitié intimidés ; on se serre pour leur faire place... Aux pieds de la chaire du lecteur, de chaque côté de l'harmonium se tiennent les so-

(1) Voir le chapitre IV.

listes. Les chuchotements s'apaisent, toutes les oreilles se dressent. Voici qu'une voix grave se fait entendre.

Qu'il est triste le vent d'automne,
Le vent d'automne aux longs accords.
Quand le glas de novembre sonne
On dirait la plainte des morts !

Et, dès les premières modulations de ce chant évocateur, l'assistance impressionnée se sent, pour ainsi dire, en communication avec les âmes du purgatoire.

La voix continue :

Les morts demandent des prières
Allons, mes amis, à genoux.
Le vent pleure dans les bruyères.
Prions pour les morts, prions tous.

Et toute la salle reprend le dernier vers :

Prions pour les morts, prions tous (1).

A ce premier chant, un autre succède modulé par une voix enfantine :

J'allais par le sentier de mousse,
J'allais : c'était la nuit des morts...

Chaque couplet de ce récit est une invitation à la prière du *Dé profundis*, dont tous les élèves chantent sur une mélodie spéciale, les versets en guise de refrain.

Et par intervalles, dans les moments de silence, on entend les cloches dont le glas mélancolique est comme la voix lointaine du purgatoire.

Les surveillants peuvent être tranquilles cette

(1) Ce *Chant d'automne*, paroles et musique, est de M. Guillou, ancien élève de Sainte-Anne, chanoine de Notre-Dame de Paris.

nuit ; trop de gravité a pénétré dans les âmes pour que les plus remuants eux-mêmes songent à troubler le silence des corridors et des dortoirs ; on a l'impression que les âmes se répandent partout, et l'on s'endort en priant pour les trépassés.

*
*
*

2. Noël. — Au milieu de la nuit on s'éveille au son de la musique. Un groupe de petits élèves, portant des flambeaux allumés, parcourent les dortoirs, et leurs voix enfantines accompagnées du son d'un saxophone, chantent « Les anges dans nos campagnes ». Réveillés par ce concert noélique, les élèves, joyeux et recueillis, font écho aux anges de Bethléem : *Gloria in excelsis Deo*. Pas la moindre dissipation ; on est déjà sous une impression religieuse, et l'on descend en silence pour assister à la messe de minuit.

Après la messe, le réveillon et les chants.

Le répertoire des noëls populaires est inépuisable. Aussi chaque année avait-on le plaisir d'entendre quelque chose de nouveau ; et la physionomie de la salle variait avec le caractère des chants, suivant qu'ils étaient badins, malicieux ou naïfs, graves ou pieux.

On se rappelle, entre autres, les deux voisins qui s'interpellent.

— Les deux commères qui parlent des pauvres langes de l'enfant.

Quoi, ma voisine, es-tu fâchée ? Dis-moi pourquoi,

— Les bergers qui délibèrent pour savoir quelles offrandes ils porteront à la crèche.

— La tristesse de la Vierge auprès du berceau

Où l'Enfant-Jésus ne s'endormait pas,

- Le délicieux message du rossignol ;
- La députation des oiseaux à la crèche ;
- Le dépit du grand diable :

Le grand diable est enragé
Vey va, vey va comme il trotte.
etc., etc., etc.

Cette littérature des Noël était si vivement goûtée dans la maison que certains maîtres et quelques élèves en ont composé eux-mêmes qui sont charmants ; par exemple :

- Les Morbihannais à la crèche ;
- Les réflexions du bœuf et de l'âne devant le nouveau-né ;
- Les quatre berceuses de l'Enfant Jésus... etc.

Le temps passe ; il est deux heures du matin ; les élèves n'ont pas l'air de s'en apercevoir. Après avoir prié de toute leur âme dans la basilique, ils rient maintenant de si bon cœur que le besoin de sommeil ne se fait pas sentir.

Le soir de la Toussaint leur pensée allait au purgatoire, aujourd'hui elle est à Bethléem ; et quand revenus au dortoir ils s'endormiront de nouveau, ce n'est pas la plainte des trépassés qu'ils entendront dans leurs rêves, mais le chant des anges volant à travers le ciel.

*
**

La fête des philosophes. — Longtemps avant que Léon XIII eût placé les écoles catholiques sous le patronage de saint Thomas, sainte Catherine d'Alexandrie était reconnue comme la patronne spéciale des philosophes.

Et ce choix était significatif, surtout dans une maison ecclésiastique : il symbolisait l'union de deux

choses qui vont si bien ensemble : la pureté de la doctrine et la pureté du cœur....

Aussi, tout en honorant saint Thomas, les philosophes se gardaient bien de renoncer à ce patronage traditionnel. Et si les musiciens, à la sainte Cécile, tenaient à montrer par des auditions variées que c'était leur jour de fête, les philosophes ne tenaient pas moins à donner, le 25 novembre, une soirée en l'honneur de sainte Catherine.

La fête prenait la physionomie d'une scène de mystère : la sainte comparait devant un aréopage de philosophes chargés de la confondre. En face de Catherine se dressent les représentants des différentes écoles d'Alexandrie. Ils exposent tour à tour leurs doctrines ; la sainte répond victorieusement à chacun d'eux ; et le chœur applaudit à ses répliques : « Vous avez bien dit : Catherine, vous avez bien dit ! »

On sait que sa victoire n'empêcha pas la sainte d'être martyrisée.

A la représentation de ce débat philosophique succède alors un chant d'épopée, où les anges, chargés de la dépouille mortelle de la martyre, lui cherchent une sépulture qui ne soit pas indigne d'elle... La vierge sera-t-elle laissée à Alexandrie, la ville des voluptés ? non ; la fille des rois reposera-t-elle dans les superbes tombeaux des pharaons ? non ; la théologienne du Christ s'arrêtera-t-elle à Memphis, la métropole de l'idolâtrie égyptienne ? non... Elle sera portée au sommet du Sinaï sanctifié par la révélation divine.

*
**

La fête des Rois. — Elle avait ici, comme partout, un caractère particulièrement joyeux.

La première partie du programme c'était le ban-

quet. — Le roi, choisi dans la classe de philosophie, était nommé par élection à deux degrés : 12 philosophes étaient d'abord désignés par le sort ; ils se partageaient ensuite le gâteau ; et celui qui trouvait la fève dans sa part, y trouvait aussi la royauté. La reine était prise dans la petite division. Ce jour là ils dinaient tous les deux en compagnie des professeurs, sur le « thabor » ; et, au cours du repas, chaque fois que l'un ou l'autre levait son verre, la foule acclamait frénétiquement : « Le roi boit !... La reine boit ».

Après le dîner c'était le défilé triomphal par les grandes avenues de l'enclos.

Si l'idée était toujours la même dans l'organisation de cette cérémonie, le caractère du cortège variait tous les ans ; et la royauté se présentait sous différents aspects.

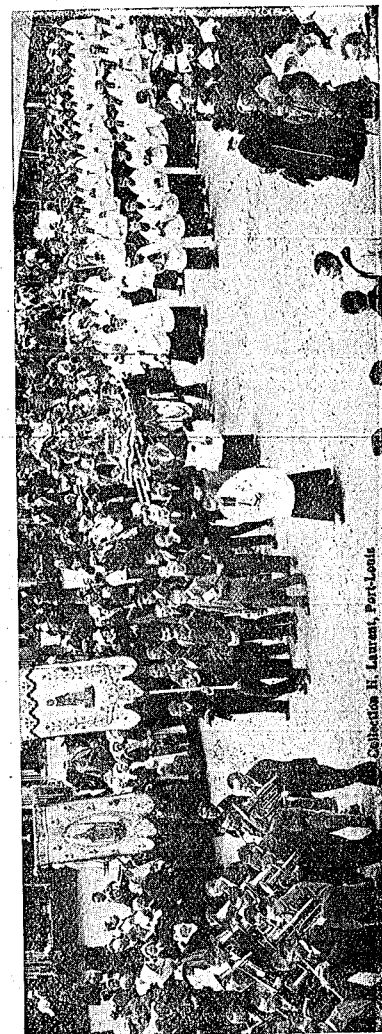
On a vu le Roi de Bretagne, porté sur un char, entouré des illustrations historiques de la province, et salué aux différents arrêts du parcours par les députés des quatre cantons : Quimper, Léon, Tréguier, Vannes.

On a vu le Roi de France, hissé sur le pavois, accompagné par les représentants des principales provinces.

L'élément burlesque n'était pas toujours absent de ces cortèges où figuraient des royautés profanes ; et sur le parcours il n'était pas rare d'entendre de ces apostrophes et de ces lazzi qui atteignaient jusque sur leur char les triomphateurs romains.

Mais d'ordinaire, il y avait dans ces fêtes une idée religieuse, qui ressortait, au milieu même des réjouissances et des acclamations : on fêtait le Roi immortel des siècles.

Une année, c'étaient les rois de l'intelligence, les sept Sages de la Grèce, qui saluaient en lui le roi de



LA MUSIQUE DU PETIT SÉMINAIRE EN PROCESSION

la vérité; après tous les autres, Diogène, arrivant à son tour, brisait sa lanterne désormais inutile, en disant: « Je cherchais un homme, et je trouve un Dieu ! ».

Une autre année, c'étaient les chefs des grands empires, Egypte, Perse et Assyrie, Athènes et Rome, qui inclinaient leurs sceptres devant celui dont la royauté s'étend sur tous les siècles et sur tous les pays.

Puis c'étaient les divinités du paganisme et les fondateurs de religions qui venaient s'effacer devant Jésus-Christ le vrai Dieu.

Ou bien encore les Mages d'Orient, suivis d'un cortège somptueux, qui offrent à l'humble roi de la crèche, l'or, l'encens et la myrrhe.

Une scène beaucoup plus touchante fut celle où se présentèrent les députés des différentes races, — rouge, noire, jaune, — qui venaient remercier sainte Anne, la reine du pays breton, de leur avoir envoyé des missionnaires pour les convertir à la religion du Christ (1).

Et ainsi, quelle que fût la mise en scène, c'était presque toujours, sous une forme ou sous une autre, l'Épiphanie, c'est-à-dire Dieu manifesté au monde.

3° MUSIQUE VOCALE ET INSTRUMENTALE.

Chant. — La musique vocale a été diversement cultivée au Petit Séminaire, suivant les aptitudes des maîtres qui en ont eu la direction.

Après la période de M. Le Jéloux (2) et de M. Le

(1) Nous avons utilisé, pour ces derniers chapitres, des notes communiquées par M. Cardaliaguet et M. Corven.

(2) M. Le Jéloux, mort curé de Cléguérec.

Bagousse (1) qui ne fut pas sans éclat, elle prit avec le Frère Elphège, à partir de 1872, un essor magnifique.

Cet artiste avait été formé à l'école du remarquable liturgiste que fut M. Guilloux, futur archevêque de Port-au-Prince. Appelé à Sainte-Anne en qualité d'organiste, il contribua par sa science musicale, par son talent et son enthousiasme communicatif, à développer dans une large mesure, parmi ses confrères et parmi ses élèves, le goût de la musique religieuse (2).

On a entendu de son temps, aux grandes solennités, les plus belles œuvres du XVI^e et du XIX^e siècle. C'est lui qui a inauguré chez nous, le dimanche des Rameaux, le chant des Turbes, que l'on venait écouter de toutes les villes voisines ; et il a popularisé dans sa schola les compositions les plus célèbres de Palestrina, d'Orlando Lasso, de Vittoria, de Kink, de Candotti, de Gounod...

Toutefois, malgré les succès obtenus dans la musique polyphonique, c'est au plain chant qu'on accordait, même de son temps, la première place à Sainte-Anne. Et quand Dom Pothier, l'initiateur du mouvement grégorien, eut commencé à donner des auditions publiques, le supérieur lui demanda de venir au Petit Séminaire exposer ses principes et faire

(1) M. Le Bagousse, entré dans la Congrégation du Bienheureux Louis de Montfort, y est devenu le premier assistant du supérieur général.

(2) Le F. Elphège se montra à Sainte-Anne un organiste incomparable. Il avait du reste à sa disposition un des meilleurs instruments de la Bretagne, et il en utilisait merveilleusement toutes les ressources.

Une fois assis devant son clavier, il était, dans ses bons moments, comme saisi par l'inspiration ; et, pendant que ses gros doigts de paysan couraient sur les touches, il semblait qu'on entendit les mélodies populaires arriver du fond des campagnes, passer et repasser inépuisablement, sans cesse renouvelées par la riche broderie de ses variations.

exécuter une messe suivant sa méthode. Le célèbre Bénédictin s'y rendit pendant le carême 1883. Le dimanche de *Lœtare* vit accourir à cette occasion un grand nombre de prêtres et d'amateurs du diocèse et des diocèses voisins. Ce fut une splendide solennité musicale. — Ainsi, à une époque où l'on doutait encore presque partout du succès de la réforme, Sainte-Anne eut chez nous la primeur de ces auditions qui permettaient de bien augurer de l'avenir.

Depuis ce temps, des maîtres de la même école sont venus à différentes reprises encourager le mouvement ; et le chant liturgique a été cultivé auprès de la basilique avec un tel succès que ses exécutions sont devenues un des grands attrails du pèlerinage.

*
*

Musique instrumentale. — On ne concevait pas autrefois qu'il pût y avoir fête et solennité à Sainte-Anne sans le concours de la musique instrumentale.

Les Carmes, n'ayant d'exécutants à leur disposition ni dans le village ni dans les localités voisines, faisaient venir jusque de l'Anjou et du Poitou des compagnies ou, comme on disait alors, des écoles de fifres et de hautbois (1).

Les Jésuites, dès leur arrivée, commencèrent par inviter des musiciens d'Auray à leurs fêtes ; et ils ne tardèrent pas à former eux-mêmes « une nombreuse et belle musique (2). »

M. Charil, préoccupé de rétablir à Sainte-Anne les institutions qu'il y avait admirées du temps des Jésuites, en même temps qu'il songeait à remettre

(1) Voir, d'après le P. Hugues de saint François, la description des fêtes au XVII^e siècle.

(2) Mémoires du P. Cuénet.

en honneur les séances académiques, nomma un professeur de musique en 1842 (1). Depuis lors le Petit Séminaire n'a jamais cessé d'avoir sa musique instrumentale ; et à certaines époques on a vu se révéler, parmi les élèves et les maîtres, des exécutants de premier ordre (2).

Les jours de grandes fêtes, elle jouait des marches en procession, et en plein air elle alternait ainsi de la façon la plus heureuse avec les chants liturgiques, suivant le conseil du Psalmiste, qui nous invite à louer le Seigneur au son des trompettes, des tambours et des cymbales.

Au théâtre, elle remplaçait l'orchestre ; mais dans cette salle assez restreinte, c'était pour elle, à cause de la nature de ses instruments, la circonstance la plus ingrate pour se faire entendre !

Pour les fêtes des professeurs, et à chaque visite d'un grand personnage, elle donnait une aubade devant le réfectoire.

(1) Ce premier professeur de musique au Petit Séminaire fut M. Gougard, dont ses anciens élèves ont toujours parlé avec grand éloge.

(2) On n'arriva pas à la perfection du premier coup. Voici comment M. Le Digabel raconte (dans sa Notice biographique sur M. Guillouzo) un épisode de ce qu'il appelle l'ère héroïque de la musique instrumentale : « M. Texier battait la mesure avec vigueur, les manches de la soutane retroussées ; et d'une voix éclatante il lançait à sa troupe des « piano » qui dominaient le bruit des instruments. Le colonel Gémeaux vint les entendre. Au fond de l'enclos, devant l'oratoire de la Vierge, le cercle se forma ; et chacun avait déjà l'embouchure aux lèvres, l'œil fixé sur le maître : « Eh ! bien, mes enfants, qu'allons-nous jouer au colonel ? Voyons, au hasard, prenez le n° 43 ». Depuis huit jours le n° était fixé au pupitre ; mais on avait l'air de le chercher dans la giberne ; et l'on passa derrière le 43 le morceau qui devait suivre, encore au hasard. Le colonel félicita chaudement les jeunes artistes, pendant que M. Texier excusait modestement les débutants de sa troupe. On défila au son d'un pas redoublé ».

Un plaisir impatientement attendu des maîtres comme des élèves, c'étaient les sérénades qu'elle jouait dans l'enclos, et qui doubleraient pour tous le charme des beaux soirs d'été.

Elle accompagnait les élèves en grande promenade, les jours de congé ; dans les localités que l'on traversait, elle communiquait alors au défilé des trois divisions un air de fête, une allure martiale.

Et, par les notes gaies et vibrantes qu'elle jetait dans les airs, elle mettait partout la joie, l'entrain et la vie.

Telle est la place que la musique instrumentale a tenue au Petit Séminaire.

Cette place a-t-elle été trop prépondérante ? Les avis sont partagés.

Voici à ce sujet la réponse d'un juge désintéressé, qui à une longue expérience de la vie de collège unit une compétence musicale incontestable (1).

— « Vous me demandez si la musique instrumentale doit avoir sa place dans un Petit Séminaire ?... Sans la moindre hésitation je réponds : Oui.

« Cette place sera plus ou moins considérable selon que les supérieurs seront plus ou moins partisans de la vie, du mouvement, et de la musique elle-même. A Sainte-Anne en tout cas elle rendait de grands services, elle était même à peu près nécessaire dans les processions.

Et l'auteur continue : « Pour moi, dussé-je passer pour un barbare, je préfère franchement les fanfares et les musiques militaires aux orchestres d'instru-

(1) M. A. Guyot, ancien professeur au Petit Séminaire. — Aucun critique d'art n'a rendu compte de nos fêtes grégoriennes avec une technique plus sûre et un goût plus fin. C'est lui qui a adapté le Propre de Vannes au rythme grégorien ; et Dom Pothier, chargé de reviser le manuscrit, a jugé son œuvre absolument irréprochable.

ments à cordes si prônés par les détracteurs des instruments en cuivre. Je m'étonne que les musico-logues chrétiens n'aient pas signalé plus souvent le caractère sensuel et amollissant de ces sonorités languoureuses, grêles et nasillardes. La musique militaire au contraire a quelque chose de sain, de mâle et de vigoureux, qui convient merveilleusement à nos collèges chrétiens, où il s'agit de former des hommes et non des sensitives. « C'était du bruit ! » disent les adversaires. Oui, mais ce bruit avait l'avantage d'apaiser la nervosité, à certains jours exubérante, de nos Petits Séminaristes ; et, comme c'était un bruit artistique, il y avait profit tout à la fois pour le corps d'abord, puis pour l'esprit. »

CHAPITRE V

HOTES ET VISITEURS

Il ne se passait guère de jour, surtout en été, sans que le Petit Séminaire reçût la visite de quelques hôtes, toujours bien accueillis.

Laïques et prêtres indistinctement venaient s'asseoir à la table des professeurs, qui se dressait dans le réfectoire même des élèves.

On critique parfois cette coutume de faire manger les élèves et les maîtres dans le même local ; et il peut y avoir en effet, à ce rapprochement de deux tables différemment servies, quelques inconvénients (1). Mais ici elle présentait, de l'avis de tous, de réels avantages. Elle donnait aux élèves le plaisir de voir de près les hôtes du Petit Séminaire, et d'accueillir les plus illustres d'entre eux par des applaudissements.

*
**

Visiteurs ordinaires. — C'étaient d'abord les prêtres du diocèse, qui, suivant un usage transmis

(1) Cette coutume de réunir les élèves et les maîtres dans le même réfectoire a existé à Sainte-Anne depuis le départ des Jésuites jusqu'à M. Le Blanc. Et pendant cette période il n'y avait pour la table des professeurs ni estrade ni chaises : quand M^{re} de la Motte venait à Sainte-Anne, c'est sur un simple banc qu'il s'asseyait lui-même. Plus tard les professeurs s'isolèrent des élèves et prirent leur repas dans la pièce qu'on appelait « le salon ». — Mais en 1863 M^{re} Dubreuil imposa de nouveau le réfectoire commun.

par les Jésuites (1), et qui remonte probablement aux Carmes (2), — avaient l'habitude de se présenter au Petit Séminaire sans invitation personnelle, venant ici comme ils allaient dans les presbytères du diocèse, sûrs d'être bien reçus comme ils accueillaien eux-mêmes leurs confrères à l'occasion. Après le dîner, en récréation, les élèves, de quelque division qu'ils fussent, se groupaient autour du prêtre qui les connaissait et qui s'intéressait à eux.

Mais c'était surtout l'évêque du diocèse, qui se considère à juste titre comme chez lui au Petit Séminaire.

M^{sr} de la Motte y venait fréquemment ; et une de ses meilleures joies était de se trouver au milieu de ceux qu'il appelait « ses chers enfants ».

M^{sr} Bétel, qui était un ancien élève de la maison, continua ces habitudes familières. Il aimait à voir les élèves former cercle autour de lui ; et, avec un enjouement qui charmait les auditeurs, il racontait volontiers des aventures amusantes de son temps d'écolier. Lorsqu'il amenait à Sainte-Anne quelques-uns de ses collègues, il se plaisait à leur faire les honneurs de la récréation.

Ces conversations, soit avec les évêques, soit avec les prêtres de leur paroisse, laissaient aux jeunes séminaristes l'idée encourageante qu'ils n'étaient pas des étrangers dans la famille sacerdotale.

*
**

Les Missionnaires. — Une des visites le plus vivement désirées était celle des missionnaires.

(2) *Mémoire du P. Cuénel.*

(3) Dans certaines solennités, tout au moins, les Carmes invitaient à leur table les prêtres qui conduisaient les processions et certains personnages laïques ; parfois même les dames y étaient admises.

On se réunissait à la chapelle pour les entendre ; et leur parole était écoutée avec une religieuse attention.

Dans leurs récits il y avait d'abord l'attrait de l'inconnu ; ils évoquaient des contrées lointaines, des milieux étranges, des races déchues et malheureuses : il y avait l'appel au dévouement qu'une âme bien née ne peut manquer de comprendre. Il y avait surtout la prédication vivante de ces héros, qui avaient tout quitté pour sauver des âmes, et en qui rayonnait la personnification même du sacrifice.

Ces visites sont assurément à l'origine des nombreuses vocations de missionnaires que le Petit Séminaire de Sainte-Anne a enregistrées de tout temps. Mais quel qu'en fût le résultat au point de vue de la vocation, elles avaient l'inappréciable avantage d'entretenir la flamme du dévouement et de l'apostolat dans cette jeunesse ardente éprise d'idéal (1).

*
**

Les prélats. — Il est impossible de les mentionner tous. Mais il en est parmi eux dont le souvenir a été particulièrement gardé :

M^{sr} Parisis, l'un des plus illustres défenseurs de la liberté d'enseignement, l'évêque le plus en vue de l'Eglise de France à cette époque et qui tenait son mandat de député des électeurs morbihannais (2) ;

(1) On a entendu parfois des missionnaires vanter les charmes et les avantages matériels du pays qu'ils évangélisaient. Et leur parole ne trouvait aucun écho, les élèves étant bien convaincus que, s'il fallait se placer à ce point de vue, aucun pays au monde n'était préférable au leur.

D'autres faisaient un appel direct au sacrifice, et il était rare que leur appel ne fût pas entendu.

(2) En 1851, au cours d'une visite à ses anciens électeurs du Morbihan, M^{sr} Parisis s'arrêta au Petit Séminaire de Sainte-Anne. On se réunit pour le fêter. Or il avisa dans le groupe des

Le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen qui a joué un rôle important en diverses négociations politiques et religieuses (1);

Les cardinaux de Rennes, M^{gr} Godefroy Saint-Marc, le premier métropolitain de Bretagne, M^{gr} Place, M^{gr} Labouré, M^{gr} Dubourg, qui a prêché en langue bretonne devant les pèlerins;

Le cardinal Coullié, évêque d'Orléans, puis archevêque de Lyon et primat des Gaules, un des pèlerins les plus dévots à Sainte-Anne;

Le cardinal Lavigerie, qui avait obtenu pour ses Religieux l'honneur d'être les gardiens de la basilique de Sainte-Anne à Jérusalem;

Le cardinal Mermillod, évêque de Genève, contraint de séjourner en dehors de son diocèse, et qui signait : *episcopus exul*;

M^{gr} Ridet, vicaire apostolique de la Corée, et confesseur de la Foi. Son passage au Petit Séminaire en 1883 fut l'occasion d'une fête très touchante, où M. Nicol, le poète de Sainte-Anne, fit chanter devant l'évêque martyr, un poème rappelant ses épreuves (2);

M^{gr} Freppel, qui prêcha le panégyrique de Sainte-Anne, à la cérémonie du couronnement en 1868;

M^{gr} Fournier, à la parole entraînant, et dont le

soutanes ecclésiastiques le crucifix des religieux de Ploërmel. Renseignement pris, il alla droit au Frère : « Je n'avais pas encore vu, dit-il, de fils de M. de la Mennais, et je suis bien aise d'en rencontrer un aujourd'hui, afin de lui exprimer l'estime que je professe pour sa Congrégation » (*Vie de J.-M. de la Mennais, par Laveille, II*).

(1) Quand il vint au Petit Séminaire, le petit élève de philosophie, chargé de le complimenter suivant l'usage, en se trouvant en présence de ce personnage de grande stature, de physionomie austère, vêtu de rouge, fut si ému que, pris de peur, il jeta son discours aux pieds du cardinal, et alla se cacher parmi ses condisciples.

(2) Cf. *Semaine Religieuse* 1883, p. 243.

discours à la Scala Sancta en 1872, devint si vite un dialogue entre l'orateur et les pèlerins;

M^{gr} de Ségur, l'un des amis les plus vénérés du Petit Séminaire et du Pèlerinage. Il a écrit une histoire des « Merveilles de Sainte-Anne d'Auray »; il a prêché de fréquentes retraites aux élèves; et ceux d'entre eux qui ont eu le privilège de se confesser à lui, ont pu constater que ce prêtre aveugle était un directeur clairvoyant. Son apostolat a été à Sainte-Anne ce qu'il fut à Montmorillon; « ses retraites spirituelles y sont demeurées célèbres; chacune d'elles était comme un coup de soleil sur cette moisson qu'elle mûrissait » (1);

M^{gr} d'Hulst, appelé de son temps « le premier prêtre de France », et qui a prêché à deux reprises aux fêtes du Pèlerinage;

Dom Couturier, deuxième abbé de Solesmes;

M^{gr} Le Joubioux, professeur de seconde au Petit Séminaire au départ des Jésuites. C'était un des amis de Brizeux et le compatriote de Rio, le célèbre auteur de *l'Art chrétien*; et du reste fin littérateur et poète lui-même. Devenu aveugle à la fin de sa vie, et venu à Sainte-Anne pour une dernière visite, il récita au réfectoire, avec une diction remarquable, *l'Aveugle* d'André Chénier; à l'émotion de sa voix, on sentait qu'en racontant la détresse du poète aveugle, c'était autant à lui-même qu'à Homère qu'il pensait. Et la scène produisit, sur les maîtres comme sur les élèves, une profonde impression;

Le nonce M^{gr} Lorenzelli, qui installa solennellement M. Rio, comme supérieur du Petit-Séminaire.

(1) *Histoire du Petit Séminaire de Montmorillon*.

M^{gr} de Ségur passait quelques semaines, tous les ans, au château de Kermadio en Pluneret, chez M. Fresneau son beau-frère. Il a voulu être enterré dans le cimetière de cette paroisse, où se trouvaient déjà les restes de sa mère.

Les laïques illustres. — Le Petit Séminaire a vu passer les principales notabilités catholiques du XIX^e siècle : écrivains, journalistes, orateurs, généraux...

Montalembert, Ozanam, Rio y vinrent ensemble et y séjournèrent quelques jours, à l'époque où ils faisaient leur excursion dans le Morbihan.

Louis Veuillot y vint seul, et en dehors des fêtes : « Je tiens à aller à Sainte Anne, avait-il dit, mais je n'ai aucun désir de voir les pèlerins... Je suis comme notre ami Donoso Cortès, je ne m'édifie jamais dans la foule. Je m'arrangerai très bien de ne voir à Sainte-Anne d'autre pèlerin que moi-même⁽¹⁾ ». Mais d'après son propre aveu on devine sa joie de s'y trouver : « Quand je passe devant un Petit Séminaire, disait-il, tout mon sang se remue et se réjouit dans mon cœur ; mon sang chrétien, mon sang français. On y fait des hommes, plus que des hommes, des chrétiens ! plus que des chrétiens, puisque beaucoup de ces enfants élevés ici seront prêtres... Un prêtre, un prêtre, il n'en faut qu'un ça et là pour tout maintenir »⁽²⁾.

Nettement, auteur estimé de plusieurs ouvrages sur la Bretagne, a consigné lui-même le souvenir de son passage à Sainte-Anne en 1860.

Léon Gauthier, membre de l'Institut, qui a raconté lui-même une des grandes fêtes du pèlerinage.

Les généraux Sonis, Charette et Cathelineau : les trois héros catholiques de la guerre de 1870.

Charette ne dédaignait pas de parler aux élèves : son nom, sa forte carrure, son costume si décoratif

(1) Lettre de juillet 1854.

(2) Ces paroles, écrites à propos d'un Petit Séminaire, sont tirées des *Historiettes et Fantaisies*.

de zouave pontifical, son verbe militaire qui procédait par saillies, tout dans sa personne était de nature à impressionner vivement ses jeunes auditeurs.

Sonis ne parlait pas ; mais quand on apercevait, dans les corridors de la maison ou dans les avenues du parc, le héros mutilé de Loigny, il produisait sans le savoir une impression plus profonde encore que son compagnon d'armes de Patay.

L'amiral de Cuverville, le conquérant du Dahomey, a adressé plusieurs fois aux élèves des allocutions vibrantes de foi et de patriotisme.

M. de Rorthais, préfet du Morbihan, renouvelant une tradition inaugurée par un de ses prédécesseurs M. de Chazelles, présida en 1873 la distribution des prix en grand uniforme. Devant l'évêque et la nombreuse assistance, il déclara fièrement que la France, pour se relever, avait besoin de revenir à ses traditions religieuses dont la Bretagne et la Vendée avaient donné jadis un si magnifique exemple.

De tous les laïques qui sont venus à Sainte-Anne, M. de Mun était le mieux fait pour provoquer l'enthousiasme des élèves. La première fois qu'il parut devant eux, avec son brillant costume d'officier de cuirassiers, la vue seule de sa personne exerça sur eux sa puissance de séduction ordinaire ; mais, quand il prit la parole, son éloquence produisit encore incomparablement plus d'impression que son uniforme et sa belle prestance.

Quelques années plus tard, à la suite de circonstances où l'évêque de Vannes crut voir une divergence entre sa propre attitude politique et celle de l'orateur catholique, devenu député du Morbihan, M. de Mun se vit fermer les portes du Séminaire ; et, il l'a dit lui-même, ce fut une des grandes douleurs de sa vie.

Il n'était pas de ceux qui gardent rancune, et lorsque M^{sr} Duparc, nommé évêque de Quimper, fut sacré à Sainte-Anne, M. de Mun, qui représentait alors le Finistère au Parlement, y prononça un toast où vibrerait sa foi et son éloquence dans un poème en l'honneur de la Bretagne (1).

*
* *

Y a-t-il beaucoup de maisons ecclésiastiques en France où les élèves aient eu l'avantage de voir si fréquemment au milieu d'eux des personnages aussi illustres ?...

Et nous sommes loin d'avoir épuisé la liste : chaque année passent à Sainte-Anne des notabilités de toutes sortes, des évêques, des hommes politiques, des artistes, des hommes d'œuvres (2).

Sans doute ce qui les attire, c'est le pèlerinage ; mais le Petit Séminaire, dont ils sont les hôtes, a l'occasion aussi de les présenter à ses élèves. Et d'être en contact avec ces évêques, ces missionnaires, ces sénateurs, ces députés, ces écrivains..., cela donnait aux Petits Séminaristes une grande idée du pèlerinage capable d'exercer une attraction si grande, et de la vocation ecclésiastique dont ces pèlerins leur parlait avec des accents si pénétrants.

(1) Nous n'avons pas à citer ici les visites de Napoléon III et de Mac-Mahon, dont nous avons parlé ailleurs.

(2) Citons ici à titre documentaire, bien qu'elle n'ait eu lieu qu'en 1919, la cérémonie du 26 juillet, où les représentants catholiques du Morbihan, sénateurs et députés réunis à la *Scala Sancta*, firent, au nom de leurs électeurs, un acte de consécration au Sacré-Cœur de Jésus.

CHAPITRE VI PIÉTÉ ET CHARITÉ

1^o PIÉTÉ.

Pour préparer dans le jeune séminariste le futur prêtre que l'on doit toujours voir en lui, on procédait avec méthode d'une façon graduelle ; et, sans tomber dans l'exclusivisme, on s'efforçait de donner à chaque âge la formation qu'il était le plus apte à recevoir.

Chez les petits, on cherchait surtout à développer les qualités naturelles ; sincérité, loyauté, modestie, etc...

Chez les moyens, on se préoccupait principalement de greffer sur les qualités naturelles les vertus chrétiennes, et d'éclairer la piété.

Chez les grands, il était déjà temps de faire entrevoir l'idéal de la vie du prêtre dans l'esprit du sacrifice et d'apostolat.

Et c'est ainsi qu'en se résignant à subir quelque perte à chacune des étapes, on les acheminait peu à peu vers le Grand Séminaire.

A quels moyens avait-on recours pour préparer ainsi successivement en eux l'homme, le chrétien, le prêtre ?

Il y avait d'abord les dévotions et diverses pratiques de piété : dévotion envers sainte Anne, que tous les jeunes Bretons ont déjà dans le cœur avant

d'arriver au Petit Séminaire, et qu'ils gardent toute leur vie ; — dévotion envers les Saints Anges ; — dévotion envers la Très Sainte Vierge ; — enfin dévotion envers Notre-Seigneur.

On conçoit que le culte de Notre-Seigneur prime tous les autres surtout ici, et qu'il tienne une place importante dans les exercices de la journée : à Sainte-Anne c'était la messe quotidienne, avec des chants bien appropriés (1), c'étaient la communion et l'adoration du Saint-Sacrement, c'était la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus...

La dévotion au Sacré-Cœur, établie déjà au Petit Séminaire par les Jésuites, trouva ici un terrain bien préparé pour y fleurir, au cours des dernières années, comme dans tout l'univers catholique (2).

Quant à la pratique de la communion, elle a traversé diverses vicissitudes : florissante au temps des Jésuites, elle a subi entre 1830 et 1840 un fléchissement considérable sous l'influence janséniste qui sévissait dans tout le diocèse pendant cette période. Un fait caractéristique raconté par M. Kerdaffrec nous fait deviner ce qui se passait à Sainte-Anne : « Au Grand Séminaire nous étions trois amis ; l'un de nous obtint la faveur de communier à la Toussaint, l'autre à Noël, moi à Pâques seulement. » (3) La réaction

(1) Le chant des cantiques, qui est déjà une prière, marque un progrès par rapport à l'attitude silencieuse des fidèles qui ne lisent ni ne prient. Mais le chant ininterrompu est lui-même une méthode imparfaite, aussi défectueuse que la récitation continue du chapelet : dans l'un et l'autre cas les élèves demeurent trop étrangers au sacrifice. La méthode parfaite serait que le chant ou la lecture les associât aussi intimement que possible aux actes liturgiques.

(2) Dans les deux chapelles intérieures, l'ancienne et la nouvelle, il y avait une statue du Sacré-Cœur.

(3) Dans le diocèse de Besançon, les certificats donnés aux élèves qui entrent au Grand Séminaire (vers 1820) constatent qu'un tel communie 3 ou 4 fois l'an, que tel autre communie à

fut lente à se produire. Vers 1855 les meilleurs élèves ne communiaient guère qu'une fois par mois (1). C'est à partir de 1870 qu'elle s'est fait principalement sentir, sous l'influence de M^{gr} de Ségur, non sans rencontrer d'ailleurs de vives oppositions de la part de certains prédicateurs de retraites, réfractaires à l'esprit nouveau. Dans les derniers temps un groupe considérable d'élèves communiait plusieurs fois par semaine (2).

A la même époque les élèves de la première division furent autorisés à quitter la cour pendant la récréation de midi, pour aller faire un quart d'heure d'adoration dans la chapelle intérieure (3).

Aux exercices de piété devait s'ajouter nécessairement la direction donnée par les maîtres, et elle se faisait sentir de différentes façons.

Il y avait la formation individuelle, que l'élève

Pâques, que tel autre enfin n'a pas fait ses Pâques depuis plusieurs années (*Le Petit Séminaire de Luxeuil*, p. 56).

(1) Témoignage de M. Le Grand, ancien curé de Port-Louis. Il attribue « l'anémie spirituelle » qui, d'après lui, régnait alors au Petit Séminaire, 1° à la rareté des communions, (on se confessait une fois par mois, et chaque absolution ne comportait qu'une communion) ; 2° à la négligence des moyens de formation spirituelle que la Congrégation met à la disposition de son directeur.

(2) Au culte de Notre-Seigneur se rattachait une pratique que l'on ne songeait pas à remarquer dans la maison, tellement elle semblait naturelle. Un prêtre étranger, voyant un élève se signer en passant dans le corridor devant le calvaire du cloître, demandait à un professeur : « Est-ce que vos élèves se signent tous ainsi devant la croix ? — Oui tous ! — on ne voit pas cela chez nous. »

(3) Aux lecteurs contemporains, surpris peut-être que nous signalions ici comme un grand progrès des pratiques si éloignées encore de l'idéal qu'ils voient actuellement réalisé, nous rappellerons qu'il y a loin de la rigueur janséniste au régime instauré par Pie X, et qu'il y avait de longues étapes à franchir sur cette route si encombrée de préjugés et de routine.

recevait de son directeur soit au confessionnal, soit dans les entretiens particuliers.

Il y avait la formation collective ; celle-ci était donnée soit par une courte lecture à l'étude du matin, en guise de méditation, soit par des causeries du supérieur, faites de loin en loin à la chapelle après la prière du soir, soit enfin par les sermons des professeurs, qui prêchaient à tour de rôle, mais sans programme imposé, et par là même sans suite.

Ces allocutions, auxquelles assistaient tous les élèves à la fois, étaient généralement trop élevées pour les petits et insuffisantes pour les grands. Il eût été plus rationnel de sectionner les élèves de manière à procurer à chaque catégorie d'enfants une direction appropriée à leur âge (1). En outre, il ne semble pas qu'il soit exagéré de faire chaque soir aux élèves des hautes classes une causerie ou bien une lecture commentée, où l'on trouve naturellement l'occasion de signaler, suivant l'opportunité des circonstances, le défaut à combattre ou la vertu à pratiquer.

Il y avait aussi la formation d'une élite, qui était l'œuvre spéciale de la Congrégation.

*
**

La Congrégation. — Le supérieur du Petit Séminaire écrivait à l'évêque en 1818. « Nous avons parmi nos élèves une congrégation de la Sainte-Vierge, qui fait le plus grand bien ; on n'y admet que des élèves irréprochables : ils sont une quarantaine » (2).

(1) Ce sectionnement, utile pour les différents exercices spirituels de l'année, s'impose comme une vraie nécessité pour les retraites de rentrée et de sortie. Il ne se faisait pas à Sainte-Anne ; aussi a-t-on vu des prédicateurs se rendre à l'étude pour y compléter la formation des Grands avec des conseils particuliers qu'il n'avait pu leur donner à la chapelle.

(2) P. Cuénet : Lettre du 29 mars (*Archives de Cantorbéry*).

L'institution fut maintenue après le départ des Jésuites.

On se rappelle ce que la « Congrégation » suscita de suspicion et de haine, au temps même où les Jésuites se trouvaient à Sainte-Anne, parmi les Libéraux qui voulaient y voir à tout prix une société secrète à tendances politiques. Même après leur victoire de 1830, ils ne désarmèrent pas à son égard.

Un rapport de police, relatif au Petit Séminaire de Sainte-Anne, nous fait entrevoir quels fantômes pouvaient hanter l'imagination de ces gens toujours à l'affût d'une conspiration (1).

Les faits que l'enquête a notés sont tous à peu près exacts ; mais le lecteur n'aura pas de peine à y voir comment un esprit prévenu peut déformer les choses les plus inoffensives... « Je me suis procuré quelques renseignements particuliers sur ce qu'on appelle la congrégation du Petit Séminaire d'Auray ; c'est une association d'écoliers et de maîtres, ayant à part ses règles, sa discipline, en un mot une organisation spéciale. Elle est dans son principe purement religieuse, mais tout porte à croire que ceux qui en font partie au collège doivent être disposés à s'affilier plus tard à l'Association qui, sous le même nom, a exercé sur les affaires du Gouvernement déchu une influence qu'elle cherche à ressaisir encore aujourd'hui.

« La moitié au moins des élèves du Petit Séminaire fait partie de la congrégation. Les élèves qui ne demandent pas à en faire partie, et ceux qui, après s'être présentés n'ont pas été admis, ne sont pas bien vus des chefs de l'établissement. Le préfet, les assistants, les conseillers sont tenus de surveiller sévèrement tous les membres de la congrégation. Si l'un d'eux apprend quelque chose de répréhensible sur

(1) Voir, dans la Première partie, le chapitre des Ordonnances.

le compte d'un congréganiste, il doit faire un rapport au Conseil, qui délibère, mais toujours en secret, et jamais l'accusé ne peut être admis à se justifier; le plus souvent même on lui laisse ignorer le motif pour lequel on le punit. L'arrêt de la condamnation lui est notifié en présence de toute la congrégation.

« La personne qui a donné les détails dont est extrait ce qui précède, ne doute pas que la manifestation d'opinions libérales de la part d'un congréganiste ne soit un motif plus que suffisant pour être déferé au Conseil et encourir sa condamnation... Tous les élèves du Petit Séminaire sont soumis, au profit de la congrégation, à une sorte d'impôt, destiné, dit-on, à l'entretien de la chapelle (1) ».

Un policier qui aurait découvert une organisation secrète et vraiment dangereuse pour le Régime, ne se serait pas servi d'une terminologie différente de celle que nous voyons ici.

Il y en a qui s'étonnent qu'il y ait une congrégation dans un Petit Séminaire.

Que l'on établisse, disent-ils, une congrégation dans un collège ecclésiastique ordinaire où les élèves ne manifestent pas tous les mêmes dispositions pour la piété, on le comprend; les associations de ce genre sont faites pour une élite. Mais au Petit Séminaire peut-il y avoir des élèves en dehors de l'élite?...

(1) *Archives nationales* : Fⁿ 63245.

Le rapport de police ajoute : « Quoique ces détails un peu minutieux semblent sortir du plan de ce rapport, j'ai cru ne devoir pas les omettre : ils représentent fidèlement ce qui se passe dans les congrégations des autres Petits Séminaires, car toutes sont organisées suivant les mêmes règles, celles qu'avaient adoptées les Jésuites, premiers introduceurs de ces associations dans nos écoles, sous le Gouvernement précédent, »

Il est certain que, dans un Petit Séminaire vraiment digne de ce nom, les élèves sont des sujets de choix, et qu'ils doivent avoir tous une tendre piété pour la Sainte Vierge. Mais pourquoi dans ce milieu privilégié n'y aurait-il pas encore une élite supérieure ?

Si les exercices de la congrégation faisaient partie du règlement ordinaire de la maison, et groupaient tous les élèves indistinctement, la dévotion à la Sainte Vierge n'y aurait pas de relief, et ne provoquerait pas d'efforts particuliers. Si au contraire on n'y admet que les meilleurs, s'il faut justifier d'une certaine supériorité pour y entrer, les congréganistes seront obligés, à leur propres yeux comme aux yeux de leurs condisciples, de se tenir à un niveau plus élevé et à une régularité plus exemplaire (1).

A Sainte-Anne, c'était un honneur ambitionné de faire partie de la congrégation. — Outre qu'à l'époque de la crise le jeune homme bien né sent le besoin de mettre sa vertu sous la protection spéciale de la Sainte Vierge, il est instinctivement attiré vers cette physionomie idéale où s'incarnent toutes les noblesses et toutes les puretés du christianisme. Aussi, à Sainte-Anne, à mesure qu'on approchait de la fin de ses études, l'on éprouvait de plus en plus le désir de se confier plus intimement à son cœur maternel, et peu d'élèves quittaient la maison sans avoir obtenu le diplôme de congréganiste.

La congrégation a-t-elle toujours produit les heureux effets qu'on était en droit d'en attendre ?

L'influence d'une telle institution dépend du direc-

(1) « Pour en faire partie, il faut unir dans un degré éminent le travail et la piété, en un mot être exemplaire en tout » (*Ratio Studiorum*);

teur qui en est l'âme, et des dignitaires qui en occupent les charges.

Au premier il appartient de présider les exercices, et, par des causeries bien adaptées aux circonstances, d'éclairer la piété des élèves : rôle important, qui exige de la méthode et un enseignement suivi (1).

Au préfet, aux assistants, aux conseillers, il appartient, d'autre part, d'exercer autour d'eux l'apostolat dont on aura su leur communiquer les procédés et le zèle. Le droit d'intervenir et de donner des conseils leur était généralement reconnu, pour peu qu'ils se montrassent dignes de la charge dont ils étaient investis ; et leur autorité personnelle était d'autant moins contestée, qu'elle avait été consacrée par les suffrages de leurs condisciples. On en cite même qui ont joui d'un tel prestige qu'ils ont pu intervenir parfois de la façon la plus opportune, en faveur du bon ordre et de la discipline. Et ainsi une institution qui a pour but spécial de développer la piété d'une élite, peut arriver, à condition de fonctionner normalement, à exercer une influence salutaire sur tout le monde.

Les fêtes. — Il y avait une fête de congrégation dans chaque trimestre : et l'époque en était déterminée par la dévotion locale : le 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception, le 7 mars et le 26 juillet.

Une des caractéristiques de ces cérémonies, qui n'est pas faite d'ailleurs pour étonner dans un Petit Séminaire, c'est qu'on y convoquait tous les élèves : c'est en public que les nouveaux congréganistes se

(1) Quelqu'un a fait remarquer avec raison qu'une « réunion de congrégation n'est pas simplement une récitation d'office, c'est aussi une classe de spiritualité ».

consacraient au service de la Sainte Vierge, et que les nouveaux dignitaires recevaient l'investiture de leurs fonctions.

Le pèlerinage. — Les paroisses et les collèges des environs viennent en pèlerinage accomplir leurs dévotions à Sainte-Anne d'Auray ; mais les élèves où iront-ils eux-mêmes en pèlerinage ?

Il y a dans le voisinage deux chapelles qui semblaient bien désignées pour des rendez-vous de ce genre : Sainte-Avoie et Saint-Quirin.

L'une, située au bord de la rivière des Salles, dans un site très pittoresque, attire les visiteurs par le caractère de son architecture, par les sculptures de son jubé, et par sa pierre légendaire sur laquelle la sainte aurait, dit-on, passé d'Angleterre en Armorique.

L'autre, plus rapprochée et moins connue de nos jours, avait autrefois une célébrité plus grande encore : on y venait même des diocèses voisins (1). — Avec Beléan en Plœren, Kerdroguen en Colpo, Sainte-Brigitte en Landévant, c'était l'une des chapelles où les représentations populaires étaient le plus en honneur (2). Ce dernier pèlerinage avait perdu complètement sa vogue dans les dernières années.

(1) Cf. les archives paroissiales de Brech.

(2) Le plus connu des Mystères représentés à Saint-Quirin était celui de l'*Enfant Prodigue*, dont le libretto est considéré comme le plus parfait de ceux qu'on jouait alors dans le dialecte de Vannes.

Quelques particularités de la représentation sont demeurées longtemps dans la mémoire populaire : le *Prodigue*, qu'on avait vu partir à cheval, dans toute la joie de l'indépendance, allait se désaltérer à l'entrée de la ville d'Auray. La distance à parcourir était calculée d'après le temps que devait durer son absence de la pièce. Et lorsqu'il revenait, à pied, avec des vêtements en lambeaux et l'attitude piteuse, les enfants, montés

Le pèlerinage était à la fois un acte de piété et une promenade d'agrément : on partait de belle heure dans toute la fraîcheur d'une matinée radieuse. On voyageait avec un recueillement qu'entretenaient des prières récitées par intervalles. A l'entrée du hameau la procession se formait ; et c'est au chant des litanies que les pèlerins entraient dans la chapelle. Après la messe, où tout le monde avait communie, ils déjeunaient sous les arbres dans le verger, rassemblés par groupes autour des pots rustiques où ils puisaient un lait pur et savoureux. Puis on excursionnait en toute liberté dans les environs, sous la direction d'un dignitaire jusqu'à midi. Et, s'il y a eu parfois des accrocs à la discipline, on les attribuait à la gaminerie de tel ou tel écolier égaré dans la congrégation, et l'on n'a jamais songé à restreindre pour cela un privilège qui était un hommage rendu à la conscience et au bon esprit des congréganistes.

L'excursion recommençait l'après-midi ; vers 4 h., les différents groupes se retrouvaient soit à Pluneret, soit à la Chartreuse : là on assistait à une bénédiction solennelle ; et, avant de reprendre le chemin de Sainte-Anne, on prenait une collation agrémentée de fruits dans un champ voisin. En route on récitait le chapelet comme le matin ; et le pèlerinage se terminait à la basilique par le chant du *Magnificat* (1).

A côté de la congrégation de la Sainte Vierge il y avait pour les classes inférieures la congrégation des Saints-Anges : celle-ci n'avait pas la même impor-

dans les arbres pour guetter son retour s'écriaient : « Le voilà, le voilà, il arrive ! »

On montre encore dans la chapelle le fauteuil où le recteur de la paroisse prenait place sur la scène, à la manière des marquis du XVII^e siècle.

(1) De précieuses indications nous ont été fournies pour ce chapitre par M. Rio, ancien directeur de la congrégation,

tance que la première, mais elle avait l'avantage de grouper l'élite des petits ; et elle aussi exerçait autour d'elle, quoique dans une mesure plus restreinte, une salubre influence.

Ses principales fêtes étaient celles de saint Michel au mois de mai et celle de saint Stanislas Kostka en novembre. Son pèlerinage avait lieu le même jour que celui de la Sainte Vierge, mais dans une chapelle différente : la messe se disait tantôt à Pluneret, tantôt à Saint-Goustan.

Ici pourquoi ne pas rappeler une scène dont aucun écolier n'a perdu le souvenir ? — Elle se passait au moment où les congréganistes rejoignaient leurs condisciples en récréation.

Ceux-ci avaient eu aussi leur congé et leur promenade, mais dans des conditions inférieures.

Alors éclatait chez eux le dépit, moins encore d'avoir été frustrés de certaines faveurs, que d'avoir été isolés pendant la journée entière. Et, si leur surveillance avait eu la faiblesse de leur accorder, dans le courant de la journée, des avantages un peu exceptionnels, ils venaient à qui mieux mieux affirmer aux congréganistes qu'ils avaient eu eux-mêmes beaucoup de plaisir, et qu'ils n'avaient rien à envier aux autres. Mais leurs lazzis ne donnaient pas le change sur leurs véritables sentiments : au fond ils souffraient de n'avoir pas figuré parmi l'élite du Petit Séminaire. Et si les congréganistes, ayant conscience d'accomplir un pèlerinage pieux, avaient senti le besoin ce jour-là de devenir meilleurs, les autres, par réaction, se croyaient obligés de paraître moins bons, justifiant ainsi le qualificatif plaisant qu'on ne faisait pas faute de leur appliquer : *Et ab hædis me sequestra*.

Il y avait en ce moment dans la cour comme une droite et une gauche. Mais cette opposition, toute de

surface, n'altérerait en rien la camaraderie qui régnait entre les élèves ; et, dès le lendemain, tout était oublié.

2. — CHARITÉ.

De tout temps le couvent de Sainte-Anne s'est intéressé au soulagement des pauvres (1).

A l'époque des Jésuites les congréganistes avaient le privilège de distribuer les secours aux pauvres, et ils se faisaient en outre les catéchistes volontaires des petits enfants (2).

La tradition se maintint pendant la période suivante : « quelques élèves étaient désignés chaque semaine pour distribuer, à la porte de l'établissement, les restes du repas aux pauvres du village (3) ».

M. Kerdaffrec songea à opérer une réforme importante à ce sujet. S'il avait pu donner suite à son projet, il aurait écarté du village, avec l'aide de la police, les mendiants de profession ; et le Petit Séminaire serait venu en aide aux familles nécessiteuses par une œuvre d'assistance bien organisée : il était alors sous l'influence des idées d'Ozanam.

Mais ce n'est que du temps de M. Le Guen que la

(1) Consulter l'*Histoire des Carmes*, et le chapitre des *Mendiants* dans les volumes précédents.

(2) « Nous avons parmi nos élèves une congrégation de la Sainte Vierge qui fait le plus grand bien. On n'y admet que des élèves irréprochables. Ils sont une quarantaine. Ils amassent et distribuent aux portes, et aussi dans les maisons de la campagne, d'abondantes aumônes chaque semaine ; chaque jour ils font le catéchisme aux petits paysans ; et parmi leurs condisciples ce sont de vrais apôtres. C'est attendrissant de voir des enfants de très bonne famille acheter des fruits de leurs épargnes, porter sur leurs épaules des sacs de pain, et dans leurs mains des seaux de soupe, et cela au loin..... » (*Lettre du P. Guénet, mars 1818 : arch. de Cantorbéry*).

(3) Note transmise par M. Le Grand.

Conférence de saint Vincent de Paul fut régulièrement constituée en 1882 (1).

La Conférence se recrutait parmi les congréganistes ; elle comprenait une douzaine de philosophes auxquels on adjoignait quelques rhétoriciens, chargés de transmettre les traditions aux conférenciers de l'année suivante.

Chaque dimanche, pendant la longue récréation de 4 à 5 heures, les sociétaires se rendaient, par groupes et accompagnés d'un maître, dans les familles qui leur avaient été assignées ; et ils passaient ainsi des moments agréables avec les bonnes gens qu'ils reconfortaient de leurs paroles (2).

Ils arrivaient copieusement pourvus de petits pains très appréciés des enfants. Et ces petits pains étaient eux-mêmes le fruit du sacrifice : à 4 heures, en rentrant en récréation, les élèves trouvaient devant eux une corbeille où ils puisaient le pain de leur collation, et une autre où ils pouvaient le déposer en faveur des enfants pauvres.

Du reste, cette friandise n'était accordée qu'à bon

(1) M. René Galles, intendant militaire en retraite, fut chargé de lui souhaiter la bienvenue au nom du comité central. De son allocution nous détachons cette phrase : « Un simple refus, a dit Massillon, est moins accablant qu'une charité farouche. N'oubliez jamais, mes jeunes confrères, ce judicieux conseil ; et laissez-moi d'un mot le compléter encore : faites sourire votre aumône, et le Bon Dieu vous sourira. »

(2) Un des premiers assistés de la conférence était le bonhomme Stévan ; c'était un charme de causer avec lui, et il nous faisait des réparties naïves et spirituelles, dont je veux rappeler une ici. Un jour qu'il parlait de sa mort sans doute prochaine (il avait 80 ans) : « Ah ! Stévan, lui dis-je en souriant, vous avez grand'hâte d'aller en paradis, et je crois que vous êtes en bon chemin pour y aller ; mais une fois rendu là-bas, comment ferez-vous ? Vous ne connaissez pas le latin que l'on parle à l'église ; vous ne savez pas le français qu'on apprend à l'école !... » — Oh ! répliqua-t-il, je ne serai pas embarrassé : j'irai trouver sainte Anne ; celle-là du moins saura me comprendre, car elle est du pays. »

escient ; il fallait la mériter, en récitant correctement sa prière ou en apprenant la leçon de catéchisme indiquée huit jours à l'avance.

La caisse de la Conférence s'alimentait d'abord par la quête de chaque réunion : le principe de la charité étant que l'on commence par donner du sien pour ne pas se borner à être le simple commissionnaire des autres. En outre, tous les mois, deux membres de la Conférence allaient dans chaque division recueillir des offrandes au nom des pauvres ; et c'était un plaisir pour les maîtres de se servir eux-mêmes des élèves pour faire leurs charités. Enfin, une fois par an, pendant l'été, on organisait une tombola au profit de la Conférence.

Aux réunions hebdomadaires le directeur développait les principes chrétiens de la charité. Et peu à peu, dans ce groupe de jeunes gens intelligents et généreux, le programme s'élargissait, et l'on en vint à envisager le rôle social de la charité, en dehors même de la vie écolière. Les séances se transformaient ainsi en cercle d'étude où les élèves s'initiaient heureusement aux questions qui étaient à l'ordre du jour. Mais on n'oubliait jamais de leur rappeler que le premier devoir qui s'imposait à eux était de faire la charité du bon exemple à leurs condisciples (1).

L'assemblée annuelle des trois Conférences d'Auray, du village et du Petit Séminaire, avec rapports des secrétaires, se tenait au parloir en présence de tous les élèves de la grande division.

Au mois de juillet avaient lieu les grandes assises des Conférences de Bretagne. Le rapporteur général, choisi pour sa situation officielle ou pour son talent,

décrivait le fonctionnement de la Société dans les cinq diocèses ; et cette réunion accroissait encore le zèle des jeunes conférenciers, en même temps que leur admiration pour l'œuvre dont ils faisaient partie (1).

(1) L'abbé H. Morice rappelle ainsi les impressions qu'il a gardées de la Conférence : « Un grand avantage de cette œuvre était d'arracher les élèves à leur égoïsme ; dans une maison où ils voient tout le monde travailler pour eux, et où ils trouvent à heure fixe leur repas préparé, ils ne se doutent pas de la peine que l'on a à gagner sa vie. La Conférence leur apprend le prix de ce pain qu'ils gaspillent : ce pain qu'ils jettent, quand ils n'ont pas d'appétit, peut calmer la faim d'un pauvre, ces morceaux de bois qui traînent dans la cour peuvent réchauffer un foyer d'indigent... Les visites aux pauvres et les causeries du directeur m'ont révélé bien des choses. »

(1) Nous avons reçu pour ce chapitre des renseignements de MM. Paul Le Veux et H. Le Roux.

CHAPITRE VII

LES ADIEUX. — LA FÊTE DU RETOUR. — LA RÉUNION DES ANCIENS

I

LES ADIEUX

Si l'heure des vacances sonne joyeusement aux oreilles des élèves, il en est pourtant qui ne l'entendent pas sans quelque mélancolie : ce sont les philosophes.

Bien des fois, au cours de leurs années d'études, ils avaient soupiré après le moment où, devenus grands à leur tour, ils quitteraient la maison, après en avoir fini avec la série monotone des leçons et des devoirs. Aujourd'hui qu'il sont arrivés au terme, je ne sais quelle angoisse leur serre le cœur : ils vont s'en aller ; mais ils sentent confusément que quelque chose d'eux reste dans cette maison où ils ont si longtemps vécu.

C'est ici que plusieurs d'entre eux ont été caressés par les premiers rayons de la gloire ; ici que leur âme s'est ouverte à l'idéal ; ici qu'ils ont joui de la sympathie de leurs maîtres, et formé entre condisciples des amitiés durables ; ici qu'ils ont travaillé, souffert, prié, lutté, ici qu'ils ont connu ces lumières d'aurore qui brillent avec un si doux éclat sur les années de la première jeunesse...

Ils n'analysent pas ces regrets ; mais ils les sentent ; et c'est ce qui donne à la cérémonie de leurs adieux un caractère si touchant.

Ce n'est que plus tard qu'ils s'en rendront compte.

Les maîtres qui assistent à la fête en comprennent la signification, et ils se disent : « Ces enfants ont aujourd'hui les yeux tournés vers l'avenir, vers un avenir bien incertain ! Mais plus tard leurs regards se retourneront vers le Petit Séminaire, et c'est alors seulement qu'ils sauront tout ce qu'ils lui doivent ».

Pendant longtemps la cérémonie se fit dans la chapelle intérieure ; elle se bornait alors à une distribution de diplômes aux congréganistes partants, au chant d'un cantique spécial, longuement exercé par les philosophes pendant les récréations de midi. C'était une fête de congrégation, et elle passait presque inaperçue pour les autres élèves.

A partir de 1882 elle prit un caractère nouveau. Aux adieux à la Sainte Vierge s'ajoutèrent désormais les adieux à sainte Anne (1) ; et, par une conséquence naturelle, la mise en scène en fut beaucoup plus impressionnante.

(1) A titre de spécimen — non de poésie mais de sentiment, — nous citons une des nombreuses pièces qui furent composées, au cours des vingt dernières années, par les philosophes partants :

... Ici ma mère un jour, près de ce sanctuaire,
M'amena par la main ; et les larmes aux yeux,
Elle me dit : sainte Anne ici sera ta mère ;
Mon fils, aime toujours sainte Anne et le Bon Dieu,
Trop souvent nous avons méconnu ta loi sainte,
Oubli-dont notre cœur fait ici l'humble aveu ;
Si parfois notre cœur y reçut quelque atteinte,
Il n'oublia jamais sainte Anne et le Bon Dieu,
Dans notre cœur troublé par des rêves sinistres,
Toujours apparaissait un rêve plus joyeux :
Un jour des saints autels devenir les ministres
Et faire aimer partout sainte Anne et le Bon Dieu.
O Petit Séminaire, où la vie est tranquille,
Il faut donc te quitter, il faut te dire adieu.
Nous t'aimerons toujours, doux et paisible asile,
Où nous avons aimé sainte Anne et le Bon Dieu.
Pussions-nous tous un jour voir revenir l'aurore
Qui nous ramènera de nouveau dans ce lieu,
Afin de te bénir, de te chanter encore,
D'aimer de plus en plus sainte Anne et le Bon Dieu.

Tantôt les partants se réunissaient en récréation autour de la colonne de sainte Anne, et tantôt dans le cloître au pied de la croix : les élèves des trois divisions et les maîtres faisant cercle autour d'eux.

Tout contribuait à produire une impression religieuse : l'heure mystérieuse, l'illumination jetant ses reflets sur le feuillage des arbres ou sur les arceaux du cloître, l'idée d'une séparation prochaine et pour quelques-uns définitive, les chants composés par les élèves eux-mêmes, où s'exprimaient avec une émotion si sincère leur reconnaissance, et leur confiance dans la Sainte à laquelle ils demandaient de les garder toujours ; et, lorsque les partants montaient au dortoir pour y passer leur dernière nuit, leur âme était dans un état de recueillement et de sérénité où se perdaient, comme dans un lointain très vague, les peines de la vie écolière.

Ces jeunes gens que le Petit Séminaire de Sainte-Anne a orientés vers le sanctuaire, combien en verra-t-il revenir ici avec la couronne du sacerdoce ?

II

LA FÊTE DU RETOUR

Parmi les élèves qui ont fait leurs adieux à Sainte-Anne, quelques-uns sont restés dans le monde ; d'autres, assez nombreux, sont entrés en diverses congrégations religieuses, réalisant ainsi l'une des fins des Petits Séminaires qui ont le devoir d'alimenter les maisons de prière et les missions catholiques. Mais la plupart sont demeurés attachés au diocèse, et ce sont eux que l'on acclame avec joie et fierté, au lendemain de leur prêtrise.

Leur entrée au réfectoire est très émouvante ; les élèves debout saluent leur arrivée par une salve d'applaudissements ; puis, dans un tutti puissant, la salle entière chante :

Frères, soyez les bienvenus
Au Petit Séminaire ;
Vous n'êtes pas des inconnus :
Sainte Anne est votre mère...

Un des nouveaux prêtres répond alors au nom de ses confrères, au discours qu'on leur adresse ; aux remerciements il ajoute quelques faveurs attendues ; et le repas commence avec la joie des punitions levées et la perspective d'une belle promenade.

Au dessert une cantate de circonstance célèbre la beauté du sacerdoce (1), une autre raconte l'histoire de la vocation avec ses débuts naïfs, sa courbe mouvementée et son couronnement glorieux (2).

(1)
Quand j'étais chez mon père,
Petit enfant lutin,
Ignorant la grammaire
Le grec et le latin,
A ma mère tremblante
Tout bas j'ai murmuré
Un secret qui l'enchanté
Et ma mère a pleuré.

Aux jours de votre enfance,
Quand Dieu dans son amour
Vous donna l'espérance
D'être appelés un jour,
Dans un lointain de flamme
Dont l'œil est ébloui
Il montrait à votre âme
Ce qu'il donne aujourd'hui...

(2)
Vois-tu, mon fils, ton avenir sublime
Vois-tu l'autel orné de saints flambeaux
Où notre Dieu se fait notre victime.
Et dans son sang répare tous nos maux.
Nourri du lait de l'Eglise sa mère,
Et consacré selon l'antique loi,
Un enfant monte au divin sanctuaire,
Et cet enfant choisi de Dieu, c'est toi.
Voici l'instant d'ineffable allégresse,
Où sur l'autel pour la première fois
Le Fils de Dieu, fidèle à sa promesse,
Du haut du ciel va descendre à sa voix.
Les chérubins invisibles s'inclinent,
Le ciel contemple et révere son roi,
Les yeux chrétiens de bonheur s'illuminent
Et cet enfant qui montre Dieu, c'est toi.

Pouvoir divin, sublime caractère,
Dès que cet homme appelle l'Eternel,
Vers le Très-haut il élève la terre,
Et vers la terre il abaisse le ciel.
Du purgatoire il adoucit les flammes,
Dans les enfers il a jeté l'effroi,
Et cet enfant centre commun des âmes,
Ce faible enfant qui porte Dieu, c'est toi.

La soirée était triomphale, et en même temps touchante jusqu'aux larmes : c'était un réconfort pour les maîtres qui voyaient monter jusqu'à eux des jeunes gens dont la vocation leur avait inspiré tant de sollicitudes et parfois tant de craintes. Et pour les élèves, encore aux prises avec les difficultés de la vie écolière, c'était un spectacle encourageant. Ça et là dans le vaste réfectoire les uns se disaient : Malgré les obstacles que l'on trouve en chemin, on peut donc arriver à la réalisation de ses rêves ! — Et d'autres, qui n'avaient guère songé à la vocation, pensaient en eux-mêmes : C'est bien beau d'être prêtre ; pourquoi ne le serais-je pas moi aussi ?

Le lendemain, à la basilique, chaque nouveau prêtre était assisté de ses compatriotes et de ses amis, c'était « la bande » qui se reformait sur les marches de l'autel, autour de l'ancien condisciple, pour lui répondre sa première messe.

III

LA RÉUNION DES ANCIENS

Il y avait un jour dans l'année, à l'époque des pèlerinages, où la maison présentait une physionomie tout à fait particulière. La cour de récréation se remplissait d'hommes qui avaient l'air de se considérer là comme chez eux. On aurait dit un jour de rentrée. Et en effet c'étaient les élèves de Sainte-Anne qui revenaient, ... mais les élèves d'autrefois.

Après quelques essais qui n'aboutirent qu'à former des groupements de classe, on finit par constituer en 1884 une Association générale comprenant toutes les classes, depuis le temps des Jésuites jusqu'aux générations les plus rapprochées.

Comme toutes les sociétés de ce genre, celle-ci fut inspirée à ses fondateurs par le désir de se retrouver

à certaines époques déterminées, et de se réunir à l'endroit même où ils s'étaient connus dans une fraternité d'étude qui avait duré 5, 6 ou 7 ans.

Elle a reçu aussi une destination secondaire : fonder des bourses et fournir des subsides à l'œuvre des vocations ecclésiastiques.

Mais la vraie raison d'être de l'Association, c'est de resserrer les liens entre tous les membres de la grande famille d'élèves qui considère sainte Anne comme sa mère (1).

La joie de se revoir ne va pas sans quelque surprise ; après une longue séparation on a de la peine à se reconnaître au premier abord : la physionomie, le costume, la voix, l'allure, tout s'est transformé ; il n'y a que l'âme qui soit demeurée la même ; et c'est elle qui va faire aujourd'hui l'évocation des jours d'autrefois.

Au cours des conversations entre condisciples, tout le passé se réveille (2) : celui-ci rappelle le souvenir de

(1) Le 23 juin 1885, S. S. Léon XIII accorda pour dix ans à l'Association les faveurs spirituelles suivantes :

1^o Indulgence plénière au jour de l'inscription sur les registres de l'Association, aux conditions ordinaires : si l'on célèbre la messe, ou si l'on reçoit dévotement la Sainte Communion.

2^o Indulgence plénière le jour de l'assemblée générale aux mêmes conditions.

3^o Indulgence plénière à l'article de la mort, aux conditions ordinaires de la pénitence : confession et communion, ou à la condition d'invoquer au moins d'un cœur contrit le très saint nom de Jésus.

4^o Indulgence de 300 jours chaque fois que plusieurs associés se réuniront pour s'occuper en quelque manière de la sanctification des âmes et de l'exaltation de notre sainte mère l'Eglise, pourvu que la récitation d'un *pater, ave, gloria* précède et termine cette réunion.

(2) « *Quis est nostrum liberaliter educatus cui non educatores, cui non magistri sui atque doctores, cui non locus ille mutus ipse, ubi altus aut doctus est, cum grata recordatione in mente versetur* » (Cicero : pro Plancio).

tel condisciple disparu, ou les malchances de tel camarade, malheureux dans la vie comme il l'était déjà au collège. Celui-là prononce le nom d'un professeur que l'on vénérât, ou d'un autre maître à qui l'on aimait à jouer des tours (1). Il y en a qui n'oublent pas de désigner l'arbre au pied duquel ils expiaient leurs peccadilles d'écoliers. Dans d'autres groupes on évoque les veillées récréatives, les jeux homériques auxquels on s'intéressait comme à de vraies batailles...

Ainsi revivait tout le passé, les beaux jours dont on goûtait à nouveau le charme, les jours mauvais

(1) Voici un fait que nous avons entendu plusieurs fois rapeler par les plus anciens.

Les jeunes maîtres de la maison se livraient volontiers au jeu de la glissade sur l'étang de l'enclos. Le vieux professeur de rhétorique, malgré l'envie qu'il en avait et malgré les invitations railleuses de ses jeunes confrères, n'osait, à cause de son inexpérience, se livrer à ce genre de sport. Un jour pourtant, humilié de se voir indéfiniment attaché au rivage, et se croyant à l'abri de tout regard indiscret, il se lança sur les eaux glacées. Malheureusement c'était un homme de poids ; la glace se rompit, et il eut toutes les peines à regagner le bord. Un domestique, qui fut témoin de l'accident, ne se crut pas tenu au secret ; l'aventure fut bientôt connue. Et, quelques jours après le journal de Lorient racontait avec force détails humoristiques que, — dans les environs d'Auray, un nommé Le Douarin avait failli se noyer...

Or le nommé Douarin, lecteur assidu de *Martial*, était passé maître dans l'épigramme. Aussi la réplique ne devait guère se faire attendre.

M. Chatté, l'auteur bien connu de l'article, était un acrobate légendaire ; il avait un jour traversé l'étang sur une corde tendue, un balancier à la main. Or ce fut son tour de prêcher le jour de Noël. Moins expérimenté dans ce genre d'exercice que dans l'autre, il perdit bientôt pied ; et la planche de salut qu'il essaya de saisir en se jetant dans une improvisation sur « les larmes de l'Enfant Jésus » ne le préserva pas du naufrage...

A midi, en dépliant sa serviette, il trouva sur un bout de papier le distique suivant :

*Unus aquis, lacrymis alter demersus hiabat :
Crure vel eloquio, præbet uterque jocos,*

qui n'avaient laissé dans l'âme aucune amertume. Et c'étaient partout des éclats de rire, des exclamations, parfois même des sobriquets de collège malicieusement rappelés.

Heures d'insouciance, trop vite passées ; étape de délassement et de joie, où l'on s'arrête un court moment avant de reprendre le lendemain, prêtres et laïques, le fardeau des préoccupations quotidiennes.

La journée commence par une procession, — procession unique parmi toutes les autres. Les prêtres sans habit de chœur, marchant en rang avec les laïques ; tous pêle-mêle, comme au temps où ils étaient élèves ; chantant, mais avec quelle émotion poignante, les vieux cantiques d'autrefois. Par instants on sent trembler les voix, comme si des sanglots montaient à la gorge.

À la basilique, comme en procession, les classes et les rangs se confondent.

Le privilège de célébrer la messe est réservé à l'un des prêtres les plus anciens, ou bien à un évêque ; et l'honneur de la servir, à deux laïques choisis parmi les plus âgés.

Au début de la messe, on entonne de la tribune le cantique des anciens. Et, dans la nef, deux ou trois cents voix y répondent par le refrain si populaire et si expressif :

Nous revenons au Séminaire
Témoin de nos beaux jours.

Après l'Evangile on chante le *Credo* ; et c'est une chose très impressionnante d'entendre les représentants de tant de générations d'élèves, si dissimilaires les uns des autres par l'âge et la position sociale, proclamer tous ensemble, sous le regard de

sainte Anne, la foi de leurs premières années, que les réalités de la vie ont faite plus éprouvée et plus virile (1).

Une Association d'élèves ne peut pas pas oublier ses morts. — A l'issue de la messe, on proclame la liste des membres décédés depuis la dernière réunion, et l'on chante pour eux l'absoute solennelle.

L'assemblée générale se tient dans la salle des fêtes. C'est là que M. Kerdaffrec remplissait, avec une autorité si remarquable, les fonctions de président. Traitant les questions à l'ordre du jour, tour à tour grave ou enjoué, rappelant de petits faits auxquels son talent de conteur donnait tant de charme, il avait vraiment son auditoire dans la main. Aussi chaque fois qu'il parla de résigner ses fonctions, des protestations partaient de tous les coins de la salle, et sa demande était rejetée à l'unanimité.

La première démarche est toujours d'envoyer un télégramme d'hommage au chef du diocèse, véritable supérieur du Petit Séminaire. Et s'il y avait là un évêque, ancien élève lui-même, M. Kerdaffrec le saluait au nom des Anciens, et lui offrait la présidence d'honneur, ne réservant pour lui que la charge de diriger les débats.

L'assemblée discute alors les questions inscrites au programme par le Comité.

Certaines années on a cru intéresser les Anciens en leur faisant donner par les élèves une représentation dramatique, ou en faisant chanter une cantate.

Mais le plus souvent le président donnait alors la parole à M. Perrin, aumônier du lycée de Lorient. Chroniqueur attitré de ces réunions, M. Perrin rappelait avec un humour très personnel les souvenirs

(1) Dans certaines circonstances exceptionnelles on a invité un orateur à prononcer une allocution après l'Evangile.

de sa vie d'écolier qui remontaient au temps de M. Charil. Et dans ces causeries, il amenait, à la grande joie de ses auditeurs, tour à tour des portraits d'anciens élèves ou d'anciens maîtres, des anecdotes pittoresques, le tout émaillé de citations classiques.

Cette évocation joyeuse des aventures du collège, n'est-ce pas la vraie distraction qu'il convient de présenter à d'anciens élèves, en pareilles circonstances, et sur le théâtre même où se sont passés les événements?

A la fin de l'assemblée, les élèves de la première division viennent souhaiter la bienvenue aux Anciens. Le Président répond au discours et remet le prix d'honneur offert par l'Association.

La fête se termine par un banquet.

Les premières années on dressait la table dans une avenue de l'enclos. Plus tard, pour éviter les surprises d'une journée de pluie, on transforma en un vaste réfectoire le corridor du cloître au premier étage ; et cette innovation fit presque oublier les charmes du dîner en plein air, tant le coup d'œil de cette immense table, dressée dans le pourtour du corridor, était pittoresque.

Là, pour la première fois de la journée, les élèves se réunissent par classe ; et tous spontanément se mettent sur un pied de franche égalité. On se tutoie comme on le faisait au collège ; il n'y a pas de table d'honneur ; les distinctions sociales ou ecclésiastiques s'effacent. Les laïques, qui sont proportion gardée plus nombreux que les prêtres, se trouvent à l'aise au milieu des soutanes qui les entourent : fraternellement accueillis, autant que les prêtres, et aussi joyeux qu'eux de se retrouver au Petit Séminaire.

Pendant toute cette journée, où les Anciens sont

les véritables occupants de la maison, les élèves se sont tenus discrètement à l'écart ; mais ils ont observé tous les mouvements de ces pèlerins : ils les ont vus recueillis à la basilique, très gais en récréation, devisant affectueusement comme des frères, circulant partout comme chez eux (1).

Et tandis que les Anciens se disaient : « Regardez ces enfants : voilà comme nous étions il y a 30 ans, 40 ans, très heureux en somme, sans avoir guère eu conscience de notre bonheur ! » — les Jeunes disaient de leur côté : « Faut-il qu'ils aient passé de bons moments dans cette maison, puisqu'ils y reviennent avec tant de plaisir ! ».

(1) M. Perrin, dans une de ses causeries, a bien rendu les sentiments qui remplissent l'âme des Anciens le jour où ils se retrouvent à Sainte-Anne : « Tristesses passées et joies disparues, j'aime tout cela du même amour... Au front de tous nos monuments, aux branches dépouillées de nos vieux arbres, aussi bien qu'aux bancs de nos classes, il semble que nous ayons laissé quelque lambeau de notre jeunesse... »

CHAPITRE VIII

RÉGIME ÉCONOMIQUE

L'étudiant s'appelait autrefois, en langue latine, tantôt *discipulus* et tantôt *alumnus*. Les deux termes, qui ont leur raison d'être l'un et l'autre, ne sont pourtant pas synonymes. Le « disciple » est celui qui est venu là pour apprendre ; le mot « nourrisson » (comme on disait dans la langue du grand siècle) laisse entendre en outre que l'élève ne vit pas seulement de science et de littérature.

A côté des maîtres qui pourvoient aux besoins de la vie spirituelle et intellectuelle, il faut aussi un économe qui ait le souci de la vie matérielle.

1° LES CHARGES.

Le département de l'économe est très étendu, et les services qu'il comprend exigent un personnel très varié. Mais comment recruter ce personnel : dans la maison même ou en dehors ?

Les alumnats religieux et les Grands Séminaires ont résolu la question de la façon la plus pratique, en apprenant aux élèves à se suffire à eux-mêmes. Et c'est aussi le système qu'on a appliqué dans une certaine mesure au Petit Séminaire.

Au-dessous des fonctions qui ne peuvent être exercées que par des maîtres, et au-dessus des besognes qui ne peuvent être remplies que par des domes-

tiques, il y a des charges intermédiaires que l'on confiait aux élèves.

Ces charges étaient elles-mêmes de deux sortes : les unes, qui normalement auraient convenu à des maîtres, — comme celles de bibliothécaire, de surveillant d'infirmerie, de questeur, ... étaient attribuées à des élèves, qui devenaient ainsi de véritables dignitaires parmi leurs condisciples. D'autres, qui siéraient plutôt à des serviteurs, devenaient honorables par le fait même qu'elles étaient confiées à des élèves de choix.

Les différentes charges conféraient à leurs titulaires certains privilèges hautement appréciés. Quelques-uns jouissaient même d'une liberté relative qui les faisait vivre un peu en marge du règlement (1).

Le réglementaire. — C'est à lui qu'il appartient de faire parler la cloche ; et la cloche, c'est la voix sonore du règlement qui appelle sans cesse maîtres et élèves aux différents exercices de la journée, disant tour à tour : *tempus est surgendi* ; *tempus orandi*, *studendi* ; *tempus ludendi*, *ambulandi*, *manducandi* ; *tempus quiescendi*.

Le réglementaire occupe donc une place importante dans la hiérarchie des charges ; homme d'ordre et de ponctualité, inutile d'essayer de le retenir ou de le distraire à la fin de la récréation : depuis le professeur de philosophie jusqu'au petit élève de huitième, tout le monde doit se rendre à son appel. L'inflexibilité du règlement s'est incarnée en lui.

Les boutiquiers. — Ils étaient les hommes de confiance de l'économe, comme le réglementaire était le délégué du préfet de discipline, mais avec une responsabilité bien plus grande. Acheteurs et

(1) D'après des renseignements fournis par M. Percevaux.

vendeurs tour à tour, ils avaient à tenir une comptabilité assez délicate, et à garnir les rayons de leur magasin de tous les articles nécessaires. Aussi jouissaient-ils d'importants privilèges. Ils travaillaient dans la boutique, sortaient de la maison quand ils voulaient pour les besoins de leur commerce, allaient dans les villages d'alentour débattre suivant la saison le prix des pommes ou des châtaignés, des fraises et des cerises, — chez les pâtisseries, pour s'approvisionner de friandises...

Le surveillant d'infirmerie. — Si le boutiquier avait une responsabilité financière, un autre dignitaire avait une responsabilité morale : c'était le surveillant d'infirmerie, que de temps immémorial on appelait « le bithe », sans savoir pourquoi. Fonction difficile et peu enviée : vivre avec des élèves de différents âges, convalescents, souffreteux, énervés, qu'il fallait garder pendant les récréations et les études, conduire dans l'enclos pendant les promenades, rappeler à l'ordre, et même punir au besoin. C'était un surveillant sans grande autorité, à moins que sa dignité personnelle n'imposât par elle-même le respect, comme cela s'est vu, par exemple, au temps où le futur évêque du Cap Haïtien (1) surveillait la « Bithynie » (1868).

Le lecteur. — Le lecteur avait à intéresser pendant le repas les maîtres et les élèves.

On s'est demandé parfois s'il est opportun de faire lire au réfectoire, et d'imposer à l'heure du repas un silence austère et peu hygiénique. En tout cas, si l'on maintient la tradition, il est de toute nécessité que la lecture soit une distraction, puisqu'elle n'a d'autre but que d'occuper le temps du silence.

(1) M^{re} Kersuzan.

C'était du reste un régal pour tout le monde lorsque la diction correcte et la voix sonore du lecteur, au service d'un texte intéressant, réussissait à faire taire le bruit des cuillères et des assiettes, et captivaient l'attention générale, dans les carrés des élèves aussi bien qu'à la table des professeurs.

Le réfectoirier. — Le lecteur changeait tous les jours, le réfectoirier au contraire demeurait en charge toute l'année. Il avait sous ses ordres quatre servants, choisis comme lui dans la classe de philosophie, et dont la fonction ne durait qu'une semaine (1).

Introduit par les Jésuites, à l'époque même où le recrutement du Petit Séminaire se faisait dans les familles les plus honorables, cet usage de faire servir les élèves par leurs condisciples s'est conservé jusqu'en 1885. A cette date on crut nécessaire de remplacer les élèves par des domestiques, l'institution des servants ayant dégénéré. Les élèves n'avaient plus l'âge, ni peut-être le sérieux, de leurs aînés; et quand l'esprit écolier prédomine chez les jeunes gens, force est de les traiter en écoliers.

Pendant longtemps les élèves n'allaient pas au réfectoire le matin: le petit déjeuner, c'était un morceau de pain sec que l'on recevait en entrant en récréation. Les uns le mangeaient tel quel; les privilégiés y ajoutaient un morceau de fromage ou de beurre,

(1) A Montmorillon, ancien Petit Séminaire des Jésuites comme Sainte-Anne d'Auray, les philosophes avaient aussi le privilège de servir leurs condisciples à table.

Du temps des Jésuites le réfectoirier portait le titre d'inspecteur. Et le règlement de la maison définissait ainsi ses fonctions: « Présider au service du réfectoire, s'assurer que tout est préparé, veiller à la propreté et à ce que rien ne manque », en un mot s'acquitter du rôle d'un intelligent maître d'hôtel. (Cf. Fernand Butel).

qu'ils apportaient de l'étude, à travers le corridor, dans un cornet de papier ou piqué à la pointe de leur couteau.

Plus tard le régime s'améliora; on servit une soupe chaude au déjeuner; et, lorsque le troupeau de M. l'économe devint assez considérable, on donna chaque matin aux élèves une abondante soupe au lait.

Le bibliothécaire. — La lecture personnelle n'est pas seulement une distraction, c'est un exercice classique, indispensable comme les autres. Un élève qui se borne à apprendre ses leçons et à faire ses devoirs, pourra être un fort en thème, mais, s'il ne lit pas, sa formation demeurera incomplète.

La lecture est nécessaire à l'enfant pour enrichir son vocabulaire et ses connaissances, pour développer son imagination, et le familiariser avec les nuances de la langue.

Mais la lecture ne sera profitable qu'à la condition d'être dirigée; sans quoi la curiosité naturelle de l'élève est exposée à papillonner sur les premiers livres venus.

A Sainte-Anne, on avait la bonne méthode de laisser aux élèves un temps libre dont ils pouvaient disposer pour leurs lectures personnelles. Malheureusement le choix des livres était abandonné aux caprices des élèves, sans aucun contrôle. Si l'on veut que la lecture tourne au profit des études, elle doit être adaptée à l'âge, au degré de culture, à la tournure d'esprit de l'élève; et comme celui-ci est incapable de s'orienter lui-même dans ce choix, c'est au professeur à le diriger dans ses lectures, avec le même soin qu'il lui assigne ses leçons et ses devoirs.

D'où la nécessité d'avoir pour chaque classe une bibliothèque spéciale.

Au dortoir. — Le service des dortoirs, pendant les dernières années, était fait par de braves femmes du village.

Auparavant, il avait été abandonné à de jeunes garçons venus de la campagne, à qui manquait souvent le sens de la propreté, et qui n'étaient pas toujours suffisamment recommandables.

Ce changement de personnel était un progrès ; mais il eût été possible de réaliser une innovation plus heureuse encore. Tout en réservant à deux ou trois domestiques les besognes inférieures, pourquoi ne pas demander aux élèves de faire eux-mêmes leurs lits, comme du reste ils y seront obligés plus tard à la caserne ou au Grand Séminaire ? Les maisons qui ont appliqué ces méthodes, n'ont eu à s'en plaindre à aucun point de vue (1).

Les religieuses. — Depuis le supérieurat de M. Kerdaffrec, plusieurs services de la maison, — infirmerie, lingerie, cuisine, — furent confiés à une communauté religieuse, qui résidait dans les dépendances mêmes du Petit Séminaire (2).

Leur présence était une précieuse garantie d'ordre, de propreté et d'économie. Elles exerçaient en outre une surveillance et un contrôle sur le personnel domestique de la maison.

Les anciens élèves, ceux du moins des dernières années du XIX^e siècle, se souviennent avec reconnaissance du soin avec lequel était tenue la luxueuse

(1) Chaque maison a ses principes et sa tradition pour la disposition du dortoir. Ici chaque lit était accoté d'une petite armoire à quatre compartiments, et protégé par des rideaux. Ce système remonte aux premières années du Petit Séminaire : « La maison fournait aux élèves les rideaux et les bois de lit » (*Prospectus de 1820*).

(2) M. Kerdaffrec confia ces services aux religieuses de Saint-Joseph du Dorat, dont il avait été l'aumônier à Vannes.

lingerie construite par M. Le Guen. Dans l'infirmerie, également installée par lui, conformément à toutes les exigences de l'hygiène, une religieuse se tenait constamment à la disposition des malades, et veillait à l'exécution des ordonnances du médecin, qui faisait toutes les semaines une visite à l'établissement.

2^e LE RAVITAILLEMENT.

À côté de la cité où tout était organisé pour les besoins de l'âme et de l'esprit, existait une autre cité plus humble, chargée de pourvoir aux besoins du corps ; et l'importance de la seconde était en rapport avec celle de la première.

Rien ne manquait à la ferme, ni bergerie, ni étable, ni porcherie, ni poulailler, ni stalles de chevaux. Le tout confortablement aménagé et d'un rendement considérable.

Un très nombreux troupeau fournissait chaque jour à la maison des jattes pleines de lait et des moches de beurre renouvelées tous les matins. Les charniers n'étaient jamais vides. On n'avait qu'à se baisser pour ramasser les œufs frais. En automne, d'énormes tas de pommes s'amoncelaient dans l'aire de la ferme, en attendant que le cidre coulât à plein bords des pressoirs.

Le domaine comprenait d'immenses prairies, des champs de culture où travaillait à longueur d'année une équipe d'ouvriers agricoles ; des vergers couverts de pommiers, un jardin très vaste qui alimentait la cuisine de légumes en toute saison, une serre monumentale pour les semis et les primeurs.

La maison avait en outre son boucher, son boulanger, ses blanchisseuses, — complétant ainsi une organisation qui supprimait de coûteux intermédiaires.

Cette exploitation si riche et si bien ordonnée n'était pas un vain luxe : les bénéficiaires en étaient les élèves. Grâce à elle on pouvait leur donner, moyennant une rétribution assez faible, une nourriture substantielle et très abondante.

C'est à leur profit que l'économe peut réaliser, sur une grande échelle, l'idéal du bonheur prôné par Virgile : *Dapibus mensas onerabat inemptis* (1) : c'est pour eux que les ouvriers travaillent, que les vaches donnent du lait matin et soir, que les porcs s'engraissent, que les poules pondent, que le jardin produit, que les fûts s'alignent par centaines dans le cellier.....

(1) Georgiques, IV.

CHAPITRE IX

L'ÉLÈVE DE SAINTE-ANNE

L'étudiant ecclésiastique portait autrefois, dans les diocèses bretons, le nom de *Cloërec*.

Ce qualificatif, qui n'est du reste que le dérivé littéral du latin *clericus*, les fidèles ont renoncé depuis longtemps à s'en servir pour désigner les jeunes clercs : il a été trop déconsidéré par la satire populaire, dont nos folkloristes se sont complu à généraliser les traits malicieux. S'il fallait en croire en effet Emile Souvestre, La Villemarqué, Anatole Le Braz (1)... le Cloërec était, non pas à titre exceptionnel, mais dans la plupart des cas, — un jeune paysan affiné par l'étude, qui, arrivé à l'âge d'homme, oscillait entre le monde et le sanctuaire, et donnait libre cours à sa sentimentalité en composant des chansons d'amour (2).

(1) *La Villemarqué* : préface du *Barzaz-Breiz*.

Anatole Le Braz : préface des *Soniou Breiz-Izêl*.

(2) Des deux défauts que le peuple a reprochés à quelques cloërecs, — l'humeur batailleuse et la sentimentalité, — ces littérateurs n'ont relevé que le dernier, avec une tendance évidente à l'exagération.

Renan au contraire, en décrivant les mœurs des cloërecs ses contemporains, en parle avec une délicatesse respectueuse et plus de justice : « La plupart des élèves étrangers [à la ville] vivaient dans les maisons des particuliers..... ; les mœurs de cette jeunesse livrée à elle-même sans surveillance étaient à l'abri de tout reproche... Ce que l'on dit des mœurs cléricales est, selon mon expérience, dénué de tout fondement. » (*Souvenirs de jeunesse* ..)

Entre ce type conventionnel du cloërec d'ancien régime et l'élève du Petit Séminaire au XIX^e siècle, il n'y a guère de ressemblance. Mais le portrait bien différent que nous allons tracer de celui-ci d'après nature, toutes les générations qui se sont succédé à Sainte-Anne, au moins depuis 1830, pourraient facilement s'y reconnaître.

De quel milieu sortait-il ?

Il était de famille modeste en général, paysanne, ouvrière ou bourgeoise. Les jeunes gens d'une condition sociale plus élevée, se fussent trouvés mal à l'aise parmi des condisciples d'une éducation différente de la leur.

L'idée de venir à Sainte-Anne avait été inspirée tantôt par un prêtre qui avait remarqué dans le petit enfant une âme prédisposée à la vertu, tantôt par la mère, qui avait rêvé pour l'un de ses fils la gloire de monter à l'autel ; parfois c'était l'enfant lui-même qui, comme un autre Samuel, avait entendu directement l'appel du Bon Dieu.

En tout cas, on n'entrait pas au Petit Séminaire sans être patroné ou du moins recommandé par un prêtre : heureux quand celui-ci avait été assez perspicace pour ne pas se faire illusion sur les aptitudes de l'écolier, et pour arrêter dès le point de départ un enfant, vertueux sans doute, mais insuffisamment doué au point de vue intellectuel ! Avant de le « mettre sur le latin », le prêtre qui s'intéresse à un enfant doit s'assurer qu'il a de la mémoire, l'esprit juste, le goût du travail.

Aussi l'élève de Sainte-Anne était-il intelligent, en général ; en entrant dans la maison, il faisait déjà partie d'une élite. Et si, chaque année, tel élève qui passait pour bien doué, restait néanmoins en retard

sur ses condisciples, cela provenait ordinairement ou d'une instruction primaire insuffisante, ou d'une initiation défectueuse aux rudiments du latin, ou encore de ce qu'on l'eût mis imprudemment dans une classe au-dessus de ses forces.

On ne lui demandait pas à son entrée s'il voulait être prêtre ; ce n'est pas à 12 ans qu'un enfant peut avoir des idées arrêtées sur sa vocation (1). Mais ce que l'on exigeait, c'est qu'il n'eût aucune tare d'atavisme au physique ou au moral, qui pût mettre obstacle plus tard à son admission au sacerdoce (2).

(1) « Ce n'est point à 12 ans qu'on peut décider du sort d'un enfant ; y eut-il même dans les enfants quelque signe de vocation, qui sait si cette vocation aboutira ? Qui sait si le jeune homme tiendra ce que semblait promettre l'enfant ? » (*Saint-Marc Girardin*). — Voir plus haut ce que nous avons dit des Petits Séminaires mixtes.

« La vocation, — le mot même l'indique — est un appel de Dieu, mais qui ne se fait pas nécessairement entendre à tel âge déterminé. Quelques élèves ne l'entendent qu'à la fin de leurs études ; d'autres croient l'entendre de très bonne heure, et semblent donner des signes de vocation qui, on s'en aperçoit à la fin de leurs études, n'étaient qu'apparents. Ils sont plutôt rares ceux qui marchent d'un pied sûr, dès leur plus tendre enfance, jusqu'au sanctuaire. Et tous ceux qui s'occupent de cette question constatent que c'est une des plus difficiles à trancher. » (*M^{sr} Dupanloup*).

(2) Un évêque, calculant que chacune des vocations qui aboutissait dans son diocèse, lui revenait en moyenne à 35.000 fr., se plaignait, à ce propos, devant nous que ses prêtres, en recrutant des élèves pour le Petit Séminaire, ne tinssent compte que des qualités de surface, bonnes manières, esprit vif, physique avenant, sans chercher à connaître le milieu d'où ils sortaient.

Indépendamment de cette question d'atavisme, on ne peut nier que l'on n'ait accepté aussi parfois à Sainte-Anne des élèves que leurs parents dirigeaient manifestement vers des carrières civiles...

Si les collèges ordinaires peuvent recevoir indistinctement tous les élèves qui se présentent, dans les Petits Séminaires on ne devrait admettre que des enfants susceptibles d'être prêtres, et que leurs parents ne détournent pas de l'idéal sacerdotal.

La plupart arrivaient à Sainte-Anne à l'âge fixé par le concile de Trente : ceux qui venaient des écoles presbytérales entraient le plus souvent en sixième ou en cinquième, ceux qui avaient débuté par un petit collège entraient en quatrième et quelquefois en troisième. A toutes les époques cependant le Petit Séminaire a reçu quelques élèves plus jeunes, et d'autres aussi qui étaient beaucoup plus âgés.

Certains supérieurs ont jugé à propos d'ouvrir à l'usage des premiers une classe de septième et même une huitième ; mais il est très rare qu'un élève, ayant commencé dans un âge si tendre sa vie d'internat, ait persévéré jusqu'à la philosophie. — Quant à ceux qui arrivaient avec une vocation tardive, et qui « tiraient au sort » dès la seconde ou la troisième, c'étaient en général des jeunes gens très sérieux (1) en qui leurs condisciples respectaient la maturité de l'esprit et la régularité de la conduite.

L'élève de Sainte-Anne était travailleur : c'est un témoignage à lui rendre. Et si certaines matières étaient négligées parfois, on peut dire que c'était bien plutôt par boutade que par paresse.

Dans les hautes classes spécialement il y en avait à qui le temps des études ne suffisait pas, et qui emportait leurs livres en récréation, en promenade, au dortoir, dans les rangs, partout : exagération qui attestait sans doute la passion du travail mais aussi un défaut de méthode et une dépense inutile de forces.

Il y avait en outre une lacune dans leurs études : beaucoup d'entre eux, tout en s'appliquant conscien-

(1) En ce temps-là existait un usage qu'on ne reverra plus sans doute au Petit Séminaire. Le samedi, pendant la récréation de midi, une équipe assez nombreuse de grands élèves, philosophes, rhétoriciens, humanistes... quittaient la cour sous les regards un peu moqueurs de leurs condisciples : où donc allaient-ils ainsi ? — Au cabinet de toilette pour se faire la barbe.

cieusement à leurs devoirs et à leurs leçons, ne lisaient guère ou même ne lisaient pas du tout. Quelques-uns arrivaient en cinquième ou en quatrième sans avoir eu entre les mains d'autres livres que les manuels de classe.

Cette absence de lecture, regrettable partout, était particulièrement fâcheuse à Sainte-Anne, où une notable partie des élèves se recrutaient dans les paroisses bretonnantes. Il y en avait parmi les arrivants qui savaient pas mal de latin, mais qui ne savaient pas le français. Dans l'horizon où il avait vécu jusqu'alors, rien n'avait développé l'imagination de tel ou tel petit paysan, qui n'avait guère connu que le chemin de son village à l'école du bourg, qui n'avait fréquenté que l'église de sa paroisse, et n'avait parlé qu'en langue bretonne avec ses camarades et avec ses parents. Si la lecture ne venait lui donner ce que les enfants des villes trouvent pour ainsi dire au sortir de leur berceau, il avait à souffrir d'une infériorité dont il se ressentait jusqu'à la fin de ses études.

— Vous êtes aussi intelligents que les autres dans les Petits Séminaires de Bretagne, disait un jour le directeur de l'Ecole des Carmes ; le terrain est aussi bon chez vous que partout ailleurs ; mais, je ne sais pour quelle cause, la floraison est en retard... Il vous manque des connaissances, et vos dissertations attestent que ce qui vous fait le plus défaut, c'est une lecture étendue, et aussi l'initiative intellectuelle ».

Le reproche que faisait à nos compatriotes ce fin connaisseur, nous le retrouvons sur les lèvres d'un autre juge, qui se plaçait à un point de vue différent : « Les jeunes gens que vous formez, nous disait ce fervent admirateur de Demolins et de l'éducation anglo-saxonne, manquent d'initiative dans la vie, comme tous les Celtes du reste !... ».

Il se trompait, ou du moins son enquête n'était pas suffisamment documentée. Les officiers sont unanimes à dire qu'ils éprouvent de grandes difficultés dans la première formation militaire du paysan breton; mais qu'une fois entraîné, ce soldat fait preuve de savoir-faire et d'une endurance que les autres ont peine à égaler (1). — De leur côté les supérieurs et missionnaires reconnaissent que les Bretons sont admirables, non seulement d'endurance et de zèle, mais aussi d'initiative et de hardiesse. Toutefois ces qualités, qui tiennent à leur vocation, seraient sans doute demeurées latentes chez eux comme chez tant d'autres, si la formation reçue dans les scolasticats et les noviciats ne les avait éveillées et amenées à se produire.

En ce jeune homme, si lent parfois à s'ouvrir et à se déterminer, il y avait comme du feu sous la cendre; et, dans certains cas extraordinaires, quand on faisait briller devant lui l'idéal de quelque noble cause, comme il était prompt à s'enthousiasmer! Effet de l'âge et du tempérament de la race? peut-être; résultat de l'éducation reçue? oui encore; mais surtout épanouissement d'un cœur jeune qui avait gardé toute la fraîcheur de ses sentiments. Et parmi les missionnaires qui passaient à Sainte-Anne, ceux que l'on y écoutait le plus volontiers, étaient toujours ceux qui faisaient appel aux sentiments les plus généreux: venaient-ils à parler de vie pénible et de sacrifice, aussitôt les têtes se dressaient, l'émotion se communiquait, et au fond de quelques cœurs se dessinait une vocation d'apôtre (2).

(1) Enquête du capitaine H. Duclos, ancien élève de Sainte-Anne (Cf. *l'Arvor* : 1898).

(2) Une fois un religieux, après avoir parlé des anthropophages des îles Fidji, demanda à brûle-pourpoint: « Qui veut

Et ceux qui n'avaient pas l'enthousiasme aussi facile, qui ne se sentaient aucune aptitude ni aucun attrait particulier pour une vie aventureuse et l'apostolat en pays infidèle, quand ils se décidaient à embrasser la carrière ecclésiastique, on peut affirmer d'eux que la question d'intérêt n'était pour rien dans leur détermination (1).

Au cours des retraites, ce qui remuait le plus les fibres des auditeurs, c'était d'entendre dire: « L'Eglise a besoin d'apôtres; mais ne vous y trompez pas: ce que Notre-Seigneur donne à ceux qui le suivent ce sont des croix à porter ».

Mais à toutes ces qualités de l'élève de Sainte-Anne il y avait comme une rançon: sa sensibilité, facile à s'ébranler dans le sens de l'héroïsme, le rendait aussi capable de dévier.

Il y avait en lui un sentiment d'indépendance rude qui arrivait vite à s'effaroucher: il voulait bien obéir, mais à la condition qu'on ne lui commandât pas d'une façon impérieuse, et qu'on ne lui imposât pas une chose qui contrariait ses habitudes et ce qu'il croyait être son droit. On ne l'aurait jamais contraint à renoncer au système des bandes; on ne lui aurait jamais fait accepter une punition injuste; et on en a vu qui ont préféré partir, au risque d'abandonner leurs études, plutôt que de se soumettre à un ordre qui leur répugnait.

Avec cela très bon camarade à l'égard de ses condisciples, et très respectueux pour ses maîtres. Ce n'est pas que sa malignité n'aperçût parfois quelques

venir avec moi? On risque fort d'être mangé par les cannibales; je viens chercher des hommes de bonne volonté ». Le soir même plusieurs élèves se mettaient en rapport avec lui.

(1) Le cardinal Labouré, archevêque de Rennes, disait devant nous un jour: « Le clergé breton n'est peut-être pas parfait; mais on ne lui reprochera pas d'être ambitieux ou intéressé ».

défauts chez les uns et chez les autres : il en souriait à l'occasion, mais il ne dénigrait pas. Dans le maître avec lequel il lui arrivait d'avoir des rapports pénibles, en dépit de sa mauvaise humeur passagère, il ne cessait de vénérer le prêtre.

Et la condescendance que ses maîtres lui témoignaient, en lui parlant avec une familiarité de bon aloi, augmentait son attachement à leur personne, sans faire perdre le sentiment des distances : « Je suis parti du Petit Séminaire, écrit un des anciens élèves, avec autant de respect pour mes maîtres que j'en avais en y entrant ».

Dans cet élève, dont nous venons de tracer le portrait, qui n'était pas sans défauts, mais qui avait de si belles qualités, doit-on reconnaître indistinctement tous les écoliers qui ont passé par Sainte-Anne?...

De temps en temps il se glissait ici, comme partout ailleurs, des individus dont l'esprit frondeur et les idées étaient en complet désaccord avec le milieu. Ces brebis galeuses réussissaient à dérouter assez longtemps parfois la vigilance des maîtres, et à demeurer dans la maison malgré leur indignité. On les connaissait bien parmi les élèves ; ils ne jouissaient d'aucune estime ; on les fuyait même ; mais, par un sentiment de solidarité mal comprise, on ne les dénonçait pas.

N'est-ce pas cependant à cause d'eux que l'on a accusé, en certaines circonstances, le Petit Séminaire de Sainte-Anne d'avoir du « mauvais esprit » ?... Accusation manifestement injuste. La présence d'un mauvais élève ne préjuge en rien contre un établissement ecclésiastique, pas plus qu'un enfant exemplaire ne doit faire préjuger en faveur d'une « école sans Dieu ».

A l'opposé de l'élève sans piété se trouve l'élève qui est pieux à l'excès. L'enfant taré est une plaie qui se rencontre partout, l'enfant qui mésuse de la piété se rencontre spécialement dans les alumnats et les Petits Séminaires. Type très rare du reste. On en a vu, de loin en loin, qui récitaient leur chapelet à l'étude au lieu de faire leurs devoirs ; et, quand il fallait apprendre les leçons, transformaient leur pupitre en crèche ou en mois de Marie. Pauvres esprits, que leurs condisciples plaignaient, et dont l'aberration ne causait aucun tort à la piété.

Deux évêques, M^{sr} Dupanloup et M^{sr} Pie, qui se sont particulièrement occupés de l'éducation cléricale, disaient, le premier, que « l'église demande des prêtres distingués » (1) ; le second que « le prêtre doit être un homme bien élevé pour pouvoir élever les autres » (2).

S'il est vrai du reste, comme le dit un penseur distingué, que « la politesse est la fleur de la charité bien comprise et la manifestation aimable de l'esprit de sacrifice » (3), n'est-ce pas dans l'église plus encore que dans le monde qu'elle doit se rencontrer.

C'est de ce principe que s'inspirèrent deux supérieurs de Sainte-Anne entre autres. M. Kerdaffrec et M. Le Guen voulurent développer chez les élèves les qualités naturelles dont tout le monde, plus exigeant aujourd'hui que jamais, ne comprend pas que le prêtre soit dépourvu ; et ils visèrent à les débarrasser de certains défauts de langage, de manières ou d'attitude, dont leur ministère aurait fatalement à souffrir plus tard (4).

(1) *Lettres au duc de Broglie*.

(2) Cf. *Vie de M^{sr} Pie* par Baunard.

(3) *Emile Faguet*.

(4) M^{sr} Dupanloup cite lui-même, à ce sujet, une appréciation suggestive de Saint-Marc Girardin : « L'Eglise ne doit recruter

Le but était excellent. Mais la méthode qu'ils employèrent ne pouvait pas donner de résultat. La bonne éducation ne s'enseigne pas dans un cours ex-professo, comme la littérature ou l'histoire. Il y a des choses que les jeunes gens avoueront sans peine qu'ils ne savent pas ; mais ils ne se résignent pas facilement à reconnaître qu'ils ont besoin de recevoir des leçons de savoir-vivre (1). Aussi l'on devine aisément à quelles difficultés allèrent se buter les tentatives des deux supérieurs.

En cette matière, la méthode de l'enseignement indirect est encore la meilleure. L'enfant du peuple qui arrivait au Petit Séminaire devait être à ce point de vue son principal maître à lui-même : par la double éducation littéraire et religieuse qui lui était donnée au cours de ses études, par l'exemple de ses maîtres qu'il avait sous les yeux tous les jours, et les relations fréquentes qu'il avait avec eux ; par les observations personnelles qu'il avait l'occasion de noter, enfin par le désir, qui est instinctif dans toute âme bien née, d'être et de paraître irréprochable, — il était graduellement amené à comprendre qu'il avait quelque chose à réformer en lui-même.

Il est aussi une leçon que ses condisciples se chargeaient de lui donner, quand il en avait besoin. On a vu certains élèves qui se prévalaient d'être sortis

ses ministres ni trop haut ni trop bas. Pas trop haut, parce que les enfants élevés dans les habitudes de la richesse, s'accoutument mal de la simplicité de la vie sacerdotale. Point trop bas, parce qu'alors ils n'ont ni le ton ni les manières d'hommes bien élevés, et que, sans vouloir mettre la politesse au-dessus de la vertu, l'Eglise, pour avoir sur le monde l'influence qui lui appartient, a besoin que la vertu de ses ministres se présente au monde avec la distinction d'une politesse aimable. »

(1) C'est en vertu de ce même amour-propre que l'on se plaint assez volontiers de sa mémoire, et jamais de son jugement.

d'un milieu plus distingué, et aimaient à affecter de belles manières ; d'autres, dédaigneux de ceux qu'ils appelaient des poseurs, tombaient dans un autre défaut, et affichaient des manières rudes et vulgaires. L'élève de bon sens, c'est-à-dire la grande majorité, avait bien vite compris, qu'il fallait se garder de l'un et de l'autre excès, et que, dans la vie ordinaire aussi bien que dans la littérature, la règle suprême, c'est d'être « simple avec art ».

*
**

Tel était l'élève de Sainte-Anne.

Avec ses qualités réelles, et malgré quelques défauts, il fait honneur au Petit Séminaire. Et, si l'on veut l'apprécier comme il faut, il est juste de regarder ce qu'il est devenu après avoir reçu cette première formation.

De cette maison illustre sont sorties de grandes valeurs sociales : cultivateurs influents, magistrats, fonctionnaires, officiers supérieurs, professeurs de l'Université, membres de l'Institut, évêques.... Mais elle a été surtout, pendant au moins trois quarts de siècle, la principale pépinière des vocations ecclésiastiques dans le diocèse, et une incessante pourvoyeuse pour les missions catholiques dans le monde entier.

CONCLUSION

Au moment où nous achevons ce livre, la maison de Sainte-Anne, fermée depuis 1906, est redevenue Petit Séminaire diocésain ; l'œuvre va continuer avec le même but, qui est de préparer des prêtres, sous le patronage de la même Sainte, pour faire éclore des vocations.

Cette interruption de 14 années est la ligne de démarcation entre une histoire qui finit et une histoire qui commence.

Au cours de la période qui s'inaugure aujourd'hui, le Petit Séminaire verra nécessairement des choses nouvelles : on y appliquera des méthodes plus parfaites que les anciennes, un autre esprit régnera parmi ses élèves, il s'y établira des traditions différentes de celles qui ont existé jusqu'ici. Il aura sans doute ses épreuves, et il aura des succès que l'histoire aimera à enregistrer.

Mais la phase qui vient de se clore, après une durée de 92 ans, méritait d'être racontée : pendant cet intervalle le Petit Séminaire a eu une physionomie tellement caractéristique qu'on ne pouvait laisser tomber dans l'oubli les crises qu'il a eu à traverser, le pittoresque de ses traditions, et la grandeur de son œuvre.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

LE RECRUTEMENT DU CLERGÉ DANS LE DIOCÈSE DE VANNES, DEPUIS LE CONCILE DE TRENTE JUSQU'À LA FONDATION DU PETIT SÉMINAIRE DE SAINTE-ANNE D'AURAY 1

PREMIÈRE PARTIE

PREMIÈRE PÉRIODE

1815-1828

CHAPITRE PREMIER

Fondation du Petit Séminaire (1)

La loi libératrice. — Le choix de Sainte-Anne d'Auray pour le Petit Séminaire. — Le fondateur : M. Deshayes. — Le bailleur de fonds : Barré-Manéguen. — L'organisateur : le P. Cuénet . . . 3

CHAPITRE II

Les attaques contre le Petit Séminaire

1816-1817

Le Petit Séminaire de Sainte-Anne est-il un danger pour le Collège ? — Ce qu'on en pense au conseil municipal de Vannes, — à l'académie de Rennes, — au ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique à Paris. — Attaques et réponses. 24

(1) Un document relatif aux premières intentions de M^{re} de Bausset, touchant la destination du couvent de Sainte-Anne, nous a été communiqué quand ce chapitre était déjà imprimé. — Nous l'avons inséré à la page 23, note * 3.

CHAPITRE III

Les ressources du Petit Séminaire

- Les revenus de la propriété. — Les rétributions des familles. — Les oblations de la chapelle. 52

CHAPITRE IV

La vie au Petit Séminaire

- Vie intellectuelle : programme ; examens ; académie. — Vie religieuse et morale : retraite ; cours de religion ; congrégation. Vie écolière : transformation de l'enclos ; les promenades ; les charges 62

CHAPITRE V

Le départ des Jésuites

- Le droit et la légalité au Petit Séminaire. — Attaques de l'opposition libérale, et défense. — L'enquête officielle sur les Petits Séminaires. — Un gouvernement catholique complice de la Révolution. — Les deux Ordonnances de 1828 : celle de Portalis qui frappe les Jésuites, et celle de Feutrier qui asservit les Petits Séminaires. — Départ des Jésuites. 88

DEUXIÈME PÉRIODE

1828-1906

CHAPITRE I

Le nouveau Petit Séminaire

M. BRIEN, M. LACAMBRE, M. CHARIL.

- Le nouveau Petit Séminaire et les embarras financiers de l'évêque. — Dans quel milieu se fait le recrutement normal des Petits Séminaristes. — Les trois premiers supérieurs : M. Brien, M. Lacambre, M. Charil 111

CHAPITRE II

Le Petit Séminaire sous le régime des Ordonnances

1828-1850

- Les entraves : 1° Exclusion des religieux ; — 2° Suppression de la dotation promise ; — 3° La soutane obligatoire ; — 4° Privation du droit au baccalauréat ; — 5° Limitation du nombre des élèves. — Tentatives d'adoucissement au régime des Ordonnances. — La loi Falloux : émancipation des Petits Séminaires. 128

CHAPITRE III

M. Le Blanc et M. Jaffré

- Le régime de la liberté d'enseignement. — M. Le Blanc : son prestige personnel. — M. Jaffré : comment il forme son professeur. — Sa sollicitude particulière pour l'élite des élèves. — Son idéal d'éducateur : qualités et lacunes 153

CHAPITRE IV

La Crise (1)

- M^{re} Dubreuil, évêque de Vannes, gallican et bonapartiste. — Ses dissentiments avec le supérieur de Sainte-Anne. — Réformes proposées par l'évêque. — Disgrâce de M. Jaffré. — Nomination de M^{re} Dubreuil à l'archevêché d'Avignon. — Obstruction des professeurs de Sainte-Anne. — Déplacement de M. Schliëbush et mutinerie des élèves. — Faiblesse du nouveau supérieur. — Renouveau total 169

CHAPITRE V

M. Kerdaffrec

- Nouveau personnel et nouveau régime. — Améliorations matérielles. — I. Théories pédagogiques de M. Kerdaffrec : 1° La question de l'internat, et celle des classes inférieures ; 2° Les classiques chrétiens ; 3° Petits Séminaires mixtes. — Régime particulier des élèves de philosophie. — II. La question des deux maisons diocésaines, et la démission de M. Kerdaffrec . 190

CHAPITRE VI

M. Hillion, M. Le Priol, M. Le Guen, M. Rio

- M. Hillion, professeur à Ploërmel, nommé supérieur de Sainte-Anne. — Agrandissement du Petit Séminaire. — M. Gabillet. — M. Le Priol : supérieur et professeur. — Son cours de philosophie. — M. Le Guen : améliorations au point de vue de l'hygiène ; constructions ; prospérité matérielle. — Raréfaction des vocations. — M. Rio : les idées du nouveau supérieur. . 223

(1) *Addition.* — Aux documents à consulter sur cette crise (Cf. p. 169) nous devons ajouter le *Mémoire* manuscrit de M. J.-B. Anger, qui fut surveillant en 1864, puis préfet de discipline. C'est le témoignage d'un contemporain qui raconte avec sincérité et sans parti pris ce qu'il a vu lui-même.

Après s'être fait l'écho des bruits qui couraient à son époque, M. Anger termine son récit par ces mots : « Telle est l'histoire de cette affaire, qui fit grand bruit et agita beaucoup les esprits, sans qu'on sût au juste à quels mobiles avait obéi l'évêque ».

Rien d'étonnant à ce qu'un jeune séminariste ne fût pas au courant de tout ce qui se passait alors en haut lieu. Aussi fallait-il nécessairement s'attendre à ce qu'il y eût dans son récit de grandes lacunes et même des inexactitudes.

CHAPITRE VII

Les derniers jours

Le Petit Séminaire et la loi de Séparation. — La propriété de la maison et les dernières volontés du donateur.(1). — Les efforts tentés pour maintenir l'œuvre à Sainte-Anne. — Congédiement des élèves. — Siège du Petit Séminaire. — Transformation en caserne	241
--	-----

CHAPITRE VIII

Le Supérieur	252
Le Professeur	255
Le Surveillant	258

DEUXIÈME PARTIE

LA VIE ÉCOLIÈRE

Avant-propos	265
------------------------	-----

CHAPITRE I

Rentrées et Sorties	266
-------------------------------	-----

CHAPITRE II

En récréation	27
-------------------------	----

CHAPITRE III

Les Promenades	294
--------------------------	-----

CHAPITRE IV

Les Fêtes	301
1° — Fêtes religieuses	301
2° — Fêtes scolaires	303
3° — Les veillées	309
Musique vocale et instrumentale	315

CHAPITRE V

Hôtes et Visiteurs	321
------------------------------	-----

(1) Rectification. — La note (page 244) relative au codicille de M^{rs} de Bausset est à supprimer. L'original de cet acte est aux archives de la préfecture.

CHAPITRE VI

Piété et Charité	329
1° Congrégations	332
2° Conférence de Saint-Vincent de Paul	340

CHAPITRE VII

Les Adieux	344
La Fête du retour	346
La Réunion des Anciens	348

CHAPITRE VIII

Régime économique	355
1° Les charges	355
2° Le ravitaillement	361

CHAPITRE IX

L'élève de Sainte-Anne	363
----------------------------------	-----

Questions débattues, qui ont été traitées dans cet ouvrage.

Les petits séminaires mixtes : p. 36, 60, 200 et sqq.

Les vacances : p. 75, 83 et sqq.

Le recrutement des vocations : p. 115 et sqq.

La formation cléricale dans un petit séminaire : p. 68, 166, 239, 334.

Les classiques chrétiens : p. 197.

Le cours de philosophie : p. 161 et sqq.

Le baccalauréat dans les petits séminaires : — avant la loi Falloux : p. 139. — après 1850 : p. 161, 230.